MEMOIRES

Pour ſervir à l'Hiſtoire

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siécle paſſé,

PAR MR. DE LA BEAUMELLE.

NOUVELLE EDITION,

Augmentée des Remarques Critiques

DE MR. DE VOLTAIRE,

Tirées de ſon Eſſai ſur l'Hiſtoire Générale.

TOME VI.

PIECES JUSTIFICATIVES.

M. DCC. LVII.

AVERTISSEMENT.

*A Peine avions-nous commencé cette Edition ſur celle d'*Amſterdam 1755. *qu'il nous en parvint une autre ſous le titre de* Hambourg *& de* Glaſgow 1756. *en XII. Volumes petit caractère. Nous y remarquames des changemens & améliorations ſi conſidérables que nous n'avons pas héſité de nous conformer à cette derniére, beaucoup plus complette & plus ample que les précédentes. Nous avons diſtingué à peu-près toutes ces Additions & Corrections par des crochets [ ] afin de mettre les Lecteurs en état de les reconnoître. Elles ne ſe trouvent point dans une autre Edition qui a paru depuis peu ſous le titre d'*Amſterdam, chez Pierre Erialed, *& où il n'y a point de Table des Matiéres, ni même des Livres & Chapitres. A l'égard de la premiére, nous avons encore ſuivi celle de* Hambourg, *quant à l'indication des noms propres, mais en retranchant la citation d'un nombre de pages, qui nous a paru aſſez inutile, dès qu'on n'indique point de ſujet particulier. Par exemple, à l'article de* Louis XIV. *nous*

ſommes perſuadés qu'il n'y a point de Lecteur qui voulût ſe donner la peine de feuilleter les 6. *volumes des* Mémoires *pour trouver ce qui le concerne à chaque page indiquée. Il en eſt de même de quelques autres. Auſſi avouërons-nous ſans difficulté que ſi cette* Table *n'avoit paru dans une Edition, nous n'aurions pas crû fort néceſſaire de l'ajouter, n'ayant preſque d'autre utilité que l'indication des noms.*

Les Remarques tirées de l'Hiſtoire de Monſieur De Voltaire *ne ſont pas toutes à leur place, parce que n'ayant pas toujours cité les pages où elles devoient ſe raporter, il a été quelquefois aſſez difficile de les rencontrer. Nous y ſuppléons en les mettant à la fin de ce Volume avec celle qu'un homme de Lettres nous a communiquée au ſujet de la date de la naiſſance de* Théodore-Agrippa d'Aubigné.

Nous avons crû devoir mettre en bien des endroits des Lettres Capitales, & diſtinguer par des caractères Italiques les noms propres &c. Il nous a paru que c'étoit un défaut de ne l'avoir pas fait dans la plupart des précédentes Editions.

Nous publions au tems promis les VI. Volumes des Mémoires, *& nous eſpérons en faire de même des IX. Vol. de* Lettres

en

en Mars 1758. *Le prix eſt dès-à-préſent de* trente ſols *de France chaque Vol. en feuilles, pour le papier fin, &* vingt ſols *pour le papier inférieur. Ceux qui ne ſouhaiteront que les* Mémoires *ou* Lettres *ſéparément, payeront le papier fin à raiſon de* trente-cinq ſols, *& l'autre à* vingt-cinq ſols. *C'eſt une diſtinction que nous n'avons pû faire dans le Projet de Souſcription, parce que nous n'avions pas d'abord penſé à imprimer cet Ouvrage ſur deux papiers différens.*

Nous joignons ici la liſte des Souſcrivans qui ont bien voulu être nommés, en leur témoignant notre reconnoiſſance, de même qu'à ceux qui ne ſont déſignés que par les lettres initiales.

La Table des Matiéres des V. premiers Volumes ſe trouve à la fin du Ve.

Liſte des Remarques de M. *De Voltaire*, pour les 5. vol. de ces Memoires.

Hiſt. de M. De V. Edit. de Geneve.	*Mem. de Mme. de Maintenon* Ire. *Edit.* d'Amſterdam 1755.	*Edition de* Geneve.
Tome V. p. 190	Tome III. p. 234	243.
——— 192	——— 235	245.
——— 208	Sur le Chap. IV.	246.
——— 211	——— 235	252.
——— 261	Tome V. p. 6	6.
——— 269	——— 15	16.
——— 282		
——— 284	Tome III. p. 9	9.
——— 287	——— 102	105.
Tome VI. p. 9		
——— 11		
——— 15	Tome IV. p. 119	123.
——— 25	Tom. V. p. 92. 93	107.
——— 29	——— 99	116.
——— 50	——— 119	134.
——— 53	——— 125	139.
——— 78		
——— 145		
——— 184	T. II. p. 204. 207	
——— 199	——— 178	199.
——— 203	Tom. III. p. 64.	67.
——— 205	Tom. I. p. 216	229.
——— 207	Tom. II. p. 115	
——— 210	Tom. IV. p. 200	
——— 211	T. III. p. 273, 275.	287. 290.
——— 220	Tom. IV. p. 244.	252.
——— 223	Tom. V. p. 158	
——— 227	——— 194	220.
——— 241	——— 200	
——— 285	Tom. IV. p. 136	139.
Tome VII. p. 105		
——— 106		
——— 107		
——— 108	Tom. V. p. 141	

REMARQUES

De Mr. De Voltaire,

Qui ont été omiſes à leur place.

Hiſt. de Mr. de V. Tom. VI. p. 15.

LES Mémoires de Mad. de *Maintenon*, Tom. IV. p. 119. (p. 123. de cette Edition) en parlant du Siége de Lille, diſent que les aſſiégeans jettaient dans la Ville des billets conçus en ces termes : *Raſſurez-vous, François, la Maintenon ne ſera pas votre Reine; nous ne léverons pas le ſiége. On peut croire*, ajoute l'Auteur, *que* Louis *dans la ferveur du plaiſir que lui donnait la certitude d'une victoire inattenduë, offrit ou promit le Trone à Me. de Maintenon.* On ne peut certainement, dit Mr. de V., croire de pareilles fauſſetés.

Hiſt. de M. de V. Tom. VI. p. 78.

» Où le Compilateur des Mémoires de » *Maintenon* a-t-il pris que Louis XIV. » ayant donné un petit Bénéfice en 1692.

» à l'Abbé *Du Bois*, alors obſcur, avait » dit de lui : *Il ne s'attache point aux fem-* » *mes qu'il aime ; s'il boit, il ne s'enyvre* » *pas ; & s'il joüe, il ne perd jamais.* » Voilà de ſinguliéres raiſons pour don- » ner un Bénéfice. Peut-on faire parler » ainſi LOUIS XIV. ?

Hiſt. de Mr. de V. Tom. VI. p. 285.

Notre Auteur dit Tom. IV. p. 136. (p. 140. de cette Edition) que *la Capitation rendit au-delà des eſpérances des Fermiers.* » Jamais, (remarque Mr. de V.) » il n'y a eu de Ferme de la Capitation. Il eſt dit p. 141. que *les Laquais de Paris allérent à l'Hôtel de Ville prier qu'on les impoſât à la Capitation.* » Ce conte ridi- » cule ſe détruit de lui-même ; les Maî- » tres payérent toujours pour leurs Do- » meſtiques.

Hiſt. de Mr. de V. Tom. VI. p. 210.

L'Auteur de ces Mémoires dit Tom. IV. p. 200. (p. 204. de cette Edition) Rouſſeau, *vipére acharnée contre ſes bienfaiteurs, fit des couplets ſatyriques contre le Maréchal de Noailles.* » Cela n'eſt pas vrai : il ne » faut calomnier perſonne. *Rouſſeau*, très- » jeune alors, ne connoiſſoit pas le pre- » mier

» mier Maréchal de *Noailles*. Les chan-
» ſons ſatyriques dont il parle étoient d'un
» Gentilhomme nommé *de Cabanat*, qui
» les avouait hautement.

Hiſt. de Mr. de V. Tom. V. p. 269.

» On eſt obligé d'avertir les Lecteurs
» de ces *Mémoires*; que tout ce qu'on y
» dit au ſujet de ce Teſtament eſt faux.
» L'Auteur prétend que lorſque l'Ambaſ-
» ſadeur d'Eſpagne vint apporter à LOUIS
» XIV. les derniéres volontés de *Philippe V.*
» le Roi lui répondit : *Je verrai.* Cependant
» le Roi ne fit point une réponſe ſi étrange,
» puiſque de l'aveu du Marquis de *Torcy*,
» l'Ambaſſadeur de France n'eut audience
» de LOUIS XIV. qu'après le Conſeil dans
» lequel le Teſtament fut accepté.

Hiſt. de M. de V. Tom. VI. p. 223.

C'eſt une fauſſeté de peu de conſéquen-
ce, de dire Tom. V. p. 184. que le Duc
du *Maine* fut alors à l'agonie ; c'eſt une
calomnie puérile de dire que l'Auteur du
Siécle de LOUIS XIV. accrédite ces bruits
plus qu'il ne les détruit.

Mr. *la B.* feint d'écrire ſes Mémoires
en 1753. Il s'aviſe d'imaginer que le Duc
& la Ducheſſe de Bourgogne, & leur fils

aîné, moururent de la petite vérole ; il avance cette fauſſeté pour ſe donner un prétexte de parler de l'inoculation qu'on a faite au mois de May 1756. Ainſi dans la même page il ſe trouve qu'il parle en 1753. de ce qui eſt arrivé en 1756. & il s'exprime ainſi : *Ce 24. Avril 1753. à huit heures du matin, on m'interrompt ; un ordre du Roi vient me ravir à ma famille & à moi-même.* Il conte enſuite comme il a été mis en priſon, & il accuſe des perſonnes qui ne l'ont jamais vû, de l'avoir dénoncé au Gouvernement. Il avoit auſſi attaqué la mémoire du Duc d'*Orléans* dans ſes notes ſur le Siécle de LOUIS XIV. *Tom. II. p.* 346. *&* 347. de l'Edition qu'il fit à Francfort en 1752.

Remarque qui nous a été communiquée par Mr. Bietrix, *Chanoine de* Poligny.

» JE crois devoir vous faire une obſer-
» vation ſur une faute de Chronologie,
» dans laquelle eſt tombé Mr. *De la Beau-*
» *melle*, en voulant faire une correction à
» la datte de la naiſſance de *Théodore-*
» *Agrippa d'Aubigné*, ou du mariage de
» ſon pére, ſur ce que, par les Actes qu'il
» rapporte (*Tom. VI. p.* 5. *& ſuiv.*) ce *d'Au-*
» *bigné*

» *bigné* étoit né au mois de Février 1549. » (ou 1550.) & le contrat de mariage » de ſon pére ſe trouve du mois de Juin » de la même année. L'Auteur n'a pas » fait attention que l'année commençoit » encore alors au mois de Mars, & que » d'un mariage célébré en Juin, il en » pouvoit naître un enfant très-légitime » en Février de la même année.

LISTE
DES
SOUSCRIVANS ETRANGERS.

Madame la Colonelle d'Aubonne.
Madame la Chevaliere d'Alt née Gottraux à Fribourg.

Mr. Jaq. Ant. Arnaud, à Morges. 3.
Mr. Cl. Barillet de la Cité d'Aoſte.
Mr. J. B.
Mr. B. C. de P. 3.
Mlle. Bouquet de Rolle.
Mr. J. M. B. 77.

le Baron de Bercher à Lauſanne. 1.
B. D. des P. 4.
Abr. Boyve de Neufchâtel. 4.
Bellenet de B. 1.
Jaq. B. 1.
B. L. de L. 5.
S. E. Mad. Catherine de Barbarigo, née de Sagredo, à Veniſe. 1.
B. 1.
Le Comte de Beauregard, 1.

C. C. de N. 1.
C. & C. de M. 12.
Vincent Theod. Cornabé à Vevay. 1.
C. L. de B. 12.
Mad. la Comteſſe de Crecy à P. 1.

D. I. des D. du R. 1.
De Colombier, à Morges. 1.
De C. & Fils. 1.
De Chandieu de Veuillan, à Lauſ. 1.
De la Mare, Commiſſaire de Savoye. 1.
Du B. de V. 1.
Du Bouvot, à Veſoul. 1.
Fréres Ducret de Fribourg. 1.

De Muralt, Grand Sautier à Berne. 1.
De Beaucaſtel à Morges. 1.
De Coppet & fils d'Yverdun. 1.

Engel, Ancien Seigneur Baillif d'Arberg. 1.
Fr. Forel à Morges. 2.
Fauche, Libraire à Neufchâtel. 1.
F. L. de V. & C. 12.

G. & P. de M. 6.
G. de G. 25.
Grobety, au Bureau des Poſtes à Berne. 1.
Claude Genoud le jeune, de Châtel St. Denys à Vevay. 1.
le Miniſtre Rod. Gerwer à Berne. 1.

B. H., Négociant. 8.
Hutton, à Lauſanne. 1.

A. M. L., Négociant. 12.

Wolfgand Muller à Vevay. 1.
L'Abbé Muyart, à B. 1.

Jean Manfré, Libraire à Veniſe. 12.
Matthias, à Vevay. 4.
Pierre Moſcheni, à Veniſe. 1.

Orell & Comp., Libr. à Zurich. 3.
Fred. Oſtervald, à Neufchâtel. 1.

V. P. de L. 12.
Nat. Pinci, Libraire à Plaiſance. 1.
Pellerin, Lieutenant-Général au Bailliage de P. 1.
P. L. de C. 96.

Rigaud, Alezan & Signoret, à Turin. 4.
Regnauldot, Brigadier des Armées du Roi à P. 1.
R. 1.
R. 1.

S. fils, Négociant. 8.
Succarel & Pullin, Directeurs des Poſtes à Turin. 2.

P. Verney, Libraire à Lauſanne. 41.
De Watteville, Seigneur Baillif de Nidau. 1.

LISTE

LISTE
DES
SOUSCRIVANS DE GENEVE.

Meſſieurs

Pierre Arnaud.	Exemp.	1.
Ant. Aſtruc.		1.
Mad. Aſſiotti.		1.
Beauchâteau.		1.
Benezet, Négociant.		1.
l'Avocat Bertrand.		1.
Jaq. Bizot.		1.
Boiſſier, Secretaire de la Juſtice.		1.
Meſdlles. Boiſſier Buiſſon.		1.
Alexandre Bordier.		1.
Louis Buiſſon du Bouchet.		1.
Cardoini, Miniſtre.		1.
Jacob Chapuis.		2.
Antoine Chapuis.		1.
Louis Colladon.		1.
Cramer, Prof. en Droit.		1.
Chiron.		1.

Micheli Du Creſt. Exemp. 1.
Meſdames Du Creſt. 1.
De Lorme, Avocat. 1.
Des Franches fils. 1.
De Lubieres. 1.
Madame De Jauſſaud. 1.
Jean Ami De la Rive, Avocat. 1.
Durand, Régent du College. 1.
le Paſteur Dentand. 2.
Daniel Danſſe. 1.
le Miniſtre De Leſcale. 1.
Mlle. Du Portail. 1.
E. Du V. fils. 4.
Vaſſerot de Dardagny. 1.
Charles de Pontcharra. 1.
le Cap. De Châteauvieux De la Rive. 1.
Mad. d'Onop. 1.
De la Rive, Conſeiller d'Etat. 1.
Jaq. François De Crou. 1.

Flournoy, ancien Auditeur. 1.
Favre, Avocat. 3.
Fatio l'ainé. 1.
Jean Ant. Fatio. 1.

le Sindic Galiffe. Exemp. 1.
Gauſſen fils. 2.
le Cap. Gallatin Saladin. 1.
Mlle. Gallatin Begon. 1.
Gallatin, Directeurs des Poſtes. 2.
Jean Gando, Négociant. 1.
Theod. Grenus, Négociant. 2.
Grenus, Conſeiller d'Etat. 1.
Giraudeau l'ainé. 1.
Guyot, Chirurgien. 1.

J. Pierre Jolivet. 1.

J. Jaques Le Maire. 1.
Lantelme. 1.

Mallet Offredy. 1.
Etienne Meſchinet. 1.
Meſdames Mollet. 1.
Mlle. Lucrece Mercier. 1.
François Merle, Négociant. 1.
le Miniſtre Moultou. 1.

Pierre Naville. 1.
Daniel Naville. 1.

Alex. Ourier. 1.

Pierre Patron. Exemp. 1.
Pictet, anc. Prof. en Droit. 1.
Abel Pinault. 1.
Perdriau, Prof. en Belles Let. 1.
le Colonel Pictet. 1.

Revilliod De la Rive, Négociant. 1.
Mlle. Rieux. 1.
Rilliet Fatio, Négociant. 1.
Roques, Négociant. 1.
Rilliet Diodati, Auditeur. 1.

Mad. la Veuve Saladin Grenus. 1.
Serre Lucadou. 1.
Dlle. Seippel. 1.
Salard, Négociant. 1.
Sarraſin l'ainé, Paſteur. 1.
Senebier, Capitaine. 1.
Alex. Sales, ancien Auditeur. 1.
Saint Ours. 1.
Mad. Scherer. 1.

Turrettin Saladin, ancien Auditeur. 1.
Turrettin, Prof. en Droit. 1.
Wenſlow. 1.

TABLE
DES PIECES
contenuës dans ce
SIXIEME VOLUME.

PIECES JUSTIFICATIVES.

Nº. I. *Titres de nobleſſe de Madame de Maintenon.* page 1
II. *Extrait de Lettres.* 19
III. *Teſtament d'Agrippa d'Aubigné.* 42
Epigramme. 49
IV. *La belle Indienne à la jeune, belle & ſpirituelle Madame Scaron*; Galanterie. 50
V. *Extraits concernans Charles d'Aubigné.* 56
VI. *Brevet de Dame d'Atour.* 62
VII. *Noëls.* 63
Sonnet. 68
Epigrammes. 70
Epitre à Madame de Maintenon. 71
VIII. *Avis de M. de Chartres à Madame de Maintenon ſur le devoir*

† con-

conjugal. pag. 76.
N°. IX. *Lettre de M. l'Evêque de Chartres au Roi, ſur la paix & ſur ſa femme.* 81
X. *Titres de la Maiſon de St. Louis.* 87
Supérieures de St. Cyr. 94
XI. *Mémoire ſur le rappel des Huguenots fugitifs.* 97
XII. *Dialogue de l'Impératrice Pulcherie avec un Solitaire.* 118
XIII. *Vers de M. le Duc de Bourgogne.* 132
Le Décalogue de la femme de Cour, par Madame de Maintenon. 133
XIV. *Témoignages.* 134
XV. *Inſtruction à des Demoiſelles de St. Cyr.* 138
XVI. *Entretiens de Me. de Maintenon.*
Entretien I. 147
Entretien II. 151
Entretien III. 161
Entretien IV. 168
Entretien V. 175
Entretien VI. 179
Entretien VII. 183
Entretien VIII. 191
Entretien IX. 195
Entretien X. 201
Entretien XI. 205

LET-

DES PIECES.

LETTRES DIVERSES.

N°. XVII. 1. *Lettre de M. le Duc de Saint-Aignan à Louis* XIV. pag. 215

Réponſe. 217

2. *Lettre de M. le Duc de Saint-Aignan.* ibid.

Réponſe du Roi. 219

XVIII. *Extrait d'une Lettre de M. le Maréchal de Luxembourg au Roi.* 220

XIX. LETTRES DE LOUIS XIV. A MADAME DE MAINTENON.

1. *Lettre*, & les neuf ſuivantes, depuis la page 222 juſqu'à la page 228

XX. *Premiére Lettre de l'Electeur de Cologne, Joſeph-Clément, à Madame de Maintenon.* 229

XXI. *Seconde Lettre du même à la même.* 230

XXII. *Troiſiéme Lettre du même à la même.* 232

XXIII. *Quatriéme Lettre du même à la même.* 233

XXIV. *Mémoire.* 234

XXV. *Mémoire.* 236

XXVI. LETTRES DE LOUIS XIV. *à diverſes perſonnes.*

Lettre 1. *à la Reine.* 239

Let-

Lettre 2. *au Duc Mazarin.* pag. 243
Lettre 3. *au Roi de Dannemarc.* 244
Lettre 4. *au Comte Ulefeld.* 245
Lettre 5. *au Prince de Conti.* 246
Lettre 6. *à M. de Pradel.* 248
Lettre 7. *au Duc de Saint Aignan.* 252
Lettre 8. *au Duc de Beaufort.* 254
Lettre 9. *au même.* 255
Lettre 10. *au même.* 261
Lettre 11. *à M. Boſſuet.* 262
N°. XXVII. LETTRES DE LOUIS XIV. A PHILIPPE V. au nombre de dix-ſept, depuis la page 263 juſqu'à la page 287
XXVIII. *Portraits.* 288
XXIX. *Teſtament de Madame de Maintenon.* 293
XXX. *Epitaphe.* 295
XXXI. *Lettre de conſolation aux Dames de St. Louis, ſur la mort de Madame de Maintenon.* 298
XXXII. *Vers.* 304

FIN de la Table de ce VI. Volume.

ME-

MEMOIRES
Pour ſervir à l'Hiſtoire
DE MADAME
DE MAINTENON,
Et à celle du Siècle paſſé.

PIECES JUSTIFICATIVES.

N°. I.

TITRES DE NOBLESSE DE MADAME DE MAINTENON.

Françoiſe d'Aubigné, de Maintenon.

EXTRAIT des Régiſtres de Baptême de la Paroiſſe de Niort, portant que *Françoiſe d'Aubigné* eſt née le 27. Novembre 1635., & a été baptiſée le 28. du

même mois. Parrain, *François de la Rochefoucault* : Marraine, *Françoiſe de Neuillan.*

Compromis fait entre Dame *Jeanne de Cardillac*, femme de Meſſire *Conſtans* d'*Aubigné*, tant en ſon nom, qu'en celui de *Conſtans*, de *Charles*, & de *Françoiſe* d'*Aubigné*, ſes enfans, & Damoiſelle *Artemiſe de Caumont*, femme de *Pierre de Neſmond*, Ecuyer, Sieur de *Sanſac*, ſur les différends qu'elles avoient pour le partage des biens de Meſſire *Theodore Agrippa* d'*Aubigné*. Cet Acte eſt du 13. Juin de l'an 1642., reçu par *Perrier*, Notaire au Châtelet de Paris.

Conſtans d'Aubigné de Cardillac.

CONTRAT de mariage de Meſſire *Conſtans d'Aubigné*, Chevalier, Seigneur & Baron de Surimeau en Poitou, fils de haut & puiſſant Seigneur Meſſire *Théodore Agrippa d'Aubigné*, Seigneur du Creſt, & de *Suſanne de Leſai*, avec Damoiſelle *Jeanne de Cardillac*, fille de *Pierre de Cardillac*, Lieutenant de Mr. le Duc d'*Epernon* dans la garniſon du Château-Trompette, & de *Louïſe de Montalembert*. Ce Contrat du 27. de Décembre de l'an 1627. reçu par *Juſtian*, Notaire à Bourdeaux.

Tranſ-

Transport d'une somme qui étoit dûë par haut & puissant Seigneur Mre. *Constans d'Aubigné*, Chevalier, Seigneur de Surimeau, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, & Ecuyer de sa petite écurie, faite à haute & puissante Dame *Jeanne de Cardillac* sa femme, le 11. de Décembre de l'an 1638.

Transaction faite entre *César de Cardillac*, Ecuyer, Seigneur de *la Lane*, & Damoiselle *Jeanne de Cardillac* sa sœur, femme de *Constans d'Aubigné*, Ecuyer, Seigneur & Baron de Surimeau, sur les différends qu'ils avoient pour le partage qu'elle demandoit dans la succession de *Pierre de Cardillac* son pére, Ecuyer, Lieutenant de la Compagnie de Mr. le Duc d'*Epernon*. Cet Acte du 1. Mars de l'an 1634. reçu par *Dulos*, Notaire à Bourdeaux.

Testament de haut & puissant Seigneur Messire *Théodore Agrippa d'Aubigné*, Seigneur de Cresi, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Gouverneur des Isles de Maillezais, par lequel il laisse sa terre des Landes-Guinemer à l'un des fils de *Constans d'Aubigné* son fils : institue ses héritiers, pour les trois quarts du reste de ses biens, les quatre enfans de *Marie*

d'*Aubigné* ſa fille ainée: donne l'autre quart à *Louiſe d'Aubigné*, ſon autre fille, femme de Mr. *de Villette*: & fait pluſieurs legs à *Boiſrond* ſon Page, & au reſte de ſes domeſtiques. Cet Acte du 24. d'Avril de l'an 1630. reçu par *Dunant*, Notaire à Geneve.

Obligation paſſée le 17. de Mars de l'an 1611, par *Conſtans d'Aubigné*, Ecuyer, Seigneur de Surimeau, Gentilhomme de la chambre du Roi, Ecuyer de ſa petite écurie, & Capitaine du Château de Maillezais. Cet Acte reçu par *le Noir*, Notaire au Châtelet de Paris.

Contrat de mariage de *Benjamin de Valois*, Ecuyer, Sieur de *Villette*, Ecuyer de la petite écurie du Roi, & fils de Mre. *Louis de Valois*, Seigneur de la Fontaine-Villette, & de Dame *Catherine Bourdin*, avec Damoiſelle *Louiſe d'Aubigné*, fille de Meſſire *Théodore Agrippa d'Aubigné*, Gouverneur de Maillezais & Vice-Amiral en Guyenne, & de Dame *Suſanne de Leſai*. Ce Contrat du 22. Octobre 1610. reçu par *Mathion*, Notaire à Maillezais.

Contrat du premier mariage de *Conſtans d'Aubigné*, Ecuyer, Seigneur de Surimeau, Gentilhomme ordinaire de la cham-

chambre du Roi, Capitaine de la citadelle de Maillezais, & fils de haut & puiſſant *Théodore Agrippa d'Aubigné*, Seigneur des Landes, de Guinemer, & de Murſai, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, & Gouverneur de l'Iſle & du Château de Maillezais, & de Damoiſelle *Suſanne de Leſai*, avec Dame *Anne Marchant*, veuve de haut & puiſſant *Jean Couraut*, Seigneur & Baron de Châtelaillon. Ce Contrat du 30. de Septembre 1608. reçu par *Dupuis*, Nôtaire à la Rochelle.

Don de lods & ventes de la Seigneurie de Surimeau, faite par le Roi à *Conſtans d'Aubigné*, l'un de ſes Ecuyers ordinaires, en conſidération de tous les bons & agréables ſervices qu'il avoit faits à Sa Majeſté, & qu'il continuoit de lui rendre. Ces Lettres du 3. Septembre 1595. ſignées HENRI, & par le Roi, *Ruzé*, & ſcellées.

Théodore Agrippa d'Aubigné de Leſay.

CONTRAT de mariage de *Théodore Agrippa d'Aubigné*, Ecuyer, Seigneur des Landes-Guinemer & du Chaillous, Ecuyer d'écurie du Roi de Navarre, & Gen-

tilhomme ordinaire de ſa chambre, fils de *Jean d'Aubigné*, Ecuyer, Seigneur de Brie, & de Damoiſelle *Catherine de Leſtang*, avec Damoiſelle *Suſanne de Leſai*, fille de noble & puiſſant *Ambroiſe de Leſai*, Seigneur de Surimeau, & de Damoiſelle *Renée de Vivonne*. Ce Contrat du 6 Juin 1583. reçu par *Vaſſé*, Notaire à Bougouin.

Hommage de la Maiſon noble de Surimeau, mouvante du Roi à cauſe de ſon Château de Niort, fait le 5 de Mars 1615. par Mre. *Théodore Agrippa d'Aubigné*, Chevalier, Seigneur des Landes, de Guinemer, d'Audremont, & de Murſai, Ecuyer de la petite écurie du Roi, & Gouverneur pour Sa Majeſté des Iſles & du Château de Maillezais. Cet Acte reçu par *Mathion*, Notaire à Maillezais.

Délai accordé par la Cour de la Sénéchauſſée de Poitou à Mre. *Théodore Agrippa d'Aubigné*, Chevalier de l'Ordre du Roi, ſon Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & privé, & Lieutenant-général pour S. M. au Gouvernement de Maillezais, pour donner le dénombrement de ſa terre de Surimeau. Cet Acte du 18. Septembre 1614. ſigné *Labbé*.

Bail des terres de Surimeau & de Murſai,

ſai, fait le 2. Mars 1613. par haut & puiſſant *Théodore Agrippa d'Aubigné*, Chevalier, Seigneur des Landes-Guinemer, de Murſai, & de Surimeau, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Vice-Amiral de Guyenne & de Bretagne, & Gouverneur du château & des iſles de Maillezais. Cet Acte a été reçu par *Lornier*, Notaire à Niort.

Hommage de la Seigneurie des Landes, mouvante de la Seigneurie de la Motte-Cormerai, fait ce 13. Juin 1609. par haut & puiſſant *Théodore Agrippa d'Aubigné*, Chevalier, Seigneur de Murſai-Maillezais, & héritier de Damoiſelle *Catherine de Leſtang* ſa mére.

Supplément de partage donné par *Joſias de Leſay*, Ecuyer, Seigneur de Surimeau, & par Damoiſelle *Suſanne de Leſay* ſa ſœur, femme de *Théodore Agrippa d'Aubigné*, Ecuyer, Seigneur de Chaillous, à Damoiſelle *Gabrielle de Vivonne* leur tante, femme de *Bertrand Raimond*, Ecuyer, Seigneur de la Micheliére, dans la ſucceſſion de noble & puiſſant *François de Vivonne*, Seigneur de Murſai, & de Damoiſelle *Adrienne de Vallé*, leur ayeul & ayeule. Cet Acte du 24. Mai 1591. reçu par *Biſſet*, Notaire à Niort.

Aveu de la Seigneurie des Landes, donné le 28. de Décembre 1571. par noble homme *Théodore Agrippa d'Aubigné*, Ecuyer.

Brevet d'une penſion de 400. écus, donnée par le Roi au Sieur d'*Aubigné*, Commandant pour ſon ſervice à Maillezais. Ce Brevet du 17. de Janvier 1592. ſigné HENRI, & contreſigné *Revol.*

Brevet d'une penſion de 800. livres, donnée par le Roi de Navarre au Sieur *d'Aubigné* ſon Ecuyer d'écurie, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus, & qu'il rendoit tous les jours auprès de la perſonne de ce Prince. Ce Brevet du 6. Mars 1580. ſigné HENRI, & contreſigné *Berziau.*

Jean d'Aubigné de l'Eſtang.

HOMMAGE fait le 20. de Juillet 1551. par noble homme *Jean d'Aubigné*, à cauſe de la Seigneurie des Landes, mouvant de la Motte-Cormerai, laquelle appartenoit à Damoiſelle *Catherine de Leſtang* ſa femme.

Acte donné au lieu de Foulle-tourte le 23. Février 1551. portant, que noble homme *Jean d'Aubigné*, en obéiſſant aux commiſſions du Roi, & à l'injonction qui lui

lui avoit été faite en conſéquence, avoit repréſenté des piéces originales en parchemin, & produit deux témoins pour prouver ſa nobleſſe : & ſi le Procureur du Roi n'en étoit pas ſuffiſamment informé par-là, il offroit d'en faire apparoir plus amplement. Cet Acte, ſigné *Belot*, & ſcellé.

Jugement rendu à Poitiers le 10. de Décembre 1667. par M. *Barentin*, Maitre des Requêtes & Commiſſaire départi pour la vérification des titres des nobles de la Généralité de Poitiers, par lequel il confirme *Charles d'Aubigné* (*frére de Me. de Maintenon*) Ecuyer, Seigneur de Surimeau, dans la poſſeſſion de ſa nobleſſe, après l'avoir juſtifiée par pluſieurs titres, dont le premier, qui eſt énoncé dans ce jugement, eſt le contrat de mariage de *Jean d'Aubigné*, Ecuyer, Seigneur de Brie, fils de *Pierre d'Aubigné*, Ecuyer, Seigneur de Vignier, & de Damoiſelle *Catherine de Sourches*, accordé le 2. de Juin 1550. avec Damoiſelle *Catherine de Leſtang*, fille de *Jean de Leſtang*, Seigneur des Landes-Guinemer, & de Damoiſelle de *la Borde* : ſigné *Barentin*, & contreſigné *de Bellineau*.

P. d'Aubigné, Sourches.

LE jugement ci-deſſus. Les piéces manquent ici : mais le contrat de mariage de *Jean d'Aubigné* énonce, qu'il étoit fils de *Pierre d'Aubigné* & de *Catherine de Sourches.*

Antoine d'Aubigné, de Brie.

VENTE faite le 17 Juillet 1482. à Mre. *François d'Aubigné*, Seigneur de la Jouſſeliniére, de la Touche-d'Aubigné, par Noble Damoiſelle *Charlotte de Brie*, veuve d'*Antoine d'Aubigné* ſon frére, Ecuyer, Seigneur de la Parniére, de tous les droits qui apartenoient à *Pierre d'Aubigné* ſon fils, Ecuyer, dans la ſucceſſion de Noble *Thibaut d'Aubigné*, Chevalier, Seigneur de la Jouſſeliniere, Maitre-d'hôtel du Roi, & de Dame *Jeanne de la Parniere*, ſes grand-pére, & méré. Cet Acte reçu par *Paſquier*, Notaire de la Cour de *Beaupreau* *.

Thibaut d'Aubigné, de la Parniére.

PARTAGE donné le 28. Décembre par noble

* On voit par cet Acte que les *d'Aubigné* de Poitou & les *d'Aubigné* d'Anjou ont un ancêtre commun. Et c'eſt à cet Acte-ci qu'aucun Généalogiſte n'a encore fait attention.

noble perſonne *Thibaut d'Aubigné*, Ecuyer, & par *Jeanne de la Parnière* ſa femme, à Damoiſelle *Marguerite Charuelle*, leur pére & mére, & dans celle de *Guillaume*, Seigneur de la *Parnière* & de *Letrée Buor*, leur ayeul & ayeule.

Echange d'héritages aſſis dans la Paroiſſe de Faverais, fait le 20. Août 1473. entre *Pierre Prieur*, & noble & puiſſant Seigneur *Thibaut d'Aubigné*, Ecuyer, Seigneur de la Jouſſeliniere, & de la Touche *d'Aubigné*.

Tranſaction faite le 10. Octobre 1444. entre *Jean Goſſelin*, Ecuyer, Seigneur des Hayes, ſon couſin, *Thibaut d'Aubigné*, Ecuyer, Seigneur de la Jouſſeliniere, fils de *Jean d'Aubigné*, & de *Marguerite Goſſelin*, ſur les différends qu'ils avoient pour le partage de la ſucceſſion de Mre. *Guillaume Goſſelin*, Chevalier, & de Dame *Honneur Pelaude* ſa femme, leur grand-pére, & leur grand-mére.

Signification de Lettres Royaux, obtenues par noble homme *Thibaut d'Aubigné*, Seigneur de la Jouſſeliniere, Maître-d'hôtel du Roi, faite le 2. Mai 1463. par *Etienne Baule*, Sergent à cheval au Châtelet de Paris.

Lettres de retenue d'Ecuyer d'écurie

du Roi *Charles VI.* données le 12. Fevrier 1450. à *Thibaut d'Aubigné*, Ecuyer, en conſidération de ſa nobleſſe. Ces lettres ſignées par le Roi, *de la Loëre*, & ſcellées.

Morelet d'Aubigné, Goſſelin.

CONTRAT de mariage de noble homme *Morelet d'Aubigné*, avec noble Damoiſelle *Marguerite Goſſelin*, fille de Mr. *Guillaume Goſſelin*, Chevalier, & de Dame *Honneur Pelaude*, femme de noble homme *Guion de Monteſelon.* Par ce contrat, qui fut accordé le 3. Juillet de l'an 1404. *Jeanne de l'Eſpine*, femme de noble homme *Guillaume de Chourſes*, & veuve de *Guion d'Aubigné*, donne à *Morelet d'Aubigné* ſon fils la terre & Seigneurie de la Jouſſeliniere, avec l'hébergement de la Sauſſaye, du conſentement de Meſſire *Thibaut de l'Eſpine*, Chevalier.

Acquiſition d'héritages aſſis dans la Paroiſſe de Faverais, faite le 1. Janvier 1420. par *Marguerite Goſſeline*, Dame de *la Touche.*

Vente faite le 5. Novembre 1412. à *Morelet d'Aubigné*, Ecuyer, Seigneur de *la Touche*, dans la paroiſſe de Faverais.

Guion,

Guion d'Aubigné, de l'Eſpine.

DONATION de tous les droits qui étoient échus par la mort de *Guillaume de l'Eſpine* à noble Damoiſelle *Jeanne de l'Eſpine* ſa fille, femme de noble homme *Guillaume de Chourſes*, Ecuyer, Seigneur de la *Hardiére*, & veuve de *Guion d'Aubigné*, faite le 2. Mars 1411. à *Morelet d'Aubigné* ſon fils, Ecuyer, Seigneur de *la Touche.*

Vente faite le 12. Janvier 1374. à *Guion d'Aubigné*, valet, d'une piéce de terre dépendante de ſon fils, aſſiſe dans la paroiſſe de Faverais.

Vente d'une rente que *Jean d'Aubigné*, Seigneur de Marais, avoit vendue à *Briand d'Aubigné*, faite le Vendredi après la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, de l'an 1374. par *Iſabeau* de *Brenezai* ſa veuve, Dame du *Coudrai*, à *Guion d'Aubigné*, valet, Seigneur de la Touche près Faverais.

Pierre d'Aubigné de Rivau.

ACTE du 25. Juillet 1402. par lequel noble homme M. *François d'Aubigné*, Chevalier, Seigneur *d'Aubigné*, voulant pacifier

fier tous les différends qu'il avoit avec *Gaberier d'Aubigné*, & avec ſes autres fréres & ſœurs, enfans de *Pierre d'Aubigné* & de *Marie de Rivau* ſa femme, leur donne des terres & des rentes dans la Seigneurie de la Motte en Valée, que Mre. *Jean*, Seigneur *d'Aubigné*, ſon pére, avoit laiſſée par ſon teſtament aux enfans du même *Pierre d'Aubigné*, au cas que *Jean d'Aubigné* ſon coulin germain du même *Jean*, Seigneur *d'Aubigné*, mourût ſans enfans, comme il avoit fait.

Echange d'un héritage mouvant du fief de *Pierre d'Aubigné*, valet, fait le Mercredi après la *Ste. Luce*, l'an 1345.

Vente d'héritages, faite le Lundi après la *St. Jean Baptiſte* de l'an 1344. à *Pierre d'Aubigné*, valet, par *Perrin le Clerc*, Seigneur de la *Gaudeſſardiére*.

Vente faite le Mardi après Pâques de l'an 1344. d'une rente qui devoit être payée annuellement à *Pierre d'Aubigné*, valet, & à ſes héritiers dans la Maiſon de *la Touche*.

Acquiſition faite le Mercredi après la fête de *St. Nicolas* d'hyver de l'an 1342. par *Pierre d'Aubigné*, valet, d'une rente qui devoit lui être payée tous les ans dans ſa maiſon de *la Touche*.

Olivier

Olivier d'Aubigné, du Pin.

CONTRAT de mariage accordé le Dimanche après la fête de *St. Martin* d'hyver de l'an 1329. entre *Olivier d'Aubigné* fils ainé, & assisté de Mre. *Savari d'Aubigné*, Chevalier, Sire *d'Aubigné*, avec *Euteſſe du Pin*, fille de Mre. *Jean du Pin*, Chevalier.

Teſtament d'*Euteſſe du Pin*, femme de M. *Olivier d'Aubigné*, par lequel elle lui donne le tiers de ſes biens, & le nomme l'un de ſes exécuteurs, avec Mre. *Gui Turpin d'Aubigné*, Seigneur de *Marchais-Renaud*. Cet Acte du Samedi avant la fête de *Noël* de l'an 1331. fait en préſence d'*Ainore de la Haye*, Dame *d'Aubigné*.

Guillaume d'Aubigné, de Coëmes.

CONTRAT de mariage accordé le 30. d'Avril 1273. entre *Guillaume d'Aubigné*, Chevalier, fils, & aſſiſté d'*Emeri d'Aubigné*, Chevalier, & *Ainore de Coëmes*, fille de *Robin de Coëmes*, & aſſiſtée de Mre. *Robin de Coëmes*, ſon frére, Chevalier.

Lettre du Lundi après *Reminiſcere* 1299. par

par laquelle *Adam*, Vicomte. de Melun, & Seigneur de *Montreuil-Bellai*, quitte Mre. *Guillaume d'Aubigné*, Chevalier, & ſes ſucceſſeurs, du droit de garde qu'ils lui devoient dans ſa ville & dans ſon château de Montreuil.

Acquiſition d'héritages aſſis dans la Paroiſſe de Faverais, faite le Mercredi avant Pâques 1296. par Mre. *Guillaume d'Aubigné*, Chevalier.

Emery d'Aubigné, de Beaupreau.

ACTE du mois d'Aout 1281. par lequel Mre. *Joſſelin de Beaupreau*, Chevalier, donne à *Emeri d'Aubigné*, Chevalier, une rente ſur les dixmes de la Paroiſſe de Mazé, au lieu de ce qu'il avoit promis de lui aſſigner dans la Châtellenie de Beaugé, lorſqu'il épouſa Madame *Jeanne de Beaupreau* ſa tante.

Acte du Samedi après la nativité de *St. Jean Baptiſte* 1280. par lequel *Emery d'Aubigné*, Chevalier, donne à *Pierre de Poïancé* ſon gendre les dixmes des Touches, dans la Paroiſſe de Mazé, pour 6. liv. de rente, à déduire ſur celle de 50. liv. de rentes en terre, qu'il avoit promis de lui aſſigner lorſqu'il épouſa *Agnès d'Aubigné* ſa fille.

Oli-

Olivier d'Aubigné.

DONATION de 20. liv. de rente sur les revenus de la Seigneurie de la Bretêche en Valée, faite au mois d'Aout 1255. à *Olivier d'Aubigné*, par *Olivier d'Aubigné* son pére, Chevalier, du consentement d'*Emery d'Aubigné* son fils aîné.

Jean & Geoffroi d'Aubigné.

ACCORD fait au mois de Novembre 1201. par lequel Mre. *Jadouin*, Seigneur de Doué, de Rochefort, & de l'Isle Brochard, assigne à *Jean d'Aubigné*, Chevalier, 6. liv. de rente sur la coutume & sur le péage de la Seigneurie de Rochefort sur Loire, pour la part que *Geoffroi d'Aubigné* son pére, Chevalier, avoit prétendu dans la succession de *Jean de Doué*, Chevalier.

Briand de Doué.

EXTRAIT du Cartulaire du Prieuré de *St. Denis* de Doué, au Diocèse d'Angers, contenant une donation d'une terre dépendante de la Seigneurie *d'Aubigné*, faite à l'Eglise de *St. Denis*, par *Geoffroi de Doué*, du consentement de *Pierre* son fils,

fils, & en préſence d'*Eudes de Doué* ſon oncle, de *Gobert de Brenezai*, & de *Geoffroi de Blaſon*. Quoique cette charte n'ait point de datte, on peut néanmoins connoitre le tems dans lequel elle fut paſſée, parce que *Ulger*, Evêque d'Angers, qui y eſt mentionné, gouverna cette Egliſe depuis l'an 1125. juſqu'en 1149.

Gontier de Doué.

EXTRAIT du même Cartulaire, contenant une donation faite à l'Egliſe de *St. Denis* de Doué, par *Gontier de Doué*, & confirmée par *Giraud*, & par *Ebraud de Doué*, ſes enfans, du conſentement de *Briand*, Seigneur de Doué, ſon fils aîné, en préſence de *Gauſſelin de Sainte-Maure*, d'*Emeri de Beaupreau*, & d'*Achard du Meſnil*, Chevaliers. Cette Charte n'a point de datte, non plus que la précédente : mais comme il eſt fait mention qu'elle fut paſſée le jour de la fête du Prophête *Iſaye*, dans l'octave des Apôtres *St. Pierre* & *St. Paul*, le jour avant les Nones de Juillet, le 6. Juillet, & le 13. de la Lune, ſous le régne du Roi *Philippe premier*, qui ſuccéda à *Henri premier* ſon pére, le 4. d'Août 1060. & mourut le 29. Juillet de l'an 1108. ſous le

le Conſulat de *Foulques* IV. ſurnommé *Rechin*, qui tint le Comté d'Anjou après *Geoffroi le barbu*, ſon frére, depuis l'an 1067. juſqu'en 1109. & ſous l'Epiſcopat d'*Euſébe Brunon*, Evêque d'Angers, qui gouverna cette Egliſe depuis 1047. juſqu'au 27. d'Août 1087. On peut juger par-là, que cette donation fut néceſſairement faite entre l'année 1068. & 1080.

N°. II.

EXTRAIT DE LETTRES.

Lettre de Théodore Agrippa d'Aubigné, du 8. Mars 1622. à Me. de Villette. Il lui dit que Genéve eſt à demi aſſiégée, & que la calamité eſt partout, parce que partout eſt le péché.

Lettre du même à la même, du 22. Mars 1622. Il dit à ſa *fillette*, que Dieu, en même tems qu'il lui donne la pauvreté, lui donne les penſées qu'il faloit, & une compagne qui tient bien ſa partie en cela.... Nous avons eu ici votre frére, duquel je ne puis dire ni bien ni mal, qu'il ne nous ait fait voir ce que je n'oſe dire. Je ne datterai ſon changement qu'après

près les effets.... Votre doux maître m'en a écrit en homme de bien. Dieu veuille bénir le *Murçai* & tout ce qu'il contient!

Lettre du même à la même, du 9. Août, ſans date d'année. Il lui dit, que Genéve ſort de la famine, que la guerre n'eſt pas ſi épouvantable qu'elle étoit, & qu'on eſt menacé de la peſte. Il l'attend à Genéve avec impatience.

Lettre du même à la même, du 9. Juin 1627. Il lui dit de finir l'affaire de cinquante mille francs, parce qu'il craint que le trouble particulier ne ſe généraliſe. Il ajoute.... Après avoir prié Dieu deſſus, penſé & repenſé, j'en viens là, que c'eſt une ſéparation fort dure. J'ai comme achevé de bâtir mon Creſt. Je l'ai fait pour les miens. S'ils n'en jouiſſent pas, eux & moi ſerons mieux logés au Ciel. Au premier loiſir, Mr. de *Chauffepied* & vous, ſaurez des nouvelles des affaires. Di bon jour à tes petits.

Lettre du même à M. de Villette, du 7. Juin. Il lui dit que ſa derniére lettre eſt inutile, le Roi s'éloignant comme il fait, & qu'il a donné contentement à ſa conſcience, *nihil intentatum reliquiſſe.* Il ajoute.... Vous êtes mon bienfaiteur: &

les

les bienfaits ſont doux de la main qu'on aime.

Lettre du même au même, de Genève du 20. Juin 1626. Il lui accuſe la réception d'une lettre de change de 16000. liv.. Il dit qu'il eſt à ſec, & qu'il auroit beſoin de 4000. liv. au moins. Il ajoute: ... prenez à bon eſcient le conſeil de mon *uniquette* (Me. de Villette) pour donner ſoulagement à la famille de M. *d'Ade*. Car encore qu'il ſemble s'étranger de moi, je ne prends la faute de perſonne pour excuſe de mon devoir. Il demande ſi les mœurs d'*Artemiſe* (ſa petite fille) s'accommoderont bien à la modeſtie & à l'humilité qu'il faut à Genève.

Lettre de M. de Dangeau à M. d'Aubigné, à la Motte St. George. Il lui offre ſes ſervices: il lui demande ſon amitié: il lui donne des louanges: il ajoute .... Depuis quelques jours, le Roi s'eſt réveillé comme d'un profond ſommeil, & commence à vouloir faire quelque choſe pour moi, à qui il n'a rien donné depuis dix-huit ans que je l'ai ſervi. Pour le moins m'a-t-il donné une grande liberté de lui dire tout ce que j'ai voulu, ſans qu'il l'ait trouvé mauvais, bien que cela le touchât au vif, & dont perſonne n'oſoit lui parler.

Que

Que je ſois donc votre Agent à la Cour! Je lui chanterai tel langage qu'il vous plaira, ayant toujours déſiré avec paſſion la bienveillance de ceux que j'ai penſé être les plus gens de bien, les plus vaillans & galans, & auſſi de ces eſprits tranſcendans: & reconnoiſſant que vous avez pardeſſus ceux qui ſont tels quelque choſe encore au-delà.

Lettre de Madame d'Aubigné à Me. de Villette: de Genève, du 14. Décembre 1625. Madame ma fille, je prie Dieu que votre petite ſuive les pas de celui de qui elle a la phyſionomie: c'eſt double joye pour vous & pour tous ceux qui l'aiment. Je crains qu'étant auſſi preſſés que vous l'êtes, nous ne jouïſſions du plaiſir de vous voir que comme d'un éclair. Je ne vous ſaurois aſſez dire la triſteſſe que nous avons ſentie avec vous de la réſolution précipitée de Mr. *d'Ade.* Il n'a rien à dire qui le puiſſe excuſer. Hélas! Madame ma fille, je vous ai bien plainte de voir ce ſubit changement ſi près de vous. Il faut eſpérer que Dieu pourvoira aux difficultés qu'on appréhende &c.

Lettre de la même à la même: de Geneve, du 5. Mai 1626. Elle lui témoigne un grand déſir de la voir. Elle ajoute:

M.

M. *d'Ade* écrit à Monſieur que ſes enfans vous vont voir ſouvent. C'eſt un grand bien pour eux, & qui donnera lieu à leur belle-mére de leur rendre tout le devoir qu'elle leur doit. Il eſt impoſſible que ce trop ſubit changement (*apparemment un ſecond mariage*) ne faſſe mal au cœur à tous ceux à qui ils appartiennent. J'en gémis avec Monſieur. Mais ſi les enfans ſont bien ſervis, la douleur eſt plus ſupportable. Ces petites ames ſont trop chères à Dieu pour les abandonner.

Lettre de la même à M. de Villette; de Genéve ce 6. Janvier 1630. Elle lui donne des nouvelles de la guerre d'Italie. Et M. *d'Aubigné* ſon mari ajoute... Si ce n'étoit pour ſavoir des nouvelles des couches de mon unique, je m'excuſerois ſur ma maladie: car vous me devez deux réponſes. Pour Dieu! que je ſache ce qu'il nous a donné.

Lettre de la même au même; de Genéve, du 14. *Avril*, ſans date d'année. Cette lettre eſt très-longue. Elle le félicite des couches de Me. de *Villette*. Elle lui donne des nouvelles de la guerre. Elle ajoute:..... La grande promptitude de Monſieur n'eſt point amoindrie avec l'âge, ni ſon excellent eſprit, à qui il donne quelque-

quefois plus de liberté que les affaires de ce tems ne permettent. Je lui dis ſouvent qu'il eſt tems d'arrêter ſa plume. Ce ſera du ſoulagement pour lui & pour ſes amis. Il a eu ces jours paſſés une bouraſque à cauſe du livre de F... (*Fœneſte*) augmenté de nouveau, qui n'a pas été bien pris en ce lieu-ci, où les perſonnes penſent trois fois une choſe avant que de la mettre en effet une. J'eſpère que le bruit ſera autre: mais ce n'a pas été ſans peine. Il a été travaillé d'une très-mauvaiſe colique avec des teneſmes fort fâcheuſes qui depuis ce matin commencent à lui donner un peu de relâche. Nous ſommes en ſoupçon de ſon éréſipèle. Car la cuiſſe commence à lui douloir..... J'ai écrit ceci ce matin: & cependant l'éréſipèle s'eſt formée &c.

Lettre de la même au même. Il faut que je vous diſe avec une main tremblante & le cœur plein d'angoiſſe & d'amertume, que Dieu a retiré à ſoi notre bon Seigneur & votre bon & affectionné pére, & à moi auſſi pére & mari ſi cher & bien aimé, que je m'eſtime bienheureuſe de l'avoir ſervi, & malheureuſe de ne le ſervir plus. Hélas! tout d'un coup il m'a été ravi: & il me ſemble impoſſible

poſſible de croire que ce coup ſoit arrivé. Je ne le verrai donc plus! Je n'aurai donc plus la conſolation de vous voir ici avec votre chère moitié, qui eût vu la ſainte union de notre famille déſolée! ... Mon bon Seigneur fit cet été ſon teſtament. A cette heure il a ajouté quelque choſe, & l'a fait clorre par le Notaire. Il faut que je vous diſe, Monſieur, que j'ai fait une double perte. Dieu a retiré mon frére le même jour qu'il diſpoſa de mon bon Seigneur, qui tomba malade le Dimanche à 4. h. du matin 21. d'Avril, ſelon le ſtile nouveau: il rendit l'eſprit à 6. h. le Jeudi matin, 9. Mai, le jour de l'Aſcenſion, & mon frére mourut de langueur à 3. h. du ſoir. Voilà comme le Seigneur a apeſanti ſa main ſur moi..... Je ſupplie Madame ma fille de modérer ſa très juſte douleur &c.

Lettre de la même au même: de Geneve, ce 25. *Mai* 1630..... Je crois, Monſieur, que vous vous mettrez en chemin pour venir à nous: car je crois que votre préſence eſt néceſſaire. J'ai écrit à la bonne Princeſſe ſur la vertu des bains de Bade en Souïſſe. Elle répond touchant ce que feu Monſieur lui avoit écrit de ſon petit *Arpinas*, que la deſcrip-

tion lui en plaiſoit. C'eſt un très joli lieu. S'il s'en faloit défaire, il ne ſauroit aller en plus dignes mains. S. M. eſt ſortie de Lyon, où l'on attend M. le Cardinal pour s'aboucher avec le Roi &c.

Lettre de la même au même : de Creſt 13. *Juillet* 1630..... Je n'oublierai jamais celui de qui j'ai eu l'honneur d'être ſi chérement aimée, & à qui je ne puis penſer que je ne jette un ruiſſeau de larmes. L'heure de ſon repos étoit venue. Il s'alloit mettre dans un labyrinthe de fâcheuſes affaires que je n'ai ſçu qu'après ſa mort. Je vous en dirai beaucoup de particularités, qui ne ſe peuvent écrire. Hélas ! Monſieur, je ſuis triſte juſqu'à la mort, qu'il n'ait pas diſpoſé de ſon bien à votre contentement. Mais quand il avoit réſolu quelque choſe, il étoit ſi abſolu, qu'on ne lui eût oſé contredire. Sa volonté eût été de vendre la terre de Creſt.... Il y a des papiers qui ſont ſous la main du premier Syndic..... On m'a mandé de Genéve la priſon de M. de *Candale*, pris par les gens de l'Empereur, qui ont encore battu les Vénitiens. Feu notre bon Monſieur diſoit : *Si on ſe bat en Italie, c'eſt le bien de ce pauvre pays : mais gare le retour.* Il faut croire que la garde d'Iſraël ſera encore pour nous. *Let-*

Lettre de la même au même : de Genève, 8. *Août* 1630. Elle lui envoye la copie de l'inventaire des effets de ſon mari : Il y a, dit-elle, des *Hiſtoires* qui ſont à Bâle, de quoi nous ne pouvons rien faire à cette heure, à cauſe de la peſte. M. de *la Foſſe* en étoit chargé par le teſtament.... Je lui diſois ſouvent, que l'inégalité pourroit cauſer quelque mécontentement : il diſoit, *Changeons de propos ; j'aime tous mes enfans, mais il faut que je penſe aux plus pauvres.* Je fus bien étonnée quand j'apris qu'il lui reſtoit ſi peu d'argent. Les Députés de la Seigneurie vinrent viſiter ſes papiers, où ils trouvérent un brouillon de la vie de feu MONSIEUR, là où ils ont effacé, comme vous verrez par la feuille que je vous envoie, ce qui parle des affaires de la Rochelle. C'eſt ce qu'ils tiennent être dangereux, & qui pourroit porter préjudice à quelques particuliers. Il m'ont fait commandement que je vous envoye ladite feuille, & vous prier, & M. d'*Ade* auſſi, d'en faire autant aux livres que vous en avez. Vous voyez à quoi nous en ſommes & à quoi on s'attache. Hélas ! Monſieur, il y a bien d'autres choſes plus pregnantes. Il me ſemble d'entendre notre bon Monſieur me dire,

Dieu veuille, ma mie, puiſque je ne puis pas être Médecin, que je ne ſois pas Prophête! &c.

Lettre de la même à Me. de Villette. .... Je ſuis aſſurée que vous ſuportez vôtre affliction en vraie Chrétienne avec vôtre vertu & piété. Mais hélas! c'eſt à moi à pleurer, puiſque j'ai tout perdu. Celui par qui je vivois contente en lui rendant ſervice, n'eſt plus. Il me ſemble que je n'ai plus rien à faire au monde. Je crains d'offenſer Dieu dans ma douleur..... Tout a été réglé ici, comme ſi M. de *Villette* y eût été. Feu M. *d'Aubigné* ne m'a rien dit à part, ſinon qu'il me laiſſoit exécutrice de ſon teſtament. Je m'en excuſai, & lui dis qu'il remettoit ſes affaires en mains bien foibles, quoique bien fidéles: il me répondit, *M. Calandrin t'aidera*, comme il a fait avec toute affection. J'écrirai à Me. de *Rohan*, qui eſt à Venſe, pour les comptes qu'elle avoit avec feu Monſieur. Je déſire de ſavoir ſi M. le *Villette* & M. *d'Ade* ſont contens que l'on paye la dette de M. le Baron (*Conſtans d'Aubigné*) à M. *Huguetan* de Lyon, qui ſont cent livres que ledit *Huguetan* lui prêta en ſa grande néceſſité.

Lettre de la même. M. *d'Aubigné*, de très

très-heureuſe mémoire, devint malade le Dimanche à 4. heures du matin, le 9e. jour du mois d'Avril 1630.... Il eut très bonne connoiſſance juſqu'à quelques momens avant qu'il mourût. Il nous a rendu grands témoignages de la joye qu'il reſſentoit : & quand il faiſoit des difficultés de prendre nourriture, il diſoit : *Ma mie? laiſſe-moi aller en paix, je veux aller manger du pain céleſte.* Il a été ſervi en tout ce qui m'a été poſſible de m'imaginer. Ma peine n'a rien été. Si j'euſſe pû donner mon ſang & ma vie, je l'euſſe fait de bon cœur. En ſes deux derniéres nuits, il fut conſolé par deux excellens Miniſtres ſes amis. Il n'a manqué ni d'aſſiſtance, ni de conſolation juſqu'à ſon dernier ſoupir, par les plus excellens hommes de la ville ſes bons amis. Mais ce ne pouvoit être tant, que ſon mérite n'en requit encore davantage. Il eſt regretté de tous les gens de bien. Il a achevé ſes jours en paix : & deux heures avant ſa fin, il dit d'une face joyeuſe & d'un eſprit paiſible & content :

La voici, l'heureuſe journée,
Que Dieu a faite à plein déſir :
Par nous ſoit gloire à lui donnée,
Et prenons en elle plaiſir.

Lettre de Catherine de Parthenai à M. de Villette : du Parc, du 16. Juin 1630. Elle lui fait compliment ſur la mort de ce Gentilhomme, en qui toute notre Religion a tant perdu.

Lettre du Prince Henri de Rohan à M. de Villette : du 7. Juillet 1633. Monſieur, vos lettres ne me peuvent être que très-agréables pour ce que j'y apprens des nouvelles d'une Province que je ne puis jamais oublier, ni les amis que j'y ai; que j'y trouve un ſtile capable de contenter un meilleur eſprit que le mien, & que j'y remarque la continuation de votre amitié, qui me ſera toujours très-chère, étant bien fâché que je ne vous puiſſe témoigner qu'en paroles l'eſtime que je fais de votre perſonne & mérite. En récompenſe des nouvelles du pays, je vous dirai les étrangéres. Les affaires d'Allemagne vont toujours très-bien pour le bon parti : la Couronne de Suède & les Princes d'Allemagne demeurent bien unis : & les ſoins & offices du Roi leur ſervent de bon ciment. Et certes il maintient ce parti-là depuis la mort du Roi de Suède, avec une grande gloire & honneur. Nous ne voyons encore nul effet de la venuë du Cardinal Infant : nul Prince Italien ne l'a vu, & chacun commence à ne le plus appréhender. Je

Je connois bien le Sieur *Gallieres* dont vous me parlez : c'eſt un très-honnête homme, qui n'a pû être reçu Tréſorier de France, à cauſe de la Religion. Voilà à quoi nous ſommes réduits de devenir partiſans, pour ne pouvoir entrer aux Charges, & d'être contraints de faire mal quand on ne nous veut pas permettre de ſervir le public. Je n'ai dans ma chambre que le portrait de ma fille, & celui de votre beau-pére. Je vous demande la continuation de votre amitié, &c.

Lettre de Conſtans d'Aubigné à ſon frére Nathan d'Aubigné de la Foſſe : de Niort, du 6. Mars 1637. Il paroit que ſa misère étoit fort grande. Il lui dit qu'étant ſon aîné il lui écrit avec franchiſe. Il le remercie de ſa charité chrétienne & fraternelle, & de l'aſſiſtance qu'il lui promet. Il parle d'*une affliction en laquelle ſe forme dans trois mois un luſtre parfait.* Vraiſemblablement il veut parler de ſa priſon. En ce cas là, il y fut mis en Décembre 1632. Il dit que n'ayant point d'enfans du premier lit, il y en a trois du ſecond, deux fils & une fille : & que l'aîné, âgé de ſept ans & demi, commence déja à compoſer. Cet aîné, qui s'appelloit *Conſtans*, étoit né en 1629. du vivant de ſon grand-pére.

Madame de *Maintenon*, qui ne nâquit qu'en 1635. n'étoit donc pas le fruit du libertinage d'une fille du concierge du Château-Trompette.

Lettre du même au même, du 10. *Juin* 1647. *datée de l'étude du Miniſtre Rhoux à Lyon.* Il dit que réduit à la derniére miſére, il ſe retire en Languedoc ou en Provence, ſous le nom de *Charles des Landes.* Il le prie de faire rendre à M. *Rhoux* 25. liv. qu'il en avoit reçu. Il étoit à Paris le 16. Décembre 1642. où il fit quittance de mille florins Genevois, que Me. *d'Aubigné-Renée-Burlamachi*, ſa belle-mére, lui avoit légués. *Renée-Burlamachi*, veuve de M. *Barbani*, fut nommée *Renée* du nom de l'Abbeſſe de St. Pierre de Rheims, fille du Duc de *Guiſe*, chez qui le Sr. *Burlamachi* s'étoit réfugié avec ſa famille durant le maſſacre de la *St. Barthelemi.* Sa femme accoucha dans l'Hôtel de *Guiſe* de cette fille qu'on nomma *Renée.* Et pour conſerver le ſouvenir de ce ſervice, il eſt d'uſage de donner le nom de *Renée* à toutes les filles qui deſcendent de ce *Burlamachi.* Me. *d'Aubigné* mourut en 1642. & fit héritiére *Renée Burlamachi* ſa niéce, femme du Syndic *Odet Lect.*

Let-

Lettre de Me. d'Aubigné-Cardillac à M. de Villette : du 1. *Juin* 1641. Monſieur mon frére, j'ai reçu votre lettre du 23. Mai, où j'ai vu une raillerie en termes bien doux de quelques mots, qui m'ont peut-être échapé ſentant la Morale, que je ſouhaiterois aprendre de vous plutôt que de vouloir vous l'aprendre. C'eſt chez vous qu'il faut chercher le principe & l'origine de toutes les belles choſes. J'admire votre gentilleſſe à me dire, que ſi je continue, je profiterai mieux en la Morale qu'au Droit. Je ſouhaite avec grande paſſion le mariage de notre bonne niéce, quoique je ne l'eſpére pas. Ce prétendu ſeroit plus raiſonnable que ſon beaupére ; & ainſi je n'aurois plus à faire de Juriſprudence. Il faut que votre frére vous ait mal expliqué ce que je lui mande, ſi vous avez eu le moindre ſujet de croire que vous euſſiez contribué le moins du monde à ces viſites auſſi inutiles qu'importunes, étant toujours d'une telle curioſité, qu'il ne trouve rien qu'il ne liſe. J'ai fait porter, & tout promptement, vos lettres à M. de *Vaugelas*. Je lui ai fait votre compliment. A quoi il a répondu avec ſa civilité ordinaire. Ce *Medor*, duquel vous me parlez, méritera, s'il eſt

tel, un Mauſolée de vôtre niece *Artemiſe*, ſi tant eſt que la diverſité de Religion & autres difficultés leur permettent de conclure. Si je vois votre frére, vous ſerez averti fidellement de notre dialogue, étant, Monſieur mon frére, votre très humble, très fidelle & obéiſſante ſervante. *J. de Cardillac.*

Lettre de la même à Me. de Villette : de Paris 18. *Juillet* 1646. Elle lui rend compte de quelques commiſſions, & ajoute.... Je crains bien que *cette pauvre galeuſe* (Me. de *Maintenon*) ne vous donne bien de la peine. Ce ſont des effets de votre bonté de l'avoir voulu prendre. Dieu lui faſſe la grace de s'en pouvoir revancher, mais non pas en pareil cas! Je plains bien votre frére, & voudrois de tout mon cœur pouvoir être auprès de lui, comme il le ſouhaite, croyant bien qu'il en recevroit quelque ſoulagement & conſolation. Je n'ai au monde de paſſion plus forte, après celle de vous ſervir, que de me voir hors de tous ces embarras, parmi leſquels j'éprouve le conſeil qu'un de nos Auteurs Catholiques donne aux veuves, de n'avoir point de procès, s'il ſe peut. C'eſt feu M. de *Salles* Evêque de Genéve : il en dit les in-

con-

convénients. C'eſt ce qui me feroit ſéqueſtrer du monde & trouver un Couvent dans ma chambre, & parmi les miens, où je trouverois autant d'occaſions de ſervir Dieu que dans un Couvent Monaſtique. J'admire la providence de Notre Seigneur, qui laiſſe les perſonnes aux fonctions qui leur ſont moins agréables, vous avouant que je hais le monde de tout mon cœur. C'eſt une averſion que j'ai toujours eue, ne voyant que corruption de tous côtés. Mais il faut avoir patience: j'eſpére que je ne me plaindrai pas toujours, & que je me verrai un jour près de vous le plus que je pourrai, & en état de vous y rendre les devoirs, Madame ma très honorée ſœur, d'une très humble, très fidéle, & tres obéiſſante ſervante. *J. de Cardillac.*

Lettre de la même à la même: de la Martinique du 2 Juin (1646. à ce que porte la copie que j'ai entre les mains: mais ſurement il y a erreur). Madame ma très honorée ſœur, je n'ai jamais parlé que des vantances du Sr. de *Sanſac*; & je n'en ai rien dit ni écrit qu'à vous. Mais n'en parlons plus: & qu'il mange à ſon aiſe le bien des veuves & des orphelins. Je n'envierai jamais ſa condition,

aimant beaucoup mieux, avec ma pauvreté, ſouffrir injuſtice, que de la faire ſouffrir. Le tems découvrira tout, & la providence de Dieu ne dort pas toujours: vous ſuppliant de croire, Madame ma ſœur, que le changement de lieu, ni la longueur des tems, ne me fera point détourner de mes devoirs, tant qu'il plaira au Seigneur m'aſſiſter de ſes graces, & ne m'abandonner pas à un eſprit reprouvé. Je vous aſſure que pour le moins le déſir des richeſſes de celui qui me perſécute, ne me tourmente nullement: & même je ne me ſoucie guère d'avoir ce qui m'apartient légitimement, étant plus ſatisfaite & plus tranquille, que celui qui jouït tout à ſon aiſe de ce qui eſt à moi en bonne juſtice. J'ai apris que la main du Tout-puiſſant l'a déja touché, ayant retiré ſa femme: je le prie qu'il ne lui rende pas en l'autre Monde ce qu'elle m'a prêté en celui-ci. Je crois, Madame ma ſœur, que vous étiez en colère contre moi, lorſque vous avez écrit celle dont il vous a plu m'honorer, m'accuſant de dire des injures. Certes je n'en dis jamais à perſonne, & ce ſeroit le mal entendre, que de s'adreſſer pour cela à une perſonne de votre ſinguliére vertu & exem-

emplaire piété, & à qui j'ai tant d'obligations, comme le Sieur de *Sanſac* pourroit témoigner, s'il vouloit, m'avoir ouï dire en juſtice, & pour les mêmes raiſons, n'avoir jamais voulu conſentir à ce qu'il déſiroit de moi contre vous, Madame ma ſœur. Les bienfaits, comme vous ſavez mieux que moi, ne ſont jamais perdus, quand on les fait en charité: & quand j'aurois aſſez d'ingratitude pour oublier les bons offices que j'ai reçus de vous & de M. de *Villette*, votre digne moitié, ce qui ne m'arrivera pas, comme je crois, ſi eſt-ce que Dieu a bonne mémoire, ſi cela ſe pouvoit dire de la Divinité. En liſant votre lettre, il m'eſt venu en penſée, que quelqu'un comme votre frére m'a fait écrire ce à quoi je n'ai jamais penſé. Quand il l'auroit fait, cela ne ſeroit pas nouveau pour parvenir à quelque fin. Il m'a fait ſouvent ce petit jeu à Paris. Je ne vous parlerai point de lui, ni de ſa conduite, crainte d'affliger derechef votre bon naturel en ce qui le concerne. Seulement ici dirai-je, que j'ai deſſein d'envoyer votre neveu le plus grand en quelque garniſon apprendre ſes commencemens: car il ſe perd ici, & perd ſon tems & ſa ſanté, tant par le mauvais air, que

que par les mauvaiſes nourritures. Et pour le cadet, je le ſouhaiterois Page: c'eſt un fort doux enfant: j'oſerai dire cela pour lui. Et puiſque leur pére ne daigne ſonger à eux, il faut que je leur ſerve des deux, de pére & de mére. Si vous me faiſiez cette charité de jetter un peu les yeux en quelque lieu pour cela, me le mandant, je l'enverrois auſſi-tôt: car je vois bien que je ſuis ici encore pour quelques années: & je crains que leur ſanté s'altère ſi fort, qu'elle ne ſe puiſſe jamais remettre. *Bignette* prend la liberté de vous écrire, honteuſe de ce qu'elle a oublié tout, & à cauſe de la grande chaleur du pays, & auſſi des mauvaiſes nourritures. Je ne l'oſe attacher beaucoup à cela: elle n'a de joie, la pauvre enfant, que lorſqu'elle peut ſavoir de vos nouvelles, & eſt toujours en inquiétude pour votre cadette. J'aurois écrit à Mlle. de *Villette*, ma fille & vertueuſe niéce, ſans la crainte de groſſir trop le paquet: car l'honorant & eſtimant au point que je fais, j'aurois mille choſes à lui mander. Je ferai ici mes très-humbles baiſemains à M. de *Villette*, mon très-honoré frére, & à toute votre chère, belle & honnête famille, pour laquelle je ſupplie tous les jours

jours le Créateur : lequel je ſupplie auſſi de tout mon cœur de m'ôter plutôt la vie, que la ſenſible mémoire des ſervices qu'ils m'ont rendus.

Lettre de la famille Neſmond à M. George Louis d'Aubigné D. M. héritier de Nathan d'Aubigné de Geneve : datée de Niort du 8 *Mai* 1667. Elle eſt ſignée de *Neſmond de Sanſac*, (qui avoit épouſé *Artemiſe de Caumont*, fille d'*Ade de Caumont* & de *Marie d'Aubigné*, fille ainée de *Théodore Agrippa*) d'*Artemiſe de Neſmond*, de *Marie de Neſmond*, de *Louiſe-Charlotte de Neſmond*, de *Jean-Joſué de Guillotau*, de *Pierre de Guillotau.*

Lettre de Sanſac de Neſmond à Mrs. d'Aubigné de Genéve : de Niort du 20. *Août* 1670. ſur la mort de leur pére : au nom de toute la famille de Surimeau, iſſue de *Marie d'Aubigné* & de M. de *Caumont.* Il les prie inſtamment de lui envoyer le plan de Genéve.

Lettre de M. de Villette du 1. *Janvier* 1658. *à Nathan d'Aubigné de la Foſſe.* Il déclame contre *d'Ade de Sanſac*, qui venoit d'en impoſer aux bonnes gens de Genéve, où il avoit ſéjourné un mois. Il écrit poliment & paroit homme de lettres.

Autre lettre du même au même, ſans date

date ni ſignature, qui contient le détail de pluſieurs friponneries de *Sanſac*.

Lettre du même au même du 2. Avril 1658. Il dit que le Sr. de *Sanſac*, ſon neveu, mari de ſa niéce, eſt de retour de Paris à Surimeau, auſſi-bien que M. de *Launay*, mari de *Louiſe de Caumont*, fille de *Marie d'Aubigné*.

Lettre du 10. *May* 1658. *au même*. Sa femme eſt dans ſa 66e. année, & lui dans ſa 77e. Son fils, M. de *Villette-Murſay*, eſt toujours dans ſon poſte de Brouage.

Lettre de M. de Villette Murſay, (marié à la fille de M. *le Moine*, Lieutenant-Général de Chaumont) *à M. Nathan d'Aubigné*: *du* 18. *Septembre* 1658. La maladie de ſon pére, qui ne ſauroit écrire, l'obligeoit d'y ſuppléer. Sa mére auſſi eſt fort languiſſante. De trois ſœurs qu'il a, l'une eſt mariée il y a long tems, & l'autre, depuis peu, au Lieutenant-Général de Niort. Pour lui, il part pour la Cour par ordre de M. le Cardinal, qui lui a promis un emploi, outre celui qu'il a à Brouage. Il le prie de l'inſtruire du ſujet du voyage de *Sanſac* à Genève.

Lettre du même au même: du 21. *Oct.* 1658. Il lui parle du chagrin qu'a cauſé

ſé à ſon pére le mariage de ſa ſœur avec un Papiſte. Voyez *Mercure de France*, Novembre, 1742.

Lettre de M. de Villette le pére à M. Nathan d'Aubigné: dattée de Murçay, 24. *Juin* 1659. Il y parle de la Légende du bon Saint qui paſſe à Genéve pour un homme bien moderé, & par-tout ailleurs pour un affronteur averé. Il dit que Me. de *Launay*, autrement *Louiſe de Caumont*, eſt accouchée d'un fils, par où s'évanouïſſent les eſpérances de *d'Ade de Sanſac* ſur la terre de Surimeau. Il a marié ſa troiſiéme fille à M. *Dadouſe*, qui a fait cinq campagnes avec honneur.

Lettre du même au même du 19. *Decembre* 1659. Il lui fait des reproches obligeans ſur ſon ſilence, & cite ce vers d'*Ovide:*

Res eſt ſolliciti plena timoris amor.

Lettre du même au même: de Murçay le 24 *Fevrier* 1660. Il entre dans la 79e. année de ſon âge. Il le prie de lui envoyer une copie du teſtament de *Théodore Agrippa d'Aubigné*. Le 26. Avril, il lui réitère la même demande. Sa femme, *Louiſe d'Aubigné*, l'en prie auſſi par une apoſtille ſignée de ſa main. Leur fils, *Villette Murçai*, lui fait la même priére.

Let-

Lettre du même au même : de Murçay le 16. *Septembre* 1660. Il l'appelle Mr. & vrai frére, & s'excuſe ingénieuſement de ce qu'il ne commence pas par *Monſieur*. Il traite *d'Ade de Sanſac* de fripon & d'effronté.

Lettre du même au même, du 5. *Fevrier* 1661. Il eſt dans la 80e. année de ſon âge. Il dit que le plus grand bien de ſa maiſon eſt la perſévérance à honorer la vertu, & *ſur-tout la vôtre.*

Quelques lettres de Me. *Scarron* à M. de *Villette* ſon oncle, & à Me. de *Villette* ſa tante, de l'an 1660. Dans l'une, elle demande ſon extrait baptiſtaire. Dans l'autre, elle rend compte de diverſes commiſſions : dans toutes, elle témoigne une grande reconnoiſſance.

No. III.

TESTAMENT *

D'AGRIPPA D'AUBIGNE'.

1. AU NOM de Dieu. *Je Théodore Agrippa d'Aubigné*, certain & par

* [Cette piéce eſt du 4. Avril, vieux ſtile. Me. de *Maintenon* la fit demander à Meſſieurs de Genéve quelque tems avant ſa mort.]

par les octante ans où il a plu au Seigneur me conduire, averti que je ſuis proche de la mort: incertain de ſon heure: ne la deſirant, ni ne la craignant; ſon nom & ſes effets ne m'apportant que douces penſées: libre d'eſprit & de corps, en mon ſecret j'écris à ma poſtérité ce teſtament & titre authentique de ma derniére volonté, commandant à mes enfans qu'ils ayent mes derniers deſirs pour règles des leurs: qu'ils reconnoiſſent mon ordonnance pour loi naturelle, & leur pére pour légitime magiſtrat: priant auſſi tous Juges de favoriſer de leur autorité l'équitable diſpoſition de mes biens.

2. Quand donc il plaira à Dieu d'appeller en ſon véritable repos mon ame, laſſée de vains travaux, raſſaſiée & non ennuyée de vivre: s'il plait à Dieu exaucer mon ſouhait de mourir à Geneve*, je laiſſe à ma femme & à mes alliés, à de-

* *Extrait de l'Hiſtoire de Genéve, tome II. in 12. p.* 534.

Cette ville ſervit d'azile au Sieur d'*Aubigné*, Gentilhomme François, lequel ayant mis ſon Hiſtoire de France au jour, avoit ſi fort irrité le Roi, qu'il voulut le faire arrêter, outre qu'un ſien fils, que les Jéſuites avoient gagné, y contribuoit beaucoup. Mais lui, ayant preſſenti ce qu'on lui préparoit, prit environ trente mille écus

demander ma foſſe, ou au cimetiére de *St. Pierre*, ou au commun de la Couleuvriniére. Mais ſi j'ai une maiſon de reſte, de neuf que j'ai bâties, j'aurai pour agréable,

écus d'or, qu'il cacha dans les ſelles de ſes chevaux, & ſe retira à Genéve environ l'an 1619. Il y fut reçu par la Seigneurie & par l'Egliſe avec grand honneur : car on étoit informé de la vigueur qu'il avoit témoignée pour les Proteſtans dans leurs aſſemblées, & de ſa capacité dans l'art militaire. Auſſi, quand il s'agiſſoit de quelque fortification, en prenoit-on ſon avis. On dit qu'il ſçavoit un ſecret de parler à un ami éloigné de lui de cent pas ſans que d'autres l'entendiſſent. Il mourut enfin âgé de 80. ans, & fut enterré au cloître, où eſt une eſpèce d'épitaphe ou teſtament à ſes enfans, qu'il avoit lui-même dreſſé, en des termes Latins aſſez extraordinaires.

Remarque du dernier éditeur de l'hiſtoire de Genéve.

Avant que *d'Aubigné* ſe retirât à Genéve, il avoit déja fait paroitre ſon inclination pour cette ville, en écrivant au Conſeil qu'il avoit deſſein d'inſerer dans ſon Hiſtoire Univerſelle, qu'il devoit bientôt donner au public, les événemens remarquables qui la concernoient, depuis le commencement de la guerre de 1589. juſqu'à la fin du ſiécle, & pendant les cinq premiéres années du ſuivant, le priant pour cet effet de lui fournir les mémoires néceſſaires. A quoi le Magiſtrat ſe porta volontiers, & chargea en même tems le Miniſtre *Simon Goulart* d'y travailler. Ce qui fut exécuté. Le même *d'Aubigné* ayant fait preſenter le Magiſtrat en l'année 1620. (*cette date eſt fauſſe*

ble qu'ils m'y conſtruiſent un ſépulchre, qui ne ſurpaſſe pas vingt-cinq écus d'or en dépenſe, & qu'ils y faſſent graver l'inſcription qui s'en ſuit: D. O. M. &c.

3. Je laiſſe à mes enfans l'exemple de ma vie, de laquelle ils ont pour livre domeſtique le plus véritable & le plus exprès

fauſſe, puiſque d'Aubigné arriva à Genéve en Avril 1619.) s'il ſeroit bien reçu dans Genéve, où il ſe propoſoit de venir finir ſes jours. On lui fit connoitre qu'on l'y recevroit avec honneur & beaucoup de plaiſir. Peu de tems après qu'il fut arrivé, il acheta le Château & la Seigneurie du *Creſt*, de laquelle s'étant chargé de payer le lod, le Magiſtrat l'en gratifia. Il ſe maria enſuite à une Dame de la ville, nommée *Renée Burlamachi*. Sur des avis qu'on eut que ſa conduite étoit ſuſpecte au Roi, le Magiſtrat l'en ayant averti, & d'*Aubigné* s'étant pleinement juſtifié, *Anjorrant*, Député auprès de S. M. en 1625. leva ces préjugés: de ſorte que *d'Aubigné* continua de vivre tranquillement dans Genève, fort conſidéré de chacun juſqu'à ſa mort, & fut univerſellement regretté. Il fut enſeveli dans le cloitre de *St. Pierre*, & on lui fit dreſſer un monument qui fut détruit avec une partie du cloitre en 1692. (*cette datte eſt fauſſe: ce fut en* 1698.) & enſuite rétabli & placé dans le temple même à main droite en entrant par la grand' porte: *par les ſoins de M. George-Louis d'Aubigné, frére de ma mére, qui me prit chez lui en May* 1624.

C'eſt lui qui m'a ſoigné
Dans ma jeuneſſe, & qui m'a enſeigné
A bien parler, & ſurtout à bien faire. *Pibr.*

G. L. L. P.

près diſcours que ma mémoire a pu fournir. Sur-tout je les exhorte à l'amour de Dieu, à être ardens, pathétiques & conſtans en ſa cauſe, pour elle faire jonchée de la vie & des biens, affecter de perdre tout pour celui qui a tout donné, prodiguer leur vie pour la querelle du Prince de vie, mais pour leurs intérêts ménager-toutes ces choſes comme j'ai fait. Et Dieu les délivrera, & tirera leur vie des portes du bas tombeau de la mort, comme il m'a fait. Qu'ils ſoient tardifs à prêter ſerment pour n'en violer, ni ſeulement expliquer aucun, non plus que leur pére. Qu'ils gardent ſur-tout celui du mariage, quand Dieu les y aura appellés, afin d'hériter de la rare bénédiction, de laquelle ils ſont ſortis, d'une mére ſans reproches, honorée de tant de vertus, à laquelle j'ai gardé foi, loyauté & chaſteté trois ans devant & quatre ans après la durée de ſa vie & du mariage, pouvant jurer ne l'avoir enfreinte, ni par deſirs, ni par effet.

4. Voila pour les exemples à ſuivre. En voici à fuir. Car je viens maintenant à donner gloire à Dieu, par la confeſſion de ma honte. C'eſt, que quatre ans après mon veufvage, les vicieux déſirs de maintenir

tenir ou croître ſans trouble le bien de mes enfans, ſur-tout de l'aîné que j'aimois outre meſure, m'empêcherent un ſecond mariage, & me firent rechercher la compagnie de *Jaqueline Chayer*, laquelle, non ſans longues ſuaſions, eut de moi le 16. Janvier 1601. un fils, nourri à Nancrey en Gâtinois, bâtiſé en l'égliſe de Gergerau ſur Loire: & je le fis nommer *Naan*, & lui donnai pour ſurnom *Engibaud*. Premiérement par le nom qui retourné ſe trouve de même à retourner: le ſurnom auſſi trouve celui du pére. En ſecond lieu j'ai voulu que ce nom me fut un *Nathan*, qui ſignifie *donné*: & que le nom du cenſeur de David repréſentât mon ord péché aux yeux & aux oreilles inceſſamment. Les miens remarqueront le ſoin & les dépenſes que j'ai aportées, pour éloigner de ma famille l'odeur de mon péché.

5. J'avoue donc *Nathan* pour mon fils naturel. Il s'eſt marié (à une Dlle. *Peliſſari*, le $\frac{15}{25}$ Juillet 1621). Je l'ai partagé ſelon ſa condition. Au même tems que mon aîné s'eſt rendu ennemi de Dieu & de ſon pére, a renoncé & trahi l'un & l'autre, & a produit infinis exemples d'horreur, l'autre s'eſt rendu recommandable par

par probité de vie & par doctrine non commune, m'a accompagné en mes périls contre l'autre. Je lui ai permis de porter pour lui & les ſiens le nom d'*Aubigné*. Et je veux que les miens authoriſent cette bonne volonté.

6. Premiérement je déclare *Conſtans d'Aubigné*, mon fils aîné & unique, pour le deſtructeur du bien & honneur de la maiſon, autant qu'en lui a été, & pour avoir mérité d'être entiérement déshérité pour pluſieurs offenſes énormes, particuliérement pour avoir été accuſateur & calomniateur de ſon pére en crime de Léze-Majeſté: C'eſt pourquoi je le prive de tous mes meubles & acquêts, de quelque qualité qu'ils ſoient.

7. Toutefois s'il ſe préſente quelque enfant bien légitime de lui, à ces enfans & non à lui, je laiſſe la terre des *Landes Guinemer* près de mer, qui eſt mon ſeul patrimoine.

Les articles ſuivans contiennent la diſpoſition des biens du teſtateur, qui finit ainſi. . . . 33. Or à Dieu, qui m'a ſauvé de périls innombrables, des ennemis généraux & particuliers, de toutes ſortes d'afflixions de corps & d'eſprit, des mains longues des Princes: à Dieu qui a converti

verti mes péchés en bien, quand ils ont changé mes ſervices en crimes, & quand ils m'ont ôté honneur & biens, m'a élevé & donné de quoi & à qui pouvoir donner les fruits de ſa bénédiction : à lui je tends les bras & conſigne mon ame, qu'il a relevée de ſes chutes, fortifiée dans les perſécutions, changeant ſes terreurs en hautes eſpérances, & la gardant du précipice auſſi chérement que la prunelle de l'œil, l'a conſervée comme ſienne & pour ſoi. A lui ſeul, tout, tout juſte & tout-puiſſant, ſoit gloire & puiſſance, ès ſiécles à jamais. Fait, ſigné, & écrit de ma main. T. A. D'A. mort le $\frac{29 \text{ Avril}}{9 \text{ Mai}}$ 1630.

EPIGRAMME

Sur M. de CANDALE, *qui avoit changé de Religion pour plaire à la Ducheſſe de* ROHAN.

Hé ! quoi donc, pauvre ſibilot,
Pour l'amour de Dame Liſette,
Vous vous êtes fait Huguenot,
A ce que nous dit la gazette !
Sans ouïr anciens ni paſteurs,
Vous voilà donc enfin des nôtres.
Oh ! oh ! nous en verrons bien d'autres,
Puiſque ſes yeux ſont nos Docteurs.

EPIGRAMME

Sur la Reine MARGUERITE *de Valois.*

Commune à tous, Margot, tu communies
Auſſi ſouvent en amours qu'en hoſties:
Tu fais priére & crime en même lieu.
Avide femme! impur ſiécle où nous ſommes!
Jamais Margot n'a pu ſe ſouler d'hommes:
Et Margot veut ſe ſouler de ſon Dieu!

N°. IV.

LA BELLE INDIENNE,

A LA JEUNE, BELLE, ET SPIRITUELLE MADAME SCARON.

Galanterie *.

LEs Soleils de l'Inde nouvelle
Ont produit la flamme immortelle

De

* Cette piéce de *la Menardiére* eſt vraiſemblablement de l'année 1654. Il y eſt parlé d'Arras, dont le Prince de *Condé*, alors au ſervice des Eſpagnols, leva le ſiége le 25. Août. Me. *Scaron* avoit dix-neuf ans. *La Ménardiére* étoit Poitevin.

De ces deux aſtres glorieux,
Que l'Europe adore en vos yeux.
Dans l'air épais que l'on reſpire,
Aux lieux dont LOUIS tient l'Empire,
Le Dieu du jour, en plein été,
A trop peu de vivacité
Pour allumer les étincelles
De ces deux brillantes prunelles,
Dont les éclairs bruns & charmans
Font de ſi clairs embraſemens.
Même ces jeunes homicides
Ne tiennent point leurs traits perfides
Du terroir fécond en tabac,
Qui fait ſes feſtins d'Orignac:
Ni le fleuve des Amazonnes
N'a point de ces rares perſonnes
Qui par un regard ſeulement
Enflamment le bas élément.
Ce feu, qui dans vos yeux petille,
Vient de la nouvelle Caſtille,
Et de ces climats fortunés,
D'où ſont dans l'Europe amenés,
Par leur aimable & doux zéphyre,
Les métaux pour qui l'on ſoupire.
L'Aſtre, dont les derniers efforts
En cette Inde font les tréſors,
Sur votre œil encore fort tendre,
Les mêmes rayons ſçut répandre,
Dont il produit en ces beaux lieux

Cent autres objets précieux.
Mais, quelque éloge que l'on donne
A l'éclat qui les environne,
Et même aux plus luiſans éclairs,
Vos yeux ſont mille fois plus clairs.
Les feux, qui ſortant d'un lieu ſombre,
S'échapent au travers de l'ombre,
Et vainqueurs de l'obſcurité,
Semblent recueillir leur clarté,
Pour lancer dans notre paupiére
De plus beaux filets de lumiére,
Ces rayons pénétrans & doux,
Et ceux de ces riches cailloux
Qui font tant vanter l'Amérique,
N'ont point de flamme qui nous pique,
Au prix du brillant gracieux
Qui part du fond brun de vos yeux.
Et vos yeux, d'un tel avantage,
Juſqu'ici mépriſent l'uſage!
La France, où mille autres beautés
Donnoient la chaſſe aux libertés,
Se paſſoit bien qu'au nouveau Monde
Votre enfance, qui naquit blonde,
Allât puiſer ces ſombres feux,
Qui font cent meurtres amoureux;
Et qu'un changement ſi terrible,
Appuyant cette ame inſenſible,
Qui garde ſi bien les tréſors
Que l'on admire en votre corps,
D'in-

D'intelligence avec l'Eſpagne,
Nous mit tant d'attraits en campagne,
Tant d'appas dans la France nés,
Mais, non ſans raiſon, ſoupçonnés
D'avoir fait aux terres nouvelles
Cet amas de clartés mortelles,
Dont on craint plus les mouvemens
Que ceux d'Eſpagne & des Flamans.
Certes, en bonne politique,
Ces gens, qui pour la République
Dans nos Conſeils ſont écoutés,
Doivent dire à Leurs Majeſtés,
Qu'au Mexique il eſt bon de rendre
Ces feux que vous y fûtes prendre,
Ces vifs & flamboyans éclairs,
Qui tout embraſent dans les airs.
Auſſi bien le Roi Catholique
Contre nous hautement s'explique,
Diſant qu'on retient en ces lieux
Ses plus grands tréſors dans vos yeux,
Et que pour les rendre à ſa terre,
Il nous feroit trente ans la guerre:
Que, pour s'exempter d'embarras,
Pour Perpignan, & pour Arras,
Il trouve bon qu'on les retienne,
Mais qu'il veut la belle Indienne:
Du moins cent joyaux ſignalés,
Que dans ſon Inde elle a volés,
Un air, un eſprit, une grace,

Qui charme tout, & tout ſurpaſſe.
Bref, qu'il ne céde pas ainſi
Plus vaillant que ſon Potoſi,
Et plus que la mine féconde
Où l'or inceſſamment abonde.
Mais (n'en déplaiſe à ce grand Roi !)
Il vous veut, & ne ſçait pourquoi.
Condé, ce démon de la guerre,
Et le fier patron d'Angleterre,
Dont il attend de ſi grands coups,
Sont moins redoutables que vous.
Mais, tant pis pour lui, s'il s'abuſe :
Tant pis pour nous, ſi l'on refuſe
De lui donner, en vous rendant,
De quoi perdre ſon Occident.
Car à qui ne ſera funeſte
L'aſpect d'un jeune Aſtre céleſte,
Qui, pareil aux Soleils de Mars,
En émouvant de toutes parts,
Eſt incapable de réſoudre ?
Je le craindrois comme la foudre,
Et, loin de plaider pour l'avoir,
Je fuirois de tout mon pouvoir
Ces yeux qui ne tâchent de plaire
Que dans le deſſein de mal faire,
Ces yeux, ennemis de la paix,
Qu'avec eux on n'aura jamais.
Quant à moi, je me perſuade
Que ce rare & plaiſant malade,

Votre fameux & cher époux,
Se paſſera fort bien de vous.
En effet, qu'en voudroit-il faire;
Lui, qui de cent maux tributaire,
Eſt d'ailleurs d'un tempérament
Qui prend feu ſi facilement?
Et pour lui faire voir, la belle,
Combien votre approche eſt mortelle,
Je connois des gens à la Cour,
Qui pour avoir vu certain jour
Seulement votre gorge nue,
En ont la fiévre continue:
Quel devroit être leur tourment,
S'ils vous voyoient à tout moment?
Ainſi, pour la paix des Couronnes,
(Sans compter vingt mille perſonnes,
A qui vous donnez le trépas)
Je ſuis d'avis que vos appas,
Rembarqués ſur l'onde Atlantique,
Soient renvoyés en Amerique.
Quelque mal qu'elle ait à ſouffrir,
Et quand elle en devroit périr,
Au moins elle aura l'avantage
De voir ſon plus charmant ouvrage,
Et d'avoir nom dorénavant
Le climat du Soleil levant.

Peut-être verra-t-on ici avec plaiſir un ſonnet de Chevreau, *Précepteur de M. le*

Duc du Maine, *ſur des rimes données par le Duc de* St. Aignan, *à la louange de Mlle. de* Lenclos. *Ce ſera un ſupplément aux deux vies de cette fille célèbre.*

Depuis le ſiècle de *Pepin*,
Juſques à celui de la *Fronde*,
On n'a rien vu de ſi *poupin*
Que cette belle vaga*bonde*.

Elle eſt auſſi droite qu'un *pin*,
Plus pénétrante qu'une *ſonde*,
Plus ſavante qu'un *Calepin*;
Et va la nuit comme une *ronde*.

Elle eſt douce comme un *mouton*,
Dort l'hiver en draps de *coton*,
Fixe au Marais ſon *habitacle*,

Se contente au ſoir d'un *poulet*,
Touche le luth, parle en *oracle*,
Et ſiffle comme un *flageolet*.

N°. V.

EXTRAITS
concernant CHARLES D'AUBIGNE'.

LETTRES de bénéfice d'âge, obtenues par *Charles d'Aubigné*, Ecuyer, Sei-

Seigneur de Surimeau, âgé de vingt ans, Enſeigne dans le Régiment de M. le Cardinal *Mazarin*, & fils de Meſſire *Conſtans d'Aubigné*, Chevalier, Seigneur de Surimeau, & de Dame *Jeanne de Cardillac* ſa femme. Ces lettres ſont du 27. Février de l'an 1655. ſignées par le Conſeil, de Blois, & ſcellées. *Il faut que ces lettres ayent été accordées ſur un faux expoſé. Car Charles d'Aubigné, ainé de Mr. de Maintenon, née en* 1635. *avoit au moins* 21. *ans en* 1655.

Commiſſion donnée par le Roi au Sr. *d'Aubigné*, Capitaine dans le Régiment Royal de Cavalerie, pour commander dans Amersfort en qualité de Gouverneur de cette Place. Ces lettres du 14. Octobre 1672. ſignées LOUIS, & contreſignées *le Tellier*, & ſcellées.

Brevet de Gouverneur d'Elbourg en Hollande, du 28. Avril 1673.

Ordre pour commander à Betfort en Alſace, du 15. Mars 1674.

Proviſions du gouvernement de la ville & du château de Coignac en Saintonge, vacant par la mort du Comte de *Jouſſac*, donné par le Roi au Sr. *d'Aubigné* le 26. Fevrier 1677. Ces lettres, ſignées LOUIS, contreſignées *Arnaud*, & ſcellées.

Contrat de mariage de Meſſire *Charles d'Aubigné*, Chevalier, Gouverneur de la ville & du château de Coignac, fils de Meſſire *Conſtans d'Aubigné*, Chevalier, Baron de Surimeau, & de Dame *Jeanne de Cardillac*, avec Damoiſelle *Geneviéve Pietre*, fille de *Siméon Pietre*, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Procureur de Sa Majeſté & de la ville de Paris, & de Dame *Marguerite le Clere* de Château du Bois. Ce Contrat du 8. Février 1678. reçu par *Deſnots*, Notaire au Châtelet de Paris. *De ce mariage ſortit* Amable d'Aubigné, *mariée au Comte* d'*Ayen*, *depuis Maréchal-Duc de* Noailles, *mére de M. le Duc d'*Ayen, *de M. le Comte de* Noailles, *de Me. la Princeſſe d'*Armagnac, *de Me. la Ducheſſe de* Villars, *de Me. de* Beaumanoir, *& de Me. la Comteſſe de* la Marck, *tous actuellement vivans. Me. la Comteſſe d'*Aubigné *mourut en* 1742. *& Me. la Maréchale de* Noailles *en* 1739. *de la petite verole.*

Brevet d'une penſion de 24000. livres donnée par le Roi au Marquis *d'Aubigné* le 16. de Février de l'an 1688. Ce brevet ſigné LOUIS, & contreſigné *Colbert.*

Proviſions de la Charge de Capitaine, de Viguier, & de Gouverneur de la ville

&

& Viguerie d'Aigues-Mortes, & de la tour de Carbonniéres, vacante par la mort du Marquis de *Vardes*, données par le Roi au Comte *d'Aubigné* en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à S. M. depuis pluſieurs années. Ces lettres, du 4. de Septembre 1688. ſignées Lou s, & ſur le repli, par le Roi, *Phelippeaux*, & ſcellées. *Ce Marquis de* Vardes, *complice de la lâche intrigue qui fit chaſſer le Duc & la Ducheſſe de* Navailles, *étoit devenu, dans ſon exil en Languedoc, ſi Philoſophe, ſi vertueux, ſi ſçavant, que le Roi lui deſtinoit la place de Gouverneur de M. le Duc de Bourgogne.*

Titres que produit, pour la preuve de ſa nobleſſe, haut & puiſſant Seigneur Meſſire *Charles d'Aubigné*, Gouverneur d'Aigues-Mortes, & nommé par le Roi pour être l'un des Chevaliers & Commandeurs de ſes Ordres, devant M. le Duc de *St. Simon*, & M. le Comte de *Beringhen*, Commandeurs des mêmes Ordres, & Commiſſaires députés pour la vérification de cette preuve, par lettres du 12. Décembre 1688. leſquels donnent leur témoignage en ces termes : » Nous *Claude de* » *St. Simon*, Duc de *St. Simon*, Pair de » France, Vidame de Chartres, Seigneur

» de Vaux &c. Conſeiller du Roi en ſes » Conſeils, Commandeur de ſes Ordres & » Gouverneur de Blaye : Nous *Henri de* » *Beringhen*, Comte de Châteauneuf, Con- » ſeiller du Roi en ſes Conſeils, Commiſ- » ſaire de ſes Ordres, premier Ecuyer de » S. M. & Gouverneur des Citadelles de » Marſeille, certifions au Roi Chef & Sou- » verain Grand-Maître de l'Ordre de *St.* » *Michel*, & de la Milice du *St. Eſprit*, » qu'en exécution de la commiſſion qui » nous a été adreſſée pour la vérification » des preuves de la nobleſſe de Meſſire » *Charles d'Aubigné*, Comte d'*Aubigné*, » nommé, &c. nous avons trouvé qu'elle » eſt des plus conſidérables de la Province » d'Anjou pour l'ancienneté de ſon ori- » gine, & qu'il a la condition néceſſaire » pour être aſſocié aux Ordres de S. M. « *Cette généalogie eſt très-mal dreſſée : & un coup d'œil en eût montré les défauts aux Commiſſaires. C'eſt l'ouvrage du Généalogiſte du Roi d'Angleterre, & un plagiat groſſier de la généalogie de Mrs.* d'Aubigné de Tigny. *Auſſi M. d'Hozier dit-il à quelqu'un qui lui montroit cette pièce* : Cachez-la : elle prouve plutôt que Me. de *Maintenon* ne deſcend pas des *d'Aubigné* d'Anjou, qu'elle ne prouve qu'elle

qu'elle en deſcend. *Mais ce recueil, tout mal fait qu'il eſt, adminiſtre un acte qui ne permet plus d'en douter. Voyez dans le Mercure de France, mois de Septembre* 1688. *une généalogie de* Charles d'Aubigné, *où il y a preſque autant de fautes que de mots. La filiation des* d'Aubigné *d'Anjou y eſt très mal prouvée. Et rien ne montre mieux l'indifférence de Me. de* Maintenon *ſur ſa nobleſſe. Il y a une faute aſſez groſſiére dans les Mémoires de ſon grand-pére. Il dit qu'il eſt né le* 1. *Février* 1550. *Et le contrat de mariage de ſon pére* Jean *eſt daté du* 2. *Juin* 1550 *Il eſt évident qu'il faut lire, dans les Mémoires,* 1551. *On ne peut le ſupoſer né d'un concubinage, attendu que ſa mére mourut de ſa premiére couche. Il naquit à ſept mois, & de là, le ſurnom d'*Agrippa. *Corrigez cette faute à la page* 28. *du* 1. *vol. de ces Mémoires.*

Réception de *Charles d'Aubigné* dans l'Ordre du *St. Eſprit*, le 20. Janv. 1689.

Proviſions du Gouvernement de la Province de Berry en 1691.

Nº. VI.

BREVET DE DAME D'ATOUR.

AUJOURDUI huitième jour du mois de Janvier, mil ſix cent quatre-vingt, le Roi étant à St. Germain en Laye, voulant former la maiſon de Me. la Dauphine, & remplir les principales charges de perſonnes dont le mérite lui ſoit connu, & qui ayent toutes les qualités néceſſaires pour s'acquitter dignement des fonctions qui aprochent le plus près d'une Princeſſe qui lui doit être ſi chère, Sa Majeſté a cru ne pouvoir jetter les yeux ſur une perſonne plus digne de remplir la charge de ſeconde Dame d'atour, que la Dame *Françoiſe d'Aubigné*, Marquiſe de *Maintenon*, dont la bonne conduite & les autres qualités lui ſont connues. C'eſt pourquoi Sa Majeſté l'a aujourdui retenue & retient en l'état & charge de ſeconde Dame d'atour de Madame la Dauphine, pour par ladite Dame Marquiſe de *Maintenon*, après qu'elle aura prêté le ſerment en tel cas requis entre les mains de Madame la Dauphine, la

ſervir

ſervir en ladite charge, & faire toutes les fonctions de Dame d'atour en l'abſence de la Dame Maréchale de *Rochefort*, en jouïr & uſer aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, priviléges, franchiſes, libertés, & exemptions, & appartenances: & aux gages, penſions & autres droits qui ſeront réglés par S. M. voulant qu'elle ſoit payée desdits gages, état, & penſions par le Tréſorier-général de la maiſon de Madame la Dauphine, ſur ſes ſimples quittances, en vertu du préſent Brevet qu'elle a ſigné de ſa main, & fait contreſigner par moi Conſeiller Secretaire d'Etat & de ſes Commandemens & Finances: ſigné LOUIS, *Colbert*.

Contract d'achat de la Châtellenie de Maintenon, du 27. Décembre 1674.

Brevet de 9000. livres de penſion du 26. Août 1691.

N°. VII.

NOELS. 1684.

O Meſſager fidèle,
Qui reviens de la Cour!
Appren-nous des nouvelles,

Qu'y

Qu'y fait-on chaque jour?
Chacun à l'ordinaire
Y paſſe mal ſon tems:
Les gens du Miniſtère
Y ſont les ſeuls contens.

Que fait le grand Alcandre
Au milieu de la paix?
N'a-t-il plus le cœur tendre?
N'aimera-t-il jamais?
L'on ne ſçait plus qu'en dire,
Ou l'on n'oſe en parler:
Si ſon grand cœur ſoupire,
Il ſçait diſſimuler.

Paſſeroit-il ſa vie
Sans . . . . . :
Eſt-ce qu'il ſacrifie
A l'autel de Scaron?
Si nous voulons l'en croire,
Il eſt pris par l'eſprit:
Il y fait ſon hiſtoire:
Mais ſa plume . . . .

Sa ſuperbe maitreſſe,
En eſt-elle d'accord?
Voit-elle ſans triſteſſe
La rigueur de ſon ſort?
L'on dit qu'elle en murmure,
Et que ſans ſes enfans

Elle

Elle feroit figure
Avec les mécontens.

Que fait dans ſon bel âge
Monſeigneur le Dauphin ?
Eſt-il toujours ſi ſage,
Dort-il tout le matin ?
Il n'aime que la chaſſe :
Elle lui coute peu :
Quand ce plaiſir le laſſe ;
Il revient à ſon feu.

Notre ſéche Dauphine
A-t-elle du crédit ?
Toujours triſte & chagrine
Meurt-elle de dépit ?
Toujours elle s'ennuye :
Quand on la pouſſe à bout
Elle lit, jouë, & prie,
Mais. . . . . .

[BOUQUET
de Me. d'Heudicourt à Me. de Maintenon.]

Que puis-je vous offrir au jour de vôtre fête,
Que des vœux, des remercimens ?
Vous qui des malheureux recevez la requête
Avec de tendres mouvemens !
Vous qui les conſolez dans leurs cruels tourmens !

Vous,

Vous, qu'à faire le bien on trouve toujours prête,
Et qui, par vos bontés & par vos agrémens,
Des gens que vous aimez rendez les jours charmans!
Puiſſiez-vous en repos, pendant vingt ou trente ans,
Conſerver votre cœur & vôtre bonne tête,
Et ne changer pour moi jamais de ſentimens!]

VERS
A ME. DE MAINTENON.

L'amour, non ce cruel enfant
Qui trouble la Nature entiére,
Mais ce Dieu modeſte & charmant
Qui ſait polir nos mœurs & domter la plus fiére,
Las de vaincre toujours ſans combattre jamais,
Après bien des eſſais va trouver la nature:
Ne pourriez-vous, dit-il, faire une créature
Forte de cent vertus, belle de mille attraits:
Qu'elle ait talens, graces, nobleſſe,
L'eſprit plein d'agrémens & l'humeur ſans rudeſſe:
Qu'elle ſoit digne de mes traits!

Ainſi

Ainſi fut dit: ainſi fut fait:
Et d'Aubigné naquit. L'indulgente nature
Paitrit l'argile la plus pure:
L'ame fut ſans défaut & l'étui fut parfait.

L'amour en la voyant parut fort en colére:
Admirant ſes yeux noirs, il dit avec douleur,
Pourquoi la faites-vous reſſembler à ma mére?
Ah! donnez-lui du moins un peu de ſon humeur.
Je voulois une femme & non une héroïne:
Jamais ſi grand cœur ne brula.
Voyez cet œil qui m'aſſaſſine:
On ne fait rien de ces cœurs-là.

L'honneur lui répondit: Loin d'ici, téméraire!
N'inſulte point un cœur où je régne à mon tour:
Avec elle jamais tu n'auras rien à faire.
D'Aubigné m'apartient. Tu la verras un jour
Eſtimée à la Ville, adorée à la Cour,
T'offenſer, te braver, & plaire.
Vainement tu voudras, par un triſte retour,
A force de malheurs ſéduire ſa jeuneſſe,
Elle ſaura donner, fidéle à la ſageſſe,
Tout à l'honneur, rien à l'amour.

Qu'elle

Qu'elle ſoit, dit le Dieu, toujours prude
& cruelle!
Elle oſe en vain me dédaigner:
Sur elle je ne puis régner:
Hé bien! je régnerai par elle.

SONNET *.

C'eſt Madame de Maintenon *qui parle.*

Dieu! quels ſont tes ſecrets! & que ta
main puiſſante

Fait

* On prétend que le Comte *Antoine Hamilton* eſt Auteur de ce ſonnet. Il eſt inutile d'obſerver que Me. de *Maintenon* y eſt accuſée de vice avant l'âge de quinze ans, & que ſon inſenſible élévation y eſt préſentée comme l'effet d'un amour ſubit: ce qui prouve que l'Auteur ne l'avoit connue ni dans le commencement ni dans le milieu de ſa vie. Me. de *Maintenon* recevoit par la poſte autant d'injures que de complimens. Quoiqu'elle y fût plus ſenſible qu'il n'eſt permis à une grande ame de l'être, jamais elle ne punît les ſatyriques, jamais elle ne récompenſa ſes flateurs. Voici ce que lui écrivoit ſon Directeur. *La lettre anonyme, Madame, eſt d'un forcené, qui croit pouvoir vous inſulter à la faveur du maſque dont il ſe couvre. Le pauvre malheureux eſt bien à plaindre dans ſa fureur, de s'attaquer à la mère commune des infortunés, qui fait tout le bien qu'elle peut, & qui ſouffre juſqu'à en avoir la fièvre de tous les maux qu'elle voit & qu'elle ne peut empêcher. J'aprouve néanmoins, Madame, l'uſage que vous faites de cet écrit ſans nom. Ceux qui louent ſont auſſi vains que ceux*

qui

Fait ſuccéder de gloire à de foibles travaux!
Je naquis Demoiſelle, & je devins ſervante :
J'écurai la marmite [& frottai les carreaux] &c. *EPI-*

qui blâment : ils cachent dans leur cœur autant de baſſeſſe, que les autres montrent de malignité. Et tel qui vous encenſe du matin au ſoir, vous écriroit des outrages, s'il eſpéroit que le maſque pût le couvrir. Mais ce n'eſt ni ſur les ſatyres ni ſur les louanges que l'on juge les hommes. Nous ſommes ce que nous ſommes devant Dieu, *dit l'Imitation. Je crois, Madame, que par là vous avez à vous conſoler des injuſtices de quelques particuliers ; & que l'humble confiance en la bonté de Dieu, qui vous chérit juſqu'à vous mettre, comme je le crois, au nombre de ſes bien-aimées & de ſes favorites, vous dédommagera abondamment. Le ſalut éternel qui vous attend ſera le terme de tant de faveurs reçues de la part de Dieu, quoique peu méritées de la vôtre. Et tant de preuves certaines de ſa miſéricorde doivent vous remplir de reconnoiſſance & d'amour, pour tout ſouffrir pour lui.* Ce qui ſuit eſt de Me. de Maintenon. *Que ne vous dois-je pas, ô mon Dieu, ſur l'article de mes ennemis ? Vous m'avez fait la grace non-ſeulement de ne les pas haïr, mais même de les aimer & de leur vouloir du bien. Vous m'ordonnez de prier pour eux : je vous demande, mon Dieu, de ſouffrir patiemment leur haine, leurs médiſances, leurs calomnies, leurs injures. Faites-moi la grace de ne leur en donner jamais aucun ſujet. Donnez-moi cette joye, & ce tranſport, que nous demande l'Evangile, lorſqu'on nous hait & qu'on nous perſécute pour la juſtice. Donnez à ceux qui écrivent des malédictions de vous bénir & d'aimer leurs fréres ; & conſervez-nous dans cette parfaite union que vous avez demandée pour nous, lorſque vous étiez ſur la Croix.*

[*EPIGRAMME.* *

Dans ce combat, où deux Prélats de
France
Semblent chercher la vérité,
L'un dit, qu'on détruit l'eſpérance,
L'autre que c'eſt la charité.
C'eſt la foi qui ſe perd, & perſonne n'y
penſe.]

EPIGRAMME.

Cette fameuſe banqueroute
Que fit LOUIS dans ſa déroute,
Remplit bien la barque à Caron.
Il eſt ſi gueux dans ſon vieux âge,
Quon craint que la veuve *Scaron*
N'ait fait un mauvais mariage.

COUPLET.

Que diroit le pauvre boſſu,
S'il ſe voyoit faire cocu
Par ce Roi, fier rival du Maitre du ton-
nerre?
Il diroit que ce Conquerant
N'eſt jamais content
S'il ne prend
Les reſtes de la terre.

EPI-

* *Racine* rima le bon mot du Pape. Voyez T. IV. liv. du Quiétiſme.

EPIGRAMME.

On dit qu'autrefois *Mazarin*....
Le reſte eſt horrible & ne peut ni s'écrire ni ſe penſer.

EPIGRAMME.

Trois fripons trop à leur aiſe
Ont perdu cet Univers,
L'un eſt le Pére *Peters*,
L'autre le Pére *la Chaiſe*,
Le troiſiéme eſt *Innocent*
Le bon ami de *Guillaume.*
Jacque en eſt pour ſon Royaume,
Et LOUIS pour ſon argent.

EPIGRAMME.

Quand je veux rimer à *Guillaume*,
Je trouve auſſitôt un Royaume
Qu'il a ſçu mettre ſous ſes Loix:
Mais quand je veux rimer à *Jacques*,
J'ai beau rêver, mordre mes doigts,
Je trouve qu'il a fait ſes Pâques.

EPITRE

A Madame de Maintenon.

Toi, dont la piété, la vertu, la ſageſſe,
Sont

Sont les fruits d'un eſprit & d'un cœur
ſans foibleſſe,
Que ſans étonnement on ne peut regarder:
Toi, que le Ciel conduit & traite en favorite,
Maintenon, pour qui vient de ſe raccommoder
La fortune avec le mérite,
Daigne par tes divins regards,
Raſſurer mon ame éperdue.
La carriére où je cours ne préſente à ma vûe
Que des périls de toutes parts.

Combien de beaux eſprits entendons-nous ſe plaindre
De n'avoir encor pu, malgré tout leur ſavoir,
Arriver à ce but où je voudrois atteindre?
Mais cependant qu'aurois-je à craindre,
Si tu ſoutenois mon eſpoir?
N'es-tu pas en ces lieux l'arbitre ſouveveraine
De la gloire où nous aſpirons?
Hélas! ſans ton aveu, follement nous courons
Après cette chimère vaine.

Ainſi Rome vit autrefois
Un de ſes citoyens ſorti du ſang des Rois,
Sans

Sous un Prince moins grand, moins aimé,
moins habile,
Que le Héros dont nous ſuivons les loix,
Décider des chanſons d'Horace & de Virgile.
Mais tandis que Mécène étoit leur ferme appui,
Son eſprit vaſte & fort, à tout pouvant ſuffire,
N'en ſoutenoit pas moins le fardeau de l'Empire:
Il partageoit d'Auguſte & la joie & l'ennui.
Encor que le Ciel t'ait fait naître
D'un ſexe moins parfait peut-être,
Il t'a fait un deſtin plus beau, plus grand qu'à lui.
La plus entiére confiance,
LOUIS ne l'a-t-il pas en toi?
Par ce qu'il commet à ta foi
N'a-t-il pas raccourci l'effroyable diſtance
Que met la ſuprême puiſſance
Entre une ſujette & ſon Roi?
Mais, par le vif éclat des vertus les plus pures,
Tu brilles plus encor que par tant de grandeurs,
Et tu n'as point ces fiertés dures
Qui font aux malheureux ſentir tous les malheurs.

Tes ſoins ont prévenu les triſtes avantures
Où l'extrême beſoin jette les jeunes cœurs.
Ah ! que ces ſoins pieux chez les races futures
T'attireront d'adorateurs !
Contre la cruauté des fiéres deſtinées
Ils donnent, ces ſoins généreux,
Un azile ſacré, vaſte, durable, heureux
A d'illuſtres infortunées.
Quelle gloire pour toi, modeſte Maintenon,
Dans un ſi beau deſſein d'avoir ſervi de guide
A ce grand Roi qui vient d'éterniſer ſon nom
Par une piété ſolide !
Souvent cette vertu n'eſt pas avec ſes ſœurs,
Elle fuit de la Cour la pompe & les douceurs :
Mais ſon fameux exemple aujourd'hui l'y rappelle.
La naiſſance, l'eſprit & la valeur ſans elle
Ne conduiſent plus aux honneurs.
Maintenon, dans ces vers, c'eſt mon cœur qui s'explique.
A tes grands deſtins j'applaudis ;
Loin de ſavoir flatter, apprens que je me pique
De cette candeur héroïque

Qu'au

Qu'au nombre des vertus on recevoit jadis.
Triſte jouët du ſort, mais déſintéreſſée,
Par un ſordide eſpoir je ne ſuis point pouſſée,
Et je t'admire enfin, puiſque je te le dis.
Non, depuis que des Dieux je parle le langage
Je n'ai point, on le ſait, prodigué mon encens:
Je n'avois avant toi jamais rendu d'hommage
Qu'à LOUIS ſeul, pour qui je ſens
Toute la tendreſſe où s'engage
Un cœur reſpectueux & ſage,
Qui s'eſt mis au-deſſus du commerce des ſens.
Goûte donc un plaiſir que ne connoit perſonne,
Hors le Héros que je chéris.
Les louanges ſont d'un grand prix
Lorſque c'eſt le cœur qui les donne.

N°. VIII.

Avis de M. DE CHARTRES *à Me.* DE MAINTENON, *Sur le devoir conjugal.*

AIMEZ le Roi d'une très grande charité : ſoyez lui ſoumiſe comme l'étoit *Sara*, qui obéiſſoit à *Abraham*....

Reſpectez-le du fond du cœur : & ne l'appellez pas ſeulement votre Seigneur, mais *regardez-le comme tel*, dans l'ordre de Dieu....

Il eſt vrai, Madame, que votre état eſt une énigme : mais c'eſt Dieu qui l'a fait : il eſt ſi ſingulier, que vous ne l'auriez pas choiſi, pas même imaginé. Il ne faut pas s'étonner s'il vous a caché des ſecrets que vous ne connoiſſez qu'à meſure qu'il ſe découvre à vous : il en cache auſſi bien au public, qui le ſurprendroient, ſi vous les lui diſiez comme à moi. C'eſt le myſtère de Dieu : il faut l'adorer dans ſes voies de ſanctification.

Il a fallu que vous fuſſiez élevée, aimée, conſidérée, & dans un état puiſſant, afin de ſanctifier ceux pour qui vous êtes...

Vous

Vous êtes à la place des Reines : & vous n'avez pas plus de liberté qu'une petite bourgeoiſe....

Communiez extraordinairement pour le Roi & pour vous : offrez vous à tout, & à Dieu & au Roi, pour l'amour de Dieu, qui vous a choiſie pour ſa conſolation & pour lui obéïr....

Dieu vouloit une ame fidelle, fervente, & toute dévouée à ſon ſervice auprès du Roi, qui fit connoitre ſon nom aux Princes, & qui procurât ſa gloire, dans les lieux où la gloire de ce monde fait tant d'idolâtres. Tenez vous donc là, Madame, par ſoumiſſion : il faut demeurer en contrainte dans une chambre, pour y procurer aux autres la liberté des enfans de Dieu : il faut y attendre en foi le ſuccès de la miſſion....

Il ne faut pas que nous ceſſions d'être bons, parce que le monde eſt mauvais : il ſera fâché de votre régularité : ce n'eſt pas à lui à qui vous voulez plaire : le Roi n'en eſt pas bleſſé, cela vous ſuffit...

Dieu met entre vos mains les intérêts de l'Etat, le ſalut d'un grand Roi, qui tient à tout, celui des Princes qui doivent régner après lui....

Tenez vous, Madame, ſous le joug de

l'obéiſſance. Vous la devez au Roi : vous la devez aux Miniſtres de J. C. auxquels la Providence vous a ſoumiſe pour le ſalut & la garde de votre ame. Soyez leur ſoumiſe : au premier, comme à votre *Maître*, & à votre Chef : aux ſeconds, comme à vos guides ...

Le Roi regarde encore trop la vertu & la perfection de ſon état, par ce qu'il y a d'auſtère & de rebutant à la nature. Quand il verra la perſonne qu'il aime & qu'il eſtime le plus dans une joie & une liberté d'eſprit continuelle, dans une continuelle innocence, & dans un amour ardent des bonnes œuvres, Dieu lui fera la grace d'aſpirer au même bonheur. La femme fidelle ſanctifie l'homme infidelle, dit *St. Paul:* combien plus, le mari Chrétien ?

Pourquoi êtes-vous à la Cour, au faîte où vous êtes ? Pourquoi tant de dégout du monde, & tant de goût pour Dieu ? Pourquoi tant de déſirs d'une vie parfaitement chrétienne ? Pourquoi le Prince amuſé innocemment, & comme lié par la main de Dieu ? c'eſt qu'il le veut hors des piéges du Diable. Il veut le déprendre, & enſuite le ſanctifier. *Il le lie, & il vous lie :* car c'eſt par vous qu'il veut le

le ſanctifier. S'il vous échapoit, & ſi vous lui échapiez, ſon deſſein ne s'accompliroit pas. Vous êtes ſon azile, ſouvenez-vous-en : votre chambre eſt l'Egliſe domeſtique où Dieu l'y retire....

Sainte Monique pleura longtems les égaremens de *St. Auguſtin*, dont elle obtint enfin la converſion. Il a fait la joie & la gloire de l'Egliſe par la ſainteté de ſa vie, & par la perfection de ſa charité. Je ne puis croire, Madame, qu'un homme de tant de priéres, à qui Dieu a donné une amie ſi fidelle & ſi Chrétienne, *comme par un miracle*, ne devienne à la fin un homme nouveau. Vous devez lui obéïr, l'aimer, le reſpecter, & le regarder comme votre Seigneur & votre Maître.

Et votre ſocieté, que Dieu a *formée par un miracle*, & qu'il cimente & affermit tous les jours de plus en plus, pour le bien de celui auquel vous êtes envoyée, le préſervera de la mort, où il ſeroit peut-être tombé ſans vous, au grand préjudice de la Religion, & de l'Etat.....

Après ma mort vous choiſirez un Directeur, auquel vous donnerez vos redditions. Vous lui montrerez les écrits qu'on

vous a donnés, votre conduite. *Vous lui direz vos liens....*

Je prie pour ma chére fille plus inſtamment que jamais: je demande à Dieu qu'elle ne ſuccombe pas en ces occaſions pénibles qu'elle m'a marquées dans une de ſes redditions. C'eſt une grande pureté, de préſerver celui qui lui eſt confié des impuretés & des ſcandales où il pourroit tomber. C'eſt en même tems un acte de patience, de ſoumiſſion, de juſtice, & de charité... Je regarde comme une merveille de la grace, que Dieu lui ait donné l'amour de la vertu des Epouſes de *Jeſus-Chriſt*, dont elle devoit être la mére. J'eſpére qu'elle participera à leurs prérogatives à cauſe de la préparation de ſon cœur. Il faut cependant malgré cette inclination rentrer dans la ſujétion que ſa vocation lui preſcrit. Il faut ſervir d'azile à une ame foible qui ſe perdroit ſans cela. Il faut qu'elle lui aide à marcher comme *Eliſabeth* & *Zacharie* dans toutes les juſtifications du Seigneur. Quelle grace d'être l'inſtrument des conſeils de Dieu, & de *faire* par pure vertu ce que font tant d'autres ſans mérite, ou par paſſion! Une ame juſte ſe ſanctifie dans les états que Dieu

Dieu a ſanctifiés. Bientot elle ſera comme les Anges du Ciel. Là, ceſſeront les ſujétions de la vie préſente.

N°. IX.

LETTRE
DE M. L'EVEQUE DE CHARTRES AU ROI *,

Sur la paix & ſur ſa femme.

SIRE,

APRE'S avoir remercié Dieu de la paix qu'il nous a enfin donnée par les ſoins de V. M., il eſt juſte que nous

* Cette piéce a déja paru dans quelques journaux. Je n'en connois pas l'éditeur. Qu'il me permette de m'aproprier l'avertiſſement qu'il a mis à la tête de l'édition de Bruxelles, & qu'on a mis en note dans l'édition de Paris.

» Que le Lecteur ne forme aucun doute ſur » l'authenticité de cette lettre : j'ai vu de mes » yeux l'original écrit & ſigné par M. l'Evêque » de Chartres : quelques ratures, mais point de » mots ſubſtitués au-deſſus des mots rayés : au dos, » ceux-ci, de la main de Mde. de *Maintenon*, *Lettre très ſecrette de M. l'Evêque de Chartres* : point » de date, mais elle eſt ſûrement de la fin de » l'année 1697. après la paix de *Riſwick*. Mlle. » d'Au-

la remerciions elle-même de tout ce qu'elle veut bien ſacrifier à notre repos. Les bontés, qu'elle a pour moi, me flatent qu'elle ne trouvera pas mauvais que je prenne cette liberté.

Dieu

» *d'Aumale* en parle dans ſes Mémoires, mais elle » dit qu'on n'a pas voulu la lui montrer. Je tiens » la copie que je donne au public d'un Eccléſiaſ- » tique qui a été attaché à feu M. de *Merinville*, » Evêque de Chartres, neveu & ſucceſſeur de M. » *des Marais*. Les Dames de *St. Louis* peuvent » produire l'original: elles l'ont eu de M de » *Merinville*, qui leur donna cette piéce cacherée » de ſes armes vingt ans après la mort de Me. » de *Maintenon*, à condition qu'elles ne l'ouvri- » roient qu'après la ſienne. Cependant il écrivoit » à Me. de *Maintenon*: *Ne ſoyez point en peine,* » *Madame; j'ai brulé tous les papiers qui vous re-* » *gardoient, que j'ai trouvez dans le cabinet de feu* » *M. l'Evêque de Chartres*. Mais comment cette » Lettre adreſſée à LOUIS XIV. a-t-elle pû ſe » trouver dans ces papiers? Vraiſemblablement » l'Evêque la remit à Me de *Maintenon*, ſoit pour » l'examiner, ſoit pour la donner au Roi: & Me. » de *Maintenon* trouva bon de la ſupprimer, à » cauſe des louanges, que le Roi auroit pu croire » concertées entre elle & ſon Directeur. Peut- » être auſſi n'eſt ce qu'un brouillon, comme les » ratures & le manque de date ſemblent le dire. » Les Secretaires du Cabinet peuvent voir dans » les papiers de LOUIS XIV., ſi cette Lettre eſt » arrivée à ſon adreſſe. Ceux qui croiroient qu'elle » eſt l'effet d'un concert entre M. *Deſmarais*, Me. » de *Maintenon*, & M. de *Mérinville*, formeroient » un ſoupçon moins vraiſemblable que malin: » car »

Dieu enfin, Sire, a exaucé votre foi: il vous a délivré, parce que vous avez eu confiance en lui: il vous a protégé, parce que vous avez connu ſon nom, ſelon la parole du Prophête: il a été touché de la droiture de vos intentions, & de votre grand zèle pour la Religion. Il veut que ce ſoit vous qui rendiez le calme à l'Europe agitée, après vous avoir miraculeuſement ſoutenu contre les efforts de tous ſes Princes réunis.

Quelles actions de graces ne devons-nous pas à Dieu, Sire, des biens qu'il répand ſur nous par votre ſageſſe, par votre généroſité, & en récompenſe de votre foi?

Les Evêques ſont les péres ſpirituels des peuples: ils ont droit de répandre leurs cœurs aux piés de V. M. Agréez donc, Sire, que pour le Diocèſe que vous m'avez confié, je vous marque notre profonde reconnoiſſance. Tous vos peuples ſentent les obligations qu'ils vous ont dans

» car, en ce cas, cette piéce étoit deſtinée, ou » à tromper, ou à inſtruire la poſtérité: mais » comment accorder le deſſein de tromper, avec » l'apoſtille de Me. de *Maintenon* qui l'auroit » trahie; & le deſſein d'inſtruire, avec cette » fureur d'anéantir tout ce qui auroit prouvé » plus ſimplement ſon état?

cette paix ſi déſirée : de tous côtés, ils élévent leurs mains au Ciel pour demander la conſervation de votre ſacrée perſonne.

C'eſt à vous, à faire un ſaint uſage du bien que nous devons à votre amour pour nous : tandis que nous faiſons des vœux pour obtenir les graces néceſſaires à V. M., c'eſt à elle à remplir tous les deſſeins de Dieu ſur elle.

La paix va vous fournir, Sire, les moyens d'affermir la Religion Catholique, & de rétablir par-tout les Loix, en remédiant aux maux que la guerre a introduits. Vous aurez à préſent la facilité de ſoulager votre Peuple de l'accablement où il eſt : vous aurez pitié de tant d'ames expoſées aux injuſtices, à l'inſenſibilité, à l'oubli du ſalut, au deſeſpoir, que la grande misère traine après elle.

Vous avez, Sire, beſoin d'une nouvelle ſageſſe & de la force d'en-haut, non ſeulement pour réparer les déſordres de la calamité d'où nous ſortons, mais encore pour bien uſer de la grande proſpérité où vous entrez. *David* ſe conſerva pur & innocent, tant qu'il fit la guerre aux ennemis du peuple de Dieu : il ſe perdit dans l'oiſiveté. *Samſon* fut invincible tant qu'il

qu'il combatit contre les Philiſtins : ſa force l'abandonna, dès qu'il ceſſa de combattre & de vaincre. Et *Salomon*, le plus ſage des Rois tant qu'il bâtit le Temple du Seigneur, fut la proye des paſſions dès qu'il eut achevé ſon ouvrage.

La grande place que vous occupez, Sire, ſeroit un piége pour vous dans la guerre & dans la paix, comme elle l'a été pour tant de vos prédéceſſeurs, ſi Dieu n'avoit rempli votre cœur d'une crainte ſalutaire, d'une grande horreur du mal, d'un grand zèle pour l'Egliſe, & d'un amour ſincère pour votre Peuple. Chargés de tout, les Rois répondent à Dieu des injuſtices de la guerre & des vices de la paix : & les ennemis de l'Etat ne ſont pas les plus dangereux.

Vos œuvres, Sire, décideront de votre ſort dans l'éternité : rempliſſez de vertus vos jours, comme *St. Louis* : elles ſupléeront aux auſtérités de la pénitence incompatibles avec votre état. V. M. remettra peu à peu aiſément le bon ordre par-tout : elle rendra juſtice à tout le monde : elle avancera en tous lieux la gloire de ce grand Dieu qui s'eſt ſi hautement déclaré en ſa faveur : c'eſt dans la paix, que l'on ſéme les doux fruits de la juſtice chrétienne.

Il eſt viſible, Sire, que Dieu veut vous ſauver. Malheur aux Princes enlevés dans une jeuneſſe livrée aux grandes paſſions! ils vont remplir une des plus triſtes places de la réprobation éternelle. Le ſalut des Rois eſt d'être réſervés à un âge plus mûr, après avoir été affranchis de l'idolatrie de la volupté, ſur-tout quand Dieu leur inſpire de l'humilité, de la Religion, de la crainte de ſes jugemens: & qu'après les avoir exercés par différentes contradictions, il leur donne un bon Conſeil, & des perſonnes fidèles & pieuſes pour les ſoutenir.

C'eſt ce que Dieu a fait pour vous, Sire. Vous avez une excellente *Compagne*, pleine de l'eſprit de Dieu & de diſcernement, & dont la *tendreſſe*, *la ſenſibilité*, *la fidélité pour vous* ſont ſans égales. Il a plu à Dieu que je connuſſe le fond de ſon cœur. Je ſerois bien ſa caution, Sire, qu'on ne peut *vous aimer plus tendrement*, ni plus reſpectueuſement qu'elle vous aime. Elle ne vous trompera jamais, ſi elle n'eſt elle-même trompée. Dans tout ce que j'ai eu l'honneur de traiter avec elle, je ne l'ai jamais vu prendre un mauvais parti: elle eſt comme Votre Majeſté: quand on lui expoſe bien le fait, elle choiſit toujours

jours immanquablement le côté de la ſageſſe & de la juſtice. Il paroit bien viſiblement, Sire, que Dieu vous a voulu donner *une aide ſemblable à vous*, au milieu de cette troupe d'hommes intéreſſés & trompeurs qui vous font la cour, en *vous accordant une femme*, qui reſſemble à la femme forte de l'Ecriture, occupée de la gloire & du ſalut de ſon *époux*, & de toutes ſortes de bonnes œuvres. Il me paroit, Sire, que Dieu eſt avec elle en tout ce qu'elle fait, & qu'elle l'aime préférablement à tout.

Voila le compte que j'ai à rendre à V. M. de la précieuſe brebis qui m'eſt confiée : ſi je ſuis trop hardi, ou trop ennuyeux, je ſuplie très humblement V. M. de le pardonner à mon zèle.

On ne peut être avec plus de reconnoiſſance, de fidélité, d'amour, de reſpect, que moi, &c. *ſigné* PAUL, *Evêque de Chartres.*

N°. X.

TITRES
DE LA MAISON DE ST. LOUIS.

BREVET du Roi pour éteindre le titre d'Abbé de *St. Denis* en France, &

& pour faire l'union des revenus de la Menſe Abbatiale à la Maiſon Royale de *St. Louis*, en date du 22. Mai 1686.

Lettres patentes qui établiſſent M. *Delpech*, Conſeiller Secretaire du Roi, économe & adminiſtrateur général des biens, droits, & Menſe Abbatiale de *St. Denis*, en date du 17. Juin 1686.

Edit d'érection de la royale maiſon de *St. Louis* pour l'éducation de 250. filles nobles : du mois de Juin 1686 : enregîtré au Parlement le 18. du même mois. Le Roi donne 1°. les revenus de la Seigneurie de S. Cyr acquiſe par lui le 14. Juin 1686. du Duc de *la Feuillade*, qui l'avoit acquiſe de M. *Seguier de St. Briſſon* 91100. liv. le 9. Avril 1685. 2°. les revenus de l'Abbaye de *S. Denis*. 3°. En attendant qu'il ait trouvé des acquiſitions convenables, il aſſigne 50. mille liv. de rente à prendre ſur les Domaines de la Généralité de Paris, ſur leſdites 50. mille livres il reſte encore 20750. liv. de rente à fournir en fonds de terre.

Brevet du 15. Juin 1686. par lequel le Roi donne à Me. de *Maintenon* un plein pouvoir à St. Cyr & les priviléges des fondateurs.

Lettres de l'Evêque de Chartres, qui dé-

dérogeant aux conſtitutions qui n'admettent que des Supérieures triennales, attribuent à Me. de *Brinon* le titre, droits & prérogatives de Supérieure perpétuelle.

Premiers vœux ſimples des Dames de *St. Louis*, prononcés le 2. de Juillet 1686.

Démiſſion de Me. de *Brinon* de la Supériorité perpétuelle de la Maiſon de *St. Louis*, du 11. Décembre 1688.

Bulle d'union de la Menſe Abbatiale de *St. Denis* à la Maiſon de *St. Louis*, par le Pape *Innocent XII.* aux calendes de Février 1691.

Lettres patentes, par leſquelles S. M. confirme l'union de la Menſe Abbatiale de *St. Denis* à la Maiſon de *St. Louis*, au mois de Novembre 1692.

Bref du Pape *Innocent XII.* portant changement de l'Inſtitut ſéculier en régulier, du 13. Septembre 1692. *

Let-

* Ce Bref donne à la Royale Maiſon de *St. Louis* le droit d'acquérir des biens, & d'en recevoir d'autres que des Rois & des Reines de France: ce qui eſt contraire aux Lettres patentes d'érection. Voici ce que M. l'Evêque de Chartres écrivit là-deſſus à Me. de *Maintenon* le 28. Octobre 1703. » Vous avez ſouhaité, Madame, que » je fiſſe une répouſe à la difficulté qu'une de vos » filles vous a propoſée avant votre voyage de

» Fon-

Lettres patentes, par lesquelles S. M. confirme le changement de l'Inſtitut ſéculier en régulier, en date de Novembre 1692. Dès ce même mois, 21. Dames de

» Fontainebleau. Elle étoit fondée ſur la diffé-
» rence qui ſe trouve entre les termes du Bref du
» Pape donné pour l'érection de la Maiſon Royale
» de *St. Louis* en Monaſtère, & ceux des Lettres
» patentes du Roi données pour la fondation. Le
» Pape par ſon Bref donne pouvoir à l'Evêque
» de Chartres, comme ſon Commiſſaire, d'attri-
» buer à votre Maiſon des Religieuſes de *St. Louis*,
» non ſeulement tous les biens donnés par le
» Roi, mais auſſi la faculté de recevoir tous ceux
» qu'on leur pourroit leguer ou donner dans la
» ſuite: au lieu que les lettres patentes de S. M.
» portent expreſſément qu'on ne pourra recevoir
» en cette Maiſon aucun don ni legs ni aumônes,
» ſi ce n'eſt du Roi, de ſes ſucceſſeurs, & des
» Reines de France. Voilà, Madame, ce qui
» a fait craindre à quelqu'une de vos filles, zélée
» pour ſon Inſtitut, que les intentions de S. M.
» & les vôtres ne fuſſent pas aſſez ſuivies, ſous
» couleur de ces termes du Bref d'érection. Il eſt
» aiſé de comprendre, Madame, que cette clauſe
» du Bref du Pape n'a eu aucun effet, & n'en
» peut avoir à l'avenir, au préjudice des termes
» de la fondation de S. M.

» 1°. Le Pape par ſon Bref ne donne pas di-
» rectement aux Religieuſes la faculté de recevoir
» des dons & des legs; mais il laiſſe ſeulement le
» pouvoir à l'Evêque, ſon Commiſſaire en cette
» partie, d'attribuer au Monaſtère de St. Cyr cette
» faculté, s'il le juge à propos.

» 2°. Le Bref porte en termes précis, que l'érec-
» tion

de *St. Louis*, qui avoient fait des vœux ſimples, demandérent & reçurent en face de l'Egliſe l'habit de Novices. Le 11. de Novembre 1693. Meſdames du *Perou*, de

» tion ſe fera ſans préjudice des droits de S. M. à » raiſon de ſa fondation & dotation.

» 3°. Le Bref donne un pouvoir général & in- » défini à l'Evêque de Chartres de faire en l'exé- » cutant, tout ce qu'il jugera convenable & né- » ceſſaire.

» Or, Madame, dans mon décret en exécution » de ce Bref, j'ai expreſſément fait mention des » lettres patentes, & marqué que l'érection ſe- » roit ſans préjudice des droits que le Roi s'étoit » reſervés pour lui & ſes ſucceſſeurs par ſes let- » tres de fondation, & je n'ai aſſigné à la maiſon » que les biens qui lui ſont donnés par la fonda- » tion de S. M. Je ne lui ai point communiqué » cette faculté de recevoir les dons & legs qui » pourroient être faits par d'autres: mais j'ai uni- » quement borné l'article de la dotation aux ter- » mes précis des intentions de S. M. & aux let- » tres-patentes qui ont rendu les Dames de *St.* » *Louis* incapables de recevoir d'autres biens.

» Ainſi, Madame, il n'y a rien du tout à crain- » dre ſur cet article: & il eſt certain que nous ne » regardons pas en France la capacité qu'ont les » Monaſtères de poſſéder des biens dans le Royau- » me comme venant principalement de l'Egliſe, » mais bien plus de l'autorité des Rois, entre les » mains deſquels Dieu a mis le ſouverain domaine » ſur les biens temporels de leurs ſujets, & qui » accordent aux Maiſons Religieuſes le droit de les » poſſéder ſelon l'étenduë qu'ils jugent à propos.

» Je ne vous marque point ici, Madame, les » cita-

de *St. Aubin*, de *St. Pars*, de *Gauthier*, de *Fontaines*, & du *Thourp*, prononcérent leurs vœux ſolemnels.

Décret de M. l'Evêque de Chartres pour l'établiſſement des Prêtres de *St. Lazare* à S. Cyr, du 23. Novembre 1692. L'Acte de ſoumiſſion de M. *Jolly*, leur Général, eſt du 24. Novembre 1692.

Lettres patentes du 3. Mars 1694. par leſquelles S. M. règle l'adminiſtration temporelle de St. Cyr.... *Et déſirant pourvoir à l'adminiſtration du temporel de la Maiſon de* St. Louis, *& à la conſervation des biens dont nous l'avons dotée, nous avons établi & établiſſons par ces préſentes* un Conſeil réglé, *que nous voulons être compoſé de l'un de nos amés & féaux Conſeillers ordinaires en notre Conſeil d'Etat, qui ſera commis par nous & par nos ſucceſſeurs Rois, d'un ancien Avocat en notre Cour du Parlement de Paris, & d'un Intendant de la dite maiſon, qui* ſeront choiſis par la Supérieure & les Dames de ſon Conſeil. *Et ce Conſeil s'aſ-*

» citations qui juſtifieroient ce que j'ai l'honneur » de vous écrire, parce que je le crois ſuperflu. » M. *Nouet* a conduit lui-même par ſes avis le » décret d'érection que j'ai donné, & il ne nous » auroit pas expoſé à contrevenir en rien aux let- » tres-patentes du Roi.

s'assemblera une fois la semaine, & plus souvent, s'il est nécessaire, dans la maison de notre Conseiller en notre Conseil par nous commis. Dérogeons pour ce regard à l'article 112. *de l'Ordonnance de Blois, & autres Ordonnances des Rois nos prédécesseurs, portant défenses à nos Officiers de prendre le soin des affaires des Communautés. Voulons que le Sieur Evêque de Chartres, lorsqu'il se trouvera à Paris, puisse assister audit Conseil, toutes les fois qu'il le jugera à propos. Le Conseil par nous établi aura l'inspection générale sur l'administration du temporel de la Maison de* St. Louis. *A cet effet, l'Intendant y rendra compte de toutes les affaires, & de l'exécution des résolutions qui auront été prises* *.

Let-

* En conformité de ces Lettres-patentes, *Louis Phelippeaux de Pontchartrain*, Secretaire d'Etat, Contrôleur Général des finances, fut nommé Chef du Conseil extérieur de la Maison Royale de *St. Louis*, par Brevet du Roi du 13. Mars 1694. *Michel Chamillard*, par Brevet du Roi du 6. Septembre 1699. *Daniel François Voysin*, par Brevet du 18. Juin 1709. *Adrien Maurice* Duc de *Noailles*, Pair de France, par Brevet du 16. Février 1717.: & en cas d'absence ou d'empêchement, *François de Neuville*, Duc de *Villeroi*, Pair & Maréchal de France, par Brevet du 18. Juin 1722., & par le même Brevet *Henri-François de Paule le Fevre d'Ormesson*. Les Avocats de la maison de *St. Louis* ont

Lettres-patentes du mois de Mars 1698. par leſquelles le Roi donne encore 30000. liv. de rente d'augmentation de fondation à prendre ſur les finances de la Généralité de Paris.

Lettres-patentes du mois de Juillet 1698. par leſquelles le Roi donne de nouveau à la Maiſon de *St. Louis* par augmentation de fondation 60000. liv. à prendre par chacun an ſur le Domaine de la Généralité de Paris, laquelle ſomme aux termes deſdits lettres-patentes ſera employée à fournir à chacune des Demoiſelles, ſortant de ladite maiſon à l'âge de 20. ans, une ſomme de 3000. livres.

Supérieures de St. Cyr.

1. N. de *Brinon*, morte à Maubuiſſon en 1701.

2. N.

ont été *Claude Nouet*, Avocat au Parlement de Paris, par Brevet des Dames du 29. Avril 1694. *Guy Nouet* ſon fils, par Brevet du 1. Janvier 1699. *La Monnoye*, par Brevet du 29. Janvier 1740. Les Intendans ont été, *Bernard*, par Brevet deſdites Dames, & commis par arrêt du Conſeil d'Etat du 10. Avril 1694. pour délivrer les expéditions des délibérations du Conſeil : *Charles Mauduit*, par Brevet du 10. *Janvier* 1710. *Michel Salvat*, par Brevet de Février 1745.

2. N. de *Loubert*. Elle engagea les Dames de *St. Louis* à faire les vœux ſolemnels, & ne voulut pas les faire elle-même. Elle ſortit de St. Cyr en 1698. après les Dames Quiétiſtes, avec lesquelles elle étoit fort liée. Elle ſe retira aux Urſulines de Poiſſy avec une penſion de 2000. liv.

3. N. *Priolo*, Religieuſe de la Viſitation de Chaillot.

4. *Anne-Françoiſe Gauthier de Fontaines*, élue la premiére fois par commiſſion des Dames, n'ayant pas encore de voix active ni paſſive, & élue une ſeconde fois en forme, morte le 15. Decembre 1743. âgée de 85. ans.

5. *Catherine Travers du Perou*, morte le 15. Juillet 1748. âgée de 83. ans.

6. *Marie-Anne Hallé*, morte le 27. Juillet 1703. âgée de 50. ans.

7. *Marie de la Poipe de Vertrieux*, morte le 1. Décembre 1716. âgée de 55. ans.

8. *Marie-Magdeleine de Glapion*, morte le 24. Septembre 1729. âgée de 55. ans.

9. *Marie-Magdeleine-Geneviéve de Roquigny de Bulonde de Linemare*, morte le 4. Janvier 1749. âgée de 65. ans.

10. *Jeanne-Françoiſe de Boufflers de Remiencourt*, morte le 11. Mai 1751. âgée de 69. ans.

11. N. de *Mornay de Montchevreuil*, née en 1700.

12. N. *du Han de Crevecœur*, née en 1701. élue ce 13. Mai 1755.

Depuis l'an 1686. juſqu'à cette année 1755. il y a eu à St. Cyr 94. Dames qui ont fait profeſſion. De ſorte que le nombre étant toujours de 40, il en eſt mort 54. dans l'eſpace de 69. ans. Depuis la même année, 1100. Demoiſelles ſont entrées à St. Cyr, dont 275. y ſont mortes avant leur vingtiéme année. La petite vérole y eſt très-fréquente, mais n'y fait pas de grands ravages. Depuis l'année 1727. juſqu'à ce jour, elle n'a emporté que 5. Demoiſelles. La pulmonie, les pleuréſies, la diſſenterie, les maux de gorge, voilà les maladies qui régnent le plus à St. Cyr.

N°. XI.

MEMOIRE *

Sur le rappel des Huguenots fugitifs.

SI les choſes étoient aujourdui dans le même état (*a*) que lors de l'Edit qui révoqua celui de Nantes, je ſerois d'avis ſans balancer, qu'il faudroit ſe contenter d'abolir peu à peu l'exercice de la Religion prétendue Réformée, & penſer à réunir inſenſiblement tous les ſujets du Royaume dans la même Religion, en ex-

* On a ce Mémoire écrit de la main de Me. de *Maintenon*. On y voit qu'elle n'étoit pas dans l'erreur de ſon ſiécle ſur la miſſion bottée. Mais qu'elle étoit encore loin de la vérité ! Son caractère la portoit à la modération & à l'équité. Les préjugés de ſa Religion la jettoient dans la ſévérité & dans l'injuſtice. La copie que j'ai, a été apoſtillée par un homme d'eſprit, dont les remarques que je donne au-bas des pages me paroiſſent aſſez juſtes.

(*a*) Il eſt vraiſemblable, que ce Mémoire fut fait en 1698. ou 1699., années où l'on parla beaucoup en France du rétabliſſement de l'Edit de Nantes. [Je ne puis croire que d'auſſi futiles raiſons euſſent déterminé Louis XIV. à ne pas rappeller les Huguenots. Car que faudroit-il penſer de lui ?]

excluant, dans les occaſions qui s'en préſenteroient, les Huguenots des charges & des emplois, & en s'apliquant avec patience & avec douceur à les convertir en les perſuadant de la vérité (*b*).

Mais dans la ſituation où l'on ſe trouve aujourdui, il faut, ce me ſemble, changer d'idées.

Il eſt vrai, que par raport à la conſcience il me paroitroit qu'on pourroit aujourdui aller juſqu'à établir dans le Royaume la liberté d'être de la R. P. R. ſans exercice public (*c*), ſupoſé que cette

(*b*) Ce projet ſupoſe que la puiſſance civile a quelque inſpection ſur la conſcience du Peuple. Ce qui n'eſt pas, & ne peut être. L'Etat veille ſur les actions; l'Egliſe ſur les opinions. Le Prince eſt le pére commun de tous ſes ſujets de quelque Religion qu'ils ſoient. Mais il n'a pas droit de protéger un parti plutôt qu'un autre: car en protégeant ce qu'il croiroit la vérité, il riſqueroit ſouvent de protéger l'erreur. Le Roi ne peut influer ſur ce qui regarde la Religion que par ſon exemple. On l'a déjà dit: *Clovis* en recevant le Batême devint membre de l'Egliſe, & n'acquit point le droit de juger entre les Ortodoxes & les Ariens.

(*c*) Non ſeulement la conſcience du Prince autoriſoit cette liberté, mais encore elle l'ordonnoit, 1. parce que tout homme qui veut dominer ſur l'ame d'un homme paſſe ſes droits & ſon pouvoir, & par conſéquent commet une injuſtice, & veut une abſurdité: 2. parce que priver un peu-

te liberté procurât à la France des avantages conſidérables (*d*), ou la garantit de quelque grand péril, & qu'on n'eût pas d'autre moyen de l'enrichir ou de la ſauver.

peuple de l'exercice de ſa Religion, c'eſt le forcer, ou à ſe réunir extérieurement à une Communion qu'il abhorre, ce qui eſt une hypocriſie abominable, ou à vivre ſans culte & ſans aſſemblée religieuſe, ce qui eſt contraire à la nature de l'homme & à la nature de la Religion. Le libre exercice de la Religion P. R. ſans publicité ne pouvoit cauſer aucun mal à l'Etat ni à l'Egliſe dominante. Il n'eût falu que permettre aux Huguenots de s'aſſembler un jour de la ſemaine pour prier Dieu, abroger toutes les loix pénales, la honte du régne de Louis XIV. ordonner que l'émiſſion des promeſſes matrimoniales ſe feroit par-devant le principal Juge du lieu. Par là, ſi l'on n'eût pas rapellé ceux qui avoient fui, on auroit du moins retenu ceux qui reſtoient. Aujourdui les Huguenots ſont dans la néceſſité, ou de ſortir du Royaume pour ſe marier, ou d'abjurer leur Religion & de profaner les Sacremens de l'Egliſe, ou de faire bénir leurs mariages par leurs Prédicans au hazard des galéres pour eux & de la note de bâtardiſe pour leurs enfans, ou bien de vivre dans le célibat & dans le concubinage.

(*d*) Quand la liberté de conſcience ne produiroit à l'Etat que des hommes, cet avantage ſuffiroit pour l'obtenir de la Politique & de la Religion. L'une veut qu'il y ait des hommes pour ſoutenir des guerres, l'autre, qu'il y en ait, pour que Dieu ſoit connu & béni par un plus grand nombre d'êtres.

Mais bien loin de croire que l'on en dût attendre d'heureux effets, je ſuis perſuadée qu'un changement de telle nature en produiroit beaucoup de mauvais & point de bons. Voilà mon ſentiment: & ſur quoi je le fonde.

Dans la conjoncture préſente, cette démarche ſeroit regardée dans les pays étrangers, dans le Royaume même, & ſur-tout par les Huguenots fugitifs & par les nouveaux convertis, comme l'effet d'une appréhenſion cauſée par la ſituation des affaires (*e*). Ces gens-là en deviendroient plus inſolens (*f*): & fortifiés par les eſpérances que leurs Miniſtres leur donneroient, ils oſeroient tout entreprendre

(*e*) Cela pouvoit être vrai. Mais, en politique, un motif de gloire doit-il l'emporter ſur une raiſon d'intérêt? Toute l'Europe eût dit que Louis XIV. s'étoit trompé. Mais ne le diſoit-elle pas? Et n'eût-il pas mieux valu qu'elle eût ajouté: Il s'eſt trompé, mais il reconnoit ſa faute, il l'avoue, & la répare. La gloire, cette idole des Rois, dès-qu'elle n'eſt pas dans le bien public, eſt l'homicide des peuples.

(*f*) L'autorité ſouveraine avoit de quoi réprimer leur inſolence. Quand un Général a un Régiment inſolent, il ne lui donne pas congé, il n'en fait pas préſent à l'ennemi: il y rétablit l'ordre par une diſcipline ſévère.

dre au moindre échec qu'auroient les armes du Roi (*g*).

Je crois qu'une partie de ceux qui ont passé dans les pays étrangers affoibliroient plutôt l'Etat par leur malveillance, qu'ils ne le fortifieroient par leur nombre (*h*).

Ce sont les plus opiniâtres & les plus entêtés du parti, qu'on a vu capables de renoncer à leurs biens, à leur patrie, aux devoirs les plus essentiels, & même à leur

(*g*) Des hérétiques protégés par leur Prince comme les autres sujets n'ont jamais rien entrepris contre lui. Ce n'est que la tyrannie de la Religion dominante, qui a produit en France & en Angleterre ces guerres civiles, qui ont fait croire aux François que le Calvinisme étoit par lui-même porté à la révolte, & aux Anglois, que le Catholicisme étoit séditieux. Les Catholiques de Hollande ne sont point rebelles, parce que défendus par les Loix ils ne dépendent point du caprice d'un Ministre intolérant. Depuis l'Edit de [Nantes,] les Religionnaires de France n'avoient pas pris les armes. Mais je veux, que les Religionnaires soient des sujets mal-intentionnés, je demande, s'il vaut mieux perdre par un seul Edit trois millions d'hommes, ou bien employer trois millions d'argent à les contenir dans l'obéissance. Environnez les Temples de vingt piéces de canon, mais ne les abatez pas.

(*h*) Ils y auroient raporté leur industrie, & ramené leurs enfans. Ce ne sont point les sentimens qui affoiblissent ou qui fortifient un Etat, c'est la population ou la dépopulation, la pauvreté ou les richesses.

légitime Souverain, plutôt que de plier à ce qu'on exigeoit d'eux (*i*).

Des gens de ce caractère ſeroient prêts à tout hazarder, & à donner du mouvement à ceux dont les intentions ſont les moins mauvaiſes: & je crois qu'on ne ſe tromperoit pas, en les regardant, non ſeulement comme ennemis, mais comme capables de nous en ſuſciter une infinité d'autres (*k*).

Enorgueillis par le bon ſuccès de leur opiniâtreté, ils confondroient par leurs reproches & par leurs railleries les nouveaux con-

(*i*) Il falloit plaindre ces fugitifs, & non les inſulter. Ce qu'on appelloit entêtement étoit fermeté, & fermeté louable aux yeux mêmes de leurs perſécuteurs. Car quel eſt l'Evêque ou le Dragon, qui pouvoit nier qu'un Calviniſte devoit, en conſcience, conſerver ſon erreur, tant qu'il croyoit que cette erreur étoit la vérité? Quel eſt le plus coupable, du Prince qui veut *plier* l'opinion de ſon ſujet à la ſienne, ou du ſujet qui forcé de choiſir entre l'ordre du Roi & ce qu'il croit l'ordre de Dieu, préfère le ſecond au premier?

(*k*) Voilà comme on repréſentoit dans le Conſeil du Roi une partie de ſujets, qui depuis plus de cinquante ans vivoient dans la plus parfaite obéiſſance, qui n'eurent aucune part aux troubles de la Minorité, que le Cardinal *Mazarin* appeloit *le troupeau fidèle*, auxquels le Roi avoit lui-même rendu un ſi glorieux témoignage dans ſa lettre à l'Electeur de Brandebourg.

convertis. C'en ſeroit aſſez pour faire retomber le *petit nombre* de ceux qui ont reconnu la vérité, mais dont la foi n'eſt pas encore bien affermie. Ceux qui ſont incertains, & qui avec le tems auroient pu ſuivre le bon parti, ſeroient fixés à demeurer dans le mauvais. Et pour ceux qui ſont Huguenots dans leur cœur, il y auroit moins d'eſpérance, que jamais, de leur converſion (*l*).

On ne peut eſpérer que la liberté tacite de conſcience, ſans exercice public,

(*l*) On eût pu alléguer ces raiſons dans un Conſeil de Moines ou d'Inquiſiteurs. Mais qu'importe à un Roi de France, que ſes ſujets ſoient d'une certaine Religion? Il eſt eſſentiel qu'ils ſoient induſtrieux & fidéles: mais il lui eſt auſſi indifférent qu'ils ſoient Calviniſtes ou Catholiques, qu'il l'eſt, qu'ils ayent le nez court ou long. Le Prince ne répond point à Dieu des idées de ſon peuple: Dieu ne lui demandera point ce qu'il a fait pour rendre ſes ſujets bons Logiciens: il lui demandera ce qu'il a fait pour empêcher les crimes. C'eſt à l'Egliſe à condamner les hérétiques, à les punir par des anathêmes. Le Roi, qui entre, ou comme arbitre ou comme oppreſſeur, dans les démêlés qui la partagent, s'arroge l'autorité de grand-Prêtre, qui dans le Chriſtianiſme eſt incompatible avec celle du Souverain. Dans le compte que Louis XIV. rendit à Dieu de ſes actions, ces ſujets, Catholiques au déhors, Huguenots au dedans, ne s'élevérent-ils pas en jugement contre lui?

ſatisfit ceux qui rentreroient dans le Royaume, ni les nouveaux-convertis même, qui y ſont demeurés. Ils compteroient pour rien le changement qu'on feroit en leur faveur, s'il n'étoit ſuivi d'un Edit qui les remit au même état, où étoient leurs péres, & où ils étoient eux-mêmes avant la révocation de celui de Nantes (*m*).

Comme ils attribueroient à la crainte ce qui leur auroit été accordé, ils ſouhaiteroient des événemens qui en augmentant cette crainte leur feroient eſpérer d'obtenir le reſte, & ils n'attendroient que des occaſions pour y contribuer (*n*).

Si l'on accordoit la liberté de conſcience,

(*m*) Quoique les Religionnaires puſſent demander avec juſtice d'être rétablis dans les priviléges qu'on leur avoit ôtés ſans ſujet, cependant ils auroient reçu comme le plus grand des biens le moindre ſoulagement à leurs maux. Il n'étoit point néceſſaire de leur rendre leur premier état. On peut ſervir Dieu ſans cloches, ſans Emplois, ſans Synodes. En les excluant des Charges, on les auroit forcés à ſe jetter dans le commerce: & ſi leur Religion ne les affectionnoit pas à l'Etat, leur propre intérêt les y auroit attachés. Rien n'eſt plus ſoumis qu'un Peuple Marchand.

(*n*) Pourquoi ne pas dire, pourquoi ne pas eſpérer, que la reconnoiſſance d'un bienfait les porteroit à en mériter un plus grand?

ce, pourroit-on ôter aux péres & aux méres l'éducation de leurs enfans (*o*)?

Si on ne le faiſoit, ils ſeroient plus irrités qu'ils ne le ſont aujourdui. Si, comme je crois qu'il ſeroit impoſſible de l'éviter, on les laiſſoit les maitres, ce ſeroit perpétuer dans le Royaume un Corps puiſſant que la Religion tiendroit toujours dans des intérêts contraires au bien de l'Etat, & qui, s'ils ſe voyoient privés d'eſpérances prochaines, en concevroient d'éloignées & enviſageroient dans l'avenir une guerre ci-

(*o*) L'éducation des enfans apartient aux péres de droit naturel, & on ne peut imaginer aucun Gouvernement, où ils ſe ſoient dépouillés de ce droit. A Sparte, ils apartenoient à l'Etat: mais ils étoient toujours ſous le pouvoir des péres, puiſque les péres faiſoient les loix. *Don Emmanuel ſecond*, Roi de Portugal, ordonna qu'on *ôtât aux Juifs tous les enfans mâles*, qui n'avoient pas encore atteint l'âge de quatorze ans, & qu'on *les fit inſtruire dans la Religion Chrétienne.* Un Evêque Portugais, après avoir fait le tableau des violences que les raviſſeurs exerçoient, ajoute que c'étoit *une voye inique & injuſte dans l'exécution*, & qui n'étoit fondée *ni en Droit ni en Religion*, quoiqu'elle femblât procéder *d'une bonne intention*, *& qu'elle eût l'apparence de la pieté.* Les Conciles des premiers ſiécles ont coudamné ſans détour ces enlévemens d'enfans. Et que peut dire le Clergé de France qui les aprouve, contre le tribut d'enfans que les Turcs lévent ſur les Chrétiens qui leur ſont ſoumis?

civile, un régne foible, une minorité troublée, comme une reſſource pour ſortir de ce qu'ils appelleroient oppreſſion (*p*).

Enfin dans la ſituation où ſont les eſprits, pourroit-on eſpérer de les guérir de leurs défiances? Ils croiroient que l'on céderoit pour un tems à la néceſſité, & qu'après la paix le Roi reprendroit la ſuite d'un projet qu'il avoit ſi fort à cœur (*q*).

Ils ne compteroient pas plus ſur l'exécution d'une nouvelle déclaration accordée en leur faveur, que ſur l'Edit qui en révoquant celui de Nantes conſervoit la liberté de conſcience, la ſureté de leurs perſonnes & de leurs biens, & qui pourtant a été ſuivi de tout ce qui s'eſt fait con-

(*p*) C'eſt calomnier un peuple, que de le repréſenter ſans ceſſe comme rebelle après cinquante-ſix ans de fidélité. D'ailleurs les Huguenots ſans Chefs, ſans Emplois, ſans crédit, auroient été trop foibles pour allumer une guerre civile.

(*q*) Les Religionnaires rapellés auroient cru que Louis XIV. inſtruit par l'événement auroit abandonné un projet dont l'exécution étoit impoſſible. La perſécution avoit apauvri & dépeuplé ſon Etat : la tolérance l'auroit rétabli. Les Huguenots qui s'en ſeroient aperçus auroient peut-être peu compté ſur un Edit, mais beaucoup ſur l'intérêt du Roi.

contre eux dans les derniers tems (r).

De plus, par raport au Roi, j'ai de la répugnance à un changement tel que celui qu'on propoſe. Quitter ainſi une entrepriſe, qu'il a pouſſée ſi hautement, ſur laquelle il a permis qu'on lui donnât tant de louanges (s), dans laquelle ſes enne-

(r) Cet aveu ingénu eſt remarquable. Voilà où en eſt un Prince qui a manqué de parole à ſes ſujets. Ses ſujets ſe défient de ſes bienfaits : & il ſe défie de leur reconnoiſſance. LOUIS XIV. s'étoit joué deux fois des Proteſtans : l'une, en faiſant, quelques jours avant la révocation, des diſpoſitions ſur un Edit qu'il avoit reſolu de révoquer, quoiqu'il en eût ſolemnellement juré la conſervation : l'autre, en permettant dans l'Edit révocatif la liberté de conſcience, & en la défendant par les ordres expédiés dans toutes les Provinces. Ce Prince n'ignoroit donc pas les violences exercées contre ceux qui vouloient avoir une conſcience libre ſuivant les termes de l'Edit. Tout au plus on peut croire, qu'il n'a pas ſçu à quel excès elles furent portées.

(s) Qui avoit loué Louis XIV ? les ſages, les politiques, les bons Chrétiens, les bons François ? Non. Un tas de Moines, ſans eſprit & ſans ame : des Evêques qui profitoient des dépouilles des proſcrits : des Miniſtres qui ne connoiſſoient en France d'autre loi que le bon plaiſir du Maître : des Courtiſans qui ſe moquoient en ſecret de ce qu'ils louoient en public : des Intendans, qui quelques années après ne purent s'empêcher d'avouer & de déplorer la déſolation où ils avoient réduit nos plus belles Provinces. Voyez leurs Mé-

mis ont toujours publié qu'il ſuccomberoit, ce ſeroit avilir ſa réputation, ce ſeroit le rendre contraire à lui-même, ce ſeroit démentir la ſageſſe & la fermeté ordinaire de ſes réſolutions (*t*).

De toutes ces raiſons il me paroit réſulter, que le meilleur des partis qu'il y auroit à prendre, ce ſeroit, ſans donner aucune nouvelle déclaration, & ſans révoquer auſſi aucune de celles qui ont été données, de continuer, comme on a déja commencé, à adoucir inſenſiblement la conduite envers les nouveaux convertis (*u*).

Sur-

Mémoires dans le recueil de *Boulainvilliers*. LOUIS XIV. étoit bien bon de s'enyvrer d'un pareil encens !

(*t*) Voilà encore la gloire du Roi préſentée comme une raiſon d'Etat. La vraie gloire du Prince eſt d'aimer le bien, de le chercher, de le faire, de ſe repentir de ne l'avoir pas fait, & de réparer, en le faiſant, ce que l'aveu d'une faute a de honteux.

On peut des plus grands Rois ſurprendre la juſtice : & certainement celle de LOUIS XIV. avoit été ſurpriſe. Liſez le préambule de l'Edit révocatif : vous y verrez qu'il n'eſt fondé que ſur ce que celui de Nantes *étoit devenu inutile*, par la réunion de preſque tous ceux pour qui il avoit été donné & maintenu.

(*u*) L'événement a prouvé l'inefficacité du [remède] que propoſe Me. de *Maintenon*. La rigueur

ou-

Sur-tout de ne les point forcer à commettre des ſacrilèges en aprochant des Sacremens ſans foi & ſans diſpoſitions:

Ne point faire trainer ſur la claye les corps de ceux qui auroient refuſé les Sacremens à l'heure de la mort (x).

Ne

outrée dépeuple les Provinces: la rigueur modérée ne diminue pas aſſez le nombre des Huguenots. Aujourdui il y en a en France trois millions au moins. Et ce qui démontre leur fidélité, c'eſt qu'un peuple ſi nombreux donne moins d'occupation au Conſeil & aux Parlemens, qu'une douzaine de Janſéniſtes. Mais tôt ou tard, il faudra ouvrir les yeux ſur le mal qu'on pallie depuis ſi long-tems. Il faudra donner un état à tant d'enfans nés de mariages bénis par les Prédicans, ou jetter dans le déſeſpoir cent mille familles. Il faudra permettre aux Huguenots de ſe marier ſans abjuration, ou les condamner au célibat le plus funeſte à la France & exempter de milice des villages & des bourgs entiers. Il faudra tolerer du moins l'exercice ſecret de la R. P. R. ou ſe réſoudre à enrichir les Peuples voiſins des manufactures de Sédan, de Mazamet, de Carcaſſonne, de St. Quentin &c.

(x) Cette cruauté ſubſiſte encore: la Déclaration de 1724. l'ordonne expreſſément: & des cadavres héretiques récemment exhumés à Catenêt en Provence & à Lavaur en Languedoc, prouvent que ce n'eſt pas une peine comminatoire. Il eſt ſingulier, il eſt déplorable, il eſt honteux, que les mêmes Evêques tourmentent les conſciences des mourans de toutes les Religions, & les perſécutent juſqu'à leur dernier ſoupir, en refuſant les Sacremens aux Janſéniſtes qui veulent

les

Ne point faire recherche des effets remis dans le commerce par ceux qui ſont hors du Royaume.

Quant aux attroupemens, ce ſont des revoltes & des déſobéïſſances à punir: & j'approuverois les châtimens les plus rigoureux, pourvu qu'ils ne tombent que ſur les ſeuls coupables, & que les innocens ne ſoient pas confondus avec eux (*y*).

Il

les recevoir, & en forçant à les recevoir les Calviniſtes qui les refuſent. Les Religionnaires n'ont-ils pas raiſon de s'écrier en gémiſſant: *Oh! ſi notre bon Roi le ſavoit!*

(*y*) Me. de *Maintenon* ſort ici de ſon caractère moderé: & après avoir parlé comme elle-même, elle parle comme ſon ſiècle. Les attroupemens ſont ſéditieux quand ils ne ſont pas néceſſaires: mais quand le renverſement des Temples, le manque des Miniſtres, la rigueur, l'injuſtice des Loix les rendent indiſpenſables, ils deviennent légitimes. Forcer un peuple à déſobéir, & lui faire un crime de ſa déſobéiſſance, c'eſt le plus inique des attentats qu'ait oſé le deſpotiſme conſeillé par la ſuperſtition. Les loix de LOUIS XIV. défendoient aux Proteſtans de s'aſſembler: Les loix de Dieu le leur ordonnoient. Dans cette alternative, que faire? ce que faiſoient les premiers Chrétiens. Les Empereurs leur avoient défendu de s'aſſembler. N'obéiſſoient-ils pas aux ordres contraires de celui qui eſt plus grand que les Empereurs? Le culte public eſt de l'eſſence de la Religion: toutes les Communions Chrétiennes [ſont d'accord ſur ce point.] Aucune Communion Chrétienne ne peut donc accuſer

Il faudroit, pendant la guerre, veiller avec ſoin à l'éducation des enfans: mais, au retour de la paix, conſidérer cette affaire comme une des principales de l'Etat: prendre des meſures ſuivies & uniformes pour éloigner les jeunes gens de leurs familles: n'épargner ni ſoin ni argent pour leur faire trouver hors de chez eux la ſubſiſtance néceſſaire. Ces vues demandetoient un grand examen pour former un plan général, duquel il ne faudroit plus ſe départir.

Par cette conduite, on parviendroit à anéantir en France la R. P. R.: & l'on pourroit la délivrer d'un mal dont elle ſouffre depuis ſi long-tems (z).

Je n'entreprendrai point de réfuter en dé-

ſer de révolte la déſobéiſſance aux loix qui proſcrivent ce culte public. Il y a, dit on, un milieu entre déſobéir au Prince & obéir à la conſcience: il faut ſortir du Royaume. Mais cette ſortie même eſt, une déſobéiſſance, ſévérement punie par le même Edit, qui défend à un peuple entier de prier Dieu.

(z) Cependant cette Religion ſi déteſtée a placé ſur le Trône la race des *Bourbons*: elle a réprimé l'ambition des *Guiſes*: elle a inſpiré de l'horreur contre l'Inquiſition: elle a diminué les maux attachés au célibat: elle a forcé le Clergé à ſortir de l'ignorance & du vice. Sans elle, la France ſeroit livrée aux Moines comme l'Eſpagne & le Portugal.

détail le Mémoire qui m'a été communiqué. J'obſerverai ſeulement que l'Auteur y parle de zèle & de fidélité, comme ſi l'on avoit oublié tout ce que l'hiſtoire raporte de la conduite des Huguenots depuis leur origine? N'ont-ils pas fait des guerres ſanglantes à nos Rois? N'ont-ils pas ſouvent attiré des armées étrangéres dans le Royaume (*a*)?

Sous ce régne-ci même, n'a-t-on pas découvert la ſuite de leurs mauvaiſes intentions par un Acte ſecret d'un de leurs Synodes, fait dans un tems où ils eſ-

(*a*) Les Huguenots ont été pleinement juſtifiés de ces accuſations dans la ſeconde partie de *l'Accord parfait*. Dans quelques-unes de ces guerres, ils prirent les armes par ordre du Roi, dans quelques autres pour lui-même, dans les ſuivantes contre les ligueurs, & toujours pour le grand-pére de LOUIS XIV. Sous *Louis XIII.*, la priſe d'armes ne fut pas générale: elle fut condamnée par les plus ſages & par le plus grand nombre. Leur doctrine ſur l'obéiſſance illimitée duë au Souverain n'a jamais varié. S'il y a eu quelques ſéditieux, quelques Républicains parmi eux, le corps entier n'eſt pas plus reſpouſable de leurs fautes, que l'eſt la Compagnie de Jéſus, des fureurs de quelques Jéſuites, qui ont ſoutenu que l'obéiſſance au Monarque hérétique ou ſchiſmatique étoit une *Doctrine Calvinienne*. *Clément* & *Ravaillac* n'étoient point Huguenots.

eſpéroient que *Cromwel* pourroit les appuyer (*b*) ?

Ne voit-on pas encore aujourdui, par les lettres interceptées de ceux qui ſont fugitifs, combien ils ſont portés pour le Prince d'*Orange* & pour les Princes de leur Religion (*c*) ?

L'Auteur du Mémoire ſe trompe auſſi, quand il attribue la ligue des Princes Proteſtans aux mauvais traitemens que les Huguenots ont ſoufferts (*d*). Elle me paroi-

(*b*) L'hiſtoire ne parle point de cet Acte ſecret : & LOUIS XIV. reconnut ſolemnellement la fidélité des Prétendus Réformés pendant ſa minorité, tems où l'on place cette aſſociation avec *Cromwel*. Et comment après avoir rejetté les propoſitions de *Condé* en auroient-ils fait à l'Angleterre ?

(*c*) Cette inclination prouvoit leur reconnoiſſance. Il étoit naturel que des malheureux aimaſſent les Princes qui compatiſſoient à leurs malheurs. Et *Bayle*, qui leur en fit un crime dans ſon *Avis aux Réfugiés*, le plus beau & le plus méchant des libelles, eut à ſe reprocher d'avoir ri des larmes de ſes fréres.

(*d*) Qu'on liſe avec attention les Mémoires du tems, on verra que la ligue de l'Europe n'avoit pas d'autre cauſe que l'indignation de toute l'Europe coûtre l'opreſſion des Huguenots qui rempliſſoient l'Univers de leurs plaintes & de leurs gémiſſemens. Sans la révocation, *Guillaume III.* auroit bien ſouhaité de régner : mais il n'auroit pas ſongé à détrôner ſon beau-pére. Et s'il y avoit ſongé, les Provinces d'Hollande & de Weſt-Friſe

roitroit plutôt une ſuite de la jalouſie & de l'animoſité qu'ils ont toujours eue contre la France.

L'Auteur dit trop auſſi, quand il attribuè la ruine du Commerce, la rareté de l'argent, le dépériſſement des manufactures, l'abandon des terres à la ſeule retraitè de ceux qui ſont ſortis du Royaume. Il eſt vrai que cet inconvénient a fort augmenté le mal. Mais ce mal avoit une origine plus ancienne (*e*).

Il

Friſe n'auroient pas ſecondé ſes vues ambitieuſes. Voyez les Mémoires du Comte d'*Avaux*. Ce fut le zèle de LOUIS XIV. qui communiqué à *Jaques II.* perdit *Jaques* & ruina LOUIS. Et il n'eſt que trop vrai que toute cette guerre ne fut qu'une guerre de Religion.

(*e*) Malgré les dépenſes exceſſives de LOUIS XIV. en meubles, en fêtes, en bâtimens, en troupes, tout floriſſoit en France, lorſque l'édit de Nantes fut révoqué. Les fugitifs abandonnant les terres emportèrent l'argent: & par là, les terres furent en friche, & le Commerce ſans équivalent des denrées. Les fabriques de ſoye, de chapeaux, de papier, de droguets, de glaces, de fer blanc, d'horlogerie s'établirent à Londres, en Allemagne, à Berlin, à Amſterdam. Le Prince d'*Orange* eut des Régimens entiers de François, tous payés en eſpéces de France. La Hollande qui n'étoit que l'entrepôt des marchandiſes, en devint la ſource. Le Brandebourg qu'on ne comptoit pour rien dans la balance de l'Europe la fit pancher à ſon gré. Les Landes de la Pomeranie

Il y a encore quelques feuilles écrites de la main de Me. de Maintenon, *où ſont écrites les notes ſuivantes.*

Il faudroit éviter ſur-tout les ſpectacles qui donnent une idée du martyre. Rien n'eſt plus dangereux pour les nouveaux Catholiques, & même pour les anciens :

Ne perdre jamais de vue le deſſein de convertir : s'y prendre avec des maximes ſolides & uniformes : en faire un projet, le bien examiner, & le ſuivre doucement.

Confier le tout aux Intendans & aux Evêques, afin qu'ils travaillent de concert. (*f*).

Le

meranie furent défrichées. Le mal n'eſt pas encore ceſſé. Chaque jour, des Huguenots émigrans portent à l'étranger leur induſtrie ; & les forêts de Magdebourg ſont aujourd'hui plantées de meuriers.

(*f*) Voyez dans les Mémoires du Comte de *Boulainvilliers*, bon Catholique, mais citoyen, ce que l'on doit attendre de la ſageſſe des Intendans. *Il périt*, dit-il, *lors de la révocation cent mille hommes, qui furent immolés pour juſtifier la conduite d'un Intendant : & de ce nombre il y eut la dixiéme partie qui fut la proie des flammes, de la roue, & des gibets.* Quant aux Evêques, ils ſont Juges & parties, & la plûpart perſuadés qu'il eſt bon d'employer la force pour contraindre les hérétiques à profaner les Sacremens. Le ſeul Evêque de St. Pons condamna les Communions forcées.

Le plus grand bien ſeroit d'ôter les enfans à leur famille : mais il faut accompagner ce deſſein de beaucoup de diſcrétion (*g*).

On pourroit dans un tems de paix commencer par les pauvres, faire des hôpitaux dans chaque Province, y recevoir les enfans que les parens y voudroient mettre, les traiter avec ménagement, les inſtruire avec grand ſoin, & les faire voir à leurs proches, qui ſeroient fort adoucis par le bonheur de leurs enfans :

Recevoir les garçons dans les cadets, & les filles dans les Couvens.

L'inſtruction ſolide qu'on donneroit dans toutes les Provinces ſeroit auſſi utile aux anciens Catholiques, qu'aux nouveaux-convertis. Il

(*g*) Ravir les enfans à leurs péres, c'eſt ravir à la nature ſes premiers droits, à la ſociété ſes plus ſacrés principes, au cœur ſes ſentimens, à la conſcience ſes devoirs les plus eſſentiels, à la Religion les exemples de la primitive Egliſe. En vain on dit, pour excuſer ces enlévemens, qu'on arrache ces enfans du ſein de leur mére pour leur procurer les biens ſpirituels : c'eſt s'attribuer un droit réſervé à Dieu ſeul : & c'eſt un axiome de la Morale Chrétienne, que pour faire un plus grand bien, il n'eſt pas permis de commettre le plus petit mal. Les perſécuteurs en ſont encore aux élémens.

Il faudroit charger de ce détail des perſonnes d'un caractère modéré, d'un bon eſprit, d'une piété sûre, qui rendroient compte des choſes importantes au Secretaire d'Etat de la Province, & qui régleroient toutes les autres avec zèle & avec intégrité.

Il faudroit pour cela des millions. Mais des millions ne pourroient être mieux employés, ſoit qu'on regarde ce projet en politique, ſoit qu'on l'enviſage en Chrétien (*h*).

N°.

(*h*) Des millions ſeroient plus utilement employés à [rétablir] des Temples, qu'à convertir un peuple qui n'a pu être converti par 70. ans de Catechiſme & d'opreſſion. Les rigueurs doivent-elles être éternelles? Les opinions peuvent-elles ſe perſuader par le fer & par le feu? les fautes du régne paſſé doivent-elles être la régle de celui-ci? Les hommes en place traiteront-ils toujours de rebelles un peuple qui depuis 140. ans eſt docile, ſoumis & malheureux, que Me. de *Maintenon* n'eût point calomnié ſi elle eût lu avec attention l'*Hiſtoire univerſelle* de ſon grand-pére, & qui lors de l'invaſion des Autrichiens en Provence offrirent au Roi trente-mille hommes pour les repouſſer? Un projet pour remédier à tant de maux ſeroit digne de l'attention des meilleures têtes de l'Etat: mais il ne faudroit point qu'il fût diſcuté par les Prêtres.

Hélas! ils ont des Rois ſçû tromper le plus ſage.

N°. XII.

DIALOGUE

de l'Imperatrice PULCHERIE *avec un* SOLITAIRE: *traduit du Grec: à l'uſage de Me. la Ducheſſe de* BOURGOGNE *.

PULCHERIE, fille de l'Empereur *Arcade*, naquit en 399. Elle eut pour frére *Théodoſe*, appellé le *jeune*, né l'an 401.

* Le Roi avoit chargé Me. de *Maintenon* d'élever Me. la Ducheſſe de Bourgogne. Voici ce que M. de *Chartres* lui écrivoit là-deſſus. » La » Princeſſe n'eſt pas indifférente à l'Etat, à l'Egliſe, » au Roi, au ſervice de Dieu. Je vous renvoye » donc, Madame, à votre premiére vocation, » puiſque Dieu ne vous a certainement miſe à » la Cour que pour travailler au ſalut des Princes, » qui eſt le grand bien dans lequel tous les autres » ſont envelopés. Vous vous trouverez par là » un peu plus dans le monde. Mais c'eſt pour » Dieu que vous y formez une Reine à venir, » une Reine qui pourra ſanctifier le Roi futur & » ſon Royaume. Quelque dangereux, quelque » embarraſſant que ſoit le monde, on peut y aller » dans un tel eſprit & pour une telle affaire, ſur » tout quand on eſt dans les diſpoſitions où Dieu » vous met. Si tout ce que vous faites auprès » du Roi, de la Princeſſe, & de S. Cyr, a raport

»à

401. & trois ſœurs. Elle perdit ſa mére à l'âge de cinq ans, & ſon pére à l'âge de neuf. *Théodoſe* la déclara *Auguſte* le 14. de Juillet l'an 414. A quinze ans, elle gouverna l'Empire, avec toute la ſageſſe des politiques lés plus conſommés.

Un jour, laſſe des grandeurs, des affaires, & des plaiſirs, elle alla conſulter un Solitaire, dont la piété étoit renommée dans tout l'Orient. Je l'y ſuivis, & voici ce que j'entendis.

PULCHERIE. Serviteur de J. C. qui conſumez vos jours dans les exercices pénibles d'une vie ſainte & pénitente, qui paſſez les nuits à louer le Seigneur, à le remercier de ſes bontés, à méditer ſa Parole : ô vous! qui avez plus de commerce avec le Ciel qu'avec la Terre, diſſipez, je vous prie, mes doutes par les lumiéres de votre ſageſſe, & affermiſſez par vos avis ma volonté chancelante dans le bien. Je devrois être la plus heureuſe Princeſſe du Monde. Je ſuis encore dans la premiére jeuneſſe ; je me vois maitreſſe de

» à Dieu par la pureté de l'intention, le Roi, » la Princeſſe, & St. Cyr, ſont une véritable » priére. Si vous ne faites les choſes inutiles, » que pour être en état d'être écoutée dans les » choſes utiles, vous priez même dans ces inutilités,

de l'Univers à l'âge où l'on obéit encore. Mon frére *Théodoſe* m'aſſocie à toute ſa puiſſance. Je ſuis environnée d'une nombreuſe Cour empreſſée à me plaire. J'habite un palais où tout me rappelle la grandeur de mes ancêtres. *Conſtantin* & le grand *Théodoſe* l'ont enrichi des dépouilles des Nations vaincues. Ma capitale eſt placée dans la ſituation la plus avantageuſe, comme pour commander à l'Europe & à l'Aſie. Mes richeſſes ſont immenſes. Ce que l'Univers a de plus rare ſe trouve dans mes tréſors. Tous les Arts ſont à mes ordres, obéiſſent à mes déſirs, préviennent même mes caprices. Je mange, je m'endors, je me réveille au ſon des voix les plus mélodieuſes. Les jeux, les graces, & les ris accompagnent mes pas. Au milieu de tout cela, je m'ennuye: rien ne me plait: dégoutée d'un amuſement, j'en cherche un autre plus vif. A peine l'ai-je gouté, que j'en ſuis raſſaſiée. Je cours après un troiſiéme: j'en trouve mille: aucun ne me ſatisfait. Je rencontre partout le chagrin & l'ennui.

Le SOLITAIRE. Je n'en ſuis pas ſurpris, ô Princeſſe! *Salomon*, comme vous, comblé de richeſſes & de gloire, comme vous dans une brillante jeuneſſe, comme

vous

vous dans l'abondance & dans les plaiſirs, *Salomon* s'ennuyoit comme vous. Et comme ſi tout ce qui flatte l'homme étoit fait pour le rendre malheureux, il s'écrioit, que tout étoit vanité & affliction d'eſprit. Dieu vous deſtine à des plaiſirs plus ſolides. Ce n'eſt point pour vivre dans la molleſſe, qu'il vous a donné une ame grande & forte: c'eſt pour un bonheur plus digne de l'excellence de la nature humaine.

PULCHERIE. Il faut donc que je renonce aux plaiſirs!

LE SOLITAIRE. Non, Princeſſe: il en eſt de légitimes, de permis: & dans la plupart l'excès ſeul eſt nuiſible: Dieu nous les a donnés pour notre délaſſement. Quand nous en faiſons notre occupation, ils deviennent les plus cruels ennemis de notre bonheur. Dès que nous paſſons les limites que la raiſon preſcrit, le plaiſir devient une peine. L'intempérance détruit la ſanté, & chaſſe loin de nous le tranquille ſommeil. La fureur du jeu nous rend cruels aux autres, & inſupportables à nous-mêmes. La paſſion de la chaſſe épuiſe le corps & l'eſprit. Mais ſi nous paſſons les bornes preſcrites par la Loi de Dieu, nous entaſſons peines ſur peines.

nes. Le remords, vengeur du crime, nous pourſuit par tout. La penſée d'un Dieu, qui voit tout, nous attriſte, au lieu de nous conſoler. L'idée ſeule de la mort nous épouvante. La certitude d'une autre vie nous afflige, au point que nous ſouhaiterions que notre ame ne fût pas éternelle, de peur qu'elle ne ſoit éternellement punie. Ne vous étonnez donc pas, ô Princeſſe, de ces dégouts. Dieu vous les envoye pour vous avertir des piéges que vos paſſions vous tendroient. Il veut que vous vous défiiez des plaiſirs, afin de vous en détacher.

PULCHERIE. Mais, dites moi, vénérable vieillard, pourquoi je les aime encore tant, quoique j'en ſois ſi dégoûtée?

LE SOLITAIRE. On n'arrive pas du premier vol au ſommet de la montagne. On commence à ſe laſſer des plaiſirs: enſuite on en reconnoit le vuide: puis on en déſire d'autres: & enfin l'on aime les ſeuls qui puiſſent remplir notre ame.

PULCHERIE. Je ſai que dans un avenir plus heureux qui nous attend, nous gouterons un plaiſir parfait, infini, éternel. Mais dans cette vie-ci dois-je renoncer au bonheur? La vertu conſiſteroit-elle à devenir ſauvage, à vivre dans un ſilen-

ce

ce triſte & morne? j'aimerois autant mourir!

LE SOLITAIRE. La vertu ne condamne point les plaiſirs innocens. Une Princeſſe Chrétienne peut en prendre pour conſerver ſa ſanté, pour entretenir la vigueur de ſon eſprit qu'une trop longue application jetteroit dans l'épuiſement, pour lier, pour unir les perſonnes qui l'accompagnent, pour arracher ſes Courtiſans aux plaiſirs criminels. La piété n'eſt point farouche: elle eſt la charité même: & la charité eſt douce, humaine, complaiſante. Le grand *Théodoſe*, votre ayeul, dans le tems de ſa pénitence, dans la plus vive amertume de ſa douleur, eſſuyoit de tems en tems ſes larmes, & préſentoit aux Seigneurs qui l'environnoient un viſage gracieux & riant. Il ſe permettoit quelques plaiſirs par un eſprit de charité, afin d'unir les cœurs pour le bien de l'Empire, & par un eſprit d'humilité, pour montrer qu'il étoit bien éloigné de mépriſer les hommes, quoique ſes ſujets. Vous ſavez combien ces ménagemens rendirent ſon règne glorieux & ſa perſonne aimable.

Mais il y a des plaiſirs bien plus précieux, & plus eſtimables, des joyes que

le St. Eſprit forme dans les cœurs & que lui ſeul peut décrire, des conſolations céleſtes que J. C. répand dans l'ame. Quiconque les a goutées une fois veut les gouter encore, & ne veut gouter autre choſe.

PULCHERIE. Vous me parlez de ſaintes voluptés. Mais qui les a éprouvées? Ne ſont-ce pas de pieuſes rêveries, ou bien des piéges tendus par les juſtes à la crédulité de ceux qu'ils veulent amener à la perfection par l'attrait du plaiſir? L'Apôtre a-t-il connu ces joyes intérieures? J'ai beſoin d'une autorité auſſi reſpectable que la ſienne, pour ne pas rejetter comme une chimère ces plaiſirs dont j'entens ſouvent parler aux dévotes de ma Cour.

LE SOLITAIRE. Vous ne pouviez choiſir un meilleur Juge. Ecoutez-le donc, ô Princeſſe! *Le Royaume de Dieu*, dit-il, *eſt la paix & la joye dans le St. Eſprit.* Faites attention à ces paroles: *la paix & la joye.* Il y a donc une *paix* & une *joye* que le St. Eſprit forme! Il avoit goûté ce qu'il enſeigne. *Je ſuis comblé de joye*, dit-il dans un autre endroit: je nage dans la joye au milieu de mes ſouffrances: à proportion que mes ſouffrances augmentent & ſe multiplient, à proportion ma conſolation augmente par J. C. Il faut

que

que ces conſolations ſoient bien touchantes & bien ſenſibles, puiſque *St. Paul* eſt comblé de joye dans la plus violente des perſécutions qu'il ſouffroit à Ephèſe, où il nous dit qu'il attendoit à chaque moment la mort, que la vie lui étoit devenuë ennuyeuſe, qu'il avoit à combattre contre des hommes auſſi cruels que des bêtes. Les mondains ne connoiſſent pas ces vérités. Qu'ils ſont dignes de compaſſion! ils courent toute leur vie après un fantôme qui leur échape; ils changent de plaiſirs, ils les outrent, ils les portent à l'excès, ils ne ſont jamais contents: ils ne connoiſſent pas la vérité: ils préferent le faux éclat d'un verre fragile au diamant ſolide & précieux. Dans notre ſolitude, nous paſſons une partie de notre vie à déplorer ce malheur: & nous demandons à Dieu dans toutes nos prières, qu'il les détrompe, qu'il leur faſſe connoître les vrais biens, & ſur-tout qu'il éclaire les Princes qui ſont l'exemple de la Terre. Ces divines douceurs n'ont-elles jamais ſollicité votre cœur dans l'innocence de votre Batême, pendant vos prières, en recevant la ſainte Euchariſtie? N'avez-vous jamais reçu quelque goute de la roſée céleſte? En écoutant une exhortation, votre cœur

n'a-t-il point été ému ? n'avez-vous pas pu dire comme les pélerins d'Emmaüs, *Notre cœur n'étoit-il pas tout brulant, pendant qu'il nous parloit, & qu'il nous expliquoit les Ecritures ?*

PULCHERIE. Dans ces momens où J. C. se présente à nous avec toutes les marques de son amour, les ames les plus dures seroient attendries. J'ai souvent senti des mouvemens de joye en aprochant de nos saints mystères. Mais cette joye duroit peu ! & je retombois vite dans ma tiédeur pour les choses célestes.

LE SOLITAIRE. Il me paroit, autant que je puis avoir de discernement des ames, que vous êtes prévenue de la grace de Dieu. Mais craignez, ô grande Princesse ! que la contagion du siècle, la vivacité des passions, la légéreté de la jeunesse, l'envie de plaire si naturelle à votre sexe, les occasions de pécher si fréquentes dans votre place, l'attachement à une beauté fragile, qui est une vraie idolatrie, ne soient un obstacle aux desseins que la Providence a sur vous. Craignez que les vains aplaudissemens que la Cour donne aux imperfections mêmes des Princesses, ne soient les épines, qui étouffent en vous les fruits que vous devez porter. Vos flateurs

tems appelleront bienſéance l'attachement aux vanités; dignité, l'amour exceſſif de vous-même; la gourmandiſe, bon gout; la fierté & les airs mépriſans, nobleſſe & grandeur d'ame. La molleſſe, l'oiſiveté, la pareſſe, ſeront pour eux des vertus. Ils déguiſeront tous les vices, ils les couvriront de noms aimables: & une attention continuelle ſur ſoi-même peut à peine garantir d'être enchanté par eux. On prend gout à leurs adulations; on néglige la priére, on dédaigne la lecture, on abandonne les affaires, on communie par bienſéance, ſans gout, ſans foi, ſans amour: on décide de tout ſans rien examiner: on cherche plutot à ſe débarraſſer des affaires de l'Empire qu'à les finir: on fait tomber ſur les plus protégés toutes les graces qui devroient apartenir aux plus habiles & aux plus ſages: on perd la grace: on perd le cœur de ſes ſujets: on eſt flatté & mépriſé tout à la fois par le Courtiſan: le Clergé, ſi propre à retenir les peuples dans le devoir & dans le reſpect, regarde avec indifférence une Princeſſe indifférente pour la Religion: l'ame dépouillée de ſes armes céleſtes ſuccombe à toutes les tentations, & devient la proye du vice.

PULCHERIE. Dieu me préserve de ce malheur! J'ai reçu bien des graces. Je ne les ai pas ménagées comme je devois. Encore à présent je me sens touchée. Je me rapelle les leçons du bienheureux *Artique* Evêque de cette ville. Il m'a toujours dit la vérité, comme vous me la dites. J'aime à entendre parler de Dieu: & souvent quand on en parle, des larmes de joye coulent de mes yeux. Il est si grand, il est si bon, il m'a comblée de tant de bienfaits en cette vie! il m'en prépare tant dans l'autre! Qui ne seroit touché? Mais toutes mes journées ne se ressemblent pas. Il en est, où j'aime à lire, à prier, où je prens les résolutions les plus sages, où je m'occupe de mes devoirs avec goût. Il en est d'autres, où je suis emportée par la jeunesse, par le plaisir, par la dissipation, par l'exemple. Je vois le bien, je l'aime, je désire de le pratiquer, & je n'en ai pas la force. Je voudrois qu'une main toute-puissante & propice m'arrachât aux faux plaisirs que je cherche, & m'attachât à Dieu que je fuis. Je sens que ce ne sera qu'avec Dieu, que je serai parfaitement heureuse. Je veux l'être. N'y a-t-il aucun moyen pour fixer ma volonté?

LE

LE SOLITAIRE. Dieu vous aime ? & les graces qu'il vous a faites vous le diſent aſſez. Dieu vous aime ; mais ſi vous êtes ſourde à ces premiéres invitations, tremblez qu'il ne vous abandonne. Il aimoit Jéruſalem : il la viſite, il la preſſe, il l'exhorte, il pleure ſur ſon incrédulité, il l'abandonne enfin ; & que devint-elle ? C'eſt réſiſter à Dieu que de ne pas ſuivre les premiers mouvemens qu'il inſpire. Et que n'avez-vous pas à craindre en lui réſiſtant ? Songez, qu'il n'a pas beſoin de vous, qu'il ne veut que vous l'aimiez que pour votre bien. Il vous cherche, & vous fuiez ! Vos flateurs peuvent vous dérober à ſes bontés prévenantes : votre Trône, votre Palais, votre armée ne peuvent vous dérober à ſa juſtice. Vous paroitrez un jour ſeule devant lui. Plus de diſtinction, plus de Courtiſans, plus de louanges. Une payſane fervente ſera plus grande, que l'Impératrice qui a négligé ſes devoirs. Il eſt encore tems, ô Princeſſe ! de vous donner à lui. Mais chaque moment que vous différez eſt un moment que vous ôtez à votre ſureté.

PULCHERIE. Oui, je ſuis réſolue à remplir tous mes devoirs. Je n'ai que trop tardé : & je regrette tous les jours

que je n'ai pas donnés à la vertu. Je me donne à Dieu ſans reſerve. Que mon cœur ne brule que pour lui, que mon eſprit ne ſoit occupé que de ſes bontés! Je veux employer toute l'autorité qu'il me donne pour le faire adorer. Je n'oublierai rien pour porter tous les Peuples de cet Empire à l'aimer. Mais, je vous prie, quelle règle pourrois-je ſuivre?

LE SOLITAIRE. On ne peut ſe ſoutenir dans le bien, ſi l'on ne s'aſſujettit à une règle fixe, qui y rapelle ſans ceſſe. Par là, on peut juger de ſes progrès ou de ſon relâchement. Car il faut toujours tendre à la perfection. L'amour de Dieu eſt une flamme qui s'éteint, ſi elle ne s'augmente. Recevoir les Sacremens, prier, lire la Parole de Dieu: voilà à quoi peuvent ſe réduire vos exercices de pieté. Recevoir les Sacremens, non par bienſéance, ni par coutume, mais pour ſoutenir votre foibleſſe, pour enflammer votre cœur, pour le remplir de J. C. Lire la Parole de Dieu, où ſont tracés les devoirs de tous les hommes par le doigt même du St. Eſprit. Prier en particulier pour s'humilier devant Dieu. Prier en public pour édifier le peuple, & pour obtenir plus facilement les graces promiſes

aux

aux fidèles réunis. Pourquoi une Princeſſe ſe priveroit-elle du ſecours ſi efficace de la priére publique, qui fait à Dieu une violence agréable? Quoi qu'en diſent les hommes, il n'eſt point honteux, même à leurs yeux, d'avoir une vraie piété.

PULCHERIE. Je ſuis pénétrée de ces vérités. Mais comment unir ces exercices avec mes obligations? Mon premier devoir n'eſt-il pas de ſonger à la ſureté, à l'ordre, au bonheur de l'Empire, que *Théodoſe* mon frére a confié à mes ſoins?

LE SOLITAIRE. Un devoir n'eſt point opoſé à l'autre. Et s'il l'étoit, il ceſſeroit d'être un devoir. Dieu, qui a fait tous les états, a preſcrit à chaque état ſes vertus & ſes exercices particuliers. Une Imperatrice eſt chargée de mille affaires accablantes: tout ſon tems eſt à ſes Peuples. Mais on en a toujours de reſte, quand on ſait le ménager. Réglez vos heures. Diſtribuez votre journée. La priére doit être placée avant tout: eh! ſans le ſecours de Dieu, que pouvez-vous faire? Avant que votre apartement ſoit ouvert, il vous eſt facile de fléchir le genou, de penſer à ce que vous êtes, à ce que vous ſerez un jour, aux bonnes œuvres que vous avez à faire, au compte que

vous avez à rendre, aux paſſions que vous avez à combattre, au bien que vous avez négligé, au bien qui eſt le plus preſſant, aux piéges qui vous ſeront tendus, aux moyens de les éviter. Vous trouverez dans la priére des forces pour vous ſoutenir contre la corruption, & contre les conſeils de l'amour-propre. Aſſujettiſſez vous, ô Princeſſe, à cette pratique: & l'expérience vous dira combien elle eſt utile.

PULCHERIE. Vous avez mis en moi une nouvelle lumiére. Je ſuis déterminée à me laiſſer conduire par elle. J'aurois bien d'autres queſtions à vous faire. Je les réſerve pour un autre entretien. En attendant, priez le Seigneur, qu'il m'affermiſſe dans mes réſolutions & qu'il bénifſe mon peuple.

No. XIII.

VERS
De M. le Duc de BOURGOGNE.

DRACO *! vous donneriez des loix à l'Univers. Pour

* Nom d'une Héroïne de Roman, qu'on donnoit quelquefois en plaiſantant à Me. la Ducheſſe de Bourgogne.

Pour vous divertir, pour vous plaire,
Que ne feroit-on pas, que ne peut-on pas faire,
Puiſque votre époux fait des vers?
Mais, le verre à la main, pour chanter ma Déeſſe,
Vainement j'invoque Bacchus,
Toujours environné de ſes Faunes trapus,
Je n'obtiens rien de mon yvreſſe.
O toi, Latonien, deſcends du ſacré mont!
Fais éclore de ma penſée
Des vers, tels que tu ſçais, ſur la chaiſe percée,
Dicter à la belle d'Oſmond †.
C'eſt vous, DRACO, c'eſt vous, qui d'un naiſſant délire
Rompez le charme impérieux.
Je vous vois, je me tais, j'admire;
Si je vous aimois moins, je vous chanterois mieux.

LE DECALOGUE
de la femme de Cour,
par Me. de MAINTENON.

DE ton Roi ton Dieu tu feras,
Et le flateras finement. Le

† Mlle. d'*Oſmond*, à laquelle on avoit défendu de faire des vers, en faiſoit dans le cabinet ſecret.

Le Dimanche la Meſſe oyras,
Pour montrer ton ajuſtement.
Quand ton profit tu trouveras,
Tà communieras ſouvent.
Pére & mére tu ne verras
Que tout le plus une fois l'an.
La nuit & le jour paſſeras
Au bal, à la chaſſe, au brelan.
Ton mari cocu tu feras,
Et ton bon ami mêmement.
A table, en ſoudart, tu boiras
De tous vins généralement.
Ton crédit à tous tu vendras,
Quoique tu n'en aies nullement.
Réflexions point ne feras,
De peur de penſer triſtement.
Mais quand mourante tu ſeras,
Tu recourras au Sacrement.

N°. XIV.

TEMOIGNAGES.

EXTRAIT* d'un recueil de lettres manuſcrites de *Jean-Paul Marana*, Au-

* Ceci m'eſt fourni par M. *du Radier*, Avocat au Parlement, Auteur de la *Bibliothèque du Poitou*, où il a ſi bien éclairci la littérature de ſa Province.

Auteur de l'Eſpion Turc, lettre troiſiéme du manuſcrit, partie premiére, p. 93. L'Auteur, après avoir parlé de l'établiſſement de St. Cyr, & des avantages qui en réſultoient pour l'Etat & pour la Religion, parle du mérite des Dames qui brilloient à Paris & à la Cour. *Tante belle qualità*, ajoute-t-il, *in univerſale delle donne, ſono quaſi oſcurate da una ſola donna particolare, che ha havuto i ſuoi natali nel mondo nuovo* †. *E'queſta la Signora Marcheſa di* MENTENON, *che fece le delizie dello ſpirito del Rè colla purità de ſuoi ſtraordinarii talenti, & coi ſuoi coſtumi innocenti & ingenui. Le di lui più inferiori qualità ſono uno ſtudio particolare di non far mai male ad alcuno, e di far bene a tutti, ſenza mai importunare il Rè di alcuna grazia, ſolo ſtudioſa di renderſi neceſſaria alla benevolenza & alla ſtima del Principe, col ſilenzio, colla modeſtia e colla diſcrezione, che ſono le trè qualità che Socrate deſiderava nelle donne nobili, e ben morigerate.* C'eſt-à-dire; Tant de belles » qualités dans toutes ces Dames ſont » comme éclipſées par le mérite d'une » ſeule

† *Marana* parle ici, ſuivant l'opinion commune. Cet éloge eſt d'un grand prix. On connoit l'eſprit ſatyrique de ces Italiens

» seule, que le nouveau Monde a vu naî-
» tre, je veux dire, Me. la Marquise de
» *Maintenon*, qui a sçu faire les délices
» du Roi par des vertus aussi pures que
» rares, & par une droiture de cœur ex-
» trême. Ses moindres qualités sont un en-
» tier éloignement à faire du mal à qui
» que ce soit, & une sincère inclination à
» faire du bien à tout le monde, sans ja-
» mais importuner le Roi, en lui deman-
» dant des graces. Toute son attention est
» de ne pas déplaire au Prince qui la ré-
» vère & qui la chérit, & de se renfer-
» mer dans les bornes du silence, de la
» modestie, & de la discrétion qu'elle
» s'est prescrites : qualités, que *Socrate*
» demandoit à une femme bien née, &
» bien élevée.

Extrait des Lettres du Comte de Bussy.

» Jamais femme n'a été si universellement
» aimée que Me. de *Maintenon*. Et il
» faut qu'elle ait autant de bonté, que
» d'autres grandes qualités. Car d'ordi-
» naire le mérite, sans celle-là, attire
» plus d'envieux que d'amis : & tout le
» monde a été ravi de ses prospérités. Il
» faut dire aussi la vérité ; quelque grande
» que puisse être sa fortune, elle sera tou-
» jours au-dessous de sa vertu.

Bref du Pape de 1683. Bref de 1688. Bref d'*Alexandre VII.* Cette dernière pièce eſt très-forte. Après un fort grand éloge, où le St. Pere s'exprime en ces termes, *præſtantes ac magnopere commendabiles nobilitatis tuæ dotes*, il la prie d'accorder à l'Abbé *Trevisani*, porteur du Bref, ſa faveur & toute l'aſſiſtance poſſible à la Cour de France, où ſes grandes qualités lui avoient acquis avec juſtice un crédit généralement approuvé. Il lui recommande enſuite les intérêts du S. Siege. *Illud vicissim à te petimus ut prædicto filio ea gratia qua apud omnes ordines, ob supra memoratas dotes ac prærogativas tuas merito istic obtines, diligenter adesse velis. Nec minori contentione à te flagitamus, ut filialem tuam erga sanctam hanc sedem observantiam, quotiescunque opus fuerit adimplere satagas, ejusdem sedis rationes impense promovendo.* C'eſt-à-dire : *Nous vous demandons auſſi de ne pas refuſer vos ſecours à notre dit fils, l'Abbé* Trevisani, *& à lui accorder les effets de cette faveur que vous vous êtes ſi juſtement acquiſe auprès de tous les ordres de l'Etat, par ces rares vertus & ce grand mérite dont nous venons de parler. Nous vous demandons auſſi avec empreſſement des preuves de vo-*

re-

tre attachement & de votre reſpect filial pour le St. Siége, dans toutes les occaſions qui peuvent ſe préſenter, en procurant ſes avantages, autant qu'il dépendra de vous.

Madame de *Maintenon* reçut en d'autres tems divers autres Brefs. Mais elle ſupprima les uns : & les autres ne diſent rien d'intéreſſant.

N°. XV.

INSTRUCTION

à des Demoiſelles de St. Cyr, qui avoient fait leur première Communion.

JE voulois, mes enfans, vous entretenir hier. Je n'en eus pas le tems. Je vous prens aujourdui pour vous féliciter du bonheur que vous avez eu de communier ce matin, & pour voir ſi vous comprenez bien toute la grandeur de l'action que vous venez de faire. On a pris tous les ſoins poſſibles pour vous y bien préparer. Mais comptez, mes très chers enfans, qu'il faudra toute votre vie y aporter les mêmes diſpoſitions, le même déſir, le même amour, la même ferveur. Plus vos Communions ſeront fréquentes, plus il

faut

faut que ces saintes dispositions croissent en vous. Souvenez-vous bien de ne vous familiariser jamais avec les Sacremens : rien ne seroit plus dangereux. Approchez-en la milliéme fois avec ce respect, & ce saint tremblement, qui m'a si fort édifiée ce matin. Je voudrois que vous vissiez le Roi, comme il montre sa foi dans cette occasion : tout le monde est pénétré de le voir aprocher de la Sainte Table : il paroit, il est anéanti devant Dieu. Il doit l'exemple de la piété à ses sujets : & je vous assure qu'il le donne bien. Nous avons une jeune Princesse de dix ans, qui vient aussi de faire sa premiére Communion. Elle fut, quelques jours auparavant, présentée au Roi dans ma chambre : il lui recommanda avec une piété & un zèle admirables de bien prendre garde à ce qu'elle alloit faire, d'en comprendre toute l'importance, & d'y apporter toute l'attention possible. J'étois charmée de l'entendre : & comme je n'ai aucun plaisir que je ne veuille partager avec vous, je l'écoutois attentivement pour vous le repéter. La Princesse l'écoutoit aussi d'un air respectueux & touché. Je lui dis ; » Songez, Princesse, à bien con-» server la piété dans laquelle vous êtes

» éle-

» elevée : fortifiez vous contre les raille-
» ries qu'on vous fera sur vos exercices
» de dévotion. « Elle répondit : » Il y
» en a déjà beaucoup qui s'en moquent.
» Comment ? dit le Roi, il se trouveroit
» des gens qui se moqueroient de votre
» piété ? Oui, répondit-elle, on me raille,
» quand je vais à confesse. Je dis au Roi :
» Ce sera assurément un grand miracle,
» si cette Princesse persévère dans le bien. «
Priez Dieu pour elle, mes enfans, & goutez le bonheur d'être excitées ici à la piété, bien loin d'en être détournées par qui que ce soit. Vous ne devez plus vous regarder comme des enfans : votre conduite doit être à présent raisonnable. Que vous serez heureuses à l'heure de la mort, & même dans tout le cours de votre vie, si votre conscience vous rend témoignage, que depuis votre premiére Communion, vous n'avez fait que des fautes d'inadvertance, & pas une volontaire ! Vous paroîtriez devant Dieu avec une grande confiance, & vous auriez sujet d'espérer d'en être bien reçues. Il y a trois choses, que je vous recommande d'une maniére toute particuliére, persuadée qu'en ce grand jour vous y serez plus d'attention : l'horreur du péché : la présence de Dieu : & la docilité.

Qu'en-

Qu'entendez-vous, *Parthenai*, par l'horreur du péché?

C'eſt, dit la Demoiſelle, ce ſentiment qui nous porte à le fuir de toutes nos forces.

Oui, dit Me. de *Maintenon*: & voilà ce que nous devons faire à l'égard de tout ce qui eſt péché. Craignez-le, mes enfans, haïſſez-le toute votre vie. Quand il ſe préſentera à vous, ſongez combien il déplaît à Dieu. Je me ſouviens que lorſque Me. la Ducheſſe de Bourgogne, qui étoit à peu près de votre âge, arriva en France, elle paroiſſoit indifférente pour toutes ſortes de plaiſirs: elle ne ſe ſouciait pas plus des honneurs & des richeſſes. Mais quand je lui diſois, » Madame, il n'y a du mal à cela, « elle reprenoit avec une grande vivacité: » Il y a du mal? » Dieu me préſerve de le faire! « Et au milieu de ſon inſenſibilité pour tout, j'avois le plaiſir de lui voir toujours le même mouvement de vivacité, & de s'arrêter tout court par la ſeule crainte du péché. Voilà, comme je vous déſire, mes chères filles, & que vous ajoutiez à cette heureuſe diſpoſition la pratique de la préſence de Dieu, qui vous entretiendra infailliblement dans cette horreur du péché que je vous recommande.

Montfalcon ! ſavez-vous ce que c'eſt que la pratique de la préſence de Dieu ?

Oui, dit la petite Demoiſelle : c'eſt de penſer toujours à lui.

Nous ſerions, reprit Me. de *Maintenon*, nous ſerions trop heureuſes de penſer toujours à Dieu ſans aucune diſtraction. Tant de bonheur n'eſt pas fait pour cette vie. Je ne vous demande pas même encore de chaſſer avec une continuelle vigilance tout ce qui pourroit vous diſtraire de penſer à Dieu. C'eſt aſſez pour votre âge de commencer par offrir à Dieu le matin tout ce que vous ferez dans la journée : ne faites rien qui ne ſoit digne de lui être offert. Elevez votre cœur vers lui de tems en tems. Adreſſez-lui de courtes priéres, au milieu de vos autres occupations. Si l'occaſion ſe préſente de faire quelque choſe qui lui déplaiſe, abſtenez-vous-en, en diſant en vous-même : Dieu me voit, Dieu m'entend : cela me ſuffit. S'il vous arrive quelque bonheur ou quelque peine, recevez l'un & l'autre comme de la main de Dieu : s'il vous ſurvient quelque affaire embarraſſante, recourez à lui comme à votre pére, conſultez-le comme votre Maitre. Vous trouvez peut-être étrange, qu'à votre âge je vous parle

de

de la préſence de Dieu. Je vous aſſure, mes chers enfans, que vous ne pouvez trop vous y accoutumer. Regardez Dieu en tout : reconnoiſſez ſa main, qui agit toujours ſur nous. Rien ne ſe fait ſans ſa permiſſion : c'eſt lui qui fait que je vous parle, & que vous m'écoutez : c'eſt lui qui vous a conduites dans cette maiſon pour vous rendre de bonnes Chrétiennes : c'eſt lui qui ordonne tous les événemens de la vie des hommes. Il faut donc raporter tout à celui qui eſt Auteur de tout.

La troiſiéme qualité que je ſouhaite à mes filles, c'eſt la docilité : je voudrois bien ſavoir ce que vous entendez par la docilité. C'eſt, répondit Mlle. de *Moleon*, cette vertu qui nous porte à obéir à tous ceux qui ont quelque autorité ſur nous.

Fort bien, reprit Me. de *Maintenon*. Cette docilité convient à tout âge : & c'eſt ce que Notre Seigneur recommandoit à ſes Apôtres, lorſqu'il leur diſoit, *Si vous ne devenez comme des enfans, vous n'entrerez point dans le Royaume de Dieu.*

Il faut obéir à vos Maitreſſes, à votre Confeſſeur. Il faut embraſſer avec joye tout le bien qui vous eſt recommandé, ou inſpiré, ou preſcrit. Ayez donc le

cœur

cœur & l'eſprit docile & ſoumis. Conſervez cette diſpoſition juſqu'à la mort.

Mademoiſelle de *la Jonchapt* lui ayant demandé s'il faloit communier ſouvent, *Madame* répondit: le plus ſouvent qu'on peut, pourvu que ce ne ſoit pas par routine. Je puis vous aſſurer que dans le monde même, les perſonnes, qui ont un peu de ſoin de leur ſalut, ne mettent pas ordinairement plus d'un mois de diſtance entre leurs Communions. M. le Duc de Bourgogne ſe confeſſe tous les quinze jours, & communie tous les mois. *C'eſt* la règle que *St. François de Sales* preſcrit aux ſéculiers. Le Roi & la Reine d'Eſpagne communient auſſi tous les mois, & avancent ou reculent ſeulement cette Communion de quelques jours, ſelon les Fêtes qu'ils rencontrent. Je vous nomme ces perſonnes-là, qui ſemblent devoir être éloignées, par état, de la fréquente Communion, pour vous convaincre que c'eſt là la pratique de tous les bons Chrétiens, & pour vous prévenir contre les railleries des gens du monde. Laiſſez dire les mondains: & ſuivez toujours le plan d'une vie vraîment chrétienne. Les ſaints Evêques, à qui je fais voir quelquefois votre maiſon, me diſent ſouvent qu'ils

qu'ils ſont étonnés que menant une vie ſi innocente vous communiiez ſi rarement. A cela je réponds, que vous n'êtes pas toutes deſtinées à être Religieuſes, que pluſieurs de vous retourneront dans le monde, & que je crois plus convenable, en faveur de celles-là, de vous faire prendre ici une habitude que vous puiſſiez continuer, dans quelque condition que vous ſoyez appellées, & que j'aime beaucoup mieux que vous ayez alors à augmenter le nombre de vos Communions, à meſure que votre pieté croîtra, qu'à les diminuer. Je ſupoſe toujours, en vous parlant ainſi, une vie vraiment Chrétienne. Car ſi vous étiez aſſez malheureuſes pour oublier tous les bons principes qu'on vous donne ici, & pour vous livrer aux plaiſirs, à la vanité, aux jeux, aux ſpectacles, en un mot à une vie toute mondaine, il faudroit bien néceſſairement diminuer vos Communions. Je prie Dieu de vous préſerver de ce malheur. Mais du moins vous aurez toujours un Confeſſeur arrêté. C'eſt alors qu'il faut prendre ſes avis & les ſuivre. C'eſt le ſeul moyen de rentrer dans votre devoir. Mais le moyen de vous y maintenir eſt votre Communion de chaque mois. Faites les

toujours, comme ſi chacune devoit être la derniére de votre vie: & vous ferez ſûrement un grand amas de graces, de forces, & de ſecours pour le tems avenir. Mon Dieu! mes enfans, que tant de Communions bien faites vous rendront fermes & courageuſes pour le bien! qu'elles vous ſeront utiles pour la ſuite de la vie! qu'elles vous obtiendront de graces pour vous garantir des périls où vous vous trouverez expoſées! Il eſt sûr, qu'accoutumées à aprocher ſouvent des Sacremens, ſi vous étiez quelque tems ſans en aprocher, vous y ſeriez rapellées en ſentant intérieurement que quelque choſe vous manque. Mais j'aime mieux eſpérer, qu'aucune de vous ne s'éloignera jamais de cet auguſte Sacrement, & que vous conſerverez toutes les ſaintes habitudes que vous prenez ici. Souvenez vous, toute votre vie, de la maniére dont vous paſſez les veilles de vos Communions: & faites de même quand vous ſerez chez vous. Il n'y a perſonne dans le monde, qui ne conſacre ce jourlà au recueillement: & vous ne paroitrez point ſinguliéres en le ſanctifiant par la retraite. Je ne puis m'empêcher de vous dire combien je ſuis ſouvent édifiée de la maniére dont la plupart des gens de guer-

re

re aprochent de la ſainte Table. Ils y vont les mains jointes, le corps proſterné, ſans armes, & comme ravis en extaſe. J'eus encore ce plaiſir l'autre jour: vous auriez été auſſi charmées que moi, ſi vous aviez vu la piété de deux Gardes du Corps en communiant, piété ouverte & franche, ſans reſpect humain, & auſſi ſans hypocriſie. J'en ſuis encore tout embaumée. Adieu, mes enfans: vous voyez que je profite de tout ce que je vois qui peut vous être utile.

N°. XVI.

ENTRETIENS *
DE MADAME DE MAINTENON.

Entretien premier.

. . . . . .

. . . . Il n'eſt rien de plus doux, reprit *Madame*, que de vivre avec ſes amis & de s'entretenir avec eux à cœur ouvert. Il y a cependant une maxime

* Ces converſations furent recueillies par les perſonnes mêmes avec leſquelles Me. de *Maintenon* les avoit. Mais on n'en a que des fragmens.

d'un Auteur Payen, qui eſt prudente, mais que je trouve bien dure. C'eſt d'agir toujours avec ſes amis, comme ſi nous étions aſſurés qu'ils deviendront un jour nos ennemis. Pour moi, je me contenterois de ne leur laiſſer voir rien de mauvais en moi: je tâcherois de n'avoir aucun tort en leur préſence, comme en celle de ceux que j'aimerois le moins, parce qu'il peut arriver mille choſes qui nous ſéparent, & qu'alors on eſt au déſeſpoir de s'être trop fié à eux, & de leur avoir parlé ſans réſerve, ſans compter qu'on n'eſt jamais auſſi sûr des autres que de ſoi-même. Me. de *Monteſpan* & moi avons été les plus grandes amies du monde. Elle me goûtoit fort: & moi, ſimple comme j'étois, je donnai dans cette amitié. C'étoit une femme pleine d'eſprit & de charmes. Elle me parloit avec une grande confiance, elle me diſoit tout ce qu'elle penſoit. Nous comptions l'une & l'autre, que notre amitié ne finiroit jamais: car quoique nous euſſions quelquefois des querelles aſſez vives, elles n'alteroient point le goût que nous avions l'une pour l'autre.

Nous voilà pourtant brouillées, & brouillées irréconciliablement, & ſans que nous ayons eu deſſein de rompre, & même

me

me ſans avoir formellement rompu. Il n'y a pas eu aſſurément de ma faute : & ſi pourtant quelqu'un a ſujet de ſe plaindre, c'eſt elle. Car elle peut dire avec vérité : C'eſt moi qui ſuis cauſe de ſon élévation ; c'eſt moi qui l'ai fait connoitre & gouter au Roi : elle devient la Favorite & je ſuis chaſſée. Il eſt vrai auſſi que j'ai bien des choſes à lui répondre : car ai-je tort d'avoir accepté l'amitié du Roi, aux conditions que je l'ai fait ? ai-je tort de lui avoir donné de bons conſeils ? Me. de *Monteſpan* ne ſavoit-elle pas que je n'oubliois rien pour rompre ce commerce impur ? Mais revenons à ce que j'ai voulu dire d'abord. Si aimant Me. de *Monteſpan* comme je l'aimois, j'étois entrée d'une mauvaiſe maniére dans ſes intrigues, ou ſelon Dieu, ou ſelon le monde, ſi au lieu de la porter à briſer ſes liens, je lui avois enſeigné les moyens de ſe conſerver l'amitié du Roi, n'auroit-elle pas à préſent de quoi me perdre ? ne ſe vengeroit-elle pas ? ne diroit-elle pas au Roi : » Cette perſonne que vous eſtimez tant, » m'a dit cependant telle & telle choſe : » elle vous prêchoit la vertu, & à moi » elle me conſeilloit le vice ? « Il y a tant de choſes qu'on entend mal, tant

d'autres qu'on gâte en les ôtant de leur place, ou en les dépouillant de ce qui les environne : il y en a tant qui échapent en certains momens de relâchement & de foibleſſe : tant, qui dites avec naïveté peuvent être mal interprétées, qu'on ne peut trop veiller ſur ſes paroles & ſur ſes actions, quand ce ne ſeroit que pour empêcher nos amis de prendre nos ſaillies pour des ſentimens, & ces premiéres idées que la réflexion détruit pour l'état habituel de notre ame. Et ce n'eſt point là une hypocriſie : car dans cette circonſpection, il n'y a nulle ombre de fauſſeté : & dans l'hypocrite tout eſt faux. Il ne faut donc rien laiſſer voir à nos meilleurs amis, dont ils puiſſent ſe prévaloir quand ils ne le ſeront plus. Il eſt bien fâcheux d'avoir à rougir dans un tems de ce que l'on aura fait ou dit par imprudence dans un autre. Je le diſois, il y a bien des années, à M. de *Barillon*; rien n'eſt plus habile qu'une conduite irréprochable : & après bien du haut & du bas dans ſa fortune, il en convint. Vous ne ſauriez trop répéter cette maxime à vos enfans. Qu'ils ne donnent jamais que de bons conſeils : qu'ils agiſſent dans les affaires les plus ſecrettes comme s'ils avoient cent mille

mille témoins. Il faut un frein à la foibleſſe humaine : ſans quoi, il y a tant de tentations délicates où elle ſuccomberoit. Il n'y a rien qui ne ſe découvre enfin, ſans compter qu'il eſt plus beau de n'avoir jamais fait qu'un perſonnage vertueux. Quand le monde ignoreroit quelle a été notre conduite, Dieu l'ignorera-t-il ? Et quand nous ne ſerions pas récompenſés de notre ſageſſe par l'eſtime publique, n'en ſommes-nous pas payés par le bon témoignage de notre conſcience ?

Puis, en ſe levant, elle dit : » Adieu, » mes enfans ! je viens d'ouvrir à votre mé» re un beau champ à vous inſtruire : » & je le ferai moi-même encore de bon » cœur, au premier moment de loiſir que » j'aurai.

Entretien II.

* JE ſens, me dit Me. de *Maintenon*, je ſens une grande joie quand je vois fermer la porte ſur moi en entrant dans cette ſolitude, d'où je ne ſors jamais qu'avec peine. Souvent, en retournant au Château, je me dis : Voila ſelon les aparences, voilà une partie de ce monde pour le-

* An. 1705.

lequel J. C. n'a point prié. Le Roi eſt à leur tête: & cela redouble mon affliction. Je ſai qu'il y a de belles ames à la Cour, & que la vertu a des élus dans tous les états. Mais il eſt certain qu'en général c'eſt là ce qui s'apelle le monde: c'en eſt le centre: c'eſt là où toutes les paſſions ſont en mouvement, l'intérêt, l'ambition, la haine, l'envie. C'eſt donc dans ce Monde, ſi ſouvent maudit, que je vais! Je vous avoue que ces réflexions me donnent un ſentiment de triſteſſe & d'horreur, à la vue de Verſailles. Il faut pourtant que j'y demeure. Mais, lui dis-je, qui vous y retient? Hélas! me répondit-elle, des liens ſacrés.

Il faut du moins, lui dis-je, que Dieu vous dédommage de cette contrainte par de très-grandes conſolations. Mon grand Conſolateur, repliqua-t-elle, c'eſt Saint-Cyr. J'avois eſpéré qu'on y feroit du bien: & l'on y en fait. Cette maiſon eſt deſtinée, ce me ſemble, à mon repos & à mon ſalut. Je ne ſuis jamais plus contente, que quand je ſuis ici ou là. Je ne penſe plus alors, qu'il y ait une Cour. Et il eſt bien doux de voir ſes peines ſuſpendues, lorſqu'on n'a plus l'eſpoir de les voir finies!

Et

Et je lui dis : Je ſuis sûre que vous étiez bien contente ce matin : car vous avez mangé le pain des Saints, & converſé long-tems avec Dieu. Ce qui ne vous eſt pas ſi aiſé à Verſailles.

Et elle me répondit : Il eſt vrai qu'il faut que je prenne pour mes priéres & pour la Meſſe le tems où tout le monde dort encore. Car quand on a commencé d'entrer chez moi, je n'ai plus un inſtant à moi. M. *Maréchal* * arrive à ſept heures & demie, puis Mr. *Fagon*, qui eſt ſuivi de Mr. *Blouin*, ou de quelque autre qui envoye ſavoir de mes nouvelles. Enſuite Mr. de *Chamillard*, ou quelque autre Miniſtre : Mr. l'Archevêque, un Maréchal de France qui va partir, un parent, une quantité d'autres, qui viennent à la file, & qui ne ſortent point qu'ils ne ſoient relevés par quelqu'un au-deſſus d'eux. Le Roi vient enfin. Il faut bien qu'ils s'en aillent tous : il demeure avec moi juſqu'à la Meſſe. Remarquez que je ſuis encore en coeffure de nuit. Car ſi je m'étois habillée, je n'aurois pas eu le tems de faire ma priére. Le Roi revient après la Meſſe : enſuite Me. la Du-

* Premier Chirurgien du Roi.

cheſſe de Bourgogne avec ſes Dames. Elles demeurent là, pendant que je dîne. Je ne ſuis pas alors ſans inquiétude. Je ſuis en peine ſi Me. la Ducheſſe de Bourgogne ne dit ou ne fait rien de déplacé. Il faut que je l'engage à adreſſer quelques mots obligeans aux uns & aux autres. Je regarde ſi elle en uſe bien avec ſon mari quand il y eſt. Enfin comme je me ſuis chargée de l'élever, il me ſemble que je ſuis reſponſable & de tout le mal qu'elle fait & de tout le bien qu'elle ne fait pas. Il faut ſoutenir la converſation, qui ſe meurt à chaque inſtant, faire enſorte d'unir les eſprits & de raprocher les cœurs les plus éloignés. S'il échape quelque indiſcrétion, je la ſens vivement: je partage la peine de ceux qu'elle bleſſe, & je plains ceux qui de gayeté de cœur nuiſent à des gens qui leur ſont inférieurs, mais qui, au bout du compte, ſont hommes comme eux. Enfin, c'eſt une tenſion d'eſprit que rien n'égale. Tout ce cercle eſt autour de moi: & je ne puis demander à boire: je leur dis quelquefois en me détournant: » C'eſt bien de l'honneur, » mais je voudrois bien un laquais. « Sur cela tous s'empreſſent à vouloir me ſervir: & tous ſont fâchés d'être refuſés. Ce qui m'eſt

m'eſt une autre ſorte de tourment. Enfin ils vont tous dîner. Et je ſerois libre pendant ce tems-là, ſi MONSEIGNEUR ne le prenoit ordinairement pour me venir voir: car il dîne ſouvent plus tôt pour aller à la chaſſe. Il eſt fort difficile à entretenir, diſant très peu de choſe, & s'ennuyant & ſe fuyant toujours. Il faut néceſſairement que je paye, comme on dit, de ma perſonne, & que je parle ſeule pour deux. Auſſi-tôt après le dîné du Roi, il entre dans ma chambre avec toute la Famille Royale, Princes & Princeſſes: & il s'y amuſe une demi-heure. Puis il ſort tout ſeul. Tout le reſte demeure. Et il faut que je me prête encore à la converſation la plus gaie, la tête pleine de chagrins & d'inquiétudes ſur tout ce qui ſe paſſe à l'armée, où tant de gens, dont les uns ſont mes amis, les autres attachés à mes amis, & qui me ſont tous très chers, parce qu'ils ſont ſujets du Roi, périſſent tantôt dans un ſiége, tantôt dans une bataille. Ajoutez quantité de méchantes nouvelles qui tous les jours me ſerrent le cœur, & m'accablent d'un fardeau qui péſe infiniment à ma ſenſibilité. Il faut que mes yeux ſoient ſereins, quand ils ſont prêts à ſe charger de pleurs. Il faut un air

riant au milieu de tant de nouvelles affligeantes. Quand cette assemblée se sépare, quelques Dames ont toujours du particulier à me dire, & me prennent dans ma petite chambre pour me conter leurs chagrins & leurs peines. Elles veulent que j'y prenne autant d'intérêt que j'en prends aux malheurs de l'Etat. Ceux qui ne m'aiment pas me font leur confidente, comme ceux qui m'aiment. Il faut que je les serve, & que je parle d'affaires particuliéres à un Prince presque accablé du poids des affaires générales. Me. la Duchesse de Bourgogne veut aussi très souvent des tête-à-tête: de sorte que cette vieille devient l'attention & la ressource de toute la Cour. Tous veulent que tout passe par moi. Ma condition ne se montre jamais à moi par ce qu'elle a d'éclatant, mais toujours par ce qu'elle a de pénible.

Une autre, lui dis-je, en seroit enchantée, éblouïe. Ha! bien loin d'en être éblouïe, reprit-elle, je ne puis me regarder que comme un instrument dont Dieu daigne se servir pour faire quelque bien, pour unir nos Princes, pour soulager les malheureux, pour délasser le Roi des soins du gouvernement. Dieu saura bien briser cet instrument, quand il le jugera

gera inutile : & je n'y aurai pas de regret.

Madame pourſuivit encore, & me dit : Je penſe quelquefois à la haine naturelle que j'ai pour la Cour. Cependant il m'eſt démontré que Dieu m'y deſtinoit, puiſque c'eſt lui qui m'y a enchaînée : & je vois avec reconnoiſſance, que c'eſt qu'il m'y vouloit ſauver, en me faiſant un devoir des contradictions de ma volonté les plus ſenſibles à mon amour-propre. Me. de *Monteſpan* au contraire aimoit fort la Cour, & cette vie qu'on y méne, qui n'eſt que du bruit, que les gens éloignés prennent pour des ſons très-mélodieux. Qu'a fait ce Dieu qui fait tout bien ? Il y attache celle qui la hait, & il en éloigne celle qui l'aime : apparemment, ajouta-t-elle, pour les ſauver toutes les deux.

Mais pourſuivons notre journée. Quand le Roi eſt revenu de la chaſſe, il vient chez moi. On ferme la porte : & perſonne n'entre plus. Il faut alors partager ſes peines ſecrettes, qui ne ſont pas en petit nombre. . . . .

Arrive un Miniſtre, qui avec empreſſement aporte ſouvent de fort triſtes nouvelles. Le Roi l'écoute avec attention & ſe met à travailler. Et ſi l'on ne veut point de moi

dans

dans ce Conſeil, (ce qui m'arrive très-rarement) je me retire un peu plus loin, & j'écris, ou je prie. Je ſoupe, pendant que le Roi travaille encore. Je ſuis inquiète, s'il eſt ſeul ou non. Je ſuis contrainte, comme vous voyez, depuis ſix heures du matin, & bien laſſe. Le Roi s'en aperçoit, & me dit: Vous n'en pouvez plus, Madame, n'eſt-ce pas? Couchez-vous. Mes femmes viennent: mais je ſens qu'elles gênent le Roi, qui cauſeroit avec moi, & qui ne veut point cauſer devant elles. Ou bien il y a encore quelques Miniſtres, & il a peur qu'elles n'entendent. De ſorte que je me dépêche pour me déshabiller, ſouvent juſqu'à m'en trouver mal. Enfin me voilà dans mon lit. Je renvoye mes femmes. Le Roi s'approche, & demeure à mon chevet, juſqu'à ce qu'il aille ſouper. Mais un quart d'heure avant le ſoupé, M. le Dauphin, M. le Duc & Me. la Ducheſſe de Bourgogne, entrent encore chez moi. A dix heures, à dix heures & un quart, tout le monde ſort. Alors je ſuis ſeule & prens les ſoulagemens dont j'ai beſoin: mais ſouvent les fatigues de la journée m'empêchent de dormir. Or, dites moi, ſi le ſort de *Jeanne Brindelette d'Avon* n'eſt pas préférable au mien? Je

Je ne ſuis plus ſurpriſe, lui répondis-je, d'avoir ouï dire à quelqu'un, que vous étiez une des plus malheureuſes perſonnes du Monde. Ces gens-là, dit-elle, ſavent juger ſainement de la grandeur. Avec la Couronne ſur la tête, & le Sceptre à la main, on eſt ſouvent plus infortuné qu'un homme qui a les fers aux piés.

Je vous dirai encore, ajouta-t-elle, qu'il eſt mille choſes auxquelles nos Princes ne penſent pas, & auxquelles il faut que je ſupplée. Par exemple, la Princeſſe des *Urſins* va retourner en Eſpagne: ſi je ne m'occupe d'elle, ſi je ne répare par mes empreſſemens la froideur de Me. la Ducheſſe de Bourgogne, l'indifférence du Roi, la ſéchereſſe des autres Princes, elle partira mécontente de notre Cour: & il convient qu'elle s'en loue, & qu'elle en diſe du bien en Eſpagne.

Je lui demandai, ſi elle n'étoit pas quelquefois impatientée de tant d'importunités. Hélas! que trop, me répondit-elle. J'en ai quelquefois, comme l'on dit, juſqu'à la gorge. Mais il faut demeurer où je ſuis: la Providence a arrangé tout cela: & je me conſole de paroître dépendre réellement de tout, en me diſant que réellement je ne dépens que d'elle.

Je

Je me dis ſouvent : Que ſeroit ma vie, ſi avec toute cette faveur que je n'ai pu modérer, toute cette magnificence, que je n'ai pu réduire à la ſimplicité, ces honneurs, auxquels je ne puis me dérober, ſi avec tout cela je n'avois rien à ſouffrir ? Il eſt bon que les amertumes & les déſagrémens ſoient attachés à une place qui a tant de facilités pour corrompre les cœurs.

Je lui dis là-deſſus, qu'il me ſembloit que dans toute cette conduite, le Ciel faiſoit non ſeulement voir ſa bonté, mais encore, ſi je l'oſois dire, ſon adreſſe.

C'eſt fort bien dit, répondit *Madame* : car il ſe ſert en effet pour me faire ſouffrir, de tout ce qui devroit m'amuſer, & pour épurer mon ame, de tout ce qui devroit naturellement la ſouiller & la perdre. Quand je me vois toute environnée de jeux & de plaiſirs, Eſt-ce là, me dis-je, la chambre d'une Chrétienne ? on n'y reſpire que la joye. Mais je me conſole, en penſant que ſi cela ne ſe paſſoit pas chez moi, il y auroit ailleurs trente hommes avec toutes les femmes qui ſont là : qu'il s'y diroit, qu'il s'y paſſeroit des choſes où la vertu ſeroit offenſée, au lieu qu'au moins chez moi, il ne ſe paſſe rien

qui

qui bleſſe l'innocence. Je compte pour beaucoup de préſerver toute cette jeuneſſe, qui doit ſervir d'exemple au Royaume, de la préſerver, par des amuſemens permis, des plaiſirs dangereux, qu'elle ne manqueroit pas de chercher & de trouver ailleurs. On n'a pas de piété : on a du moins des mœurs, & c'eſt quelque choſe.

Entretien III.

* MADAME la Ducheſſe de Bourgogne alla à St. Cyr. Elle y cherchoit Me. de *Maintenon*. En la voyant, elle lui ſauta au cou, & lui dit :

J'ai le cœur ſi gros que je n'en puis plus, ma chère tante. Je voudrois ne vous point importuner : & cependant je ne puis m'empêcher de vous chercher pour pleurer avec vous.

En effet elle pleura beaucoup, ſans que j'aye ſçu préciſément pourquoi, ſi ce n'eſt la malheureuſe campagne du Duc de Bourgogne. Quoi qu'il en ſoit, cette Princeſſe étoit bien affligée. Me. de *Maintenon* qui l'aimoit comme ſon enfant, pleura auſſi amérement avec elle, & s'efforça enſuite de la conſoler : également ſenſible & courageuſe. Le

* An. 1708.

Le lendemain, je dis à Me. de *Maintenon* : Vous me fites bien pitié hier, Madame : & je trouve qu'il n'eſt rien de ſi triſte, que d'avoir à partager comme vous le faites, les chagrins de tout un Royaume. C'eſt un grand ſupplice d'avoir & tous vos ennuis & tous ceux des autres.

Madame me montra tout de ſuite le verſet de *l'Imitation* qu'elle liſoit lorſque j'entrai : » Que ferois-je, mon Dieu ! » parmi tant d'afflictions qui me déchirent » le cœur, ſi vous ne daigniez me forti- » fier par votre Parole ? « Que ferois-je en effet, dit-elle, ſi toute ma reſſource n'étoit dans le ſouverain arbitre des événemens ? Je me trouve preſque ſans ceſſe dans l'embarras : & toute la prudence humaine ne ſauroit m'en tirer. Cela m'arriva encore l'autre jour. Le Roi venoit d'apprendre une méchante nouvelle : il me la dit le ſoir, une demi-heure avant de me quitter. Madame la Ducheſſe de Bourgogne qui étoit préſente en fut extrêmement affligée. Je n'eus pas le tems de m'en attriſter. Car, dans le même inſtant, un homme vint me prier d'engager le Roi à faire une choſe que le Roi ne devoit pas faire du tout, & qu'il ne pouvoit refuſer ſans mettre cet homme au déſeſ-

poir,

poir, & ſans ſe faire une peine extrême à lui-même, parce que cet homme lui étoit très utile. Je devois porter la parole au Roi. Je prévoyois ſon embarras : & cela ne diminuoit pas le mien. Je ne ſavois quel parti prendre. Un moment de lumiére vint : & j'en pris un très heureux.

Que vous êtes à plaindre, lui dis-je, de ne pouvoir conſulter perſonne en ces occaſions délicates !

J'ai, me répondit-elle, un fort honnête homme, de très bon eſprit, qui me décide, de gros en gros, ce que je puis faire en ſûreté de conſcience, & ce que je dois éviter pour ne point paſſer les bornes de mon état. Je m'en tiens à cette déciſion générale. Autrement je ne vivrois pas : & même en faiſant le bien, je tremblerois toujours de faire le mal. Mais cette déciſion générale ne prévoit point les cas particuliers, ces cas où il faut prendre conſeil du moment, & où on ne peut le prendre que de ſoi-même : de ſorte qu'il me reſte toujours aſſez de peines.

Il me ſemble, lui dis-je, que vous avez une grande reſſource dans votre foi, qui vous donne cette liberté de recourir à Dieu comme un enfant à ſon pére. Il eſt

eſt vrai, dit-elle, & je crois qu'il eſt permis d'avoir avec Dieu ces épanchemens de cœur, quand on ſent qu'on eſt à lui véritablement. Et je ſens que je ſuis à lui. Je déſire ſa gloire, je travaille à rendre mon ame plus pure: je m'occupe à lui donner ceux auxquels il m'a attachée: je n'ai plus de paſſions, grace à ſa bonté. Mes affections me reſtent: mais elles lui ſont ſoumiſes. Et avec le cœur le plus tendre je ſuis parvenue à n'aimer perſonne au point de vouloir rien faire qui pût bleſſer mon devoir. Je n'ai point de haines, point de vengeances, nulle avarice, nulle ambition. Je ne veux rien pour moi-même: c'eſt, ce me ſemble, le plus grand bien de la choſe, qui me détermine, plutôt qu'un ſentiment particulier.

Vous êtes bien heureuſe, Madame, lui dis-je: car de gens qui puiſſent ſe rendre ce témoignage, il en eſt bien peu, & dans votre place, point.

Auſſi, ma chère fille, reprit-elle, je ne ceſſe de bénir la main qui me ſoutient au milieu de tant d'abîmes ouverts ſous mes pas. Car on peut dire que d'un côté, c'eſt un excès de grandeur & de proſpérité très-propre à jetter dans l'yvreſſe, & de l'autre, un excès d'embarras & de triſ-

triſteſſe très propre à jetter dans le découragement. J'ai ſur les peines du Roi & des Princes, j'ai ſur les malheurs de l'Etat, un degré de ſenſibilité que Dieu ſeul connoit.

En cela, repris-je, vous êtes plus à plaindre qu'eux. Car pour l'ordinaire les Grands ne ſont pas fort ſenſibles : & l'indolence de leur ame doit tourmenter les cœurs délicats.

Je vous l'ai dit pluſieurs fois, repartit-elle, je ne ſuis pas grande, je ſuis ſeulement élevée. Dieu n'a pas voulu me donner l'éclat de la grandeur, de peur que je n'en euſſe le vice. Il a fait tous les états, & en particulier le mien. Il veut que cet état me tienne lieu de toutes les pénitences & de toutes les auſtérités que je ne puis faire. Ceux qui me l'envient ne ſçavent pas que j'envie le leur, & ne réfléchiſſent pas combien il eſt triſte d'avoir ſans ceſſe dans l'eſprit l'Eſpagne preſque perdue : la paix qui s'éloigne de plus en plus : le Royaume bientôt menacé, déjà épuiſé : mille malheureux qui ſouffrent ſous mes yeux, & que je ne puis ſoulager : une Nobleſſe généreuſe ruinée ſans eſpérance : un peuple qui murmure toujours, & anjourdui avec raiſon :

ce

ce luxe qui au millieu du délabrement de toutes les fortunes ſemble défier les rigueurs de la ſaiſon & les malheurs de la guerre: ces tables qui ſatisfont à peine les caprices de la gourmandiſe la plus rafinée: tous ces vices enfin que conſacre, ſous le nom de bel air, le gout d'un peuple qui devroit gémir aux piés des Autels. Du côté de la Religion, le danger viſible où elle eſt, la difficulté de décider, s'il faut porter le Roi à pouſſer les choſes juſques à un certain point, ou s'il faut le modérer, les inconvénients d'une conduite molle, les ſuites effrayantes d'une conduite précipitée. Car qui ſçait, ſi trop de douceur ne nuira point à l'autorité Royale, ſi trop de ſévérité n'aigrira pas les eſprits, n'excitera pas une révolte, ne cauſera point un ſchiſme? Qui ſçait ſi Dieu s'accommode de cette prudence humaine, & ſi la politique ne doit pas ſe taire, quand l'intérêt de la vérité parle? Tout cela m'agite à un point inconcevable. Qui m'aſſurera, que le Roi ne répondra point de tout? Il me prend des frayeurs extrêmes ſur ſon ſalut, quand je penſe à tous ſes devoirs. Car enfin il eſt obligé à faire tout le bien poſſible: & il rendra compte à Dieu de tout le mal qu'il auroit pû empê-

pêcher. Comment jugera-t-il tout cela? En vérité, la tête eſt quelquefois prête à me tourner: & je crois que ſi l'on ouvroit mon corps après ma mort, on trouveroit mon cœur ſec & tors, comme celui de M. de *Louvois*. Je ne vous peins pas mes peines, pour vous affliger, ma fille, mais pour vous affermir dans votre goût pour la retraite. Comprenez-en la douceur, la paix, la ſureté.

Puis, entrant dans mon cabinet pour prier Dieu, elle dit: Je ne ſçai pourquoi on ſe prend à la priére de toutes les maladies que j'ai, comme ſi mon âge & mes contraintes ne ſuffiſoient pas. Je trouve que rien ne fait plus de bien: rien ne fortifie & ne délaſſe plus un cœur affoibli & un eſprit fatigué. La préſence de Dieu, cet acte de Religion ſi peu connu au Château, me ſemble la choſe du monde la plus naturelle. Tout nous y rapelle ſans ceſſe: les ſujets de triſteſſe pour nous conſoler avec lui, ceux de joie pour l'en remercier, les louanges pour être préſervés de la vanité, les contradictions pour ne pas y ſuccomber, les proſpérités pour en faire un bon uſage. Enfin je trouve qu'à toute heure, à tout moment, nous avons des occaſions de re-

remonter juſqu'à Dieu, & d'avoir avec lui ce ſaint commerce, qui adoucit toutes les amertumes dont la vie eſt ſemée, & qui nous préſerve de toutes les chutes où nous ſommes expoſés. Je ne ſuis pas ſurpriſe que les gens du monde ſe moquent de cette morale. S'ils ſçavoient ce que c'eſt que Dieu!

Entretien IV.

* JE SUIS naturellement ſuſceptible de triſteſſe. Je venois de voir mourir entre mes bras ma meilleure amie. J'étois plongée dans l'affliction quoique sûre que mon amie étoit morte de la mort des juſtes, après avoir vécu comme eux. *Madame* vint me conſoler: & me dit:

Je vai vous dire, ma chére fille, ce que j'écrivois tout à l'heure à une femme de la Cour: » Vous ſerez la plus malheu» reuſe perſonne du monde, ſi vous ne » vous jettez toute entiére du côté de » Dieu. « En effet, cette vie eſt remplie de misères: tout ce qu'on y voit n'eſt que triſteſſe & ennui. J'en excepte pourtant la retraite. Car, en vérité, on y eſt bien heureux. En quittant le monde, on quitte

* An. 1708.

quitte une maiſon qui tombe en ruine, & qui accable de ſes débris ceux qui y logent. Ne croyez pas qu'on puiſſe être vertueux ſans ſouffrir. Il faut compter ſur des peines, & des privations de toute eſpèce. Elles ſont l'apanage de la vie humaine, & le gage de la vie éternelle. En quel état qu'on ſoit, qu'on eſt à plaindre de ne pas ſouffrir! Mais il faut profiter des ſouffrances pour aller à Dieu. Il eſt ſi bon, qu'il s'accommode de tout, & de ceux mêmes qui ſont conduits à lui par les malheurs les plus mérités..... Cette femme dont je vous parle eſt à la Cour: elle eſt veuve & a peu de bien. Fort conſidérée autrefois, elle eſt aujourdui peu recherchée. Ses parens la dédaignent, & courent après ceux qui peuvent leur être utiles: on lui diroit volontiers, Pourquoi vous tenez-vous là? car à la Cour la conſidération tombe toujours avec le crédit. Si cette femme avoit de la piété, cette piété ſeroit un ſûr azile. Elle s'appliqueroit aux bonnes œuvres: ce ſeroit d'abord un travail, & ce travail deviendroit un plaiſir. Ce qu'elle feroit d'abord par oiſiveté, elle le feroit enſuite par goût. C'eſt à quoi je viens de l'exhorter.

J'aime fort, ajouta-t-elle, le vœu de ce ſolitaire qui ſouhaitoit de n'être pas une heure ſans ſoufrir. Rien n'exerce plus l'ame : rien ne lui donne plus d'aptitude à goûter ces plaiſirs qui l'attendent dans un autre Monde. Les ſaintes maximes de notre Religion, les bons exemples nous encouragent, nous autres foibles, à porter auſſi notre croix. J'ai été long-tems ſans comprendre cette néceſſité de la ſoufrance pour faire ſon ſalut. Ce n'eſt pas que j'ignoraſſe ſur quel fondement on l'apuyoit. J'en entendois ſouvent parler : & j'en étois fort inquiéte, parce qu'un retour ſur moi-même m'avertiſſoit que je ne ſoufrois rien. Tout le tems de ma jeuneſſe a été fort agréable : je n'avois nulle ambition, ni aucune de ces paſſions, qui auroient pu troubler le panchant que j'avois à ce fantôme de bonheur. Car quoique j'aye éprouvé de la pauvreté, & paſſé par des états bien différens de celui où vous me voyez, j'étois contente & heureuſe. Je ne connoiſſois ni le chagrin ni l'ennui. J'étois libre. J'allois à l'Hôtel d'*Albret*, ou à celui de *Richelieu*, sûre d'y être bien reçue & d'y trouver mes amis raſſemblés, ou bien de les attirer chez moi, en les faiſant avertir que je ne ſortirois pas.

Je

Je crois, Madame, lui dis-je, que vous aviez déja de la piété dès ce tems-là. Hélas! guère, par malheur, dit-elle. J'avois un grand fonds de Religion qui m'empêchoit de faire aucun mal, qui m'éloignoit de toute foibleſſe, qui me faiſoit haïr tout ce qui pouvoit m'attirer le mépris. Du reſte, je ne penſois guère à Dieu. Et en réfléchiſſant ſur ma vie, je remarque que les pas que j'ai faits vers la piété ont toujours été à meſure que ma fortune eſt devenue meilleure: tous les degrés de proſpérité & de faveur ont été ſuivis de quelques progrès dans la vertu. On y eſt communément porté par les malheurs & les diſgraces: j'y ai été portée par les avantages de la fortune. Plus ils ſe ſont augmentés & affermis, plus je me ſuis donnée à Dieu. Et j'ai toujours reconnu, ce me ſemble, que tout ce qui m'eſt arrivé étoit ſon ouvrage, ne l'ayant point recherché, m'y étant tout au plus prêtée. On ne pourra jamais le croire. Cependant rien n'eſt ſi vrai. Mais comme le Ciel eſt admirable en tout ce qu'il fait, il a trouvé le ſecret, au milieu de toute cette pompe, & pour ainſi dire, de cette incompréhenſible élévation, que les châteaux en Eſpagne ne

ſauroient porter plus haut ; il a trouvé, dis-je, le ſecret de me laiſſer une ſenſibilité qui me fait entrer dans les peines des autres, comme ſi c'étoient mes peines, & qui me fait une affliction de toutes les afflictions générales & particuliéres. Ce qui joint à une infinité d'autres déſagrémens, me rend ma place inſuportable. Senſibilité, ajouta-t-elle en riant, qu'il me laiſſe comme par malice.

Puis, reprenant un air ſérieux, elle dit : Cependant ces peines mêmes ſont de nouvelles graces de Dieu, dont je ne puis trop le remercier, quoiqu'elles me faſſent trembler. Car enfin ce n'eſt pas ſa coutume de nous ſauver par les richeſſes, par les honneurs, mais par la privation des choſes néceſſaires, & par l'écraſement de l'amour-propre, par les mépris, par les douleurs, par les calomnies. Et je n'éprouve preſque rien de tout cela. Et quand je repaſſe ma vie, je trouve qu'il en a toujours été de même. Car premiérement, dans mes tendres années, j'étois ce qu'on appelle un bon enfant : tout le monde m'aimoit : il n'y avoit pas juſqu'aux domeſtiques de ma tante, qui ne fuſſent charmés de moi. Plus grande, je fus miſe dans des Couvens : vous ſavez

vez combien j'y étois chérie de mes maitreſſes & de mes compagnes, toujours par la même raiſon, parce que je ne ſongeois du matin au ſoir qu'à les ſervir & à les obliger. Lorſque je fus avec *ce pauvre eſtropié*, je me trouvai dans le beau monde, où je fus recherchée & eſtimée. Les femmes m'aimoient, parce que j'étois douce dans la ſocieté, & que je m'occupois beaucoup plus des autres que de moi-même. Les hommes me ſuivoient, parce que j'avois de la beauté & les graces de la jeuneſſe. J'ai vu de tout, mais toujours de façon à me faire une réputation ſans reproche. Le goût, qu'on avoit pour moi, étoit plutôt une amitié générale, une amitié d'eſtime, que de l'amour. Je ne voulois point être aimée en particulier de qui que ce fût: je voulois l'être de tout le monde, faire prononcer mon nom avec admiration & avec reſpect, jouer un beau perſonnage, & ſur-tout être aprouvée des gens de bien. C'étoit mon idole. J'en ſuis peut-être punie préſentement par l'excès de ma faveur, comme ſi Dieu m'eût dit dans ſa colère: Tu veux de la gloire & des louanges: eh bien! tu en auras juſqu'à en être raſſaſiée. Quand je commençai à n'être plus ſi jeune, ces

grands empreſſemens que le monde avoit pour moi diminuérent un peu. Mais en même tems commença ma faveur. Il n'y eut point d'intervalle. A peine le monde fit-il un vuide autour de moi, que la Cour le remplit. Je commençai à faire figure : & une conduite, toujours au-deſſus du ſoupçon, me conſerva l'eſtime publique. Il n'eſt rien que je n'euſſe été capable de tenter & de ſouffrir pour acquérir le nom de femme forte. Je me contrariois dans tous mes goûts. Mais cela me coûtoit peu, quand j'enviſageois ces louanges & cette réputation qui devoient être les fruits de ma contrainte. C'étoit là ma folie. Je ne me ſoucios point de richeſſes. J'étois élevée de cent piques au-deſſus de l'intérêt. Je voulois de l'honneur. Oh! dites moi, ma fille, y a-t-il rien de plus oppoſé à la vraie vertu, que cet orgueil dans lequel j'ai uſé ma jeuneſſe? C'eſt le péché de *Lucifer*, & le plus ſévérement puni par ce Dieu jaloux qui ſe plait à réſiſter aux ſuperbes. Enfin pour achever ce que j'ai commencé, cette faveur, ſi ſinguliére en tout, a toujours été en croiſſant : & la confiance que l'on a eue en moi a pris tous les jours de nouvelles racines. Les bonnes œuvres ſe ſont préſentées,

tées, je les ai saisies. J'ai contribué à l'établissement de St. Cyr, où je suis, ce me semble, comme par-tout ailleurs, respectée, chérie, écoutée. Voyez quelle chaîne de bonheur! & si, à en juger par les apparences, Madame la Duchesse de Chaulnes n'avoit pas raison de dire: » *Jour de* » *Dieu! l'heureuse femme!*

Mais, Madame, lui dis-je, au milieu de tout cela, vous avez eu tant de choses à souffrir!

Beaucoup, dit-elle: mais je ne laisse pas de craindre toujours de n'avoir pas assez souffert. Je vois cependant avec reconnoissance que Dieu m'a soutenue d'une maniére surprenante dans tous les périodes de ma vie. Sans un secours spécial, je n'aurois pu porter ma prospérité: j'avois bien porté mon adversité: adversité, répéta-t-elle en riant. Puis, elle ajouta en se retirant: Sauvons-nous, ma fille, sauvons-nous. Il n'y a que cela de bon. Croyez-en une personne qui a goûté de tout.

Entretien V.

* PLUSIEURS Evêques étant venus ensemble voir Me. de *Maintenon*, elle m'en

* An. 1709.

m'en parla le lendemain.... Il eſt vrai, dit-elle, que je ne pus m'empêcher de leur demander ſi c'étoit un Concile Provincial. Oui, Madame, me dirent-ils en riant : & c'eſt vous qui y préſiderez. Si cela eſt, repartis-je, il ne ſera pas ſérieux.

Enſuite changeant de ton, elle me témoigna la peine extrême qu'elle avoit du mauvais état des affaires de l'Egliſe.

Sur quoi je lui demandai, ſi ces Evêques-là n'étoient pas de même ſentiment que M. l'Evêque de Chartres.

Non-ſeulement, dit-elle, ils parlent comme lui : mais il étoit hier le plus modéré. Je vous aſſure qu'il eſt bien triſte de voir les progrès que fait le Janſéniſme : il s'étend de tous côtés dans le Royaume, & gagne preſque tous les Couvens. J'avois le cœur ſerré, & l'eſprit rempli de toutes ces fâcheuſes idées, quand j'arrivai à Verſailles. Et pour ſurcroit de peines, dès que je fus chez moi, je fus témoin d'une converſation fort vive entre le Roi & MONSEIGNEUR. Je paſſe ma vie à les unir, à éloigner tout ce qui mettroit de la méſintelligence entre eux : & je les vis prêts à ſe brouiller pour une bagatelle. MONSEIGNEUR vouloit donner à Meudon un bal pu-

public, où tout le monde fût admis ſans diſtinction, & le vouloit abſolument, & avec cela, que Madame la Ducheſſe de Bourgogne y fût. Le Roi, avec une douceur charmante, lui repréſenta, qu'il ne convenoit point, dès qu'il y vouloit Madame la Ducheſſe de Bourgogne, que toutes ſortes d'hommes & de femmes s'y trouvaſſent. Elle, de ſon côté, ne voyoit point l'indécence de ce mêlange, & étoit prête à danſer avec un Comédien auſſi-bien qu'avec un Prince du Sang. Je ne puis vous dire combien ce démêlé m'a fait ſouffrir, & quelle nuit j'ai paſſé.

Après quelques momens de ſilence, elle reprit : Dieu ne me défend pourtant pas cette ſenſibilité. Elle eſt dans mon ſang, & de mon état. Il me permet de trembler qu'à force de vices & d'indolence nous ne perdions le ſacré dépôt de la foi : que les peuples à force d'impôts ne puiſſent plus ſoutenir les malheurs de la guerre : que la Famille Royale ne ſe déſuniſſe irréconciliablement pour les malentendus les plus légers dans leur principe : que cette paix de l'Europe, ſi néceſſaire à la France, ne s'éloigne : & qu'à la guerre générale il ne s'en joigne une civile, ou du moins domeſtique. D'un

côté, un Roi vieux : de l'autre, un Dauphin qui vieillit. A ſoixante & dix ans, un Prince n'eſt pas obéï comme à trente, & un fils de quarante-ſix ans n'obéït plus.

Mais à propos de cette douceur du Roi, vous ne ſauriez croire à quel point il la porte. J'ai plus de liberté avec lui qu'avec tous les autres. Je l'avertis du mal qu'il fait, ou qu'il permet, ou qu'il ne ſçait pas : & la vérité ne l'offenſe point ; & ma franchiſe ne lui paroit pas indiſcrétion. Il y a quelques jours, par exemple, qu'il s'en préſenta une occaſion importante. Je lui dis ouvertement : *Sire, ce que vous avez fait eſt bien mal : & vous avez très-grand tort.* Il me reçut à merveilles le lendemain. Il falut de néceſſité parler de la même affaire. Je voulus couler doucement en diſant : *Cela eſt fait, Sire, il n'y faut plus penſer* : il répondit : *Ne m'excuſez pas, Madame, j'ai très-grand tort : j'ai fait une faute : il s'agit de la réparer.* N'ai-je pas raiſon de dire qu'il eſt humble ? Tous ceux qui lui attribuent de l'orgueil, ne le connoiſſent pas. Il n'a nulle opinion de lui. Il ne ſe croit point néceſſaire. Il eſt perſuadé qu'un autre feroit tout auſſi bien que lui, & le ſurpaſſeroit même en bien des choſes. Il ſent

les

les défauts de ſon Gouvernement : & il n'attend que la paix pour y remédier. Il ne s'attribuë aucune des merveilles de ſon régne. Hélas ! il ne connoit pas tant d'orgueil en un an, que j'en connois en un jour. Et voilà comme les Rois mêmes ſont ſi peu connus.

Entretien VI.

. . . . . J'eus une grande & longue maladie. Ayant montré au commencement quelques frayeurs de la mort, *Madame* me vint voir, s'attendrit ſur mon état, & après mille choſes obligeantes me dit : Que je ſuis aiſe que vous ne craigniez plus tant la mort! Environnés de périls comme nous le ſommes dans cette vie, y goûtant ſi peu de vrais biens, nous ne pouvons mieux faire, que de déſirer d'en ſortir. J'eſtime heureux ceux qui meurent jeunes : c'eſt autant de gagné ſur les fatigues du pélérinage. Si Dieu me demandoit préſentement ce que je déſirerois le plus, de vivre ou de mourir, mon choix ſeroit bientôt fait : & certainement je ne verrois plus ce monde corrupteur & corrompu. Comptez, ma chére fille, que l'on n'eſt pas plus détaché du monde pour

avoir vécu long-tems. Le cœur s'y enracine. Il y a un endroit de *St. Paul*, qui me fait toujours de la peine : celui où il dit, que c'eſt une choſe terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. Je reſpecte infiniment cette parole : & je ſai qu'elle regarde les pécheurs impénitens. Mais cela m'eſt toujours dur à entendre : car je trouve qu'on eſt toujours bien entre les mains de Dieu. J'aime mieux cet autre ſentiment. *Oh ! qu'il me tarde de déloger pour être avec J. C. !* Il y a quelques jours que je dis au Roi avec une eſpèce de dépit : En vérité ! Sire, j'ai peur de vivre cent ans : à quoi il eut la politeſſe de me répondre, qu'il le ſouhaitoit vivement. Malgré tant de bonté, je ſuis ſi laſſe de la vie, que mes vœux les plus ardens appellent le moment qui doit la finir.

. . . . . .

Je fus bien conſolée, l'autre jour, en reliſant une lettre de feu M. de *Chartres*, où après m'avoir mandé pluſieurs choſes admirables pour me fortifier dans un tems où j'étois extrêmement malade, il finit en diſant : » Je ſuis bien honteux de vous » parler là-deſſus, ſentant moi-même » un déſir extrême de guérir, & me trou- » vant réduit à un ſimple acquieſcement. «

Quand

Quand un Saint parle ainſi, ajouta-t-elle, cela encourage un peu : & cet aveu ne donne que plus de créance à ce qu'il dit.

La converſation ayant enſuite tourné ſur divers ſujets, nous vinmes à parler de la haine, & combien il eſt difficile de la vaincre. Ce qui donna occaſion à *Madame* de me dire qu'il n'y avoit jamais eu qu'une ſeule perſonne pour qui elle en eût ſenti : mais que ce ſentiment étoit ſi fort en elle, qu'elle en étoit juſqu'à ſe trouver mal, quand elle la voyoit, ou qu'elle paſſoit devant ſa porte. Cependant, dit *Madame*, cette même perſonne ayant eu beſoin de moi dans la ſuite, je ſaiſis avec empreſſement l'occaſion de lui rendre ſervice : & le premier uſage que j'ai fait de ma faveur, a été de lui montrer que je ſçavois pardonner.

Par vertu, lui dis-je. Helas ! non, répondit-elle. Ce n'étoit pas vertu, mais orgueil : par un ſentiment de *Lucifer* : pour faire une belle action : par goût pour les choſes difficiles : pour humilier l'amour propre de la Dame en forçant ſa reconnoiſſance. Le ſujet de cette haine, eſt qu'étant allée au Val-de-Grace remercier la Reine-Mére d'une penſion qu'elle m'avoit accordée, cette femme, au lieu de louer

la

la bonté de la Reine comme toutes les autres, dit: Si la Reine donne cette penſion aux plus beaux yeux & à la plus coquette perſonne de France, elle ne ſauroit mieux choiſir. J'entendis cela, & j'en fus outrée. Les louanges qu'on donnoit à mes yeux ne purent me faire digerer le reſte. Je ne le méritois pas. Voilà donc, me diſois-je, à quoi aboutiſſent tous les ſoins que j'ai pris de me faire une réputation ſans reproche. Je trouvai ce diſcours ſi humiliant dans la bouche d'une Dame de qualité, qui pourtant en reconnoiſſoit l'injuſtice, & qui auroit dû entrer dans la joie que toute la Cour témoignoit de ce que la Reine me tiroit de l'indigence, que je l'eus long-tems ſur le cœur. Et ce fut, à cette occaſion, que mon Confeſſeur me dit un jour: *Madame, eſt-il poſſible, qu'il faille que ce ſoit la haine qui vous damne? . . .*

Je me plaignis de n'avoir pas encore été calomniée dans ma retraite. Vous le ſerez, me dit *Madame:* & vous l'avez déja été. Le mal qu'on dit de vous ne vient pas juſqu'à vos oreilles. On ſçait bien me faire parvenir celui qu'on dit de moi. Je reçois tous les jours des lettres, où l'on me demande, ſi je ne ſuis pas

laſſe

laſſe de m'engraiſſer en ſuçant le ſang des pauvres & des orphelins, où l'on m'exhorte à faire réflexion que je ſuis vieille, & ce que je veux faire du bien que j'amaſſe. Il y en a qui vont plus loin, & qui m'écrivent les choſes les plus outrageuſes. Tout cela ne me fait pas de peine. Il faut ſi peu de courage pour être inſenſible aux injures!

Mais, Madame, lui dis-je, il ſeroit aiſé d'en découvrir les auteurs. L'autorité du Roi, me dit-elle, n'eſt point faite pour ſervir la ſenſibilité d'une femme. Et parce que je ſuis élevée, faut-il qu'il y ait des gens abbattus? Les injures ne ſont rien. Je le diſois hier à un homme qui ſe plaignoit d'en avoir eſſuyé une, nous en vivons.

Entretien VII.

MADAME de *Maintenon*, qui s'entretenoit toujours avec moi à cœur ouvert, me dit un jour: Mon Dieu! ma fille, que je vois d'étranges choſes dans le pays où je ſuis forcée de demeurer! Il me ſemble que j'y ſuis à peu près comme ceux qui ſont derriére un théatre, à ne voir que les cordages, les lampions, le

le ſuif, & tout ce qu'il y a de déſagréable, pendant que ceux qui ſont aſſis vis à-vis ſont tranſportés d'admiration à l'aſpect d'un palais enchanté, d'un payſage, d'un jardin. Tout cela ravit, & tout cela n'eſt qu'une toile mal-propre. De même, je vois le monde dans toute ſa laideur, tandis que mille gens, qui le voyent de loin, ſont éblouïs de ſon éclat. Je vois des paſſions de toutes ſortes, des haines, des baſſeſſes, des ambitions démeſurées d'un côté, des envies, des trahiſons, des jalouſies épouvantables de l'autre: & quelquefois tout cela dans le même ſujet: & toujours tout cela, pour des bagatelles & de la fumée. Cela ſeul ne ſuffiroit-il pas pour me faire reléguer moi-même au bout du Monde, ſurtout étant preſque contrainte à jouer un rôle dans toutes ces iniquités? Je retournerois en Amerique, ſi l'on ne me diſoit ſans ceſſe, que Dieu me veut où je ſuis. Ce ne ſont pas là mes ſeules peines. Mille embarras d'eſprit & de conſcience viennent m'aſſaillir: je tremble pour le ſalut du Roi: car enfin, s'il n'eſt pas l'homme le plus juſte de ſon Royaume, il en eſt le plus injuſte. Je crains pour nos Princes: je crains pour Me. la Ducheſſe de Bourgo-

gogne. Il y a mille choſes, comme je vous l'ai dit bien des fois, où je ne ſçai quel parti prendre. J'appréhende tantot de mollir, tantôt de rebuter tant de gens de la piété. Cette muſique, par exemple, qui fait le ſeul plaiſir du Roi, & où l'on n'entend que des maximes abſolument contraires aux mœurs, ſeroit, ce me ſemble, bien convenable à retoucher ou à proſcrire. Si l'on en dit un mot, le Roi répond auſſitôt : » Mais cela a toujours été. La » Reine ma mére qui avoit de la piété, » & la Reine qui communioit trois fois la » ſemaine, ont vu tout cela comme moi. » Il eſt vrai que pour lui perſonnellement, cela ne lui fait aucune impreſſion, qu'il n'eſt occupé que de la beauté de la muſique, des ſons, des accords, & qu'il chante même ſes propres louanges, comme ſi c'étoient les louanges d'un autre : & ſeulement par goût pour les airs. Mais il n'en eſt pas de même de tout le reſte des ſpectateurs : & il eſt impoſſible que, parmi tant de jeunes cœurs, il n'y en ait de ſenſibles à ces paroles pleines d'une Morale qui fait conſiſter le bonheur dans le plaiſir. Car mettez à l'alambic tous les opéra, vous n'en tirerez jamais que cette maxime retournée en mille façons différentes.

rentes. Le Roi a pris autrefois un plaiſir extrême aux beaux cantiques d'*Eſther* & d'*Athalie*. Aujourdui il eſt preſque honteux de les faire chanter, parce qu'il ſent qu'ils ennuyent les Courtiſans, que *Quinault* pourtant n'ennuye pas moins. N'eſt-il pas déplorable que parmi des Chrétiens & ſous un Roi qui ne voudroit aſſurément pas offenſer Dieu, qui le craint, qui l'aime, on ait des pratiques ſi contraires à tout le ſyſtême de la Religion, & des condeſcendances ſi contraires à la vertu, dont le caractère eſt l'inflexibilité? Si le Roi cependant vouloit abſolument, qu'au lieu des maximes pernicieuſes ſemées dans les Opéra, l'on ne chantât que des choſes ſaintes, ou du moins innocentes, les gens d'eſprit dont la France abonde s'empreſſeroient de travailler en ce genre. Mais il craint d'établir une nouveauté: il craint que les plus beaux airs n'ennuyaſſent, dès-que les paroles en ſeroient pures: il craint de déplaire au public, de l'opinion duquel le Prince dépend encore plus que le ſujet. Quelques-uns diſent que ce que l'on entend à l'Opéra entre par une oreille & ſort par l'autre.

Oui, interrompis-je, mais ils oublient que le cœur eſt entre deux.

Cela

Cela eſt fort bien dit, répondit *Madame:* & je ſuis aſſurée qu'au ſortir de ces ſpectacles, dont Mr. de *Meaux* diſoit qu'il y avoit de grands exemples pour & de fortes raiſons contre, l'on eſt moins en état de réſiſter aux occaſions dangereuſes, qu'on ne le ſeroit en ſortant du ſermon d'un pathétique Miſſionnaire.

Je dis un jour à ce propos, pourſuivit-elle, à M. le Duc de Bourgogne, qui eſt un Saint: Mais vous, Monſeigneur, que ferez-vous quand vous ſerez le Maître? défendrez-vous l'Opéra, la Comédie & les autres ſpectacles? car bien des gens prétendent que s'il n'y en avoit point, il y auroit encore de plus grands déſordres à Paris. Je péſerois mûrement, me dit-il, le pour & le contre: j'examinerois tous les inconvénients; & je m'en tiendrois au parti où il y en auroit le moins. Cela n'eſt-il pas d'une merveilleuſe droiture dans un ſi jeune Prince?

Ce qui m'étonne, ajouta-t-elle, quand j'y penſe, (mais ſans me troubler, car je ſçai que Dieu tire ſa gloire de la déroute de nos projets comme de leur réuſſite) c'eſt de voir que tant de choſes que j'ai faites pour le plus grand bien, avec l'intention la plus droite, ayent mal tourné.

né. Par exemple, j'ai voulu que M. le Duc de... & le Duc de... fuſſent amis du Roi, afin qu'il vit d'honnêtes gens capables de lui faire aimer la vertu, & d'éloigner de lui cette corruption de flaterie. Cela n'a point réuſſi: & je m'en ſuis repentie. Je n'ai pas plus à me louer de la nomination du Cardinal de *Noailles* à l'Archevêché de Paris, ni de celle de l'Abbé de *Fénelon* au Siége de Cambrai, que j'ai favoriſée. Vous ſçavez les peines que j'ai eues ſur Mr. de *Cambrai.* J'en eus un ſi grand chagrin, que le Roi, quoiqu'il m'en eût ſçu d'abord mauvais gré, ne put s'empêcher de me dire en voyant mon affliction: *Hé bien, Madame, il faudra donc que nous vous voyions mourir pour cette affaire là!* Je n'en ſens pas une moindre actuellement ſur le Cardinal de *Noailles.* Mais quand j'ai ſuivi, à ſon ſujet, les mouvemens de mon cœur en le transférant à Paris, j'ai cru faire le bien de l'Egliſe. Feu Mr. de *Chartres* penſoit lui-même comme moi ſur ces deux hommes-là, & les regardoit comme des gens faits pour ſervir la Religion.

Puis, après avoir un peu penſé, elle dit... Les Princes ne veulent jamais enviſager les choſes triſtes. Ils ſont accoutumés

tumés à des flateurs, dont tout le ſçavoir eſt de les leur ôter de devant les yeux: & je me vois réduite par le devoir de ma conſcience, par l'amitié que j'ai pour le Roi, par l'intérêt que je prens & ſuis obligée de prendre à l'Etat, de dire la vérité, de la dire ſans adreſſe, de peur qu'elle ne ſoit pas entendue, de montrer au Roi qu'on le trompe ſouvent, qu'on le flatte, qu'on lui donne de mauvais conſeils. Voyez quel perſonnage, d'attriſter ainſi ce que l'on aime, & de déplaire ſans ceſſe à un homme à qui tous cherchent à plaire. Voilà cependant ma ſituation. Je l'afflige ſouvent, quand il ne vient chez moi que pour s'amuſer.

. . . . . .

. . . Je voudrois mourir avant le Roi. J'irois à Dieu: je me jetterois aux piés de ſon Trône; je lui offrirois les vœux d'une ame qu'il auroit rendue pure; je le prierois d'accorder au Roi plus de lumiéres, plus de connoiſſances ſur le véritable état des Provinces, plus d'averſion pour les perfidies des Courtiſans, plus d'amour pour ſon peuple, plus d'horreur pour l'abus qu'on fait de ſon autorité. Mes priéres lui ſeroient agréables: il les exauceroit: & ma félicité en ſeroit augmentée.

D'un

. . . . . .

. . . D'un autre côté, Madame la Ducheſſe de Bourgogne, qui a des chagrins épouvantables, me les vient tous apporter. Elle vint, par exemple, hier comme je me couchois, n'en pouvant plus d'excès de fatigues. Elle ſe jetta ſur moi, & me tint très long tems à me conter ſes peines. Il me fallut reſter à demi deshabillée à l'entendre, parce que ſi je m'étois couchée, elle n'auroit pû me parler en liberté, la table où le Roi travailloit étant tout près de mon lit. Elle me demande, ſi elle ne m'incommode point: mais avec toute la liberté qu'elle me donne, & quoiqu'elle me prie d'en uſer avec elle comme avec ma fille, il m'eſt impoſſible de manquer aux égards qui lui ſont dûs, & de n'avoir pas pour elle tout ce que je lui dois. Nos Princes s'imaginent peut-être que je ne me gêne en rien avec eux: & ils auroient en effet la bonté de le ſouffrir. Mais je penſe bien plus à eux qu'à moi. Il leur ſemble auſſi que quand on les a vus, on n'a plus envie de voir perſonne: & c'eſt préciſément alors qu'on déſire le plus de voir des gens qui ne ſoient point eux. C'eſt bien là, dis-je, ce que Mr. de *Cambrai* leur reprochoit,

quand

quand il leur disoit, qu'à les en croire *leur vision étoit béatifique.* Oui, dit *Madame*, en riant, ils pensent qu'elle tient lieu de tout : & il est bon qu'ils ignorent combien ils se trompent.

Entretien VIII.

MAdame de *Maintenon* me parlant du dégoût qu'elle avoit toujours eu pour la Cour, me dit avec admiration : Il faloit que Dieu eût donné pour moi de grandes lumiéres à l'Abbé *Gobelin*, pour qu'il prît sur lui de me décider avec toute l'autorité d'un Apôtre, que j'y devois demeurer malgré toutes mes répugnances. Les fortes envies qu'il me sembloit que Dieu me donnoit de m'en retirer, les grandes raisons que j'avois, les périls que je pouvois y courir, j'exposai tout à ce saint homme avec les couleurs les plus vives. Il persista toujours à m'ordonner de demeurer à la Cour : ordre qui ne sembloit point s'accorder avec cette morale sévère dont il ne se départit jamais. Mais ce qui m'étonne encore plus, quand j'y fais réflexion, c'est que Dieu ait permis après tout cela, que ce même homme, qui me conduisoit depuis si long-tems avec

avec tant de fermeté, me devint preſque inutile. J'avois pour lui la même confiance, la même docilité, le même goût: mais il prit une ſi grande crainte de moi, il me traita avec tant de reſpect, il m'embarraſſa ſi fort par la contrainte, que mon élévation lui donnoit malgré lui & malgré moi, que de continuelles infirmités ſe joignant à toutes ces raiſons, je m'adreſſai pendant quelque tems au Pére *Bourdaloüe*. Mais ce ſaint & ſçavant Prédicateur me déclara, qu'il ne pourroit me voir que tous les ſix mois, à cauſe de ſes ſermons. Je compris que tout habile, tout vertueux, tout expérimenté, tout zélé qu'il étoit, je ne pourrois pas en tirer le ſecours preſque continuel dont j'avois beſoin. En me privant du Pére *Bourdaloue*, je redoublai d'eſtime pour lui: car la direction de ma conſcience n'étoit point à dédaigner. Mr. *Jaſſaux*, en ce tems-là mon Confeſſeur, me parloit continuellement de Mr. l'Abbé *Desmarais* & de Mr. l'Abbé de *Fénelon*, & m'aſſuroit que le plus grand ſervice que je pouvois rendre à la Religion, étoit de m'intéreſſer à les placer, de maniére que leurs talens fuſſent utiles à l'Egliſe. Le même témoignage leur étoit rendu de tous côtés, de ſorte que

que je contribuai à faire nommer l'Abbé de *Fénelon* Précepteur de Mr. le Duc de Bourgogne, & l'Abbé *Deſmarais* Evêque de Chartres. J'avois vu ce dernier à St. Cyr, où l'Abbé *Gobelin* l'avoit introduit: & dès que je l'eus entretenu, il me ſembla que c'étoit l'homme qu'il me faloit. Vous ſçavez que ſon extérieur, bien loin d'avoir rien qui attirât, étoit tout-à-fait propre à éloigner. Il avoit un air froid, ſec, & auſtère. Cependant il me ſembloit que Dieu me diſoit au fond du cœur: C'eſt cet homme-là que je te donne. Je l'examinai de près pendant qu'il traitoit des affaires de St. Cyr avec tous nos autres Meſſieurs. Et tout ce que je vis en lui me parut ſi ſaint, ſi vertueux, ſi ſage, ſi modéré, ſi prudent, que je me confirmai dans mon choix. Je le communiquai à Mr. l'Abbé de *Briſacier*, qui, avec une droiture merveilleuſe, & ſans profiter de l'ouverture que je lui faiſois, pour me porter à le choiſir lui-même, ou Mr. l'Abbé *Tiberge*, car j'avois pour eux deux une égale eſtime, me dit: *Vous ne ſauriez mieux faire que de prendre Mr. l'Abbé* Deſmarais *pour votre Directeur: il a tout ce qui vous convient & ce qui vous eſt néceſſaire.* Là-deſſus, je le priai de lui

en faire la propoſition. Mr. *Desmarais* le refuſa d'abord, regardant cette Charge comme formidable, ainſi qu'il me l'écrivit quelque tems après.

Je fus obligée de prier Mr. de *Briſacier* de le preſſer & d'employer tout le pouvoir & tout le crédit qu'il avoit ſur ſon eſprit, pour l'y engager. Mr. *Deſmarais*, avant que de s'y réſoudre, voulut encore conſulter Mr. *Tronſon*, Supérieur de St. Sulpice, qui lui leva tous ſes ſcrupules, & lui dit de ne pas héſiter à ſe charger de moi. Je me ſouviens qu'une des premiéres choſes que je lui demandai, fut ſi je pouvois aller aux ſpectacles avec le Roi. Il demeura quelque tems à réfléchir : puis il dit : *Madame, je crois que ſi le Roi le veut, vous devez y aller* ; & n'ajouta rien davantage. Peu de tems après, je lui fis une confeſſion générale : & depuis ce tems-là juſqu'à ſa mort, j'ai eu en lui une entiére confiance : & je m'en ſuis bien trouvée.

J'ai ſouvent penſé depuis, ajouta-t-elle, pourquoi je ne pris pas Mr. l'Abbé de *Fénelon*, dont toutes les maniéres me plaiſoient, dont l'eſprit & la vertu m'avoient ſi fort prévenue en ſa faveur. Comment, au milieu de tout ce qui devoit me

me déterminer d'un côté, me jettai-je de l'autre? Je ne puis trop remercier la Providence, qui ſembla m'avoir voulu préſerver des erreurs de Mr. de *Cambrai*, en me livrant à un homme attaché juſqu'au dernier ſoupir à la vérité. Quand je vois toutes les diviſions des hommes ſur une choſe auſſi ſimple que la Religion, en vérité, je bénis Dieu d'être femme. Toutes ces diſſenſions m'agitent & m'allarment: & je paye bien chérement l'honneur d'être la *femme d'affaire des Evêques*. Les déférences qu'on a pour moi m'accablent, au lieu de m'enorgueillir. Il y a ſi longtems que je fais des loix aux autres, que je ſerois ravie de ſuivre celles de quelqu'un. Rien n'eſt plus commode que de ſe laiſſer gouverner, ſur-tout pour ceux qui gouvernent.

Entretien IX.

Sur le Janſéniſme & ſur le Quiétiſme.

* JE veux triompher avec vous, ma chère fille, ſur la conſtitution du Pape contre le Livre de *Queſnel*. Vous la verrez, dès qu'elle ſera traduite. Il y a plus de cent propoſitions condamnées. Et voilà ce

* An. 1713.

merveilleux Livre que notre ſaint Evêque de Chartres condamnoit à tort, par faux ſcrupule, avec une âpreté trop grande contre le Janſéniſme dont il ſe faiſoit un fantôme! Il lui en a couté la vie. Mais il eſt bien récompenſé aujourd'hui. Et M. de *Meaux* aſſure qu'il eſt ſenſible dans le Ciel à la joye de le voir condamné.....

Madame ajouta: Si vous n'étiez qu'une Communauté de Religieuſes, je vous laiſſerois, le plus qu'il me ſeroit poſſible, ignorer ce qui ſe paſſe dans le Monde. Mais comme vous élevez des filles qui y retourneront, il faut bien leur donner des préſervatifs contre les différens poiſons qui leur ſeront préſentés. Vous verrez par la Conſtitution du Pape contre le Janſéniſme, que ſous des apparences de piété, avec des paroles mêmes tirées de l'Ecriture ſainte, on fait prendre des venins mortels aux ames ſimples & ignorantes. On prévient le public par des déhors réguliers & même auſtères. Les perſonnes les plus pieuſes ſont celles qui donnent le plus aiſément dans ces nouveautés. Les libertins s'occupent d'autre choſe. On s'inſinuë dans l'eſprit des femmes, en leur faiſant entendre qu'elles en ont trop pour marcher dans la voye ordinaire, & qu'elles

les ſont appellées à une plus haute perfection. Il en eſt peu qui réſiſtent à ce diſcours flateur. On entre dans le parti par piété : & l'on y perd ſa piété à meſure qu'on y avance. On ne s'occupe que des intérêts & des paſſions de la cabale. Notre sûreté eſt dans la ſoumiſſion aux déciſions de l'Egliſe & à la conduite de nos Supérieurs. C'eſt aux Docteurs à raiſonner & à approfondir. Celui qui les fait Docteurs leur donne les lumiéres dont ils ont beſoin. Mais les femmes doivent obéir & croire. Nous ſommes trop heureuſes de n'avoir qu'à ſuivre notre régle : elle ne nous trompe point : on n'eſt en paix que lorſqu'on eſt dans l'ordre. Voyez quels troubles ces nouveautés excitent dans l'Egliſe. Voyez l'indépendance de ceux qui les embraſſent, quelle révolte contre cette Egliſe, que J. C. a établie, qu'il éclaire, qu'il conſerve toujours : quel mépris de toute puiſſance qui vient de Dieu ! Que nos filles ſoient en garde contre ceux qui veulent les rendre orgueilleuſes, qui décident ſouverainement des matiéres de Religion, qui en regardent les pratiques comme des petiteſſes, qui attaquent le Pape, les Rois, les Evêques, & toute autorité. Le Calviniſme & le Janſeniſme

s'oppoſent à tout ce que l'Egliſe approuve. Il ne faut point honorer la Vierge ni les Saints ! il eſt pitoyable de dire ſon Chapelet ! il faut lire l'Ecriture Sainte, & en juger ſoi-même ! Voilà leurs diſcours. Vos filles reconnoitront l'erreur à ces marques. La vérité eſt ſimple, humble, & veut de la dépendance. Vous ne pouvez trop leur inſpirer de prendre un Confeſſeur bien approuvé par les Supérieurs, & point ſoupçonné de nouveautés. Elles n'ont point d'affaire plus preſſée en ſortant d'ici. Elles y ſont ſolidement inſtruites : ceux qui leur donneront d'autres maximes doivent leur être ſuſpects. Il faut ſur-tout éloigner de cette maiſon tous les écrits qui pourroient y introduire l'erreur. Vous ſçavez, ma chère fille, ce qui a donné entrée à Me. *Guion* chez vous : & vous ſavez auſſi les ſuites de ſon commerce. J'ignorois entiérement combien cette femme étoit dangereuſe. Cependant c'étoit une imprudence à moi de laiſſer entrer chez vous une perſonne dont je n'avois pas bien examiné la conduite. Que ma faute vous inſtruiſe. Soyez plus circonſpecte que moi. Vous avez vû la peine que votre Evêque a euë à détruire ici ſes maximes & à ſupprimer ſes livres & ſes écrits. Il me parut

rut qu'il ſuffiſoit pour vous qu'il les déſ-approuvât : & vous devez vous en tenir toujours à la déciſion de vos Supérieurs. Je n'aurois pas voulu faire d'autre conſultation, s'il n'y avoit eu que l'intérêt de votre maiſon. Mais le bruit que cette affaire faiſoit à Paris & à la Cour me fit croire que le Roi en auroit connoiſſance, & ne manqueroit pas de m'en parler. C'eſt ce qui m'obligea de conſulter pour être en état de répondre au Roi. Je choiſis pour cela M. l'Evêque de Meaux, M. l'Evêque de Châlons, Mr. *Jolly*, le P. *Bourdaloue*, M. *Tronçon*, & nos chers amis, Mrs. *Tiberge* & de *Briſacier*. Si j'avois ſçu quelque choſe de meilleur, je m'y ſerois addreſſée. Je les priai par écrit de me mander leur ſentiment ſur les livres & ſur les manuſcrits qui contenoient cette illuſion qu'on nomme Quiétiſme. Vous avez leurs réponſes. Celle de Mr. de *Meaux* n'y eſt point, parce que je le conſultai de vive voix. Il fut de même avis que les autres: & ce qu'il écrivit depuis le prouve bien. Le Roi me parla, comme je l'avois prévu. Et ceux qui l'avoient informé des premiers bruits du Quiétiſme, voulurent en accuſer les gens de la Cour qu'il conſidère le plus, & avec leſquels j'ai le plus de

commerce. Ils connoiſſoient en effet Madame *Guion* & l'eſtimoient. Mais, dès qu'ils la virent ſoupçonnée d'une mauvaiſe doctrine, ils voulurent conſulter ſes livres, & conſultérent en effet divers Docteurs & Prélats. Cette docilité me confirma dans l'eſtime que j'avois pour eux. L'Abbé de *Fénelon* ſe joignit à M. de *Châlons* & à M. de *Meaux* : & tous enſemble examinérent à Iſſy, huit mois durant, les livres, les manuſcrits, les maximes, & la vie de Me. *Guion*. Ces aſſemblées commençoient par la priére & finiſſoient par elle. On n'y portoit aucune paſſion : on ne cherchoit que la vérité. On travailloit enſemble, on travailloit ſéparément : on conféroit ſans précipitation & ſans préjugé. Pendant ce tems-là, M. l'Archevêque de Paris condamna les livres de Me. *Guion*. Nos examinateurs approuvérent cette cenſure. Enfin, après les huit mois accomplis, après beaucoup de priéres & de ſacrifices offerts, ils ſignérent tous quatre la condamnation des propoſitions. Ils firent enſuite ces mêmes condamnations dans leur Diocèſe. Que cette expérience vous mette ſur vos gardes pour ne pas donner entrée chez vous aux nouveautés. Les livres, les Confeſſeurs, les écrits donnés myſtérieuſement

ſont

ſont les moyens dont le menſonge ſe ſert pour troubler la paix de la conſcience. Les filles en ſont très-ſuſceptibles. Gardez les vôtres avec une vigilance qui aille juſqu'à la défiance, & demeurez dans votre piété ſimple. Soyez ſoumiſes à vos Supérieurs. Ne ſoyez point curieuſes. Nous ſommes ignorantes : mais il n'importe, puiſque nous n'avons qu'à nous laiſſer conduire. Dieu ne nous demandera point ſi nous avons beaucoup ſçu, mais ſi nous avons beaucoup fait.

Entretien X.

UN JOUR que *Madame* venoit de faire un acte de charité très conſidérable, je lui dis : Mais, Madame, il faudra vous nommer la mére des pauvres !

Pour bien faire l'aumône, me répondit-elle, il faut ſouffrir du ſoulagement qu'on donne aux autres. Ma place empêche que je ne manque de rien. Mes charités ſont pour moi un ſi grand plaiſir, qu'elles ne ſçauroient être un mérite. Que je me trouverois heureuſe, s'écria-t-elle d'un ton pénétré, ſi je pouvois devenir pauvre à force de ſecourir les pauvres !

Je n'aime point les voyages de Marli : je n'y puis faire aucun bien. A Fontainebleau, j'ai mes pauvres d'Avon : je n'aime que les lieux où je puis répandre de l'argent.

Avec ces ſentimens généreux & chrétiens, lui dis-je, il ſeroit bien à déſirer que vous fuſſiez riche ; les malheureux y gagneroient.

Je pourrois l'être ſans doute, me répondit-elle : & hier, il ne tint qu'à moi d'avoir cent mille écus de rente. J'étois avec le Roi dans ſon carroſſe. Il me dit : Mais, Madame, vous n'avez rien. Il me preſſa plus qu'il n'a jamais fait. Vous m'allez bien gronder. Je le priai de ne point s'inquiéter là-deſſus, & que j'avois aſſez, & que plus de bien ne me rendroit pas réellement plus riche. Les revenus du Roi apartiennent au Royaume. C'eſt de là qu'il les tire, c'eſt là qu'il doit les renvoyer. Ils doivent être employés aux beſoins des peuples & non au luxe d'une femme. Je dis luxe, parce que dans l'état où je ſuis, ne pouvant jamais parvenir à prendre ſur mon néceſſaire, toutes mes aumônes ne ſont qu'une eſpéce de luxe, bon & permis à la vérité, mais ſans mérite.

rite. Et voilà, ma chère fille, les inconvénients de ma place. Il y a des vertus qui y deviennent impoſſibles. Méfiez vous donc de toutes les fortunes que l'on fait au chevet des Rois.

J'en ai fait une étonnante. Mais ce n'eſt pas mon ouvrage. Je ſuis où vous me voyez, ſans y avoir tendu, ſans l'avoir deſiré, ſans l'avoir eſpéré, ſans l'avoir prévu. Je ne le dis qu'à vous, car le monde ne le croiroit pas. Je ſçus ce qu'il en penſoit, dès le moment de mon élévation. Un jour le Maréchal de *Crequi* prit à part l'Abbé *Teſtu*, & lui dit: *Or ça, Monſieur, parlons de cette fortune-là. Il faut que cette femme ait bien de l'eſprit pour avoir aimaginé au coin de ſon feu un projet ſi brillant & ſi bien conduit.* L'Abbé *Teſtu* m'avoit connue dans tous les tems, & ſçavoit que j'étois fort éloignée de former le projet, je ne dis pas d'être où je ſuis, mais un ſimple projet de fortune. Il ſçavoit que je ſuis, & incapable d'intrigues, & très bornée dans mes vues. Il vouloit donc lui perſuader que ce n'étoit pas moi qui avois conduit ma fortune: que ſi je m'en étois mêlée, elle n'auroit pas marché ſi bien: que je n'a-

vois fait que m'abandonner aux événemens & à la Providence. Il lui en détailloit les preuves, en lui en montrant les progrès. Mais le Maréchal prenoit pour une profonde habileté ce que l'Abbé lui remontroit être une imprudence, ſi j'avois eu un projet. Il admiroit ma magnanimité, la profondeur de mes deſſeins, l'adreſſe avec laquelle j'avois abuſé tous mes amis. Oh! non aſſurément, je ne me ſuis pas miſe où je ſuis. Je ne l'aurois ni pu ni voulu. Mais voilà comme les hommes jugent!

Il en eſt de cela comme de St. Cyr, qui eſt devenu inſenſiblement ce que vous le voyez aujourdui. Je vous l'ai ſouvent dit: je n'aime point les nouveaux établiſſemens. Il vaudroit mieux ſoutenir les anciens. Cependant, ſans preſque y penſer, il ſe trouve que j'en ai fait un nouveau. Tout le monde croit, que la tête ſur mon chevet, j'ai fait ce beau plan. Cela n'eſt point. Dieu a conduit St. Cyr par degrés. Si j'avois fait un plan, j'aurois enviſagé toutes les peines de l'exécution, toutes les difficultés, tous les détails. J'en aurois été effrayée. J'aurois dit: cela eſt fort au deſſus de moi. Et le courage m'auroit manqué. Beaucoup de compaſſion

paſſion pour la Nobleſſe indigente, parce que j'avois été orpheline & pauvre moi-même, un peu de connoiſſance de ſon état, me fit imaginer de l'aſſiſter pendant ma vie. Mais en projettant de faire tout le bien poſſible, je ne projettai point de le faire encore après ma mort. Ce ne fut qu'une ſeconde idée, qui naquit du ſuccès de la premiére. Puiſſe cet établiſſement durer autant que la France, & la France autant que le Monde! Rien ne m'eſt plus cher que mes enfans de St. Cyr. J'en aime tout juſqu'à leur pouſſiére. Je m'offre avec tous mes gens pour les ſervir: & je n'aurai nulle peine à être leur ſervante, pourvu que mes ſoins leur aprennent à s'en paſſer. Voilà où je tends: voilà ma paſſion: voilà mon cœur.

Entretien XI.

MADAME s'entretenant avec Mlle. *d'Aumale* & avec moi, nous tâchames de faire tomber la converſation ſur divers événemens de ſa vie, afin d'en tirer, ſans qu'elle s'en aperçût, des particularités intéreſſantes, dont elle ſeule pouvoit donner connoiſſance. Nous la remi-

mes

mes donc de concert ſur les commencemens de ſa faveur. Elle nous répéta ce qu'elle nous avoit déja ſouvent dit, que ſans l'aſſurance que les gens de bien, & ſur-tout ſon Directeur, lui avoient donnée, que Dieu la vouloit à la Cour, elle n'y ſeroit jamais demeurée, & qu'elle auroit fait quelque échapée imprudente, pour s'en retirer, plutôt que d'y reſter.

Mais, ajouta-t-elle, quand je commençai à voir qu'il ne me ſeroit peut-être pas impoſſible d'être utile au ſalut du Roi, je commençai auſſi à être convaincue que Dieu ne m'y avoit amenée que pour cela. Et je bornai là toutes mes vues. Je déplaiſois fort au Roi dans les commencemens: il me regardoit comme un bel-eſprit, à qui il falloit des choſes ſublimes, & qui étoit très-difficile à tous égards. Et Madame d'*Heudicourt* lui ayant dit, ſans malice, au retour d'une promenade, que Me. de *Monteſpan* & moi avions parlé, devant elle, d'une maniére ſi relevée, qu'elle nous avoit perdu de vue, cela lui déplut ſi fort, qu'il ne put s'empêcher de le marquer. Et je fus obligée d'être quelque tems ſans paroitre devant lui.

Mais

Mais, Madame, lui dis-je, ne vous craignoit-il pas comme prude, & du côté des mœurs?

Oh non! dit *Madame*. Le Roi ne haïſſoit pas que l'on fût ſage: & cela marque bien que la foibleſſe & l'ignorance l'avoient entraîné dans ces galanteries, où il paſſa ſa jeuneſſe. Il aimoit la vertu, la retenue, la modeſtie, & toutes les qualités particuliéres à notre ſexe. Et ſi dès le commencement il avoit trouvé des femmes qui lui euſſent parlé comme il faut, & avec la fermeté qu'inſpire la ſageſſe, il ne s'en ſeroit pas écarté, ou bien, il y ſeroit promptement revenu. Ses commerces malheureux étoient bien avancés, quand je fus connue de lui: & je n'y ſuis jamais entrée.

Mlle. d'*Aumale* lui demanda, ſi ce que l'on racontoit de la prédiction de ſa grandeur future étoit vrai?

Oui, dit-elle, c'étoit une eſpéce d'architecte, qui me dit pendant que j'étois encore à Paris, & fort éloignée de la faveur, que j'aurois un jour les plus grands honneurs auxquels une femme pût parvenir, plus de bien que je n'en avois alors, mais jamais à proportion de mon état, & que ce ſeroit toujours l'endroit le plus foi-

foible pour moi. Je le dis à quelques-unes de mes amies, qui en rirent comme moi. Cependant tout ce que cet homme m'avoit prédit m'eſt arrivé.

Croirez-vous bien, ajouta-t-elle, que le principe de cette étonnante fortune, à laquelle je n'avois jamais penſé, a été le zèle que Me. de *Monteſpan* remarqua en moi pour Me. d'*Heudicourt*, notre amie commune, chez qui elle m'avoit vue ſouvent. Je faiſois là les mêmes choſes, que chez Me. de *Montchevreuil*. Jamais ſix heures ne me trouvoient au lit. Et pendant que la maitreſſe du logis dormoit juſqu'à midi, je donnois ordre à tout, & ſouvent même j'aidois les ouvriers. Je me ſouviens que, lorſqu'elle ſe maria, je fus ſi occupée d'elle, que je m'oubliai entiérement, & me laſſai voir à toute la Cour qui vint à ſes nôces, auſſi négligée & auſſi laſſe qu'une ſervante. On s'en aperçut enfin: on me mit promptement dans une chambre pour m'habiller à mon tour: & quand je rentrai, Madame de *Monteſpan*, ni perſonne ne me reconnut: tant on me trouva différente de moi-même: le tout, ſelon ma coutume, pour obliger mes amies, par goût pour le travail, & point par intérêt: car je n'en pou-

pouvois rien attendre. Ce goût m'eſt reſté. Un jour, je fus long-tems par terre à devider des fuſées, à compter des pelotons, à mettre mon ouvrage en ordre avec une vivacité qui me fatiguoit, mais qui ne me rebutoit pas. Le Roi & ſes Miniſtres étoient dans ma chambre, & me diſoient: *Vous êtes auſſi occupée de vos pelotons, que nous le ſommes des affaires de l'Europe.*

Dans le tems que je n'avois que des meubles d'emprunt, j'étois bien éloignée de croire que Me. de *Monteſpan* ſeroit après Dieu la premiére cauſe de la haute fortune que j'ai faite, & qui m'étonne moi-même. Elle étoit alors fort ſage, & diſoit même en parlant de la *Valliére: Si j'étois aſſez malheureuſe pour que pareille choſe m'arrivât, je me cacherois pour le reſte de ma vie.* Nous avons vû qu'elle a dans la ſuite penſé bien autrement.

Pour en revenir à ce que je vous diſois, ſi Me. de *Monteſpan* ne m'avoit connue de ce tempérament infatigable & de ce caractère vrai, elle ne m'auroit pas choiſie pour l'emploi, que le Roi me confia ſous le dernier ſecret. Une Dame de votre connoiſſance étoit de leur confidence; & pour rien au monde, je n'au-

rois

rois voulu y être comme elle y étoit. Ils ne la choiſirent pourtant pas pour l'exécution de leur deſſein, parce qu'ils ſçavoient qu'il n'appartient qu'aux perſonnes vertueuſes d'être diſcrètes. Ils me vinrent chercher, au moment que je ne penſois certainement à rien de pareil. Cette ſorte d'honneur aſſez ſingulier m'a coûté des peines, des ſoins infinis. Je montois à l'échelle pour faire l'ouvrage des tapiſſiers & des ouvriers, parce qu'il ne faloit pas qu'ils entraſſent. Les nourrices ne mettoient la main à rien, de peur d'être fatiguées, & que leur lait ne fût moins bon. J'allois ſouvent de l'une à l'autre, à pié, déguiſée, portant ſous mon bras du linge, de la viande: & je paſſois quelquefois les nuits chez un de ces enfans malade dans une petite maiſon hors de Paris. Je rentrois chez moi le matin par une porte de derriére: & après m'être habillée, je montois en carroſſe par celle de devant pour aller à l'Hôtel d'*Albret* ou de *Richelieu*, afin que ma ſocieté ordinaire ne ſçût pas ſeulement que j'euſſe un ſecret à garder. On le ſçut. De peur qu'on ne le pénétrât, je me faiſois ſaigner pour m'empêcher de rougir. Je maigriſſois à vuë d'œil. Me. de *Monteſpan* avoit tant d'indifférence pour cette

cette pénible éducation, que lui ayant écrit que le feu avoit pris à la maiſon, & qu'elle donnât des ordres pour en réparer ſecrettement les ravages, elle me répondit, qu'elle en étoit bien aiſe, parce que le feu portoit bonheur.

Voilà, ajouta-t-elle, comment la Providence nous conduit inſenſiblement, & ſans que nous nous en apercevions, juſqu'où elle veut nous mener. Mais quand je repaſſe tout cela, je ne laiſſe pas d'avoir de la crainte.

Voilà pourtant, repris-je, dans cette conduite de Dieu bien des ſujets de confiance. Car au milieu de votre proſpérité il vous a toûjours ſoutenue de ſa main & préſervée dans les occaſions les plus périlleuſes. Mais je ſuis frapée d'une penſée, c'eſt qu'il me ſemble que Dieu ne laiſſoit pas de riſquer quelque choſe avec vous. Car vous auriez fort bien pu ne pas faire un ſi bon uſage de toutes vos proſpérités, & vous perdre au lieu de vous ſauver. Oui, dit *Madame*, en ſouriant: il ne laiſſoit pas de riſquer en effet quelque choſe. Puis elle ajouta: Ha! il ne riſquoit rien: il ſçait bien ce qu'il fait. Il m'a ſoutenue d'une maniére admirable. On ne le croira jamais. Il eſt deſagréable de vivre avec

des

des gens, de qui l'on n'eſt pas connuë, qui n'ont point été de la vie qu'on a menée, qui n'ont point ſuivi les intrigues où l'on s'eſt trouvé, en un mot, qui ſont d'un autre ſiécle que vous. Et voilà ce que je gagne à vivre ſi long-tems !

Mlle. d'*Aumale* lui dit : Voilà, *Madame*, un livre que je deſtine pour écrire votre vie, parce qu'on la fera un jour. Et comme on ne l'écrira pas ſelon la vérité, vous devriez, *Madame*, l'écrire vous-même. Une conſcience auſſi délicate que la vôtre doit ſe faire un devoir de prévenir les choſes fauſſes que les Hiſtoriens débiteront de vous d'après vos ennemis.

Je voudrois bien, lui répondit Me. de *Maintenon*, glorifier Dieu par qui j'ai fait quelque bien, ſi j'en ai fait. Je voudrois qu'on ſçût tout ce qu'il a fait pour moi. Mais je ne puis tout dire: & je ſuis hors d'état de rien prouver. Ma vie, qui étant remplie des effets de la Providence, ſeroit agréable à ceux qui aiment Dieu, ſeroit fort ennuyeuſe à ceux qui y chercheroient des intrigues, des événemens. Cette vie n'eſt point faite pour ce ſiécle. Pourroit-on croire, que dans ma faveur je n'ai jamais ſongé à moi; que je n'y étois que pour les autres; que je penſois

ſans

ſans ceſſe à mettre par-tout la paix ; que je donnois un conſeil contre mon ami quand le bien de l'Etat le vouloit ; que je ſollicitois une grace pour mon ennemi, quand c'étoit le mieux ? Quand ils le croiroient, quel amuſement trouveroient à lire ces choſes ceux qui n'aiment qu'une lecture agréable ? Je regarde ma vie comme un miracle, quand je penſe que je ſuis née très-impatiente, & que jamais le Roi ne s'en eſt aperçu, quoique ſouvent je me ſois ſentie à bout & prête à tout quitter : que je ſuis née franche, & qu'il m'a fallu toujours diſſimuler. Dans les premiéres années de ma faveur, je me fâchois quelquefois, quand le Roi ne m'accordoit pas ce que je demandois pour mes parens & pour mes amis. Après cela, j'ai été vingt-ſix ans ſans dire un mot qui marquât le moindre chagrin. Quelquefois j'étois outrée & prête à ſortir de la Cour. Il n'y a que Dieu qui ſache ce que j'ai ſouffert. Je pleurois ſeule ; le Roi entroit dans ma chambre : il me voyoit un viſage riant : ma bonne humeur revenoit : il me croyoit très-heureuſe & très-contente. Mon deſſein a été d'abord de le retirer des femmes, & enſuite de le donner à Dieu. Je n'aurois pu y ré-

réuſſir, ſi je n'avois été extrêmement complaiſante & toujours égale. Il auroit cherché du plaiſir ailleurs, s'il n'en avoit trouvé avec moi. J'étois là pour le ſanctifier, & non pour le faire ſouffrir. Et de là, la réſolution que je pris, & que j'ai bien gardée, de me voir contredite & gênée ſans me plaindre. Pour peu que je me fuſſe plainte, il m'auroit tout accordé. Mais, outre qu'il y auroit une eſpèce de tyrannie dans ce procédé, Dieu ne m'avoit point élevée pour gouverner l'Etat, ou pour diſtribuer les graces. Voyez, Mademoiſelle, ſi la lecture de ſemblables traits ſeroit fort amuſante. Il n'y a que les Saints qui puiſſent y prendre plaiſir. Je n'écrirai donc point ma vie : car il faudroit ne rien taire : & encore une fois je ne veux pas tout dire : & ce que je dirois ne ſeroit pas cru.

LET-

LETTRES DIVERSES.

Nº. XVII.

LETTRE
de Mr. le Duc de Saint-Aignan à LOUIS XIV.

SIRE,

J'OSE me flater que je n'importunerai pas Votre Majeſté en me donnant l'honneur de lui écrire ſur les grandes & ſignalées victoires qu'elle remporte tous les jours. Sera-t-elle fatiguée par les marques du zéle d'un fidéle ſerviteur, au milieu des acclamations publiques ? Et pourquoi triompheroit-elle, ſi elle vouloit qu'on ne lui dît rien ſur ſes conquêtes ? D'ailleurs, Sire, en vérité, votre gloire m'éblouït ; votre épée laſſe ma plume ; & le bruit éclatant que fait la renommée en publiant vos louanges empêchera peut-être que je ne ſois écouté. Mais quel moyen

moyen de pouvoir ſe taire? & comment cacher ma ſatisfaction, en voyant mon auguſte Maître, prêt à le devenir de tant de Nations? Je n'oſe plus parler, Sire, ſur cette valeur intrépide, mais incorrigible, qui a fait encore pis à Cambray qu'elle n'avoit fait à Valenciennes: & je vois bien que je ſuis deſtiné à paſſer avec de cruelles inquiétudes dans la paix tous les jours que Votre Majeſté paſſera dans la guerre. Plût à Dieu, Sire, que vous fuſſiez de retour à Verſailles! Vous n'y ſeriez pas moins le vainqueur de Flandres, que vous le ſerez à la tête de vos armées. Et ſans porter vous-même la terreur & la mort à vos ennemis, votre invincible nom ſuffiroit pour les ſurmonter. Cependant, Sire, je ne ſai quaſi par où louer Votre Majeſté. Forcer de toutes parts les meilleures Places, gagner des batailles, vaincre par-tout, n'être jamais vaincu, ſe voir la crainte de ſes ennemis, l'appui de ſes voiſins, les délices de ſes ſujets, l'admiration de l'Univers; que peut-on déſirer de plus? Et quel bonheur pourra s'égaler au mien, ſi vous me faites l'honneur de me croire au point où je le ſuis, Sire, &c.

Paris 13. *d'Avril* 1677.

RE-

REPONSE.

Mon Couſin, je connois trop bien le fond de votre cœur, pour douter de votre joie dans les favorables ſuccès dont il plait à Dieu de bénir mes armes. Je ne ſuis pas moins perſuadé de vos inquiétudes pour les fatigues & les accidens où l'on eſt obligé de s'expoſer en des expéditions comme celle-ci. Mais vous jugez bien qu'on ne peut réuſſir autrement. Et après tout, vous conviendrez qu'il faut toujours faire ſon devoir, & du reſte ſe recommander à Dieu. Je le prie de vous avoir, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde,

A Dunkerque le 27. *d'Avril* 1677.

LETTRE

de M. le Duc de Saint-Aignan.

SIRE,

NE pourrons-nous jamais nous abandonner à la joie, ſans la trouver mêlée d'inquiétude & de crainte? Et ne ſaurions-nous aprendre que Votre Majeſté

emporte les meilleures Places l'épée à la main, ſans ſavoir en même tems combien elle s'y eſt expoſée! Bon Dieu? Sire, ne vous laſſerez-vous jamais de faire trembler vos ſerviteurs, auſſi-bien que vos ennemis? Faut-il que, malgré moi, j'oſe blâmer Votre Majeſté dans un tems où elle reçoit des louanges de toute la Terre? Pardonnez, Sire, à l'ardeur de mon zèle les premiers mouvemens qu'il ne m'eſt pas poſſible de retenir. Et permettez-moi de dire, que ſi j'ai beaucoup de paſſion pour la gloire de Votre Majeſté, je n'ai pas moins de reſpectueuſe tendreſſe pour ſa Perſonne ſacrée. Songez, au nom de Dieu, Sire, que plus vous êtes grand & victorieux, plus cet Etat doit ſouhaiter votre conſervation. Mes vœux & mes ſouhaits ſeroient bien de voir Votre Majeſté Maitreſſe de tout l'Univers. Mais, en vérité, j'aimerois quaſi mieux qu'elle le pût être de ſon grand courage. Si le Ciel accorde à mes priéres, comme je le veux eſpérer, ce que je lui demande tous les jours avec ferveur, Votre Majeſté n'aura rien à déſirer en ſes proſpérités : & quand il ne s'agira pour y contribuer, que de prodi-

guer

guer mon ſang & de hazarder ma vie, vous connoitrez toujours que je ſuis ſans reſerve &c.

REPONSE DU ROI.

Mon Couſin, vous avez un art admirable pour me témoigner votre joie dans la proſpérité de mes armes. C'étoit autrefois par des éloges, maintenant c'eſt par des frayeurs du péril & des fatigues où vous dites que je me ſuis expoſé pour me rendre maitre de Valenciennes : mais je n'ai pas de peine à démêler ces différens mouvemens de votre cœur ; je les réunis tous dans le ſeul principe de votre zèle pour ma perſonne, & je les reçois avec un agrément dont vous devez être ſatisfait. Cependant je prie Dieu, &c.

Au Camp devant Cambray le 27. *Mars* 1677.

Signé LOUIS.

Nº. XVIII.

Extrait d'une LETTRE *de Mr. le Maréchal de Luxembourg au Roi.*

Août 1672.

LES choſes en cet état, les ennemis étant ſortis des bois, & étant venus fort près de nous, poſer les chevaux de friſe, derriére leſquels ils faiſoient un feu très-conſidérable, tout le monde, d'une commune voix, propoſa de mettre nos meilleures piéces en œuvre, de faire avancer la brigade des Gardes. L'ordre ne lui en fut pas ſi-tôt donné, qu'elle marcha avec une fierté, qui n'étoit interrompue que par la gayeté des Officiers & des Soldats. Eux-mêmes, auſſi-bien que tous les Généraux, furent d'avis de n'aller que l'épée à la main, & c'eſt comme cela qu'ils marchérent. Les Gardes Suiſſes, imitateurs des François, marchérent avec la même gayeté & la même hardieſſe. Les ennemis ne purent tenir contre la contenance qu'avoit la brigade des

des Gardes : je dis contenance, parce qu'elle ne tira pas un ſeul coup. Mais la vigueur avec laquelle elle alla aux ennemis, les ſurprit aſſez, pour qu'ils ne fiſſent qu'autant de réſiſtance qu'il en faloit pour en être joints, & en même tems tués de coups d'épées & de piques. Tous les Gardes étant entrés dans les bataillons ennemis, *d'Avejean* mena cette brigade avec toute la capacité & toute la valeur qu'on devoit attendre de lui. Il n'y eut pas un Commandant de Bataillon qui ne ſuivît ſon exemple, & qui ne doive être loué, auſſi-bien que tous les Capitaines, & généralement tous les autres Officiers ; & on peut dire, que ſi ce Régiment avoit été comme un autre de l'armée, il auroit mérité de devenir le Régiment des Gardes de Votre Majeſté, puiſque, hors celui des Gardes Angloiſes, cette brigade a battu tous les autres Régimens des Gardes d'Angleterre.

N°. XIX.

LETTRES
DE LOUIS XIV.
A MADAME DE MAINTENON.

LETTRE I.

* JE profite de l'occaſion du départ de *Montchevreuil*, pour vous aſſurer d'une vérité qui me plait trop pour me laſſer de vous la dire : c'eſt que je vous chéris toujours, & que je vous conſidére à un point que je ne puis exprimer ; & qu'enfin, quelque amitié que vous ayez pour moi, j'en ai encore plus pour vous, étant de tout mon cœur tout-à-fait à vous.

Signé LOUIS.

* Cettre eſt ſans datte : c'eſt le ſeul billet doux de LOUIS XIV. à Madame de *Maintenon*.

LET-

LETTRE II.

* *Au Camp deuant Mons le* 9. *Auril* 1691. *ſamdy a* 10 *heures du matin.*

JE neſcris ce billet que pour marquer lordinaire car je despeſchray bientoſt de Liſle qui uous portera ce que je penſe pour uoſtre uoiage je me porte aſſés bien je uas uoir ajourduy une partie de larmee & je ſeray en eſtat de partir jeudy matin pour me rendre ſamedy au ſoir à compiegne ou jauré le pleſir de uous uoir Je ſouhaitte que ce ſoit en bonne ſanćté La capitulation a eſte ſignèe uoila une grande affaire finie Jaurai ojorduy une porte a midy & la garniſon ſortira demin mardy a midy remerciés bien Dieu des graces qu'il me fait Je crois que uous le ferés avec pleſir.

LETTRE III.

LE gentilhomme de *Lauzun* naiſt pas encore arriué mais il vient darriuer un courier de breſt party longtemps après ledit gentilhomme qui aporte que le ma-

* J'ai copié moi-même ces Lettres ſur les originaux ; & je les donne avec leurs fautes. Louis XIV. formoit l'*n* comme un *u*, & *l* comme une *ſ*. Me. de *Maintenon* brula toutes les Lettres du Roi.

jor de *Surloben* eſt arrivé auec un paſſeport de *Lauſun* acauſe de ſa maladie qui dit que le canon eſtoit desja embarqué que le treſor a pery & que que ſes meſſures eſtoient priſes pour embarquer ſes troupes pour les repaſſer en France Je croy que uous ne ſerés pas faſchée de ſauoir leſtat des choſes quoy quelles ne ſoient pas trop bonnes il manquoient de uivres & de toute autre choſe Le treſor pery eſt le mien & non pas ſeluy du roy dangleterre.

LETTRE IV.

LE major de larmée naualle uient d'arriuer *uillette* a obligé les ennemis de bruſler 4 des 6 uaiſſaux quil ſuiuoit & les 2 autres ſont eſchoués enfin il y en a de bruſlés ou coulés a fons 14 uaiſſeaux & les uaiſſeaux legers en ſuiuent encore 4 incomodés je n'en ai aucun hors de combat le major croit que par le uend quil faiſoit a la mer que les ennemis retireront le reſte de leurs uaiſſeaux dans leurs ports & que *touruille* mouillera venant des dunes *chateaurenaud* eſt arrivé a breſt auec tous mes uaiſſeaux & beaucoup dautres anglais chargés de 12 milles Irlandois je croy que uous ne ſerés pas faſchée de ſauoir cete nouuelle. LET-

LETTRE V.

A 9. heures.

LEs ennemis ont fait une deſſente a ramarent mais ils ont eſtés taillés en piece par les troupes de marine qui gardoient ce poſte. Lon a fait 500 priſonniers & tues 6 ou 7 cens lon a pris un uaiſſeau eſchoué *talmac* qui commendoit a eſté tué baucoup de leurs gros uaiſſeaux ont eſté fort incomodés on dit quils en ont bruſlé un quils ne pouuoient enmener & que quelques chaloupes a bombes ont eſté coulées a fonds ils ont mis a la uoile & ſe ſont retirés, & je ſens une grande joie de ce qui ſeſt paſſé que uous partagerés ſans doute auec moy je croy que les dames de *St. Louis* ne feront pas fachées daprendre cette nouuelle qui eſt tres conſiderable dans cette conjoncture.

LETTRE VI.

A 11. *heures.*

IL uient darriuer un courier du m^al de *catinat* qui maporte la nouuelle de la concluſion de la treue, les oſtages ont

eſtés donnés *teſſé* & *bouſoles* de ma part le C. *tane* & le Mrs *daiſe* de ſelle de ſauoie jai cru que uous ne ſeriés pas faſché de ſauoir une nouuelle qui marque la bonne foi du duc de Sauoie & que les affaires aproche fort de ſa concluſion le neueu du Mal de *touruille* uient darriuer qui eſt party jeudy de la flotte qui dit quon les pourſuiuoit encores que *villette* eſt après 6 uaiſſeaux desmatés qui fuient il a dix vaiſſeaux, & le uend bon on a ueu couler a fons ou bruſler 8 uaiſſeaux dont 6 hollandois & 2 anglois. La place capitule on a pris cette nuit la corne ſans reſiſtance uoila ce que jai apris de bon que je uous mande dans le moment : remercions Dieu.

LETTRE VII.

JE croy que uous ne ſerés pas faſchée de la nouuelle que je uiens de receuoir Mr. de *uandome* auec 1200 chlx a battu toutte la caualerie ennemie au nombre de 4500 tous ſes officiers gaux y ont fait merueille *Longueual* y a eſte bleſſé uous en ſaurés tantoſt dauantage. Je ne pouray eſtre ches uous qu'a 3 heures prenes des meſurés pour euiter les importuns. Je ſuis très faché de ce retardement mais le conſeil ne finira pas plutoſt.

LET-

LETTRE VIII.

A neuf heures & demie.

JE uiens dauoir nouuelle que la citadelle de palamos ſeſt rendue & que le gouuerneur & toutte la garniſon au nombre de 14 cens hommes ſont priſonniers de guerre. Il n'y a rien eu en Flandres depuis que je uous ay quittée. Jay change de reſolution pour ma journée le beau tems quil fait mempeſche daller a St. Germain je remettray ce uoiage a demin & pour ojourduy je disneray au petit couuert jiray a la chaſſe & je me rendray a ſix heures & demie à la porte de St. Cir du parc ou je feray trouuer mon grand caroſſe jeſpere que uous my uiendrez trouuer auec telle compe. qu'il uous plaira nous nous promenerons dans le parc & nous nirons point a trianon en reuenant demin de St. Germain jiray a St. Cir au ſallut en habit deſſent & nous reuiendrons enſemble uoila ce que je croy de mieux.

LETTRE IX.

JE uous enuoie une rélation imprimée que la C. de *Grammont* ne ſera pas faſchée de uoir, ſon frére n'eſtant que

pris je ſait quelle eſt a St. Cir c'eſt pourquoi je me preſſe de uous aprendre ſes nouuelles qui ne ualoient pas la peine de uous eſtre mandée ſi promtement ſans cela.

Les ennemi ſe ſont retirés & le roi d'eſpagne eſt maiſtre de Madrid j'ay cru que uous ne ſeriez pas faſchée de ſauoir cette nouuelle en attendant que uous ſachiés un plus grand detail.

LETTRE X.

A midi.

LA pais neſt pas encore faitte mais elle ſera bientot ſignée le prince *Eugene* eſt reuenu a Raſtat & *Villars* y alloit retourner on eſt daccort de tout & jordonne a *Villars* de ſigner jay cru que uous ne ſeries pas faſchee de ſauoir cette bonne nouuelle quelques heures pluſtoſt il ne faut rien dire, ſi ce neſt que le prince *Eugene* eſt reuenu a Raſtat, que les conferences ſe recommence. Je ne doute plus de la pais. Je m'en rejouis avec uous. Remercions bien Dieu.

N°. XX.

PREMIERE LETTRE

de l'Electeur de Cologne, JOSEPH CLEMENT

à Me. de MAINTENON.

A Namur ce 9. Juillet 1711.

MADAME,

VOUS ſavez que ce qui m'a fait juſqu'ici regarder mes malheurs avec conſtance, a été la bienveillance dont il a plu à SA MAJESTE' TRE'S-CHRETIENNE de m'honorer, comme la choſe du monde la plus précieuſe pour moi: mais ayant apris par M. l'Electeur de Baviére mon très-cher Frére, que par de faux raports, j'ai eu le malheur de perdre ſes bonnes graces, j'en ai un ſi ſenſible déplaiſir, que pour me diſculper envers elle, j'oublie en ce moment, Madame, la défenſe que vous m'avez faite de vous écrire, pour vous prier très-inſtamment de vouloir bien jetter les yeux ſur le Mémoire ci-joint, qui vous inſtruira amplement de l'affaire dont il s'agit

git, quoique je ne doute pas que Meſſieurs les Miniſtres ne vous en ayent déja informée. Après avoir reconnu par-là mon innocence, & la droiture de mes intentions, j'eſpére, Madame, que vous ſerez ma Protectrice, comme vous avez eu la bonté de me le promettre, pour que je puiſſe me juſtifier auprès du Roi, & le déſabuſer des mauvaiſes impreſſions qu'on lui a donné de ma conduite. J'oſe vous en ſupplier très-humblement, & cependant je demeure avec autant de confiance que de reſpect, Madame, votre très-ſoumis ſerviteur & ami.

Signé, JOSEPH CLEMENT,
Electeur de Cologne.

N°. XXI.

SECONDE LETTRE
du même à la même.

MADAME,

SI j'avois ſuivi mon panchant, je me ſerois donné quelquefois l'honneur de vous écrire, pour vous demander la continuation de vos bontés; mais la déférence

rence que j'aurai toute ma vie pour vos volontés, & la crainte de vous déplaire, m'ont retenu juſqu'à préſent; & ſi je fais aujourdhui quelque choſe contre vos ordres, Madame, vous ne devez l'attribuer qu'à l'affreuſe néceſſité & à la cruelle ſituation où je me trouve. Il eſt naturel aux enfans de recourir dans leurs preſſans beſoins à la favorable aſſiſtance de leur mére; & comme vous avez bien voulu m'aſſurer que vous m'en ſerviriez dans l'occaſion, j'eſpére que votre puiſſante protection, Madame, laquelle j'implore, pourra me retirer promtement de l'abyme où je ſuis. Madame la Marquiſe de *Dangeau* expliquera qu'il s'agit de mes ſubſides, dont au lieu de cent quatre mille cinq cents livres, que je devrois, en vertu de mon Traité, toucher tous les mois, je ne reçois qu'aux environs de la moitié: & mettant toute ma confiance en vôtre apui, je demeure avec la vénération la plus reſpectueuſe, Madame, vôtre très-ſoumis ſerviteur & ami.

Signé JOSEPH CLEMENT
Electeur de Cologne.

A Valenciennes ce 26. *d'Août* 1712.

N°.

N°. XXII.

TROISIEME LETTRE
du même à la même.

A Valenciennes ce 13. *Decembre* 1712.

MADAME,

ON ne peut être plus ſenſible que je le ſuis aux bontés que vous me témoignez par l'obligeante Lettre dont vous m'avez honoré. J'eſpère que vous daignerez m'accorder vôtre protection dans toutes les occaſions où j'en pourrai encore avoir beſoin à l'avenir ; mettant toute ma confiance en vôtre favorable apui, je ne négligerai rien, Madame, pour mériter cette glorieuſe protection, & pour vous donner autant qu'il dépendra de moi des preuves effectives du dévouement reſpectueux avec lequel je ſerai toute ma vie, Madame, vôtre très-ſoumis ſerviteur & ami.

Signé JOSEPH CLEMENT,
Electeur de Cologne.

N°.

N°. XXIII.

QUATRIEME LETTRE

du même à la même.

A Paris ce 9. Decembre 1714.

MADAME,

SI jamais j'ai été ſenſible à quelque joie, ç'a été en recevant l'obligeante Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : permettez, Madame, que je vous en rende mille graces, & que je vous prie très-inſtamment de me continuer toujours cette précieuſe bienveillance dont il vous plaît de m'honorer. Je vois les affaires dans une aſſez bonne diſpoſition pour moi, & il n'y a maintenant qu'à en venir à une promte exécution, pour me faciliter les moyens de retourner inceſſamment dans mes Etats, où ma préſence eſt ſi néceſſaire pour le ſervice de S. M. Très-Chrétienne, autant que pour mes intérêts. Que ne m'eſt-il permis avant mon départ, Madame, de prendre congé de vous, & de vous aſſurer moi-même, comme je prens la liberté de faire par

par cette Lettre, que je ſerai toute ma vie, avec autant de reconnoiſſance que de reſpect, Madame, vôtre très-ſoumis ſerviteur & ami.

Signé JOSEPH-CLEMENT, Electeur.

N°. XXIV.

MEMOIRE.

LE Roi a témoigné à S. A. E. de Baviére, qu'il n'étoit pas content que les troupes de S. A. S. E. de Cologne ne ſoient pas entrées en campagne quand on a aſſemblé l'armée, en imputant la faute à Sadite A. E. de Cologne, & ajoutant que ſes Officiers n'étoient que des pillards, qui ſongeoient plutôt à profiter des fourrages qu'à rétablir leurs Compagnies.

Il eſt vrai que S. M. par des raiſons aſſez connues aux Miniſtres, a eu la bonté de paſſer les fourrages complets aux troupes de S. A. S. E. laquelle a ponctuellement exécuté ce qu'elle avoit promis à cette condition : Sa cavalerie & ſes dragons étant complets en hommes, & en menus équipages, c'eſt-à-dire en ſelles, brides,

des, bottes, ceinturons, armes, & autres choſes néceſſaires, comme on le peut faire voir à telle perſonne qu'il plaira au Roi de nommer pour lui en rendre compte. Tout cela eſt prêt depuis longtems. Quant à l'habillement, il eſt tout emballé chez les Marchands *Galloy*, & tout prêt à partir quand ils auront reçu de l'argent. Mais quelques ſollicitations que l'on ait pû faire, S. A. E. de Cologne n'a rien pû tirer ſur les dix derniers mois de l'année paſſée, les aſſignations qu'on lui avoit données, tant ſur la Capitation du Clergé que ſur le Tréſor Royal, s'étant trouvées de nulle valeur, & M. *des Maretz* n'ayant point encore donné d'autres fonds à la place de ceux-là : quant à l'année courante, Sadite A. S. E. n'a touché juſqu'ici de ſes ſubſides que deux-cens-quarante-quatre mille livres, quoique nous ſoyons déja dans le ſeptiéme mois ; ce qui n'a pas ſuffi à l'entretien de ſes troupes, & de ſes domeſtiques qui ſont toujours dans la même néceſſité, encore bien qu'elle mette tout en uſage pour les ſoulager. Ce n'eſt donc pas ſa faute ſi ſes troupes n'ont pû être en état de marcher à l'ouverture de la Campagne, puiſqu'on ne lui a rien tenu de ce qu'on lui avoit promis à Paris pour

pour leur rétabliſſement, & que faute de moyens elle n'a pu pourvoir à la remonte, ni retirer l'habillement qui eſt encore chez les Marchands; c'eſt à ſon grand déplaiſir qu'elle les voit dans cet état, & languir comme elles ſont dans des garniſons, pendant que tout le monde eſt en campagne. Mais ſi l'on veut donner promtement quelque ſomme conſidérable à S. A. E. de Cologne ſur ſes arriérés, elle promet & s'engage de les y faire marcher plus belles & plus complettes que jamais, un mois pour le plus tard après avoir reçu cet argent. Elle eſpére que par-là on connoitra la droiture de ſes intentions, & que le Roi déſabuſé des mauvaiſes impreſſions qu'on lui a données contre elle, aura la bonté de lui rendre ſes bonnes graces, & de lui accorder la continuation de cette précieuſe bienveillance dont il a bien voulu l'honorer juſqu'ici.

Nº. XXV.

MEMOIRE.

SON Alteſſe Séréniſſime Electorale de Cologne eſt bien fâchée de ne pouvoir

voir avoir l'honneur de prendre congé de Me. de *Maintenon*, avant que de partir de ces pays-ci pour retourner dans ſes Etats; mais l'incommodité dont elle a été accablée depuis qu'elle eſt à Paris, l'a empêchée, non-ſeulement de faire aucune démarche pour cela, mais encore de prendre la liberté de lui écrire de main propre. A ce défaut Monſieur l'Electeur oſe prier très inſtamment Me. de *Maintenon* par le préſent Mémoire, de vouloir bien ſe ſouvenir, qu'elle lui a promis d'employer ſon puiſſant crédit en ſa faveur, & de lui ſervir de mére & de protectrice dans toutes les occaſions où il en pourroit avoir beſoin. Comme il s'agit aujourdui de régler ſes affaires par raport à ſes ſubſides, ſuivant l'état de ſes prétentions qu'il a fait livrer à M. *des Maretz*, & que ce Miniſtre pourroit peut-être faire naitre quelques difficultés qui en retarderoient la promte concluſion, S. A. S. E. eſpére que par la favorable entremiſe de Me. de *Maintenon*, on tranchera toutes les difficultés qui pourroient ſurvenir, d'autant plus qu'elle ne demande rien que de juſte & de conforme à ſes Traités, & que le Roi n'y eſt point intéreſſé, ou du moins pour ſi peu de choſe, que cela ne vaut pas la peine

peine qu'on y faſſe attention. Monſieur l'Electeur a déja reçu tant de marques de bonté & de généroſité de la part de S. M. qu'il ne doute pas qu'Elle ne continue à lui témoigner dans cette derniére occaſion, comme elle l'a fait en toute autre, la précieuſe bienveillance dont Elle a bien voulu l'aſſurer Elle-même. Il ne demande pas qu'on lui donne préſentement ce qu'Elle aura la bonté de lui paſſer, mais ſeulement que M. *des Maretz* prenne avec lui par ordre du Roi des arrangemens pour le lui payer, afin que S. A. S. E. puiſſe ſatisfaire à toutes les dettes qu'elle a été obligée de contracter pendant le tems qu'on ne lui a payé ſes ſubſides qu'en papiers. Si elle peut obtenir cela, par la puiſſante aſſiſtance de Me. de *Maintenon*, elle lui ſera redevable toute ſa vie, & ne manquera jamais à la reconnoiſſance qu'elle lui devra pour un ſi grand bienfait.

Signé JOSEPH-CLEMENT,
Electeur.

N°.

N°. XXVI.

LETTRES DE LOUIS XIV. A DIVERSES PERSONNES.

LETTRE I.

A LA REINE.

Nantes 19. Septembre 1661.

MADAME MA MERE, j'ai déjà écrit ce matin l'exécution des ordres que j'avois donnés pour faire arrêter le Surintendant. Mais je ſuis bien aiſe de vous mander le détail de cette affaire. Vous ſçaurez qu'il y a long-tems que je l'avois ſur le cœur. Mais il a été impoſſible de le faire plutôt, parce que je voulois qu'il fit payer auparavant 300000 francs pour la Marine, & que d'ailleurs, il falloit ajuſter diverſes choſes qui ne pouvoient ſe faire en un jour. Vous ne ſçauriez vous imaginer la peine que j'ai eue de trouver moyen de parler en particulier à *d'Artagnan*. Car je ſuis accablé tout le jour par des gens fort alertes, qui auroient pu pénétrer bien avant. Néanmoins il y avoit deux jours que je lui avois commandé

dé de ſe tenir prêt, & de ſe ſervir de *du Claveau* & de *Maupertuis* au défaut des Maréchaux des logis & des Brigadiers de mes mouſquetaires, dont la plupart ſont malades. J'avois la plus grande impatience du monde, que cela fût achevé, n'y ayant plus autre choſe qui me retint en ce pays. Enfin le Surintendant étant venu travailler avec moi à l'accoutumée, je l'ai entretenu tantôt d'une matiére, tantôt d'une autre: & j'ai fait ſemblant de chercher des papiers juſqu'à ce que j'aye apperçu par la fenêtre de mon cabinet *Artagnan* dans la cour du Château. Alors j'ai laiſſé aller le Surintendant, qui après avoir cauſé un peu au bas du degré avec *la Feuillade*, a diſparu dans le tems qu'il ſaluoit *le Tellier*, de ſorte que le pauvre *d'Artagnan* croyoit l'avoir manqué, & m'envoya dire par *Maupertuis*, qu'il falloit que quelqu'un lui eût dit de ſe ſauver. Mais il le ratrapa dans la place de la grande Egliſe, & l'a arrêté de ma part environ ſur le midi. Il lui a demandé les papiers qu'il avoit ſur lui. On m'a dit que j'y verrois l'état au vrai de Belleiſle. Mais j'ai tant d'autres affaires que je n'ai pu le voir encore. Cependant j'ai commandé à *Boucherat* d'aller ſceller chez le

le Surintendant, & à *Pellot* d'aller chez *Pelliſſon*, que j'ai auſſi fait arrêter. J'avois témoigné que je voulois aller ce matin à la chaſſe: & ſous ce prétexte, j'avois fait préparer mes caroſſes, & monter à cheval mes Mouſquetaires. J'avois auſſi commandé mes Compagnies des Gardes, qui ſont ici pour faire l'exercice dans la prairie, afin de les avoir toutes prêtes à marcher à Belleiſle, dès que l'affaire auroit été faite. On a mis le Surintendant dans un de mes caroſſes. Mes Mouſquetaires, qui le ſuivent, le ménent au Château d'Angers, où il m'attendra en relais, tandis que ſa femme par mon ordre s'en va à Limoges. *Fourville* qui marcha à l'inſtant avec mes Compagnies des Gardes, a ordre de s'avancer à la rade de Belleiſle, d'où il détachera *Chavigni* Capitaine pour commander dans la place avec cent François & ſoixante Suiſſes qu'il lui donnera. Et ſi par hazard celui que le Surintendant y a mis vouloit faire réſiſtance, je leur ai commandé de le forcer. J'avois réſolu d'abord d'en attendre des nouvelles. Mais les ordres ſont ſi bien donnés, que ſelon toutes les apparences j'aurai tout ſans qu'il m'en coûte rien. Voici la derniére lettre que je

vous écrirai de ce voyage. J'ai diſcouru de cet accident avec ces Meſſieurs qui ſont ici avec moi. Je leur ai dit franchement qu'il y avoit quatre mois que j'avois formé ce projet: qu'il n'y avoit que vous ſeule qui en euſſiez eu connoiſſance; & que je ne l'avois communiqué à *le Tellier* que depuis deux jours, pour faire expédier les ordres. Je leur ai déclaré auſſi que je ne voulois plus de Surintendant, mais travailler moi-même aux finances, avec des perſonnes fidéles qui agiront ſous moi, connoiſſant que c'étoit le vrai moyen de me mettre dans l'abondance & de ſoulager mon peuple. Vous n'aurez pas de peine à croire qu'il y en a eu de bien penauts. Mais je ſuis bien aiſe qu'ils voyent que je ne ſuis pas ſi dupe qu'ils s'étoient imaginés, & que le meilleur parti eſt de s'attacher à moi. J'oublios de vous dire que j'ai dépêché de mes Mouſquetaires par-tout ſur les chemins & juſqu'à Saumur, afin d'arrêter tous les couriers qu'ils rencontreront allant à Paris, & d'empêcher qu'il n'en arrive aucun, avant celui que j'ai envoyé. Ils me ſervent avec tant de zèle & de ponctualité, que j'ai tous les jours plus de ſujet de m'en louer. En cette derniére oca-

caſion, quoique j'euſſe donné pluſieurs ordres, ils les ont bien exécutés en un même tems, ſans que perſonne ait pu rien pénétrer. Au reſte j'ai déja goûté le plaiſir qu'il y a de travailler aux finances, ayant, dans le peu d'application que j'y ai donné cet après-diné, remarqué des choſes importantes, dans leſquelles je ne voyois goute. On ne doit pas douter que je ne continue. J'aurai achevé dès demain tout ce qui me reſte ici. Et à l'inſtant, je partirai avec une joie extrême de vous aller embraſſer, & vous aſſurer moi-même de la continuation de mon amitié.

LETTRE II.

Au Duc Mazarin.

A Fontainebleau 13. *Sept.* 1661.

M. C. après avoir fait arrêter le Surintendant de mes Finances, ce que vous ſçavez, il pourroit ſe faire que j'aurois beſoin des deux millions que vous avez offert de me prêter. Et comme je ne doute point que je n'en puiſſe faire état, je vous dépêche ce courier pour vous mander que vous me ferez plaiſir de donner ordre à vos gens d'affaires de

fournir cette ſomme, à meſure que je jugerois à propos de m'en ſervir, & ſuivant l'ordre que je leur donnerois. Je vous dirai par même moyen que je ſuis très ſatisfait du ſoin avec lequel Mr. le Maréchal de *la Meilleraye* s'eſt employé pour contribuer à ma ſatisfaction dans le don de 3000000, que les Etats de Bretagne m'ont accordé en dernier lieu. C'eſt une ſuite de ſon zèle pour le bien de mon ſervice, que j'ai connu depuis long-tems. Donnez-moi de vos nouvelles, auſſi ſouvent que le mérite mon affection pour vous, & croyez que c'eſt du meilleur de mon cœur que je prie &c.

LETTRE III.

Au Roi de Dannemarc.

le 20. *Janv.* 1663.

MONSIEUR mon frére, je ne ſçaurois vous exprimer la ſatisfaction que j'ai eue de l'inconnu (*le P. R. de Dannemarc*) dont votre Ambaſſadeur m'avoit parlé. Il eſt ſi bien fait, qu'il ne faut ſimplement que le voir; pour le juger digne d'une Couronne. J'eſtime ma Cour heureuſe de la curioſité qui l'a obligé d'y paſſer.

paſſer. J'eſpére qu'il n'en partira pas ſans être perſuadé qu'il n'y en a pas une au monde, où il puiſſe être mieux reçu.

LETTRE IV.

Au Comte Ulefeld. *

J'AI lu votre lettre, & le mémoire dont elle étoit accompagnée. Je voudrois bien pouvoir profiter de l'avis que vous me donnez, mais j'y vois peu d'apparence, puiſqu'il faudroit ôter aux Anglois & aux Hollandois la liberté d'un Commerce qui leur eſt acquis par leurs Traités avec le Roi de Danemarc. Par les mêmes Traités, ils doivent jouïr de tous les avantages que ledit Roi pourroit accorder à l'avenir aux étrangers. De ſorte que du moment que je penſerois avoir obtenu un privilége pour mes ſeuls ſujets, il leur deviendroit commun avec les Anglois & les Hollandois. Si par les lumiéres que vous avez, vous pouvez trouver quelque expedient pour ſurmonter ces obſtacles, vous me ferez plaiſir de me le

* Grand Maître de Dannemarc, beau-frére de *Fréderic III.* & condamné à avoir la tête tranchée. *Ulefeld* étoit alors réfugié à Bruge.

mander. Cependant je vous remercie de la continuation de votre affection pour moi, vous aſſurant que les effets m'en ſeront toujours fort agréables, & que je les reconnoitrai ſuivant leur mérite.

LETTRE V.

Au Prince de Conti.

Paris 29. Décembre 1665.

APrès avoir vu & examiné toutes les raiſons contenues dans vos Lettres touchant l'offre de 1400000 livres, qui m'eſt faite par les Etats de ma Province de Languedoc, je ne puis que me louer de la maniére reſpectueuſe & ſoumiſe avec laquelle cette délibération s'eſt paſſée. Mais je ne doute pas que, ſur ce que vous aurez appris de ma volonté par les lettres qui vous ont été écrites depuis quinze jours, vous ne ſoyez rentré dans l'aſſemblée pour y faire connoitre, par la force des raiſons qui vous ont été déduites, à quel point toute la Province eſt obligée à ma volonté de ce que je veux bien appuyer avec tant de ſoin & d'ardeur la conſtruction d'un port au Cap de cette Province, comme auſſi celle du canal de communication des Mers,

Mers, & même y contribuer de ce qui m'eſt abſolument néceſſaire pour les dépenſes de mon Etat. En effet, ſi vous conſidérez bien la ſituation de la Province à l'égard de tout le Commerce du Levant, & l'avantage extraordinaire que ces deux ouvrages lui aporteroient, vous trouverez aſſez de raiſons pour perſuader ſur ce ſujet les moins zélés & les plus durs pour le bien de leur pâtrie, & les convaincre qu'il n'y a rien qu'ils ne doivent faire pour commencer, & s'il eſt poſſible, pour finir de leur tems une entrepriſe, qui me ſera ſi glorieuſe, & qui leur ſera ſi utile. Enfin, vous ne devez point vous relâcher, ni ſur ce qui vous a été expliqué, ni ſur le don gratuit, ni ſur les ſommes que je déſire qui ſoient impoſées par la Province pour ces importans ouvrages : d'où dépend le ſeul moyen d'attirer l'abondance dans le pays, & de remédier à l'épuiſement d'argent que vous y remarquez. Quant aux impoſitions qu'on eſt obligé de faire pour l'acquittement des dettes, vous ſçavez mieux que perſonne combien j'ai toujours preſſé la liquidation de ces mêmes dettes. Ce ſeroit un notable ſoulagement pour le pauvre peuple. Au ſurplus, je vous re-

commande de ne pas perdre un moment pour faire finir les Etats : & je vous aſſure que je ſuis fort ſatisfait de vos ſoins & de votre zèle.

LETTRE VI.

A Mr. de Pradel.

Paris 25. Decembre 1665.

J'Ai reçu vos lettres du 6. & 11. de ce mois : & j'ai vu dans celle-ci avec beaucoup de ſatisfaction le châtiment des trois ſoldats qui avoient été au pillage, m'aſſurant que cet exemple aidera fort à contenir mes troupes dans le devoir. Ne perdez point d'occaſion de leur faire bien comprendre qu'il n'y aura point de quartier pour les coupables de moindre déſordre : & que les Officiers ſçachent que j'entens qu'ils m'en répondent, & que vous ne pouvez pas vous diſpenſer de m'avertir de toutes les plaintes après les ordres réiterés que vous en avez reçus de moi. Je m'étonne du peu de nouvelles que vous avez des ennemis. Je ne doute pas que vous ne faſſiez tout ce qui ſera poſſible pour en avoir plus ſouvent, & qui ſoient bien aſſurées. J'attens avec impa-

patience celles du prochain ordinaire, pour ſçavoir ce qu'on aura fait après la priſe de Lochen, ayant grande envie que mes troupes ne demeurent pas inutiles; & ce n'eſt pas ſans raiſon: car il n'y a rien de plus important dans l'état préſent des affaires, que d'incommoder de toute maniere l'Evêque de Munſter, ſoit en ravageant ſon pays & enlevant hommes & beſtiaux, ſoit en harcelant ſans relâche ſes gens pour les attirer à quelque combat, ſoit en lui ſurprenant ou même en attaquant quelque poſte: ce qui ne me paroit pas plus difficile durant la gelée, que de camper dans la neige comme j'apprens que vous faites. Contribuez donc, avec ſoin, application, & induſtrie: & n'oubliez rien pour cet effet, tant à l'égard de mes troupes, qu'envers le Prince *Maurice* & les Députés des Etats. On pourra même s'en entendre avec le corps de *Brunſwick*, en ſorte que de ſon côté il agiſſe pour la même fin, comme il peut faire aiſément, puiſqu'il eſt déja de dix mille hommes, & ſera bientot de douze mille. Enfin vous devez avoir pour but de tourmenter ledit Evêque par toutes les voyes pratiquables, & de le déſeſpérer à tel point qu'il ne voye de repos ni

de ſureté pour lui que dans un accommodement. En ces occaſions ni aux autres qui ſe préſenteront, ne laiſſez pas en arriére mes Gardes, mes Mouſquetaires, ni la Compagnie de mon fils. Je croirois leur faire tort, ſi je ne vous diſois que j'entens qu'ils ſoient employés par préférence, en tout ce qu'il y aura de difficile, d'extraordinaire, de périlleux & de fatiguant. Le zèle, avec lequel ils me ſervent, & que vous me témoignez qu'ils ont fait paroitre encore en ce ſiége de Lochen, mérite bien qu'on les choiſiſſe pour donner l'exemple à tout le reſte du corps que vous commandez, & de l'émulation à celui du Prince *Maurice*. Et je ſuis perſuadé qu'ils s'y porteront avec joye, n'ayant pas lieu de douter que je ne prenne connoiſſance du détail de leurs ſervices. Vous témoignerez de ma part à tous les Officiers qui auront fait leur devoir en l'attaque du même poſte, la ſatisfaction que j'ai de la maniére dont ils en ont agi. Et vous direz particuliérement au Marquis de *Chavigni*, que je ſuis fâché de ſa bleſſure, & fort content de ſa conduite & de celle de mon Régiment de Piémont, en cette rencontre. Je vous recommande auſſi d'avoir grand

grand ſoin des bleſſés, quoique je ne doive pas vous exciter à un ſecours ſi charitable, & ſi important à mon ſervice, vous chargeant de tenir la main à ce qu'ils ſoient aſſiſtés & traités comme ils doivent l'être. Je ne vous dis rien des vivres, perſuadé que l'Intendant n'oublie rien en ce point là, & que vous y contribuerez en tout ce qui dépendra de vous. Au ſurplus, ſouvenez-vous de ce que je vous ai mandé en cas de déſertion des troupes de l'Evêque de Munſter. Et comme j'ai avis que les Ducs de *Brunſwic* & de *Lunebourg* ne prétendent pas conſerver toutes celles qu'ils ont ſur pied, à moins que les Etats ne les payaſſent, & qu'autrement ils ſe diſpoſent d'en licencier une partie, j'ai penſé que je pourrois profiter de ce licenciement, & en avoir quelques Compagnies, & même des corps tout entiers. Vous obſerverez attentivement ce qui ſe paſſera ſur ce ſujet, afin que le cas arrivant je puiſſe m'en prévaloir; & pour mieux prendre vos meſures, vous concerterez avec le Comte d'*Eſtrades*, à qui j'en écris pareillement, ce qu'il y auroit à faire pour exécuter cette penſée. Je prie Dieu &c.

P. S. Dites de ma part à tous les Offi-

ciers, qu'ils ne ſçauroient mieux faire leur cour auprès de moi, qu'en faiſant voir aux étrangers, qu'il y a de la différence entre les François & eux pour ce qui eſt de la bravoure, mais qu'il n'y en a point pour la ſageſſe & pour la régularité; & qu'ils ne cédent pas même en cela aux troupes les mieux policées, de quelque nation qu'elles ſoient.

Signé LOUIS.

LETTRE VII.

Au Duc de St. Aignan.

St. Germain en Laye, le 1. *Avril* 1666.

VOUS avez aſſez de preuves du plaiſir que je prens aux choſes qui viennent de votre part, pour ne craindre pas que vos lettres puiſſent m'être deſagréables. La grandeur des forces que vous m'offrez par celle du 24 Mars, n'a rien de ſurprenant pour qui connoit votre zele comme je fais. J'en verrois volontiers le détail. Et je vous ſçai un gré infini du principe qui vous porte à des avances ſi peu communes.

Vous en avez uſé prudemment de ne rien précipiter ſur les avis qu'on vous a don-

donnés touchant quelques habitans du Havre, de la Religion prétendue Réformée. Ceux qui en font profeſſion ne m'étant pas moins fidéles que mes autres ſujets, il ne faut pas les traiter avec moins d'égard & de bonté. Ainſi la vigilance de votre part doit être égale envers tous. Et ſi vous trouviez quelque choſe parmi ceux de la R. P. R. qui ne fût pas à ſouffrir, vous devez bien vous garder d'en faire une affaire générale. Il faut vous contenter de prendre pour les particuliers ſeulement les précautions néceſſaires. J'ai vu le Mémoire que vous avez envoyé, touchant le Sr. de *Villepaux*. Mais, avant que d'y pourvoir, je veux m'informer au vrai de ce qui ſe pratique dans Calais, & dans les autres Places importantes où il y a des Lieutenans. Et enſuite j'ordonnerai ce qui ſera raiſonnable. Quant à ceux qui vous inſultent par des ſatires, je ne crois pas qu'il convienne à un Gentilhomme de répondre en aucune façon à un Gazetier.

LET-

LETTRE VIII.

Au Duc de Beaufort.

Fontainebleau 23. Juillet 1665.

M. C. j'ai reçu vos lettres, & je me remets à la réponſe que le Sr. *Colbert* y fera de ma part, lui ayant donné mes ordres ſur tout ce qu'elles contiennent. Je ne doute point que la victoire, que les Hollandois ont remportée ſur la flotte d'Angleterre, ne vous ſoit, & à tous les Officiers de mon armée navale, un grand ſujet d'émulation. Mais la route que vous tenez vous met en état, & eux auſſi, de pouvoir eſpérer de vous ſignaler à votre tour. Vous allez à des gens dont la défaite eſt encore toute récente, que l'on eſt preſque ſûr de battre, pourvu qu'on les veuille aborder, & contre leſquels les brûlots ſont d'un merveilleux effet. C'eſt à vous, & à ceux qui auront le bonheur de vous ſeconder, à bien ménager ces avantages. Car je crois que vous aurez plus de peine à retenir, qu'à exciter tant de braves Capitaines de vaiſſeaux, & de brûlots. Je me contenterai donc de leur confirmer par votre moyen

moyen, que nulle peine de leur valeur ne me ſera inconnue, & ne demeurera ſans récompenſe prompte, & proportionnée au mérite de l'action. Je vous adreſſe les lettres pour *Paul* & *Martel* pour les exciter à bien exécuter vos ordres.

LETTRE IX.

Au même.

M. C. j'eſpére que cette lettre vous fera encore mieux connoitre, que toutes les graces que vous avez reçues de moi juſqu'à préſent, la bonté que j'ai pour vous. Comme mon intention eſt de vous confier le commandement de mes armées de mer, leſquelles j'ai deſſein de rendre plus conſidérables que celles de tous les Rois mes prédéceſſeurs, je ne puis que je ne ſouhaite de vous voir de plus en plus capable de me ſervir par l'augmentation de vos talens, & par la ceſſation des défauts qu'il peut y avoir dans votre conduite, n'y ayant point d'homme ſi parfait qui ne manque en quelque choſe. Je vous dirai donc que j'ai une entiére ſatisfaction de la chaleur avec laquelle vous vous appliquez en toute rencontre à vous mettre en état de faire quelque action

tion qui puiſſe me plaire : que j'approuve fort la maniére dont vous en avez agi dans votre navigation : & même que j'ai fort eſtimé la prompte réſolution que vous prenez d'entrer dans la Manche ; & les ordres que vous donnâtes dans les places maritimes & le long de la côte.

J'ai conſidéré ce qui s'eſt paſſé dans une conjoncture ſi délicate, non ſeulement comme une ſuite du bonheur dont il plait à Dieu d'accompagner mes armes, mais auſſi comme un effet de votre fermeté & de votre zèle pour ma gloire. Enfin, ſans m'arrêter à l'obligation indiſpenſable d'un vaiſſeau portant mon pavillon, de régler ſa diligence ſur celle des navires qu'il conduit, à moins qu'il ne ſoit contraint par la tempête d'en uſer autrement, je veux rejetter la faute des quatorze vaiſſeaux, qui vous quittérent dans votre route, ſur ceux qui commandoient, & croire que vous aurez fait ce qui dépendoit de vous pour leur donner lieu de vous rejoindre.

Mais, après vous avoir rendu juſtice ſur ce qui mérite approbation ou excuſe, il eſt bon de vous avertir de ce qui eſt à corriger. Votre inclination naturelle vous portant à vouloir faire tout vous-même, & votre zèle pour mon ſervice vous faiſant

ſant tout entreprendre, il ſemble que vous avez peine à ſouffrir que les Officiers qui ſont ſous votre autorité, faſſent les fonctions de leur Charge, & ſurtout les Intendans, comme ſi votre but étoit de les rendre inutiles, & de les fruſtrer de l'avantage de mériter par leurs ſervices. Vous ſçavez, que n'ayant pu vous accommoder du Sr. de *la Gueite*, je l'ai rappellé par cette raiſon. Le Sr. *Dinfreville* que j'ai mis en ſa place, tout conſommé qu'il eſt dans les choſes de ſon emploi, n'a pas mieux réuſſi auprès de vous. Il eſt vrai, qu'en même tems que vous n'avez pu le ſouffrir, pour déguiſer cette incompatibilité, vous avez fort relevé la ſuffiſance du Sr. *Arnoul*. Mais je ne ſçai, ſi celui-ci vous ſeroit plus agréable, s'il avoit la commiſſion de l'autre. Vous avez été auſſi bien aiſe, que *Brodant* ne s'embarquât pas ſur mon armée navale pour vous délivrer de ce qui pouvoit porter le nom, ou avoir quelques fonctions ou apparences d'Intendant. Votre averſion a eu des ſuites bien plus conſidérables. Elle redoubla à la Rochelle par la réſolution que j'avois priſe de mettre à l'Amiral le Sr. *Colbert du Terron*, pour aſſiſter à tous les Conſeils qui s'y ſeroient tenus.

Et

Et ces deux mouvemens joints à la penſée que vous avez eue qu'il auroit peine à quitter le ſéjour de la Rochelle, & que ce ſeul attachement lui faiſoit préférer la rive de Charente au port de Breſt, ont produit une infinité d'effets dans votre eſprit. Vous avez condamné d'abord la Charente: & pour vous tirer au plutôt de ce lieu-là, vous m'avez écrit & fait dire par *Etemar*, qu'il ne vous manquoit rien, & qu'en trois jours vous ſeriez en état de mettre à la voile. Sur quoi j'envoyai porter aux Etats des Provinces-Unies, que vous ſeriez incontinent dans la Manche avec toute ma flotte. Et néanmoins vous futes 16. ou 18. jours dans la Charente: & à votre arrivée à Belle-Iſle, le Marquis de *Bellefont* m'écrivit qu'il vous manquoit beaucoup de choſes. Par le même principe, vous m'avez fort exagéré la bonté du port de Breſt ſans l'avoir jamais vu. Vous avez été d'avis que ledit *Terron* demeurât dans la Charente, ſous prétexte d'y envoyer le tiers de mes vaiſſeaux, pour y déſarmer à votre retour, & de fournir au port de Breſt ce qui vous ſeroit néceſſaire. Cependant vous n'avez rien concerté avec lui de ce qui regardoit vos beſoins durant tout votre voya-

voyage. Vous n'avez ceſſé de blâmer ce qui s'étoit paſſé en Ponant, vous plaignant que vous manquiez de pilotes : que l'on n'avoit reconnu les côtes : qu'il falloit couler à fond les vaiſſeaux le *Rubis* & le *Bourbon :* ajoutant qu'il falloit châtier les charpentiers qui les avoient bâtis : & quantité d'autres choſes de cette nature dont vos lettres ſont remplies. Quand vous êtes arrivé à Breſt, vous n'avez plus parlé d'envoyer aucun vaiſſeau dans la Charente, pour les retenir tous ſous votre main. Vous avez fort relevé l'habileté du Sr. *du Seuil*, afin de perſuader qu'il étoit bon de laiſſer le Sr. *du Terron* à la Rochelle, & que ledit Sieur étoit capable de faire le travail de Breſt, dans la confiance que celui-ci ne vous empêcheroit en rien.

J'ai été bien aiſe de m'étendre ſur toutes ces particularités, pour vous faire voir qu'il eſt inutile de ſe cacher de moi. J'ajouterai en même tems que le bien de mon ſervice veut qu'un Intendant autoriſé, expérimenté, & habile, ſoit toujours au principal port, où mes armées ſéjournent : que lui-même, ou un Commiſſaire général de pareille expérience, les ſuivent toujours à la mer. Vous ne trouverez en

la perſonne du Sr. *Colbert du Terron* aucune prévention pour un lieu plutôt que pour un autre : & il n'aura en vue que mon ſervice & l'exécution de vos ordres. Mais il eſt néceſſaire que vous l'appuyiez & le ſouteniez en toute occaſion : que vous lui diſiez vos ſentimens ; que vous lui ordonniez ce qu'il devra faire. Il vous obéira ponctuellement, & vous rendra compte de tout. Songez donc, qu'autant de momens que vous employez à faire les fonctions des autres charges, ſont autant de momens volés au ſoin que vous devez avoir de vous bien inſtruire de la votre. Elle eſt ſi importante & ſi difficile, que les plus grands hommes qui y ont blanchi ont avoué que c'eſt un métier où il y a toujours à aprendre.

Je ne doute point, que vous ne profitiez de l'avis que je vous donne, & que vous reconnoitrez que vous m'êtes d'autant plus obligé de cette marque de ma bienveillance, qu'il y a peu d'exemples de Rois qui en ayent uſé de la même maniére.

LET-

LETTRE X.

Au même.

Ce 6. Novembre.

J'AI lu avec grande ſatisfaction votre réponſe à ma lettre du mois paſſé, parce que je me perſuade qu'elle eſt ſincère & véritable. J'y vois de plus, par la maniére dont vous prenez les avis qu'on vous donne ſur votre conduite, que vous ne pouvez manquer d'acquerir l'expérience néceſſaire, & toutes les lumiéres les plus avantageuſes, pour remplir dignement une Charge de cette importance. Continuez à prendre du même eſprit les avis qu'on vous donnera: & ſur-tout, ne croyez pas que mon intention ſoit de vous défendre d'agir & d'entrer dans le détail des fonctions particuliéres: au contraire, je vous en loue, ſachant que cette application contribue en même tems à mon ſervice & à vous inſtruire. Mais mon vrai ſens eſt que vous vous concertiez avec le Sr. *du Terron* &c.

LETTRE XI.

A Mr. Boſſuet.

Au Camp de Hurtebiſe, 19. Mai 1676.

MR. l'Evêque de Condom, je ne ſuis pas embarraſſé des louanges que vous me donnez par votre derniére lettre. Vous m'avez trop bien fait connoitre à qui elles ſont dûes, pour n'en pas tirer plus d'inſtruction que de vanité. Je les raporte donc au principe que vous m'avez enſeigné. Pour ce qui regarde mon fils, je vous recommande toujours de cultiver ſon eſprit avec le ſoin néceſſaire, pour lui faire bien comprendre ſes devoirs envers lui-même, envers les peuples qu'il doit un jour gouverner, envers moi, qui lui prépare un Régne glorieux, & avant tout, envers Dieu, que je prie de vous avoir en ſa ſainte garde.

N°. XXVII.

LETTRES *DE LOUIS XIV.

A PHILIPPE V.

LETTRE I.

Marli 27. *Juin* 1701.

VOus verrez, par ce que le courier vous dira de ma part, ce que je penſe & ce que j'ai fait ſur votre mariage & ſur bien d'autres affaires. C'eſt pourquoi je ne vous en dirai rien dans cette lettre. Les deux que j'ai reçues de vous ſont du 2. & du 10. Juin. Je ſuis très aiſe que vous ayez fait ce que je vous avois mandé: & vous verrez, par ce qu'on vous dira de ma part, ce que je crois utile au bien de vos affaires. J'attens avec impatience ce que vous m'avez promis de faire pour M. de *Caſtel dos Rios*. Ne perdez pas de tems pour me ſatis-

* La copie que j'ai entre les mains & que je tiens de Mlle. de St. M. de T..... porte au titre : *Lettres écrites par Louis XIV. au Roi d'Eſpagne ſon petit-fils, copiées ſur les originaux écrits de ſa main.*

tisfaire ſur ce que je vous demande. La reconnoiſſance eſt un devoir très preſſé. J'ai fait partir un homme très habile pour travailler à vos finances: j'eſpére qu'il vous ſera utile dans les ſuites. Je ferai partir inceſſamment le Comte de *Marſin* pour ſoulager le Duc d'*Harcourt*, & pour travailler conjointement avec lui pour le bien de nos affaires communes. Vous pourrez vous fier à lui, & croire qu'il ne vous dira rien que je ne penſe. Je ſuis bien en peine de ce que vous me demandez de votre Conſeil. Je crois que d'*Harcourt* & *Marſin* vous ſeront d'un grand ſecours. Vous devez vous fier à eux, puiſque je m'y fie: je les connois. Finiſſez, le plutot que vous pourrez, le rang des Ducs & des Grands: cela ſera d'une grande commodité. On travaille aux caroſſes. On les fait comme le Comte *Baten* dit qu'ils doivent être. Je crois qu'ils ne ſeront pas trop beaux. Pour ceux de la Reine, vous ferez de votre mieux. On ne peut pas vous en envoyer aſſez à tems pour votre mariage. Je crois qu'il ne ſera pas retardé bien long-tems, parce qu'on eſt obligé de faire pour obliger le Duc de Savoie à exécuter ſon Traité. Il ne me reſte qu'à aſſurer V. M. de la tendre ami-

amitié que j'ai pour elle. La ſuite du tems vous la fera encore mieux connoître.

Signé LOUIS.

LETTRE II.

Meudon 13. *Juillet* 1701.

JE vous envoye *Marſin* pour demeurer auprès de vous. Il vous dira beaucoup de choſes importantes dont je l'ai chargé. Donnez lui une entiére créance. Je me fie à lui, vous pouvez en faire de même, & être perſuadé qu'il ne vous propoſera rien qui ne ſoit utile à nos intérêts communs. Je ne ſaurois finir ſans aſſurer V. M. de ma tendreſſe, & lui dire, que je ſouhaite avec toute l'ardeur dont je ſuis capable, de vous voir un auſſi grand Roi, que vous pouvez l'être ſi vous le voulez.

LETTRE III.

Marli, 27. *Juillet* 1701.

J'AI cru devoir différer votre mariage ſur les avis que j'ai reçus du peu de ſincérité du Duc de Savoie. Vous connoiſſez ſon caractère. J'avois écrit au Marquis de *Caſtel Rodrigue* de ſuſpendre la

négociation. J'ai apris depuis, qu'elle étoit déja finie. Ne vous étonnez pas cependant, s'il fait naitre quelque difficulté nouvelle à l'exécution. Je ſouhaite qu'il en trouve les moyens. Je n'ai d'autres vues que le bien de V. M. & de lui donner des marques de mon amitié en retardant de quelques mois, pour la rendre plus heureuſe, la ſatisfaction qu'elle croit trouver dans ſon mariage. Il me paroit que vous ne devriez rien changer à votre départ de Madrid.

LETTRE IV.

Marli 30. Juillet 1701.

J'AI apris avec grand plaiſir ce que vous avez fait pour le Marquis de *Caſtel-dos-Rios*. Je vous en ſuis très obligé. Je lui ai donné la nouvelle avec joie que vous l'avez fait Grand. Il a reçu cet honneur comme il le devoit. *Duras* s'en va pour inſtruire le Duc d'*Harcourt* de pluſieurs affaires utiles à nos intérêts communs. Donnez attention à tout ce qu'il vous propoſera. Tâchez d'en profiter, & me croyez plus tendre & plus plein d'amitié que jamais pour vous. J'oubliois de vous dire, que le portrait que vous déſirez eſt fait.

Vous

Vous devez m'être obligé du tems que j'ai donné pour vous plaire. Quand le tableau ſera achevé, on vous l'envoyera ſans perdre de tems.

LETTRE V.

Verſailles 7. Août 1701.

VOus jugez parfaitement bien du Mémoire du Duc d'*Arcos*. Il eſt de votre autorité de ſoutenir ce que vous avez réglé pour les honneurs réciproques entre les Ducs & les Grands. *Blecourt* vous dira mon avis à l'égard de celui qui vous a préſenté ce Mémoire. Il faut un exemple. Celui que vous avez fait ſur un de vos Grands eſt très à propos. Le refus de l'inveſtiture a dû vous faire de la peine. Mais le reſſentiment ne doit paroitre, que quand le bien de l'Etat le demande. Il faut l'éteindre, mais le rallumer dans les circonſtances. Si l'effet ne ſuit immédiatement les menaces, elles ſont preſque inutiles & ridicules. Il n'y a pas d'apparence que le Pape donne l'inveſtiture de Naples à l'Archiduc. Il ne vient point en Italie. J'avoue que la penſée que vous aviez me fait un ſenſible plaiſir. Elle eſt digne de votre ſang. Et je ſouhaiterois

que l'état de vos affaires & la ſaiſon vous euſſent permis de l'exécuter. Mais il ne faut pas y ſonger pour cette année. Non ſeulement je conſentirai que vous paſſiez au printems en Italie, ſi la guerre dure encore : mais dès à préſent je vous le conſeille, indépendamment de ce que l'Archiduc ou le Roi des Romains pourront faire. Rien ne vous donnera plus de réputation & plus de gloire dans le Monde, particuliérement dans vos Royaumes. Gardez le ſecret de cette réſolution, ſi vous voulez qu'elle réuſſiſſe quand vous l'exécuterez. Vous gagnerez le cœur de vos ſujets. Vos ennemis ſeront forcés à vous eſtimer & à vous craindre. Que je ſerai heureux, quand je vous verrai dans ce haut point de gloire, où j'eſpère que votre courage vous élévera! je vous en aimerai mille fois davantage. Et mon eſtime ſe fortifiant, ma tendreſſe augmentera en vous voyant tel que je vous déſire, & que je me perſuade que vous ſerez.

LETTRE VI.

Verſailles 21. *Août* 1701.

JE renvoye votre courier : & j'ai écrit à *Caſtel-Rodrigue* de conclure votre ma-

mariage. Vous en aprendrez les raiſons. Le détail en ſeroit trop long à vous expliquer. Votre déférence à mes conſeils augmente encore mon attention à vous les donner conformes à vos intérêts. Celui d'aller en Italie au printems prochain ſera certainement de votre goût. Je crois ce voyage néceſſaire, ſi la guerre continue. Mais je ſouhaite en même tems qu'elle ſoit terminée cette campagne. Je l'eſpère ſi le Maréchal de *Villeroi* exécute mes ordres, comme j'ai lieu de le croire.

La guerre ne recommencera pas apparemment en Flandres cette année. Je vois avec plaiſir l'effet de votre amitié pour votre frére. Rien ne me peut toucher davantage que la continuation de cette union. Décidez en faveur de *Fernanones :* ſon zèle vous eſt connu: c'eſt une qualité principale, & que vous devez fortifier dans le commencement de votre règne. Je comprends que l'affaire du Duc de *Montéleon* vous embarraſſe. Laiſſez agir le Cardinal, comme Archevêque de Toléde. Ne compromettez point votre autorité: & pour cela, ne l'engagez pas trop avant. Que cet incident vous ſerve déſormais à prendre du tems pour examiner ce qu'on veut vous faire ſigner dans

votre *deſpacho*, hors les expéditions ordinaires. Je ſerai bien aiſe d'apprendre que *Marſin* y ſoit entré en l'abſence du Duc d'*Harcourt*. Vous jugez bien que je ſouhaite que votre voyage ſoit heureux, & que les proſpérités de V. M. répondent aux vœux que ma tendreſſe me fait faire pour vous.

LETTRE VII.

Fontainebleau 8. *Octobre* 1701.

JE perſiſte toujours dans la penſée que vous devez paſſer en Italie au commencement du Printems prochain. Je ſuis perſuadé que l'idée ſeule de ce voyage vous fait plaiſir. J'aurai ſoin, puiſque vous le ſouhaitez, de régler dans le tems tout ce que je croirai néceſſaire pour la deſcente & pour la commodité de V. M. Il conviendra peut-être de publier bientôt votre paſſage. La nouvelle en ſera vraiſemblablement bien reçue, & produira de bons effets en Italie. Je vous avertirai, quand je croirai qu'il ſera tems de déclarer cette réſolution, qui vous fait honneur. Vous pourrez l'exécuter dès le mois de Mars. Je crois vous faire plaiſir en avançant le terme de deux mois.

Vous

Vous aurez apparemment attendu pluſieurs jours la Reine à Barcelone. Je n'ai point encore de nouvelles qu'elle ſe ſoit embarquée ſur vos galères. J'eſpére que vous ſerez content de *Marſin*. Il a vu que je préférois ſes ſervices auprès de vous à ceux qu'il me rendoit dans mes armées. La ſanté de la Ducheſſe de Bourgogne eſt entiérement rétablie. Je ne douterai jamais de votre bon naturel. Je ſuis très-ſenſible aux ſentimens que vous témoignez à l'égard de ceux que vous devez aimer. Les miens pour vous ſont tels que vous en êtes digne: & je ne puis vous exprimer plus fortement ma tendreſſe & mon amitié, qui dureront autant que votre mérite.

LETTRE VIII.

Fontainebleau 12. *Octobre* 1701.

LA navigation des galères a paru ſi fatigante à la Reine d'Eſpagne, & même ſi dangereuſe dans cette ſaiſon, qu'elle ſouhaite d'achever ſon voyage par terre, depuis Marſeille juſqu'à Barcelone. J'y ai conſenti. *Marſin* vous en rendra compte, & des ordres que j'ai donnés dans une conjoncture auſſi imprévue. Vous

ſerez peut-être bien aiſe de vous avancer, pour la recevoir, juſqu'à Gironne. Si vous voulez paſſer juſqu'à Perpignan, vous en ſerez le maitre. Il n'y a pas un lieu dans mon Royaume, où Votre Majeſté ne ſoit regardée comme un fils que j'aime tendrement. Et je ſuis perſuadé qu'en cette qualité, l'empreſſement de mes ſujets vous fera plus de plaiſir que les traitemens dûs à votre rang.

LETTRE IX.

Verſailles 6. Fevr. 1702.

J'AI reçu vos deux lettres du 7. & du 24. Janvier. Quoique j'aye parlé à *Louville* de pluſieurs détails dont il vous rendra compte, je ne puis m'en rapporter uniquement à lui pour vous aſſurer de la joye que j'ai du parfait rétabliſſement de votre ſanté, & de la concluſion des Etats de Catalogne. Il étoit néceſſaire de les terminer, avant que de ſonger à paſſer en Italie. Vous laiſſez préſentement l'Eſpagne tranquille. J'eſpère que Dieu bénira vos deſſeins & vous fera trouver dans le cœur de vos ſujets en Italie le même amour & le même empreſſement que les Catalans témoignent préſentement

à

à V. M. Il eſt inutile de vous dire combien je le ſouhaite : & vous devez croire qu'indépendamment de mon intérêt, je regarderois votre ſatisfaction & vos proſpérités comme les miennes propres, par l'unique motif de tendreſſe que j'ai pour vous. Je reçois encore votre lettre du 29. Je n'ai qu'à louer les diſpoſitions que vous faites pour la défenſe de vos Etats. Songez aux Indes. Je m'en raporte à ce que *Marſin* vous en dira de ma part.

LETTRE X.

Verſailles 26. *Fevr.* 1702.

VOus ſouhaitiez avec trop d'empreſſement de paſſer en Italie, pour me laiſſer douter de la joie que mon conſentement à ce voyage vous a donnée. Le projet, le déſir que vous avez conſervé de l'exécuter, & la juſtice de votre cauſe, me font eſpérer que le ſuccès en ſera heureux. Vous n'oubliez rien pour la ſûreté & pour le bon gouvernement de vos Etats. Je le vois par les diſpoſitions que vous faites, & par les ordres que vous avez donnés. Les repréſentations, que vous avez reçues lors de votre paſſa-

ge, doivent être regardées comme un effet du zèle que les ſujets de V. M. ont pour elle. Mais elles ne contiennent aucune raiſon qui n'ait été bien examinée avant la réſolution priſe. J'eſpére que votre derniére indiſpoſition étant préſentement finie, vous joüirez déſormais d'une parfaite ſanté. On m'a épargné l'inquiétude que cette maladie m'auroit cauſée, en m'apprenant en même tems votre guériſon. Je ſuis également ſenſible à tout ce qui vous regarde: & ma tendreſſe particuliére pour vous ſe fait connoître en toutes occaſions.

LETTRE XI.

Marly, 3. *Mars*, 1702.

J'Ai conſidéré votre ſeule ſatisfaction, lorſque j'ai approuvé le deſſein que vous avez de conduire avec vous la Reine à Naples. Mais mon amitié pour vous ne me permet pas de vous taire les inconvénients que je prévois à lui faire entreprendre ce voyage. Si je vous aimois moins, ma complaiſance n'auroit point de bornes. Je ſupprimerois les conſeils de pére, lorſqu'ils ſeroient contraires à ce que vous déſirez. La tendreſſe que vous avez pour

pour la Reine vous fait désirer de ne vous point séparer d'elle. Mais vous devez par la même raison considérer à quelles incommodités vous l'exposez en lui faisant entreprendre un trajet de mer aussi considérable que celui qu'il faut faire pour passer à Naples. Si son amitié pour vous lui ferme les yeux sur les suites fâcheuses qu'elle en doit craindre, vous êtes obligé d'y faire encore plus d'attention, & d'assurer votre commun bonheur en songeant à la conservation de votre santé. Vous savez combien elle a souffert des fatigues de la mer, seulement depuis Nice jusqu'à Toulon. Vous pouvez juger de celles d'un voyage infiniment plus long, où la commodité de descendre tous les jours à terre est absolument interdite. Au lieu de la satisfaction que vous vous proposez l'un & l'autre à faire ensemble ce voyage, vous vous préparez des sujets continuels de tourment & d'inquiétude. Je les borne sur mer à la mauvaise santé de la Reine : & j'espère que vous n'essuyerez aucuns périls. Mais après votre arrivée à Naples, vous regretterez bien des fois d'avoir pris la résolution de l'y conduire, si les esprits sont encore agités. Que ne craindrez-vous pas pour elle ? Et

pourrez-vous la laiſſer en cette ville, pour aller vous mettre à la tête des armées en Lombardie? Demeurerez-vous à Naples, uniquement pour la Reine, quand vous aurez paſſé en Italie pour la défenſe de vos Etats? Si tout eſt tranquille à Naples, il ne vous convient pas d'y faire un long ſéjour. La Reine aura fait un voyage très pénible pour demeurer ſeulement peu de jours avec vous. Vous la laiſſerez enſuite expoſée à tous les périls que vous craindrez pour elle pendant le cours de la campagne, ou du ſoulévement des peuples, ou des entrepriſes des Anglois & des Hollandois dans la Méditerranée. Que V. M. faſſe réflexion ſur la juſte inquiétude qu'elle auroit ſi leur flotte venoit à bombarder Naples? Si la Reine étoit obligée d'en ſortir, que n'aurez-vous pas à craindre pour elle de l'émotion des peuples dans une pareille conjoncture? Conſidérez l'embarras où vous ſerez après la campagne finie, pour retourner avec elle en Eſpagne. Il eſt impoſſible de juger certainement du tems que vous ſerez obligé de demeurer en Italie. Vous ne quitterez apparemment l'armée que lorſque la ſaiſon ſera contraire à toute navigation, principalement à celle des galères.

galères. Il vous ſeroit également difficile de paſſer à Naples pour aller chercher la Reine, & de la faire venir à Milan pour retourner enſemble en Eſpagne. Le ſeul parti, que vous auriez à prendre, ſeroit de la renvoyer en Eſpagne dans le tems que vous partiriez de Naples. Ainſi vous l'auriez obligée à un voyage auſſi fatigant qu'inutile, pour demeurer ſeulement quelques jours de plus avec vous: & vous ſeriez contraint d'employer pour ſon retour les mêmes vaiſſeaux dont vous pourriez vous ſervir utilement à Naples contre l'ennemi.

Le projet que V. M. entreprend eſt trop grand pour embarraſſer ſon exécution par de nouvelles difficultés. Il vous convient de paſſer ſans beaucoup d'équipages lorſque vous allez vous-même défendre vos Etats. Mais il eſt contre la bienſéance, que la Reine marche ſans l'accompagnement néceſſaire à ſon rang. Le deſſein de la mener avec vous eſt regardé à Madrid comme l'effet d'une réſolution priſe d'abandonner l'Eſpagne à la Maiſon d'Autriche. Cette raiſon ſeule ſuffiroit pour vous obliger à laiſſer la Reine dans ce Royaume. Elle vous donnera des marques bien plus ſenſibles de ſon ami-

amitié, en contenant par ſa préſence les peuples d'Eſpagne dans le devoir, qu'en s'expoſant, pour vous ſuivre, aux périls & incommodités de la mer, dont perſonne ne vous ſçaura gré, & que les malveillans vous reprocheront. Elle a trop de raiſon pour ne le pas comprendre, lorſque vous lui montrerez ma lettre. Et vous devez avoir aſſez de force ſur vous-même pour lui demander, comme une preuve eſſentielle de ſa tendreſſe, ce que vous pourriez obtenir par autorité. Vous conſolerez vos fidèles ſujets d'Eſpagne, en leur laiſſant ce que vous avez de plus précieux. Ils attendront votre retour avec confiance. Les artifices de vos ennemis ne pourront ternir votre gloire, en faiſant regarder comme une fuite votre départ pour la défenſe d'Italie. Vous ſavez apparemment que c'eſt ainſi qu'ils en parlent. Il faut les confondre, & laiſſer la Reine à Madrid.

On diroit inutilement, que l'eſpérance d'une prochaine ſucceſſion vous oblige à mener la Reine avec vous. On ſçait que l'on n'eſt pas encore en état que nous puiſſions nous en flater. Si elle pouvoit bientôt vous donner des enfans, ſeroit-il de la prudence de l'expoſer pendant une groſ-

ſeſſe aux fatigues d'un long voyage par mer ? Et conviendroit-il que l'héritier de vos Royaumes nâquit hors de vos Royaumes ?

J'entre dans tous ces détails, perſuadé qu'il faut des raiſons bien preſſantes pour ſurmonter la peine que la Reine & vous aurez à vous ſéparer. Je n'eſpérerois pas même de la convaincre, ſi ſon eſprit ſolide n'étoit plus avancé que ſon âge. Elle doit s'en ſervir pour ſe dire elle-même, qu'ayant autant d'années que vous en avez vraiſemblablement à paſſer enſemble, ce n'eſt pas un malheur d'être ſéparés pour quelques mois, quand il y va de votre gloire, de la conſolation de vos peuples, & de la conſervation de vos Etats.

Je crois que pendant votre abſence vous devez fixer le ſéjour de la Reine à Saragoſſe, comme à Madrid. *Marſin* vous en parlera de ma part. Je ſouhaite que Dieu béniſſe vos juſtes deſſeins, & qu'elle vous revoye bientôt plein de gloire, & victorieux de vos ennemis.

Ce que je vous marque eſt le pur effet de mon amitié, & vous devez ſuivre mes conſeils. Il vaut mieux encore que vous n'alliez pas en Italie, que d'y mener la Reine. Vous en voyez les raiſons. Je les

ai

ai toutes peſées. J'eſpére que vous prendrez le bon parti, & que vous paſſerez ſeul.

LETTRE XII.

Verſailles 22. *Mars*, 1702.

J'Ai pu douter de votre fermeté ſans rien diminuer de la bonne opinion que j'ai de vos ſentimens. Je ſçai quelle eſt votre tendreſſe pour la Reine. J'ai compris la peine que vous auriez à vous ſéparer d'elle. Votre amitié doit être encore augmentée par les marques qu'elle vous donne de la ſienne. C'eſt vous aimer véritablement, que de préférer votre gloire à ſa propre ſatisfaction. La réſolution que vous prenez l'un & l'autre, mérite autant de louanges qu'elle eſt conforme à vos intérêts. Regardez préſentement votre mariage, comme le plus grand bonheur de votre vie. La complaiſance de la Reine, ſa douceur, ſa raiſon, ne ſont pas moins rares, qu'il eſt extraordinaire de trouver toutes ces qualités dans une perſonne de ſon âge. Vous ne pouviez m'aprendre de nouvelle plus agréable. Et j'avoue que ma tendreſſe des plus vives pour vous & pour elle, gagne encore à cette docilité de votre part,

&

& à ce courage de la ſienne. La lettre que vous avez écrite au Cardinal *Porto-carrero* eſt admirée. Je ne crains point de vous donner trop bonne opinion de vous-même. Je ſouhaite au contraire que vous l'ayez telle que vous le devez, & que je l'ai de vous. Quelque vive que ſoit mon amitié pour vous, je ſçai qu'elle ne m'aveugle point. Et je vois avec un ſenſible plaiſir, par toutes vos actions, qu'en vous eſtimant, je ne fais que vous rendre juſtice. Je prie Dieu qu'il vous comble de toutes ſes bénédictions. Je l'en remercierai, comme répandues ſur moi-même.

Je reçois encore votre lettre du 15. Il eſt néceſſaire que vous conſerviez le Prince de *Vaudemont*, Gouverneur du Milanès. Je me raporte à ce que *Marſin* vous en dira. Ainſi je ne donnerai aucun ordre au Sieur *Bouchet* pour vos équipages.

LETTRE XIII.

Verſailles 22. *Mars*, 1702.

LA nouvelle que vous me donnez de votre départ me fait eſpérer d'en recevoir bientôt de votre arrivée à Naples. Je

Je l'attens avec impatience : & je ne puis être indifférent à la gloire & à la ſatisfaction de V. M. Elle ſait que le Cardinal de *Janſon* doit ſe rendre auprès d'elle. Il l'informera des affaires de Rome. Vous connoiſſez la rélation qu'elles ont avec celles de toute l'Italie. Je m'en raporte à ce qu'il vous en dira. Et je vous aſſurerai ſeulement, que ma tendreſſe pour vous eſt telle que vous la méritez & que vous la pouvez déſirer. Continuez à bien faire : vous acquerrez de la gloire : vous ſerez aimé de vos peuples : vous ſerez craint de vos ennemis : & je ſerai content.

LETTRE XIV.

Verſailles, 24. *Avril*, 1702.

J'AI examiné les différentes propoſitions que l'on vous a faites ſur la maniére d'établir la Régence de la Reine pendant votre abſence. La meilleure de toutes me paroit être, de laiſſer la *Junte* telle que vous l'avez formée ; avec la ſeule différence, que la Reine préſidera avec la voix d'honneur, & que les expéditions ſe feront en ſon nom ſeul, quoique les réſolutions ayent été priſes à la pluralité des voix. Je le marque plus en détail à *Marſin*,

ſin, & à *Blécourt*; & l'on inſtruit auſſi la Princeſſe des *Urſins*. J'ai fait écrire au Sr. de *Baſville* d'acheter en Languedoc les mulets que V. M. demande. J'aprens avec plaiſir que le Cardinal *Portocarrero* a pris les meſures néceſſaires pour fournir réguliérement à la dépenſe de votre maiſon. Je ne doute pas qu'il n'exécute ce qu'il vous promet. Preſſez-le de veiller attentivement à la ſûreté de vos côtes d'Eſpagne, & à celles de Cadix. Le principal objet de vos ennemis eſt de les attaquer. Je crois que vous êtes préſentement en mer. Je prie Dieu de bénir votre voyage. Comme vous n'avez en vûe que le bien de vos peuples, j'eſpére que les ſuccès ſeront tels que je vous les ſouhaite, encore plus par amitié, que par l'étroite union de nos intérêts.

Je reçois encore votre lettre du 1. du mois. J'aprens avec plaiſir la réſolution que vous avez priſe d'envoyer la Toiſon au Duc d'*Harcourt* & au Comte d'*Ayen*. Et vous devez être bien aſſuré du zèle déſintéreſſé de mes ſujets pour le ſervice de V. M. J'attens à tous momens des nouvelles de ſon départ. J'eſpére que ce voyage augmentera les raiſons que j'ai de vous eſtimer. Mais il ne ſe peut rien ajouter à ma tendreſſe. LET-

LETTRE XV.

Marli, 2. *Mai*, 1702.

J'AI apris avec beaucoup de joye votre heureuſe navigation. M. le Duc d'*Eſcalone* m'a fait un ſenſible plaiſir de m'annoncer la nouvelle de votre arrivée à Naples. Un paſſage auſſi promt eſt un commencement de bonheur qui ſera ſuivi de ſuccès encore plus heureux: au moins je l'eſpére des bénédictions que Dieu répand déja ſur V. M., & je ſouhaite que ſes ſujets penſent de même. Je ſuis perſuadé qu'elle ſe conduira, de maniére qu'ils ne déſireront ni le Roi des Romains ni l'Archiduc, & que ſes peuples ſeront fidèles autant par inclination que par devoir.

Vous devez être aſſuré de l'égard que j'aurai à la recommandation que vous me faites en faveur des Officiers de mes vaiſſeaux qui ont ſervi à votre paſſage. Vous ſavez comme Roi ce que je puis accorder aux demandes que vous me faites comme mon petit-fils. Si je conſulte ſeulement ma tendreſſe pour vous, il n'y aura jamais rien que je puiſſe refuſer à la qualité que votre naiſſance vous donne. J'ai permis au Comte d'*Etrées* d'accepter la

la grace que vous lui voulez faire: elle m'eſt très ſenſible: il la mérite, & par ſes ſervices, & par ceux de ſa maiſon: & j'ordonne à *Marſin* de vous en remercier de ma part. Je me raporte à ce qu'il vous dira ſur l'état préſent des affaires. Et je vous aſſurerai ſeulement de la tendre amitié que j'ai pour vous.

LETTRE XVI.

Verſailles, 21. *Juin*, 1702.

J'AI reçu la lettre que vous m'avez écrite en partant de Naples. Et j'attends avec impatience la nouvelle de votre arrivée à Genes ou à Final. Je devrois même l'avoir reçue, ſi votre navigation a été auſſi heureuſe que j'avois lieu de le croire, ſuivant les dernières lettres. J'apprens avec plaiſir que V. M. eſt contente des troupes Françoiſes que j'ai envoyées à Naples, & que les Napolitains ſe louent de leur conduite. Je ſouhaiterois que vous fuſſiez auſſi aſſuré de vos ſujets, que vous le devez être des miens dans les lieux où ils ſeront employés. Mais ne vous étonnez pas du déſordre que vous trouvez dans vos troupes, & du peu de confiance que vous pouvez prendre en elles. Il faut

faut un long régne & de grands ſoins pour rétablir l'ordre, & pour aſſurer la fidélité des différens peuples éloignés, & accoutumés à obéir à une Maiſon ennemie de la votre. Il eſt eſſentiel pour vous de connoître à fond leurs diſpoſitions ſecrettes. Il eſt de votre prudence de vous mettre en état de corriger le mal avant que de faire voir que vous le connoiſſez. Si vous avez cru, qu'il fût fort facile & fort agréable d'être Roi, vous vous êtes fort trompé. Vous avez raiſon de compter ſur les François plus que ſur toute autre Nation. Mais ne le témoignez pas. Vous éloigneriez encore les Eſpagnols, par la jalouſie qu'ils auroient de cette préférence. Il faut beaucoup de ſageſſe. Et vous avez beſoin de bien des graces de Dieu, pour conduire avec habileté & ſuccès des peuples de génie différent, & tous difficiles à gouverner. Il faut que la campagne ſoit glorieuſe pour obliger le Pape à vous donner l'inveſtiture. N'oubliez point que ce ſont les combats qui font les Traités. Vous avez parfaitement bien fait de n'en rien dire au Légat. Il ne vous convient pas de ſolliciter une grace qui vous apartient de droit. L'intelligence n'en paroitra pas moins bonne entre

le

le Pape & vous. Je crois que vous avez bien vu l'importance dont il eſt, que vos ſujets ſoient perſuadés qu'elle eſt très étroite. Je vous remercie de la ſtatue que vous me deſtinez. Quand la beauté ne répondroit pas à la réputation, elle vient de vous, & cela me ſuffit.

LETTRE XVII.

Verſailles, 29. *Décembre* 1702.

TOUT ce que le Comte de *Marſin* m'a dit de vous m'a fait un extrême plaiſir. Car je ſçai que quelque reconnoiſſance qu'il ait de la maniére dont vous l'avez traité, il ne vous auroit jamais loué aux dépens de la vérité. Il ne pouvoit me rendre des ſervices plus agréables, que ceux qu'il m'a rendus auprès de V. M. Et la ſatisfaction qu'elle en témoigne ſera toujours la plus forte recommandation qu'il puiſſe avoir.

J'ai reçu les lettres que vous m'avez écrites, & par votre nourrice, & par le Sr. *Candau*. Je ſuis très-ſenſible aux aſſurances que vous me donnez en toutes occaſions de votre tendreſſe : & je crois que vous ne doutez pas que celle que j'ai pour vous ne ſoit auſſi vive. Le Duc

de

de Bourgogne & Votre Majeſté me donnent de grandes ſatisfactions. Traitez bien la Nobleſſe : faites eſpérer du ſoulagement au peuple, lorſque les affaires le permettront : écoutez les plaintes : rendez juſtice à tous : Communiquez-vous avec complaiſance ſans perdre votre dignité : diſtinguez ceux dont le zéle a paru dans ces derniers mouvemens.

N°. XXVIII.

PORTRAITS *.

LE grand CONDE' ſe trouva mêlé dans les guerres civiles ordinaires dans les Minorités. Le Roi ne peut gouverner par lui-même. Il faut que ſa volonté ſoit repréſentée par quelqu'un, qui règle tout ſuivant les Loix. Il lui faut un Conſeil & des Miniſtres. Tous les Grands veulent en être. De l'ambition viennent les intrigues : des intrigues, les partis : & des partis, les guerres. Les Princes ſe partagent. Ils déclarent leur ſou-

* Me. de *Maintenon*, ayant lu les Mémoires du Cardinal de *Retz*, dicta ceci à Mlle. *d'Aumale*.

ſoumiſſion & leur attachement au Roi, en même tems qu'ils attaquent ceux qui régnent ſous ſon nom. Tel fut le cas de M. le Prince à l'égard de la Reine *Anne d'Autriche* & du Cardinal *Mazarin*. Il étoit bien fait de ſa perſonne, d'une taille médiocre : il avoit le regard d'une aigle, & la phyſionomie haute : Il avoit beaucoup d'eſprit & de ſçavoir : auſſi capable dans la guerre que vaillant dans les combats. Il vécut fort retiré à Chantilly, qu'il embellit beaucoup. Il venoit de tems en tems voir le Roi, dont il fut toujours bien traité. Il aimoit la lecture & la ſociété des beaux-eſprits. Il ſe convertit de bonne-foi, & fut ſincérement regretté du Roi.

M. le Prince de CONTI ſon frére fut auſſi mêlé dans les guerres civiles. Il étoit contrefait. Il devint très pieux. Il donna tout ſon bien aux pauvres, pour réparer les maux qu'il avoit faits pendant la guerre. Sa femme vécut & mourut comme une ſainte.

Me. de LONGUEVILLE, ſœur de ces deux Princes, paſſa ſa jeuneſſe dans les intrigues. Elle étoit très belle, & pleine d'eſprit. Elle fut touchée de Dieu. Et par malheur elle tomba entre les mains

d'un Directeur, imbu des nouveautés qui ont fait tant de mal à l'Egliſe. Elle protégea ce parti, & vécut dans des pratiques de pieté fort auſtères. Quoique naturellement très délicate, elle ſe tenoit toujours debout pour ſe mortifier. On prétend qu'elle mourut d'inanition.

Le Cardinal MAZARIN vint en France dès le tems du Cardinal de *Richelieu*. Il fut le prétexte de toutes les guerres de la Minorité. Il avoit de l'eſprit, & des qualités propres au gouvernement des hommes. Mais il s'éleva & s'enrichit trop. Il fit venir d'Italie deux neveux, qui étoient de baſſe naiſſance, mais bien élevés, & ſept niéces, dont deux étoient, dit-on, Demoiſelles.

M. COLBERT rétablit les finances, que les prodigalités de *Fouquet* & l'avarice de *Mazarin* avoient miſes dans un grand déſordre. Il étoit homme d'honneur, attaché au bien de l'Etat & à la gloire du Roi, auquel il apprit les finances avant lui fort embrouillées. Il protégea tous ceux qui ſe diſtinguérent par quelque mérite & par quelque talent. Il mit ſur un bon pié le commerce. Il étoit haï, parce qu'il étoit froid & dur. On l'a loué après ſa mort. Mais le plus grand éloge qu'il ait reçu

reçu a été de la part de tous ſes ſucceſſeurs. Les chagrins que M. de *Louvois* lui cauſoit en portant le Roi à toutes ſortes de dépenſes, contribuérent à ſa mort. Il éleva ſa famille. Mais il eſt vrai que ſa famille a bien ſervi.

M. de LOUVOIS, Miniſtre de la guerre, & fils de M. *le Tellier* Miniſtre de la Régence & depuis Chancelier, avoit beaucoup d'eſprit, étoit fort laborieux, de grand détail, entrant dans tout, & voulant ſçavoir juſqu'aux métiers les plus communs. Il étoit rude & dur, attaché au Roi & à l'Etat, mais ſi préſomptueux & ſi contrariant, qu'il étoit devenu inſuportable à ſon Maître. Il auroit eſſuyé une diſgrace ſans la guerre. Il s'en apercevoit, & mourut ſubitement: on trouva ſon cœur ſerré d'une façon extraordinaire. Ce qui fit croire, que le chagrin l'avoit tué: d'autres dirent, le poiſon.

M. de TURENNE, un des plus grands hommes de notre ſiècle, avoit les ſourcils joints, & la phyſionomie mauvaiſe. Cependant jamais perſonne ne montra plus de bonté, plus de douceur, plus d'humanité. Il ne connoiſſoit aucune ſorte d'intérêt, ni dans les grandes ni dans les petites choſes. Il ne ſça-

voit pas s'il manquoit d'argent, ou s'il en avoit. Il n'avoit de vanité que ſur ſa naiſſance. Et s'il n'avoit pas trop aimé ſes proches, on n'auroit pas eu la moindre faute à lui reprocher. Il en fit une en confiant au Cardinal de *Bouillon* ſon neveu ce qu'il ne devoit pas lui confier. On lui en reprochoit encore une autre. Il avoit confié un ſecret important à une jeune Dame peu capable de le garder. Mais pourquoi chercher des défauts là où il y a tant de vertus à admirer? Son eſprit avoit beaucoup d'étendue, & étoit enrichi de toutes ſortes de connoiſſances. Pendant les guerres civiles, il fut preſque toujours oppoſé à Mr. le Prince. On les comparoit ſouvent: mais perſonne n'oſoit décider entre eux. Mr. le Prince paroiſſoit avoir une valeur plus brillante, & Mr. de *Turenne* une valeur plus ſage. Il ne connut aucun vice. Il fut capable d'amitié. Son courage étoit froid. Le Roi fit pour le convertir des efforts qui l'engagérent à écouter des diſputes. Il fut convaincu, long-tems avant que d'abjurer. Il craignit qu'on ne l'accuſât de trop de complaiſance pour le Roi. Il fut témoin du miracle qui arriva au Louvre. Le feu ayant pris dans la gallerie, & le vent menaçant de le porter par

par-tout, on aporta le Saint Sacrement. Le feu & le vent ceſſérent. Mr. de *Turenne* ne put s'empêcher de dire, *Je l'ai vu, & je n'en puis douter.* Il fut pourtant encore quelque tems ſans ſe déclarer. Le Roi aprit ſous lui le métier de la guerre, & fit pluſieurs campagnes, écoutant, exécutant, & ne décidant rien.

N°. XXIX.

TESTAMENT
DE MAD. DE MAINTENON.

Diſpoſition de ce qui ſe trouvera ici (à St. Cyr) *à moi le jour de ma mort, tant en argent entre les mains de la dépoſitaire de St. Cyr, ou dans mon bureau, qu'en meubles.*

Je déſire être enterrée avec les Dames de *St. Louis.*

Je leur donne, pour faire dire des Meſſes pour moi, la ſomme de 1000 liv.

Aux pauvres de mes terres, 2000 liv.

A *Launai*, mon valet de chambre, 3000 liv.

A Mlle. de *Saignemontes*, ſœur de la petite de *la Tour*, 3000 liv., ſi elle ne fait pas profeſſion à St. Cyr: & ſi elle y fait profeſſion, ces 3000 liv. ſeront miſes dans le coffre des Demoiſelles.

A Mlle. de *Claviéres*, auſſi ſœur de Mlle. de *la Tour*, la même ſomme de 2000 liv. aux mêmes conditions.

Aux Bénédictines de Moret 2000 liv.

L'argent qui reſtera après ces diſtributions, je déſire qu'il ſoit partagé entre Mesdames de *Mailly* & de *Caylus*.

Plus, ma vaiſſelle d'argent & mes meubles principaux ſeront partagés entre Me. de *Caylus* & Mlle. d'*Aumale*. *Le tout eſt ſpécifié par articles.*

Je donne à Me. la Ducheſſe de *Noailles* le diamant que je porte toujours.

Je donne à Mr. l'Evêque de Chartres le Crucifix en tableau ſur un fond or & noir.

Je donne à Mr. l'Archevêque de Rouen un Crucifix ſur du velours noir, qui eſt au chevet de mon lit, avec le petit portrait du Roi qui eſt au-deſſous, déſirant qu'il ſoit gardé à jamais par ceux de mon nom, qui le regarderont avec la vénération & la reconnoiſſance qu'ils lui doivent.

Plus, à mes femmes mes hardes & mon linge.

Je déſire, que tous mes petits livres ſecrets ſoient mis entre les mains de Me. du *Perou*. Et je prie Mr. l'Evêque de Chartres de lui permettre de les garder

toute

toute ſa vie : elle y verra les inſtructions de ſon prédéceſſeur.

Elle laiſſe en penſions viagéres 1100 *liv. à diverſes perſonnes qu'elle avoit fait Religieuſes, & autres.*

Au dos du Teſtament. Je recommande la petite de *la Tour* à Madame la Supérieure & à toute la Communauté.

L'argent, que l'on trouva à ſa mort, montoit à la ſomme de 32000 *liv.*

Elle ajoutoit à ce Teſtament la rélation de la viſite que Mr. le Régent lui avoit faite à St. Cyr. Et ce ne fut pas ſans deſſein, dit Mlle. d'Aumale.

On n'y trouve point la diſpoſition du Marquiſat de Maintenon, *parce qu'elle l'avoit donné en dot à Me. la Ducheſſe de* Noailles *ſa niéce.*

N°. XXX.

EPITAPHE.

Cì gît

Madame FRANÇOISE D'AUBIGNE',
Marquiſe de MAINTENON.

Femme illuſtre, femme vraîment Chrétienne :
Cette femme forte que le ſage chercha
Vainement dans ſon ſiécle :
Et qu'il nous eût propoſée pour modèle,

S'il eût vécu dans le nôtre.
Sa naiſſance fut très noble.
On loua de bonne heure ſon eſprit :
Et plus encore ſa vertu.
La ſageſſe, la douceur, la modeſtie
Formérent ſon caractère, qui ne ſe démentit jamais.
Toujours égale dans les différentes ſituations de ſa vie :
Mêmes principes, mêmes régles, mêmes vertus :
Fidéle dans les exercices de piété :
Tranquille au milieu des agitations de la Cour :
Simple dans la grandeur :
Pauvre dans le centre des richeſſes :
Humble au comble des honneurs :
Révérée de LOUIS le Grand,
Environnée de ſa gloire,
Autoriſée par la plus intime confiance,
Dépoſitaire de ſes graces,
Qui n'a jamais fait uſage de ſon pouvoir
Que par ſa bonté.
Une autre Eſther dans la faveur,
Une ſeconde Judith dans l'oraiſon.
La mére des pauvres.
L'azile toujours ſûr des malheureux.
Une vie ſi illuſtre a été terminée
Par une mort ſainte,
Et précieuſe devant Dieu.
Son corps eſt reſté dans cette ſainte maiſon,
Dont elle avoit procuré l'établiſſement.
Et elle a laiſſé à l'Univers l'exemple
De ſes vertus.
Décédée le 15 Avril 1719.
Née le 28 Novembre 1635.

Cette Epitaphe, compoſée par l'Abbé de Vertot, *revuë par M. le Maréchal de* Noail-

Noailles, *eſt ſur une pierre de marbre, dans le chœur de l'Egliſe de* St. Louis *à St. Cyr. Mrs.* Tiberge *&* Briſacier *avoient propoſé la ſuivante, qui fut rejettée, quoiqu'elle ne manque pas de beautés.*

HIC JACET

Illuſtriſſima Domina, D. FRANCISCA D'AUBIGNE',

MARCHIONISSA DE MAINTENON,

CHRISTINÆ VICTORIÆ BAVARICÆ, GALLIARUM DELPHINÆ, à muliebri cultu:

LUDOVICO MAGNO tam conſtanter, quam ſapienter chara:
Fœmina ante omnes ſui ævi, pluriumque retrò ſæculorum fœminas
Longè præſtantior:
Nec alia magis ſimul, & minus Nota.
Natalibus Clara, Ingenio, Ratione, ac Prudentiâ Clarior,
Solidâ virtute, & ſincerâ pietate, *ſuprà modum MIRABILIS,*
Bonorumque memoriâ Digna
Summâ apud Regem gratiâ.

ESTHER ALTERA.

Continuo orationis ſtudio, & receſſu, cum ſuis puellis.

ALTERA JUDITH.

Fortunâ primùm adverſante fortior;
Eâdem ad prodigium favente ſuperior,
In opibus, liberalitate ergà pauperes, Inops,

In gloriæ apice, christianâ modestiâ, Humilis,
In mediis deliciarum illecebris, verè Austera:
In injuriis & calumniis nunquam Ultrix.
Multùm vixit, ut quæ ampliorem bonorum
operum mensuram implendam haberet:
Parùm vixit, ut quæ vacuum ingens in iis quæ
feliciter implebat, reliquit.
Domum hanc egentibus, sed nobilibus ducentis
quinquaginta puellis, in perpetuum educandis, splendidissimam, pissimam, toti
Regno, ac Religioni utilissimam,
instituit.
In eâque per plures annos abdita vivere, ritè
parata mori, absque pompâ sepeliri voluit;
tot castorum labiorum, non laudes, sed
preces, post mortem, exoptans, citiùs
ad Deum perventura.

Obiit, anno salutis 1719. *die verò Aprilis*, 15. *annos nata* 84.

Nº. XXXI.

LETTRE

De consolation aux Dames de S. Louis, *sur la mort de Madame de* Maintenon.

MESDAMES, s'il y avoit des afflictions sur la Terre où l'on ne pût point recevoir de consolation, la vôtre seroit indubitablement de ce nombre, dans la perte que vous venez de faire de Madame de MAINTENON, votre Institutrice, votre Bienfaitrice, votre Protectrice; & selon

ſelon Dieu, votre Mére, votre Guide & votre Modèle.

Elle a tout fait pour la Maiſon de *S. Cyr*, qui eſt également l'ouvrage de ſon cœur & de ſon crédit; & on peut dire, qu'en perdant une perſonne ſi excellente & ſi chère, vous perdez ce qui vous reſtoit après Dieu de plus précieux ici-bas, non-ſeulement par la ceſſation des bienfaits qu'elle vous a procurés & dont elle vous combloit continuellement elle-même, mais encore plus par la privation de ſes inſtructions, de ſes conſeils, & de ſes exemples.

Mais d'ailleurs s'il y a quelqu'un au monde à qui l'exhortation de *S. Paul* convienne en de ſemblables occaſions, c'eſt à Vous: quand il dit aux premiers Fidéles ſur la mort de leurs proches & de leurs amis qui appartenoient auſſi-bien qu'eux à J. C. *Ne vous attriſtez pas comme des perſonnes qui n'auroient point d'eſpérance.* Ces paroles s'addreſſent aujourd'hui ſinguliérement à Vous; car pour qui aura-t-on l'eſpoir d'une heureuſe Immortalité, ſi on ne l'a pas pour celle qui part de ce monde les mains pleines de toutes ſortes de bonnes œuvres, & qui porte avec elle aux pieds du ſouverain Juge

Juge & du ſouverain Rémunerateur, des Tréſors immenſes de mérites & de vertus ? Aumônes ſans nombre & ſans meſure ; priéres longues & ferventes ; communions édifiantes & fréquentes : ſecours de toute eſpèce, donnés à toutes ſortes de perſonnes, & répandus ſur toutes ſortes de beſoins ; mortifications ſecrettes : & malgré la gloire qui l'environnoit, humiliations volontairement recherchées ou vertueuſement reçûës ; travail & inſtruction ſans relâche ; ſupport & patience ſans bornes & ſans fin.

Voilà durant plus de trente ans de quoi vous avez été témoins, ſans parler de ce qui étoit éloigné de vos yeux, & de ce qui ſe paſſoit dans un pays où elle auroit été bien fâchée que vous euſſiez porté vos regards. A la Cour, mille & mille actions héroïques de généroſité, de bons offices, d'avis ſalutaires, de pardon d'injures & de calomnies, ſans ſe démentir jamais ſur ce point-là, & ſans qu'il lui ſoit arrivé de tirer la moindre vengeance, dans la facilité qui s'offroit tous les jours à elle d'en exercer de grandes envers ceux qui avoient eu l'injuſtice & l'indiſcrétion d'en uſer mal à ſon égard ; Dieu même ayant voulu lui faire rendre ce témoi-

moignage par la bouche des amis & des ennemis, qu'elle avoit fait du bien à tout le monde, & qu'elle n'avoit fait de mal à perſonne.

Elle a donc été cette Femme héroïquement forte, capable des plus grandes choſes, & ſe rabaiſſant volontiers aux plus petites: entrant avec ſageſſe & avec fermeté dans les deſſeins les plus importans, lorſqu'il lui paroiſſoit que Dieu vouloit s'y ſervir d'elle; & ſe renfermant auſſitôt après dans les occupations qu'elle trouvoit plus conformes à la modeſtie & à l'humilité, vertus qui lui étoient ſpécialement chères, & qu'on a vû croitre en elle, à meſure que ſon élévation croiſſoit.

Mais par le diſcernement que la prudence du Ciel lui donnoit, Elle ſçut toujours choiſir dans le nombre des choſes que le monde nomme petites, ce qu'elle jugeoit de plus avantageux à la gloire de Dieu, & au bien des Ames, qui eſt inſéparable de la véritable utilité d'un état Chrêtien: appliquée toute entiére parmi Vous à l'inſtruction d'une Enfant pauvre, comme elle l'auroit été au Gouvernement d'un Empire, & eſtimant au-delà de l'or & des pierreries le bonheur de donner par Elle-même, & par Vous, qu'elle regar-

regardoit comme d'autres Elle-même; une éducation pieuſe à des Filles nobles, que le dérangement & la miſére de leurs familles en auroient privées.

Elle a eu la conſolation de voir avant ſa mort que de cette ſource féconde en bon eſprit & en piété ſe ſont répandues dans toutes les Provinces du Royaume, & dans tous les états de la vie Chrêtienne, dans les Monaſtères & dans les établiſſemens du Siécle, des Filles propres à les ſanctifier.

Votre douleur & vos larmes vous avertiſſent qu'Elle n'eſt plus: mais la ſource qu'Elle a ouverte coule encore & coulera juſques dans l'avenir le plus éloigné. C'eſt trop peu dire, ces eaux ſaintes ſont partie de celles dont le Sauveur du Monde diſoit à la femme Samaritaine, qu'elles rejailliroient juſques dans la vie éternelle.

S'il vous eſt permis de pleurer, que vos larmes au moins ſoient aſſez pleines de Religion pour mériter de ſe mêler avec ces eaux pures, & qu'elles portent dans toutes les perſonnes qui les verront les ſentimens de la grace & du ſalut.

Que vos larmes ſoient dignes de vous, & dignes de celle pour qui vous les verſez!

ſez ! Sa vie entiére a été dans ſon ſiécle une manifeſtation éclatante, ou, ſi on l'oſe dire en un autre ſens, un profond myſtére de la Providence & de cette ſageſſe ſouveraine qui *atteint d'une extrémité à l'autre avec force, & qui diſpoſe tout avec douceur.*

Son premier âge & ſon premier état a été une longue épreuve; la multitude & la diverſité de ſes grands talens, un rare aſſemblage de dons exquis; ſon élévation, un prodige; la durée & l'égalité de ſon crédit, une merveille; ſa vertu & ſa tendre piété au milieu du grand monde, & au plus haut point de la faveur, un miracle de la grace; ſa retraite & ſa mort, un grand exemple; & le degré de gloire où il y a lieu d'eſpérer que Dieu la fera paroître dans le jour de la récompenſe, un ſujet ſingulier d'étonnement & d'admiration pour tous ceux à qui l'ignorance ou la malignité auront fait prendre d'elle d'autres idées.

Nous vous expoſons ainſi à cœur ouvert les principales conſidérations dont nous nous ſommes ſervis nous-mêmes, pour nous conſoler les premiers, ſur une perte qui nous eſt commune avec vous. Ce qui vous regarde en particulier, c'eſt l'obli-

l'obligation où vous êtes toutes de ſoutenir par votre vertu ce qu'elle a commencé par ſa pieté.

Il vous reſte d'elle trois grands tréſors : ſon corps, ſes écrits, & ſes exemples. Son corps pourra ſubir la loi générale d'être réduit en pouſſiére ; mais il ne faut pas que jamais rien s'affoibliſſe dans votre cœur, ni de ſes écrits, ni de ſes exemples. Que plutôt ſon eſprit vive éternellement parmi vous ! N'oubliez rien de ce qu'elle vous a enſeigné : Ne négligez rien de ce qu'elle vous a preſcrit ; & imitez religieuſement & inviolablement les vertus que vous lui avez vû pratiquer : c'eſt avec vos priéres ce qu'il y aura déſormais pour elle de plus utile devant Dieu. TIBERGE. BRISACIER.

Nº. XXXII.

ON trouve au bas d'un portrait d'une femme du ſiécle paſſé les vers ſuivans, qui ne peuvent convenir qu'à Me. de *Maintenon.*

L'eſtime de mon Roi m'en acquit la tendreſſe ;
Je l'aimai trente ans ſans foibleſſe :
Il m'aima trente ans ſans remord :
Je ne fus Reine ni Maitreſſe.
Devine mon Nom & mon Sort.

FIN DU TOME SIXIEME.

702004